

CRAC n° 16 (2026-2027)

4^e session de la XII^e législature

PARLEMENT WALLON

SESSION 2026-2027

COMPTE RENDU AVANCÉ*

Séance publique de commission

Commission de la santé, de l'environnement et de l'action sociale

Mardi 29 septembre 2026

*Application de l'article 161 du règlement

Le compte rendu avancé ne peut être cité que s'il est précisé qu'il s'agit d'une version qui n'engage ni le Parlement ni les orateurs

Publication officielle du greffe du Parlement de Wallonie
Square Arthur Masson, 6
5012 Namur
compte.rendu@parlement-wallonie.be

Le compte rendu avancé constitue une reproduction provisoire des interventions des députés, des membres du Gouvernement et des autres orateurs. Il ne peut être cité que s'il est précisé qu'il s'agit d'une version qui n'engage ni le Parlement ni les orateurs.

Le compte rendu avancé est soumis à tous les orateurs qui peuvent retourner leurs corrections dans les 72 heures ouvrables. À défaut, ils sont censés se référer au texte reçu. Aucune modification de fond ne peut être apportée.

Une fois toutes les corrections examinées et éventuellement intégrées, le compte rendu est dit « compte rendu intégral » et remplace le compte rendu avancé sur le site web du Parlement de Wallonie.

Tous les comptes rendus sont disponibles sur le site **www.parlement-wallonie.be**, rubrique *Travaux parlementaires*, section *Publications*.

SOMMAIRE

OUVERTURE DE LA SÉANCE	1
ORGANISATION DES TRAVAUX	1
Communications.....	1
Examen de l’arriéré.....	1
L’évaluation du modèle wallon des allocations familiales – Auditions.....	1
Intervenants : M. le Président – Mme Alice Bernard – Mme Sabine Roberty – Mme Bénédicte Linard – Mme Rachida Aït Alouha – Mme Sophie Fafchamps – M. Hervé Fiévet.	
Vote de procédure.....	6
Ordre des travaux.....	6
AUDITIONS	6
Pétition pour l’instauration d’un système de consigne sur les bouteilles en plastique et canettes.....	6
Audition de M. Labiaux, Primo-signataire de la pétition.....	6
Intervenants : M. le Président – M. Hugo Labiaux, Primo-signataire de la pétition.	
Échange de vues.....	7
Intervenants : M. le Président – Mme Valérie Dejardin – Mme Bénédicte Linard – M. Vincent Palermo – Mme Jamila Ammi – M. François Huberty – Mme Rachida Aït Alouha – M. Hugo Labiaux, Primo-signataire de la pétition – M. Yves Coppieters, Ministre.	
La santé mentale.....	17
Échange de vues.....	17
Intervenants : M. le Président – Mme Sabine Roberty – Mme Mathilde Vandrope – Mme Diana Nikolic.	
Confiance au président et au rapporteur.....	21
INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES	21
Question orale de Mme Valérie Dejardin à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l’Environnement, des Solidarités et de l’Économie sociale, sur « les économies réalisées sur les projets du Plan de relance de la Wallonie (PRW) dans le cadre des compétences de M. le Ministre ».....	21
Intervenants : M. le Président – Mme Valérie Dejardin – M. Yves Coppieters, Ministre.	
Question orale de M. Loris Resinelli à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l’Environnement, des Solidarités et de l’Économie sociale, sur « la reconduction de l’assouplissement dans le calcul du coût-vérité » ;	
Question orale de M. Maxime Daye à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l’Environnement, des Solidarités et de l’Économie sociale, sur « la gestion du coût-vérité des déchets par les communes ».....	23
Intervenants : M. le Président – M. Loris Resinelli – M. Maxime Daye – M. Yves Coppieters, Ministre.	
Question orale de M. Freddy Mockel à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l’Environnement, des Solidarités et de l’Économie sociale, sur « la gestion des déchets d’équipements électriques et électroniques et la responsabilité élargie des producteurs (REP) ».....	25
Intervenants : M. le Président – M. Freddy Mockel – M. Yves Coppieters, Ministre.	

Question orale de Mme Sylvie Muratore à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « la lutte contre les incendies à répétition sur le site de Comet à Obourg » ;

Question orale de M. Chris Massaki Mbaki à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « les conséquences d'un nouvel incendie sur le site de Cometsambre à Obourg » ;

Question orale de M. Loris Resinelli à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « le nouvel incendie sur le site du groupe Comet à Obourg ».....26

Intervenants : M. le Président – Mme Sylvie Muratore – M. Chris Massaki Mbaki – M. Loris Resinelli – M. Yves Coppieters, Ministre.

Question orale de M. Freddy Mockel à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « les conséquences sanitaires d'une épidémie parmi les canards et faisans lâchés à Saint-Fontaine à Clavier ».....29

Intervenants : M. le Président – M. Freddy Mockel – M. Yves Coppieters, Ministre.

Question orale de Mme Valérie Dejardin à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « l'impact de la réforme de la TVA sur les intercommunales de gestion des déchets ».....30

Intervenants : M. le Président – Mme Valérie Dejardin – M. Yves Coppieters, Ministre.

Question orale de Mme Valérie Dejardin à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « le soutien aux associations environnementales ».....31

Intervenants : M. le Président – Mme Valérie Dejardin – M. Yves Coppieters, Ministre.

Question orale de Mme Valérie Dejardin à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « le suivi de l'action du Gouvernement concernant la réduction des risques liés aux pesticides ».....32

Intervenants : M. le Président – Mme Valérie Dejardin – M. Yves Coppieters, Ministre.

REPRISE DE LA SÉANCE.....33

INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES (SUITE).....34

Question orale de Mme Valérie Dejardin à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « la saturation des centres d'enfouissement technique (CET) » ;

Question orale de M. Freddy Mockel à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « la feuille de route relative aux infrastructures de gestion des déchets » ;

Question orale de Mme Diana Nikolic à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « la saturation prochaine des centres d'enfouissement technique (CET) en Wallonie et la stratégie de capacité à long terme ».....34

Intervenants : M. le Président – Mme Valérie Dejardin – M. Freddy Mockel – Mme Diana Nikolic – M. Yves Coppieters, Ministre – Mme la Présidente.

Question orale de M. Arnaud Dewez à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « la présence de PFAS et TFA dans l'eau distribuée à Oupeye ».....37

Intervenants : Mme la Présidente – M. Arnaud Dewez – M. Yves Coppieters, Ministre.

Question orale de Mme Diana Nikolic à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « les plans d'action de lutte contre le bruit des agglomérations de Liège et de Charleroi ».....39

Intervenants : M. le Président – Mme Diana Nikolic – M. Yves Coppieters, Ministre.

Question orale de Mme Marie Jacqmin à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « les enjeux et les perspectives de la biométhanisation agricole en Wallonie »..... 40

Intervenants : M. le Président – Mme Marie Jacqmin – M. Yves Coppieters, Ministre.

Question orale de Mme Christine Mael à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « l'application aux lisiers des adaptations temporaires du Programme de gestion durable de l'azote en agriculture (PGDA) »..... 41

Intervenants : M. le Président – Mme Christine Mael – M. Yves Coppieters, Ministre.

Question orale de Mme Bénédicte Linard à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « les dangers du projet Omnibus X sur les pesticides »..... 43

Intervenants : M. le Président – Mme Bénédicte Linard – M. Yves Coppieters, Ministre.

Question orale de Mme Anne Lambelin à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « la prise en compte des enjeux de santé-environnement liés aux centres de données » ;

Question orale de Mme Anne Lambelin à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « la prise en compte des effets cumulés des centres de données sur la ressource en eau » ;

Question orale de Mme Anne Lambelin à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « l'encadrement environnemental de l'implantation des centres de données »..... 44

Intervenants : M. le Président – Mme Anne Lambelin – M. Yves Coppieters, Ministre.

Question orale de Mme Valérie Dejardin à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « le financement des besoins en matière d'égouttage »..... 47

Intervenants : M. le Président – Mme Valérie Dejardin – M. Yves Coppieters, Ministre.

Question orale de Mme Valérie Dejardin à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « le suivi des mesures prises concernant les PFAS »..... 48

Intervenants : M. le Président – Mme Valérie Dejardin – M. Yves Coppieters, Ministre.

Question orale de Mme Valérie Dejardin à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « l'état des réparations des égouts et collecteurs après les inondations de 2021 »..... 50

Intervenants : M. le Président – Mme Valérie Dejardin – M. Yves Coppieters, Ministre.

Question orale de M. Olivier Maroy à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « la lutte contre les fuites et les pertes d'eau en Wallonie »..... 51

Intervenants : M. le Président – M. Olivier Maroy – M. Yves Coppieters, Ministre.

Question orale de Mme Rachida Aït Alouha à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « la Maison arc-en-ciel de Liège »..... 52

Intervenants : M. le Président – Mme Rachida Aït Alouha – M. Yves Coppieters, Ministre.

Question orale de Mme Sylvie Muratore à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « la reconnaissance du défaut d'accessibilité comme forme spécifique de discrimination en Wallonie »..... 53

Intervenants : M. le Président – Mme Sylvie Muratore – M. Yves Coppieters, Ministre.

Question orale de Mme Sabine Roberty à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « les travaux de la conférence interministérielle Droits des femmes sur le pack Nouveau Départ »..... 54

Intervenants : M. le Président – Mme Sabine Roberty – M. Yves Coppieters, Ministre.

Question orale de Mme Veronica Cremasco à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « le transfert de 50 millions d'euros de l'échelon fédéral en faveur du secteur de l'économie sociale à la suite de la réforme des allocations de chômage ».....56

Intervenants : M. le Président – Mme Veronica Cremasco – M. Yves Coppieters, Ministre.

Question orale de Mme Sabine Roberty à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « les économies imposées à l'Agence pour une vie de qualité (AViQ) et l'impact sur la santé et le soutien aux citoyens ».....57

Intervenants : M. le Président – Mme Sabine Roberty – M. Yves Coppieters, Ministre.

Question orale de Mme Diana Nikolic à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « le suivi de la réunion du 14 septembre 2026 avec les directions hospitalières wallonnes sur la gouvernance de l'offre de soins en région liégeoise ».....59

Intervenants : M. le Président – Mme Diana Nikolic – M. Yves Coppieters, Ministre.

Question orale de Mme Sabine Roberty à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « l'usage de l'intelligence artificielle dans le dépistage du cancer du sein » ;

Question orale de Mme Marie Jacqmin à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « l'amélioration du taux de participation au dépistage du cancer du sein en Wallonie »..... 60

Intervenants : M. le Président – Mme Sabine Roberty – Mme Marie Jacqmin – M. Yves Coppieters, Ministre.

Question orale de Mme Valérie Dejardin à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « la résilience climatique des infrastructures hospitalières ».....63

Intervenants : M. le Président – Mme Valérie Dejardin – M. Yves Coppieters, Ministre.

Question orale de Mme Geneviève Lazaron à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « le soutien aux aidants proches à l'occasion de la Journée mondiale de la maladie d'Alzheimer ».....65

Intervenants : M. le Président – Mme Geneviève Lazaron – M. Yves Coppieters, Ministre.

Interpellation de Mme Sabine Roberty à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « les allocations familiales au cœur des tractations gouvernementales pour le conclave » ;

Question orale de Mme Alice Bernard à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « la publication du rapport des experts sur les allocations familiales ».....66

Intervenants : M. le Président – Mme Sabine Roberty – Mme Alice Bernard – Mme Sophie Fafchamps – M. Nicolas Tzanetatos – Mme Veronica Cremasco – M. Yves Coppieters, Ministre.

Question orale de Mme Geneviève Lazaron à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « l'état d'avancement des travaux relatifs à la garantie autonomie » ;

Question orale de Mme Rachida Aït Alouha à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « la garantie autonomie » ;

Question orale de Mme Sabine Roberty à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « la taxe autonomie et ses contreparties pour les citoyens » ;

Question orale de Mme Alice Bernard à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « la taxe autonomie envisagée par le Gouvernement wallon ».....73

Intervenants : M. le Président – Mme Geneviève Lazaron – Mme Rachida Aït Alouha – Mme Sabine Roberty – Mme Alice Bernard – M. Yves Coppieters, Ministre.

Question orale de Mme Rachida Aït Alouha à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « le conclave budgétaire et le financement du secteur non marchand » ;

Question orale de Mme Sabine Roberty à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « les négociations au point mort pour la conclusion d'un nouvel accord concernant le secteur non marchand »..... 77

Intervenants : M. le Président – Mme Rachida Aït Alouha – Mme Sabine Roberty – M. Yves Coppieters, Ministre.

Question orale de Mme Sabine Roberty à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « le manque de soutien pour le secteur de l'aide et des soins à domicile face aux prix élevés des carburants » ;

Question orale de Mme Veronica Cremasco à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « la prise en charge des frais de déplacement des aides à domicile ».....78

Intervenants : M. le Président – Mme Sabine Roberty – Mme Veronica Cremasco – M. Yves Coppieters, Ministre.

Question orale de Mme Sabine Roberty à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « les modifications dans l'octroi des aides matérielles ».....81

Intervenants : M. le Président – Mme Sabine Roberty – M. Yves Coppieters, Ministre.

Question orale de Mme Sabine Roberty à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « les moyens annoncés par M. le Ministre pour financer le contingent 2025 des services d'aide aux familles et aux aînés (SAFA) » ;

Question orale de Mme Veronica Cremasco à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « l'insuffisance des services d'aide pour la continuité de la vie à domicile »82

Intervenants : M. le Président – Mme Sabine Roberty – Mme Veronica Cremasco – M. Yves Coppieters, Ministre.

Question orale de Mme Jamila Ammi à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « la fermeture de la maison de repos Le Bon Repos à Dour ».....84

Intervenants : M. le Président – Mme Jamila Ammi – M. Yves Coppieters, Ministre.

Question orale de Mme Jamila Ammi à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « l'immersion de M. le Ministre en maison de repos et de soins (MRS) »86

Intervenants : M. le Président – Mme Jamila Ammi – M. Yves Coppieters, Ministre.

Question orale de Mme Veronica Cremasco à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « l'avis du Conseil économique, social et environnemental de Wallonie (CESE Wallonie) sur les stratégies « Solidarité » »..... 87

Intervenants : M. le Président – Mme Veronica Cremasco – M. Yves Coppieters, Ministre.

ORGANISATION DES TRAVAUX (SUITE)..... 89

Interpellations et questions orales transformées en questions écrites..... 89

LISTE DES INTERVENANTS..... 90

ABRÉVIATIONS COURANTES.....91

COMMISSION DE LA SANTÉ, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ACTION SOCIALE

Présidence de M. Jean-Pierre Lepine, Président

OUVERTURE DE LA SÉANCE

- La séance est ouverte à 9 heures 33 minutes.

M. le Président. – La séance est ouverte.

ORGANISATION DES TRAVAUX

Communications

M. le Président. – Avant de procéder à l'examen de l'arriéré, je souhaiterais vous informer que l'audition de Mme Roswall, Commissaire européenne à l'Environnement, prévue le lundi 16 novembre 2026, a dû être reportée en raison de la COP31 à laquelle elle participe. Une nouvelle date nous sera communiquée ultérieurement. Je ne sais pas vous en dire plus aujourd'hui. L'audition aura lieu quand Mme Roswall sera libre et disposée à venir.

Par ailleurs, je me permets de vous rappeler que ce vendredi 2 octobre 2026 aura lieu la visite du groupe Comet à Obourg. Je ne vous cache pas que j'ai essayé de la postposer au vu des derniers événements et des incendies qui ont eu lieu le week-end dernier, durant lesquels une partie des riverains ont été confinés. Cependant, je n'ai pas été convaincant en Conférence des présidents. Cette visite est donc maintenue.

Plusieurs groupes n'ont pas encore communiqué les noms de leurs participants au secrétariat de notre Commission. Je vous invite à le faire dès que possible afin de permettre aux organisateurs de nous accueillir dans les meilleures conditions possibles.

Examen de l'arriéré

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'examen de l'arriéré de notre Commission. Quelqu'un souhaite-t-il prendre la parole sur celui-ci ?

Personne. Merci.

L'évaluation du modèle wallon des allocations familiales – Auditions

M. le Président. – À la suite d'une demande du groupe PTB, un point relatif à l'organisation éventuelle d'auditions sur l'évaluation du modèle wallon des allocations familiales a été inscrit à notre ordre du jour.

Un tableau reprenant l'ensemble des demandes reçues à ce stade vous a été communiqué. Je vous invite à prendre connaissance de ce tableau.

La parole est à Mme Bernard.

Mme Alice Bernard (PTB). – Monsieur le Président, chers collègues, je vais commencer par un petit témoignage : « Pour moi, les allocations sont plus qu'indispensable dans mon budget mensuel. Si je ne les ai pas, à l'heure actuelle, je ne sais pas comment je fais. Cela compte vraiment dans mon budget. On a acheté une maison il y a deux ans. On a quitté Bruxelles pour des questions financières. J'avais une location qui me coûtait le même prix que le remboursement de mon prêt actuellement. Les allocations familiales me permettent vraiment de joindre les deux bouts. Je calcule tout et toutes mes dépenses ». Ce témoignage est extrait de l'étude que la Ligue des familles a publiée récemment et qui rassemble des témoignages très concrets pour expliquer pourquoi les allocations familiales sont importantes pour les familles.

Depuis plus d'un an, avec des collègues, nous interpellons régulièrement la majorité et M. le Ministre en commission pour les avertir du danger de toucher aux allocations familiales. Pourtant, cela se concrétise de plus en plus, à en croire la presse, puisqu'on apprend que le Gouvernement wallon n'exclut pas d'effectuer de nouvelles économies sur les allocations familiales. Nous estimons qu'il faut mesurer pleinement les conséquences concrètes de telles décisions.

C'est pour cela que nous vous proposons d'entendre au Parlement les acteurs de terrain qui sont auprès des familles, des enfants et des jeunes. Les allocations familiales concernent directement la vie quotidienne de centaines de milliers de familles et de jeunes parce qu'elles sont, avant tout, un outil essentiel de soutien aux revenus des familles.

Nous vous proposons d'entendre d'abord des acteurs qui sont directement en contact avec les familles et les enfants. Dans la liste que vous avez reçue, nous

proposons la Ligue des familles, la Ligue des droits de l'enfant, le délégué général aux droits de l'enfant et l'association COFAMON, qui pourront notamment nous éclairer sur les difficultés concrètes rencontrées par les familles et sur la manière dont le système répond ou pas aux différentes situations familiales. Loin des tableaux budgétaires du Gouvernement, leurs témoignages illustrent ce que sont les réalités familiales.

Il nous semble également important de donner directement une place au point de vue des jeunes, à travers le Forum des jeunes ou la Confédération des organisations de jeunesse. Nous proposons, en outre, d'entendre Inclusion ASBL puisque les familles qui ont un enfant en situation de handicap peuvent être confrontées à des besoins et à des coûts spécifiques. Il est important de vérifier si le modèle actuel prend correctement en compte ces réalités. L'IWEPS, l'AViQ et FamiWal peuvent apporter un éclairage complémentaire indispensable.

D'un côté, on aurait l'analyse des données et des effets socioéconomiques du système ; de l'autre, l'expérience concrète de sa mise en œuvre. Ces auditions permettraient ainsi au Parlement de disposer d'une vision plus complète : les données, la mise en œuvre administrative et surtout l'expérience concrète des bénéficiaires.

C'est particulièrement utile, selon nous, pour éviter que le rapport d'évaluation dont on a parlé ces dernières semaines ne soit qu'un prétexte pour créer un nouvel instrument d'économies budgétaires. Les allocations familiales, c'est l'argent des enfants et des travailleurs. Pour le PTB, il n'est pas question que l'on y touche, mais on veut pouvoir, avec les auditions, montrer concrètement que l'on ne peut pas toucher aux allocations familiales.

Je vous remercie de m'avoir écoutée et j'espère avoir un écho favorable de la part de l'ensemble des groupes politiques présents ce matin.

M. le Président. – La parole est à Mme Roberty.

Mme Sabine Roberty (PS). – Le groupe socialiste, par ma voix, souhaite soutenir la proposition du groupe PTB.

Au début de la législature, selon leur promesse électorale de 2024, le groupe Les Engagés voulait soutenir les familles et notamment augmenter le montant des allocations familiales par enfant. Elle se transforme lors de l'écriture de la Déclaration de politique régionale avec le partenaire de majorité MR ; ce renforcement du modèle se transforme en optimisation du modèle. Aujourd'hui, tout cela se transforme encore.

Depuis, on n'a pas eu une commission ou une séance plénière sans une interpellation, des questions orales ou des questions d'actualité où l'on ne parle pas

des allocations familiales. Tout le monde se tracasse – et pas uniquement les parlementaires qui gagnent bien leur vie – : les gens, les familles, les associations et le délégué aux droits de l'enfant. Toutes les personnes qui travaillent dans le monde de l'enfance s'inquiètent.

On a traduit ces inquiétudes ici. C'est l'une des raisons pour lesquelles on soutient la demande du PTB. On est passé d'une promesse électorale à un modèle qui doit être optimisé au travers de la DPR. Aujourd'hui, ce qu'on lit dans la presse et ce que l'on comprend des réponses de notre Gouvernement ne sont pas de nature à nous rassurer. D'ailleurs, cela ne rassure personne.

Il faut pouvoir s'arrêter, se poser les bonnes questions et avoir des auditions. C'est comme cela aussi que le Parlement grandit, que nos positions peuvent être prises et que l'on aide un ministre et un gouvernement à prendre les bonnes décisions.

On se base sur un rapport d'experts. On a eu l'occasion d'en parler ensemble, Monsieur le Ministre, il y a 15 jours, ici même, au travers d'une question orale. Le rapport ne dit pas qu'il faut raboter les allocations familiales ; il propose d'autres pistes. Les pistes actuellement soumises au niveau du conclave ne sont pas celles du groupe d'experts. Si vous prenez une décision sans entendre les secteurs rapidement, ce sera un choix du Gouvernement et non pas un choix des experts.

M. le Président. – La parole est à Mme Linard.

Mme Bénédicte Linard (Ecolo). – Je m'inscris dans la ligne de ce qui a été évoqué jusqu'ici. Il est évident que, surtout au regard de ce que l'on entend dans la presse comme potentielles attaques sur les allocations familiales et le montant faramineux que les partenaires du Gouvernement entendent faire comme économies sur les allocations, il est plus qu'utile de mener des auditions à courte échéance.

Certaines personnes et certains partis ont déjà travaillé à la liste qui a été évoquée. On doit compléter cette liste et peut-être déjà partir sur de premières auditions avec les intervenants et intervenantes qui réunissent différentes demandes conjointes.

Je vois dans la liste que la Ligue des familles fait l'unanimité parmi celles et ceux qui ont déjà remis une demande d'audition. Il me paraîtrait logique que ce soit l'un des premiers acteurs que nous rencontrons et, pourquoi pas, dès la semaine prochaine puisque tout cela est lié aux travaux budgétaires.

Ecolo a demandé l'audition du Forum des jeunes et du Réseau wallon de lutte contre la pauvreté, qui sont aussi concordants avec une demande soit du PTB, soit de Mme Aït Alouha.

Nous avons aussi demandé la Fédération des CPAS, car cela nous semble utile, mais commençons par les

acteurs qui reçoivent une adhésion multiple des différents partis.

Je ne comprendrais pas que l'on ne puisse pas avoir cet éclairage dans les semaines qui viennent et le plus vite possible au vu de ce qui s'annonce dans la presse.

M. le Président. – La parole est à Mme Aït Alouha.

Mme Rachida Aït Alouha (Indépendante). – Je soutiens la demande d'auditions parce que, pour compléter les propos de Mme Linard, il est important d'avoir ces auditions. Lors d'une émission, Mme Degryse expliquait les difficultés des femmes au niveau de l'éducation des enfants, notamment la dictée, et indiquait qu'il y avait une réponse genrée. Dès lors, il est important d'écouter les femmes et d'avoir des auditions qui vont nous éclairer sur les difficultés au quotidien. Sans vouloir critiquer Mme Degryse, la majorité des femmes gèrent le budget de la maison et l'éducation des enfants. Malheureusement, c'est toujours le cas aujourd'hui. On travaille à ce que cela s'améliore et qu'il y ait une égalité des genres à ce niveau. Il est important d'écouter ces femmes, d'où notre suggestion du Bureau des femmes, pour apporter cet éclairage et voir leurs difficultés au quotidien.

M. le Président. – La parole est à Mme Fafchamps.

Mme Sophie Fafchamps (Les Engagés). – Tout d'abord, je voulais noter l'intérêt accordé au modèle wallon des allocations familiales puisque cela revient très régulièrement dans cette Commission et que l'on aura l'occasion d'en parler deux fois aujourd'hui : d'abord avec cette demande d'auditions puis avec une interpellation du groupe socialiste.

Je tiens à rassurer sur le fait qu'il n'y a aucune volonté de supprimer le système des allocations familiales. Il faut rassurer et arrêter de toujours avoir un discours alarmiste. Il serait d'ailleurs complètement anticonstitutionnel de supprimer les allocations familiales. Le principe de *standstill* limite les actions du Gouvernement, qui ne peut pas opérer des modifications majeures et mettre en péril les familles. Il était très important de le rappeler.

Concernant la demande d'auditions, je voudrais tout d'abord rappeler que le rapport d'évaluation vient seulement d'être déposé au Gouvernement. C'est donc tout récent. Il serait opportun de laisser au ministre compétent le temps nécessaire pour prendre pleinement connaissance de ce rapport, analyser les conclusions et examiner les recommandations qu'il contient. C'est une étape essentielle afin de pouvoir apprécier les suites à donner à ce travail et, le cas échéant, de porter les évolutions qui pourraient s'avérer nécessaires.

Je tiens à souligner un élément important du rapport, à savoir qu'il vient conforter les fondements du modèle wallon mis en place depuis 2019. C'est un constat dont nous devons tous prendre acte, au-delà des sensibilités

politiques, puisqu'il témoigne de la pertinence des choix qui ont été opérés à l'époque et de la solidité du système tel qu'il a été construit. Cela ne signifie pas que l'on ne doit pas avoir une réflexion sur le fonctionnement. Réfléchir et analyser, c'est toujours très intéressant. L'évaluation est une occasion utile d'identifier les éventuelles pistes d'amélioration dans une démarche qui doit rester guidée par l'intérêt des enfants et des familles. On se souviendra que, sous la précédente législature, des modifications ont déjà été apportées au décret, et ce, exactement dans un même esprit d'amélioration.

Je comprends la volonté d'entendre des acteurs de terrain, notamment les représentants des familles, des jeunes et des personnes en situation de handicap. Cela nous paraît être une demande légitime puisque leur expérience peut apporter un éclairage complémentaire sur les réalités vécues et les enjeux liés à l'évolution du dispositif. Cependant, on doit fonctionner dans un ordre cohérent, c'est-à-dire permettre au ministre de réaliser son analyse du rapport et de se positionner sur ces recommandations avant d'envisager les suites à donner dans notre Commission, y compris en ce qui concernerait d'éventuelles auditions. C'est la position du groupe Les Engagés.

M. le Président. – La parole est à M. Fiévet.

M. Hervé Fiévet (MR). – Le rapport d'évaluation du modèle wallon existe et constitue un premier élément de base pour envisager l'évolution du système. Le Gouvernement en a pris bonne note pour alimenter le conclave. Le Gouvernement ne fuira pas ses responsabilités. Les constats chiffrés et les comparaisons interrégionales sont clairs. Il appartient désormais à l'Exécutif de trancher dans l'intérêt général et budgétaire en Wallonie.

Le Parlement est libre d'organiser ses travaux et d'auditionner la société civile ou tout autre acteur opportun. Toutefois, ces auditions ne doivent pas se transformer en manœuvres dilatoires visant à retarder ou paralyser les réformes structurelles et urgentes.

M. le Président. – La parole est à Mme Bernard.

Mme Alice Bernard (PTB). – J'entends la position des deux partis de la majorité qui disent que l'on a un rapport, que l'on doit prendre le temps, que l'on doit d'abord laisser le ministre étudier ce rapport et faire des propositions. Or, le conclave budgétaire est en route. On aurait bien voulu, avant de prendre quelque décision que ce soit, entendre les premiers concernés. Ce que l'on défend, c'est que ce conclave budgétaire ne doit jamais toucher aux allocations familiales. Si l'on voulait entendre les premiers concernés, c'est pour qu'ils vous expliquent, une bonne fois pour toutes, que l'on ne peut pas toucher aux allocations familiales.

Si ce Gouvernement MR-Engagés prend des mesures contre les allocations familiales lors du

conclave budgétaire, ce qui semble se dessiner de plus en plus, ce sera une attaque de fond contre les enfants et leurs familles et toutes les promesses que vous avez faites avant les élections – 300 euros par mois et par enfant – s’envolent. On verra ce que les gens en tireront comme conclusions. On n’a jamais dit que la majorité voulait supprimer les allocations familiales. On dit que la majorité voulait chipoter aux allocations familiales, diminuer les montants et supprimer les indexations. Ils ont plein de pistes sur la table et ils sont en train de choisir laquelle ils vont suivre. Cela, il n’en est pas question !

C’est pour cela que l’on trouvait important d’auditionner les premiers concernés. On entend bien que la majorité refuse d’entendre les familles et leurs représentants. Cela laisse craindre le pire et cela confirme que les allocations familiales vont passer à la caisse dans le prochain budget. Pour nous, c’est une honte et c’est inacceptable.

M. le Président. – La parole est à Mme Roberty.

Mme Sabine Roberty (PS). – Je remercie Mme Fafchamps d’avoir rappelé que le droit aux allocations familiales pour les enfants est un droit constitutionnel. C’est bien ce que je répète ici toutes les semaines. Je la remercie de rappeler que l’on ne pourra pas supprimer les allocations familiales. C’est ce que l’on a toujours dit. En effet, pas une seule fois, dans l’un de mes discours, dans l’une de mes prises de position, je n’ai dit que le Gouvernement allait supprimer les allocations familiales. Parfois, on a tendance à réécrire l’histoire. Toutefois, ce qu’il y a de bien au niveau du greffe, c’est que tout ce que l’on dit est écrit pour la postérité. Jamais on n’a parlé de supprimer les allocations familiales. Rassurez-vous, nous aussi, nous savons que c’est quelque chose qui serait anticonstitutionnel.

Par ailleurs, ce rapport des experts, tout le monde l’a depuis le mois de juillet parce qu’il a fuité un peu partout. Si nous l’avons depuis le mois de juillet, M. le Ministre l’a aussi depuis le mois de juillet. Je n’ai pas eu mes apaisements, il y a 15 jours, quand j’ai posé une question sur ce rapport. C’est la raison pour laquelle j’ai dit à M. le Ministre : « Si, au niveau du conclave budgétaire, vous touchez aux allocations familiales, vous ne suivrez pas ce que le rapport d’experts a dit. Ce sera donc bien une décision politique du Gouvernement que de toucher aux allocations familiales ».

Il serait très intéressant de débattre de ce rapport d’experts et d’auditionner des personnes qui l’ont réalisé, tout comme il serait bien intéressant d’avoir l’avis de la branche Familles de l’AViQ. On ne dit pas qu’il faut auditionner 1 000 personnes. Lors de la première intervention, Monsieur le Président, tout le monde aura compris que je n’ai pas donné de pistes d’auditions. J’ai simplement dit qu’il était très intéressant et même urgent de suivre la proposition

d’auditions du PTB. Il s’agirait que l’on puisse au moins écouter les experts et quelqu’un de la branche Familles de l’AViQ. Cela peut très bien s’organiser dans 15 jours sans plomber nos travaux et cela pourrait éclairer nos travaux. Le rapport d’experts est très intéressant. Il faut le mettre en musique et écouter ce qu’ils ont à nous dire.

Toute décision qui sera prise au niveau du conclave budgétaire visera à aller chercher de l’argent dans les poches des Wallons et des Wallonnes. Pour nous, c’est non, comme nous l’avons toujours dit. Nous avons des pistes pour aller chercher de l’argent ailleurs, là où il est, et nous les avons déjà données, que ce soit Ecolo, le PTB ou le groupe socialiste. Ce n’est pas que l’on arrive en disant que vous n’avez qu’à aller chercher de l’argent ailleurs. L’argent, on sait très bien où il faut aller le chercher. Ne faites pas les choses à l’envers : lors du conclave, ne prenez pas des décisions auxquelles nous pourrions déjà apporter d’autres solutions en commission grâce aux auditions proposées.

M. le Président. – La parole est à Mme Linard.

Mme Bénédicte Linard (Ecolo). – On sent bien qu’il y a un petit malaise sur les bancs de la majorité sur la question des allocations familiales. On voit bien dans la presse que le MR met la pression sur son partenaire et que, aujourd’hui, les Engagés doivent se défendre tout en restant loyaux, ce qui est compliqué. Néanmoins, derrière cela, il y a des enfants et des familles.

Pour une fois, je suis tout à fait d’accord avec le MR et M. Fiévet : pas de manœuvre dilatoire sur cette question. Une manœuvre dilatoire pourrait consister – je ne pense pas que c’était l’intention – à faire semblant que personne, en particulier le ministre, n’a lu le rapport sur la question. Celui-ci existe depuis le mois de juillet. J’imagine mal qu’un ministre en pleine négociation, que ce soit en bilatérale ou déjà en conclave potentiellement informel avec ses collègues sur la question des allocations, n’ait pas lu ce rapport. Personne ne peut croire cela. Partons donc du principe que ce rapport a été lu et qu’il est connu du ministre, ce qui veut dire qu’on lève le frein temporel mis sur la table par les Engagés.

J’ai entendu de la part des Engagés que la Ligue des familles, les représentants des jeunes et l’ASBL Inclusion étaient des acteurs qui avaient un point de vue qu’il fallait entendre. C’est magique puisque ces trois acteurs sont justement repris dans la liste. J’entends de la bouche du PS que la branche Familles de l’AViQ pourrait être entendue. Celle-ci figure aussi dans la liste du PTB. On pourrait commencer avec ces quatre intervenants lors de la prochaine réunion de la Commission – à moins que des textes doivent être examinés dans deux semaines, mais je ne pense pas que ce soit le cas –, car cela éclairerait les uns et les autres.

M. le Président. – La parole est à Mme Aït Alouha.

Mme Rachida Aït Alouha (Indépendante). – Je voudrais ajouter, dans un souci de transparence et pour que les citoyens sachent qu'on les écoute, qu'il est important d'accepter ces auditions parce que vous aurez des questionnements. Ils demanderont comment on a pu oser toucher à leurs biens, car c'est bien de cela qu'il s'agit au final.

M. le Président. – La parole est à Mme Fafchamps.

Mme Sophie Fafchamps (Les Engagés). – Je suis assez étonnée que tout le monde considère un document qui a fuité comme un document officiel. Quand nous étions dans l'opposition, sous la précédente législature, dès que nous faisions allusion à certains documents, c'était l'indignation totale de la part d'Ecolo qui était dans la majorité. Maintenant qu'ils sont dans l'opposition, ils voudraient que l'on parle d'un document qui n'est officiellement pas arrivé au Parlement et qui vient d'arriver au Gouvernement, et ils voudraient tout de suite que l'on ait une analyse de ce document qui n'est même pas encore dans nos mains.

(Réactions dans l'assemblée)

C'est le job de la presse, mais, en tant que nouvelle parlementaire, permettez-moi de m'indigner à l'idée de se baser sur des documents qui ne sont pas encore arrivés de façon officielle au Parlement.

Mme Bénédicte Linard (Ecolo). – C'est le ministre qui doit l'avoir reçu.

(Réactions dans l'assemblée)

Mme Sophie Fafchamps (Les Engagés). – Vous faites tout votre argumentaire sur le budget des allocations familiales, alors que le rapport analyse le modèle des allocations familiales. Même si l'on faisait des auditions tout de suite, pensez-vous que l'on aurait le temps d'organiser les auditions et d'en tirer les résultats avant la fin du conclave budgétaire ? Bien sûr que non. Le conclave est en cours et bientôt terminé. Pensez-vous que l'on aurait le temps de boucler des auditions et d'avoir tous les résultats avant le conclave ? Ce sont deux choses séparées qui n'ont rien à voir : le rapport analyse un modèle et le conclave est budgétaire.

J'ai confiance dans le mode de fonctionnement de M. le Ministre. Je sais qu'il rencontre les différents opérateurs dans le dossier des allocations familiales et notamment la Ligue des familles tout prochainement. Faisons confiance au travail de M. le Ministre. Il analyse le rapport et il viendra prochainement, si nécessaire, avec son analyse, ce qui me convient comme mode de fonctionnement.

M. le Président. – La parole est à Mme Bernard.

Mme Alice Bernard (PTB). – L'enjeu, c'est de signaler qu'il n'est pas question que ce conclave budgétaire prenne la moindre décision en matière

d'allocations familiales. Pour cela, il faut entendre les premiers concernés. En effet, Madame Linard, on peut avoir trois ou quatre organismes à auditionner dans 15 jours. L'enjeu, c'est que, dans ce budget, on ne touche pas aux allocations familiales et que l'on n'y touche jamais.

Il est vrai que c'est un rapport qui étudie un modèle et qui pourrait éventuellement être utilisé par le ministre pour faire des modifications budgétaires, mais c'est cela que l'on veut éviter. La question n'est pas le rapport qui a été déposé par les experts. On en débattrait avec le ministre et l'on tirerait les conclusions. L'enjeu, c'est d'éviter un désastre pour les familles et leurs enfants, de ne pas prendre de décisions budgétaires qui touchent aux allocations familiales et d'écouter les familles avant toute décision.

M. le Président. – La parole est à Mme Linard.

Mme Bénédicte Linard (Ecolo). – Je suis étonnée par la réponse des Engagés que l'on essaie d'aider pour faire face à la vague du MR qui va venir demander de toucher aux allocations familiales dans le cadre budgétaire. L'argument sur le fait de ne pas pouvoir commencer des auditions ne tient pas. J'entends que, comme on n'aura pas fini les auditions avant le budget, on ne pourra pas commencer. Or, cela a du sens de commencer, même si l'on n'a pas fini, surtout parce que l'on peut tout à fait avoir fini. Le vote du budget se fait toujours fin novembre ou en décembre. On a bien le temps de mener quelques rencontres et quelques auditions pour avancer. Il n'y a pas de raison que le ministre rencontre les acteurs et que nous ne puissions pas les rencontrer. Cela n'a aucun sens. Chacun son travail ; il y a l'Exécutif et il y a le Législatif. Je ne comprendrais pas pourquoi on ne pourrait pas tenir des auditions et commencer dès la session prochaine.

M. le Président. – La parole est à Mme Roberty.

Mme Sabine Roberty (PS). – Monsieur le Président, ce sera ma dernière intervention parce que j'ai bien compris que la majorité n'a pas envie de faire ces auditions. Je pense savoir pourquoi : la peur du résultat de ces auditions et d'entendre la vraie vérité, c'est-à-dire que, non, il ne faut pas – jamais – toucher aux allocations familiales. C'est un droit inconditionnel des enfants. Toutes les familles en ont besoin et pas uniquement pour les fins de mois. Les allocations familiales, c'est quelque chose qui est émancipateur pour tous les enfants. La majorité a très peur d'écouter les auteurs du rapport, l'AViQ, La Ligue des familles et le délégué général aux droits de l'enfant. La majorité a peur et ne veut pas faire ces auditions à cause de cela.

M. le Président. – La parole est à Mme Fafchamps.

Mme Sophie Fafchamps (Les Engagés). – Ce sera aussi ma dernière intervention. Vous en faites un débat complètement budgétaire. Alors, on se verra en décembre lors des débats budgétaires. Vous avez les

conclusions de vos auditions. Vous dites déjà que l'on ne doit pas toucher au budget des allocations familiales. Pourquoi dès lors mener des auditions ?

M. le Président. – La parole est à Mme Bernard.

Mme Alice Bernard (PTB). – Je ne vais plus faire d'intervention et je propose que l'on vote, ce que vous alliez probablement proposer.

M. le Président. – J'allais le proposer puisque, apparemment, on n'arrive pas à se mettre d'accord.

Je vous propose un vote de procédure qui déterminera si auditions il y aura.

Vote de procédure

M. le Président. – Par 6 voix contre 4, la Commission décide de ne pas procéder à des auditions.

Ordre des travaux

M. le Président. – Pour rappel, l'audition d'Unia est prévue le mardi 3 novembre 2026.

AUDITIONS

Pétition pour l'instauration d'un système de consigne sur les bouteilles en plastique et canettes

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'audition sur la pétition pour l'instauration d'un système de consigne sur les bouteilles en plastique et canettes.

Mmes Jacqmin et Roberty ont déjà été désignées en qualité de rapporteuses.

Audition de M. Labiaux, Primo-signataire de la pétition

M. le Président. – La parole est à M. Labiaux.

M. Hugo Labiaux, Primo-signataire de la pétition. – Bonjour à tous, je m'appelle Hugo Labiaux et j'habite à Jambes, à deux pas d'ici. Pourtant, j'ai dû parcourir des milliers de kilomètres pour me retrouver aujourd'hui devant vous. Bien que le projet ait émergé dans mon esprit en octobre 2024, c'est en juin 2025 qu'il se concrétise sous le nom : « Le poids de nos erreurs ». C'était officiel, fin août 2025, nous prendrions le départ avec Antoine pour notre traversée de la Belgique, un trajet de 500 kilomètres reliant La Panne à Arlon, avec une grosse brouette pour récolter les déchets.

Avant un tel départ, il nous fallait comprendre cette problématique. C'est à ce moment qu'intervient une des premières belles rencontres de ce projet : Régine Florent, que vous avez déjà eue devant vous, il y a quelques années pour la même problématique que moi. S'en est suivie l'Alliance pour la consigne avec Chloé Schwizgebel. La première fois qu'elles nous ont appelés pour parler de la consigne, on s'est dit, avec Antoine : « On va régler ce problème en même pas un mois ». On a évidemment eu tort, mais en même temps, une petite graine a germé en nous avec cette idée forte que nous voulions créer des projets qui rassemblent les citoyens et défendre notre belle nature.

C'est avec cette belle idée en tête que nous avons rythmé notre été par la traversée. Entre sponsors, nutrition, études pour Antoine, travail pour moi, nous avons des journées bien chargées, mais, le 28 août 2025, nous étions prêts à aller au bout de notre projet. Heureusement, au vu de tout ce qu'il nous est arrivé. On se retrouve 15 jours plus tard, une gastro en plein milieu d'une forêt, un projet qui a failli ne jamais commencer, mais aussi 94 sacs collectés, sept articles de presse, six reportages TV, dont un au JT, et des centaines d'échanges avec les citoyens.

Malheureusement, une prise de conscience de la réalité du terrain s'ensuit d'énormément de questionnements. Si je me retrouve aujourd'hui devant vous, c'est pour avoir des réponses à toutes ces questions.

Pour commencer : qu'est-ce que la consigne et pourquoi, moi, je trouve cela bien ?

La consigne, c'est le fait de payer entre 15 à 25 centimes à l'achat et de récupérer son argent si l'on ramène son contenant. En Belgique, on a déjà la consigne sur les verres et, bizarrement, lors de ma traversée de 500 kilomètres, c'est peut-être une dizaine de contenants en verre récoltés contre des centaines, voire des milliers de contenants en plastique retrouvés.

Une fois que l'on donne une valeur à un objet, il est tout de suite mieux respecté. Vous me direz certainement que les gens continueront de jeter par terre et je vous répondrai certainement par l'affirmative, mais, durant cette traversée, j'ai rencontré tellement de gens que cela ne dérangeait pas d'enfiler de temps en temps des gants, avec une volonté citoyenne, pour respecter cette nature.

Pourquoi ne pas remercier ces gens qui prennent de leur temps et améliorent vos chiffres ? Un sac PMC avec la consigne, c'est plus ou moins 20 euros collectés. Cela a vraiment de quoi motiver les gens à se bouger, même si des gens continuaient de jeter. Néanmoins, la consigne n'est pas, pour nous, qu'une question d'argent ; c'est un moyen de tous avancer dans le même sens.

Si vous me le permettez, j'aimerais livrer un témoignage de cette traversée. Avec la TV locale Matélé, nous nous sommes rendus, durant la traversée, dans une ferme à Dréhance, pour parler avec ces agriculteurs de l'impact que ces déchets sauvages ont sur leur élevage.

Un petit peu de contexte pour celles et ceux qui ne le savent pas : les canettes qui sont jetées se retrouvent parfois dans les champs destinés à faire de la paille ou du foin. Au moment de faucher, si l'agriculteur ne voit pas cette canette, elle se retrouve broyée et l'on passe d'une canette à des milliers de petits morceaux de bouts d'aluminium qui peuvent se retrouver ingérés par les animaux qui en meurent dans d'atroces souffrances.

Lors de mon passage à Dréhance, j'ai rencontré Isaline, une jeune agricultrice qui m'a témoigné avec beaucoup de tristesse la perte d'une de ses bêtes des causes de l'ingurgitation d'un de ces bouts d'aluminium qui a transpercé l'estomac. Les agriculteurs ont bien d'autres choses à penser – surtout ces temps-ci – et j'espère sincèrement que vous ressentez cette peine et que, à travers mes mots, aujourd'hui, résonne la voix des milliers de personnes qui m'ont soutenu en signant cette pétition, mais aussi celle des agriculteurs derrière tout cela.

Dans le contexte d'urgence climatique actuel, pouvons-nous encore prendre le temps de croire en des idées folles comme il y a quelques années ? La consigne digitale, qui avait le même coût d'introduction que la vraie consigne, n'avait jamais été testée dans aucun autre pays, alors que l'on a une consigne classique installée dans 19 autres pays d'Europe et où les chiffres parlent d'eux-mêmes.

De par la législation européenne, la Belgique sera, quoi qu'il arrive, obligée de mettre en place un système de consigne pour les canettes en 2029, sauf dérogation peut-être. Tout cela nous permettrait de nous améliorer encore sur l'aspect relevant du recyclage. Évidemment que je crois à la sensibilisation des individus ; du très bon travail est fait à ce niveau. Malheureusement, même avec les actions de sensibilisation, les chiffres restent malheureusement les mêmes. Nous sommes allés dans des écoles, nous avons parlé avec des milliers de personnes du sujet : es gens sont plus prêts au changement que vous ne le pensez. Ce changement pourrait même être positif pour les gens qui, d'un geste simple, font un grand geste pour l'écologie.

Le changement fait peur, mais il est parfois nécessaire. Reprenons bêtement l'exemple de la ceinture de sécurité. Comme vous le voyez sûrement, je n'étais pas né au moment de ces discussions. J'ai appris cette histoire il y a peu et elle illustre assez bien mes futurs propos. La ceinture de sécurité que nous connaissons actuellement a été inventée par Nils Bohlin en 1959 et a été rendue obligatoire en Belgique en 1970. Cette décision a suscité une grande révolte chez la

population, causant d'importantes grèves et manifestations. Pourtant, la Belgique n'a pas stoppé cette loi, sauf une petite dérogation d'une dizaine d'années pour les taxis. Maintenant, 50 ans après, personne ne remet en cause cette loi, sachant qu'elle a permis de baisser de 40 % à 50 % le risque de mort ou de blessures graves lors d'un accident.

Ce que je veux dire, c'est que, personnellement, je trouve que la sensibilisation seule n'est pas efficace, au même titre que la décision politique seule. Cela se postpose facilement à la consigne. J'avais plus ou moins 8 ans quand les débats ont commencé et, chaque année où l'on attend, ce sont des déchets supplémentaires dans la nature et c'est notre belle ville de Namur qui est entachée par de nombreux déchets. Lors de notre passage à Namur l'année dernière, nous avons organisé un événement où, pendant une heure, les gens pouvaient aller ramasser les déchets dans la ville – en échange, le gagnant recevait quelque chose – et ce sont plus de 20 sacs qui ont été collectés en même pas une heure.

Une très grande partie de la salle, ici, sait certainement aussi que c'est une très bonne solution ; au plus vite on s'y mettra, au plus vite on s'y adaptera.

Il est donc temps que le pouvoir politique prenne une décision. Avec Aurélien et Antoine, nous avons 23 ans. Il y a un peu moins d'un an, suite au bon déroulement de notre premier événement, nous avons créé l'ASBL Potentiel. Cette ASBL a pour but de mettre en avant des problématiques systémiques avec des projets sportifs sociaux. Ces expériences nous permettent d'arriver à la conclusion suivante : le fait d'être dans l'action et de voir d'autres jeunes nous accompagner nous aide à affronter l'anxiété liée face à ces sujets. On a entendu lors de la traversée que, même si l'on faisait 20 fois le tour de l'Europe à pied, cela ne changerait rien. Pourtant, on y croit et l'on espère sincèrement avoir un rôle à jouer avec vous dans cette transition.

J'ai quelques petits remerciements à formuler de la part de Potentiel ASBL : merci à l'Alliance pour la consigne, à Régine et à toutes les personnes qui nous ont aidés et signé notre pétition.

Je vous remercie pour votre écoute.

M. le Président. – Je vous remercie, Monsieur Labiaux, pour votre exposé plein d'émotion. Nous savons parfaitement que vous avez vécu cette expérience et que vous voulez nous la faire partager.

Échange de vues

M. le Président. – La parole est à Mme Dejardin.

Mme Valérie Dejardin (PS). – Je vous remercie, Monsieur Labiaux, pour votre exposé qui était très clair

et, comme l'a dit M. le Président, empreint d'émotion. C'est important pour nous, parlementaires, d'être au contact avec les citoyens et les citoyennes, d'autant plus avec ceux qui s'engagent, qui sont dans l'action et qui poussent d'autres jeunes personnes à être dans l'action.

Vous avez dit que, au cours de votre périple, vous aviez rencontré des gens qui vous disaient que cela ne servait à rien. Je ne le pense pas. Je pense que toute action, même petite – ce n'est pas le cas ici –, a toujours un effet positif. Le fait de venir nous exposer votre parcours et de défendre une pétition nous permet, à nous, parlementaires, de remettre à l'ordre du jour cette problématique de consigne, cette problématique qui a des conséquences, vous l'avez dit, assez importantes sur la vie quotidienne des agriculteurs, des communes, des citoyens et de l'environnement. Je vous remercie pour cela et je vous remercie, ainsi que vos deux amis, pour les kilomètres parcourus et pour la mise en place de cette ASBL.

C'est important, que ce soit derrière une brouette, via les réseaux ou d'autres actions, de pouvoir conscientiser la population. Continuez, car cela nous permet de continuer à travailler. Je remercie également les pétitionnaires qui vous ont permis d'être ici.

Je suis historienne, Monsieur le Ministre, comme vous le savez. Cette pétition et l'action de Hugo m'ont permis de faire un petit retour en arrière. Nous n'étions pas là tous les deux lors de la précédente législature, mais la consigne – cette pétition – aurait pu être portée par votre groupe, par Les Engagés, en 2023, à l'époque. En effet, c'était votre cheval de bataille, si j'ai bien relu les interventions, particulièrement celui du ministre Desquesnes. À l'époque, il avait lancé une proposition de décret ainsi qu'une pétition. Aujourd'hui, et depuis juillet 2024, mon collègue et président, Jean-Pierre Lepine, le répète souvent en commission.

Dès lors, on peut observer que cette consigne n'apparaît nulle part dans la Déclaration de politique régionale. Quand des questions sont posées, les réponses ne sont malheureusement pas satisfaisantes ou en tout cas assez floues. Pourtant, on peut s'interroger – et M. Labiaux l'a dit – sur ce qui a changé depuis 2023. Pas grand-chose.

Les déchets et dépôts sauvages sont toujours là. Les canettes laissées dans les champs posent des problèmes aux agriculteurs et tuent toujours des animaux. Les agriculteurs doivent toujours subir les conséquences de ces déchets. Entre 2023 et 2026, je pense que rien n'a changé.

En plus, nous avons une échéance européenne très claire. M. Labiaux l'a très bien expliqué. Dès lors, nous avons des objectifs à atteindre en sachant effectivement que l'on a une possibilité d'avoir une exemption ou une dérogation. Et j'ai l'impression que l'on ne nous parle plus que de cette possibilité d'être exempté, d'avoir une

dérogation. Si l'on s'en tient à cela, cela ne résout pas la problématique exposée et pour laquelle ces citoyens se sont engagés, ont signé une pétition et qui obtient l'assentiment de 75 % de la population. Ce n'est pas rien. Et quand on est élu politique, je pense que l'on doit essayer de pouvoir répondre à ces demandes citoyennes.

Monsieur le Ministre, je ne sais pas si vous allez répondre, mais, en tout cas, les questions se posent aujourd'hui : a-t-on des chiffres actualisés de ces collectes ? Est-on toujours à 80 % de collecte sélective pour les bouteilles en plastique et 65 % pour les canettes ? A-t-on une tendance sur une période plus longue et a-t-on un pourcentage qui a tendance à augmenter ou alors à stagner ?

Même si demain nous trouvons les moyens de faire passer ces pourcentages à 90 % et donc d'obtenir l'exemption, cela va-t-il faire disparaître les canettes et les bouteilles de nos fossés, de nos champs, de nos bords de route ? Je n'en suis pas sûre. De plus, vous savez qu'une méthode de calcul ou une autre peut modifier les pourcentages. De manière globale, je ne suis pas certaine que cela va changer la situation sur le terrain.

Dès lors, êtes-vous convaincu que, même si l'on arrive à augmenter ce pourcentage, la situation sur le terrain sera améliorée ? Cela veut dire que l'on n'aura plus besoin de Hugo, Antoine ou d'autres citoyens pour aller ramasser ces canettes dans les fossés.

Si cela ne passe pas par la consigne, avez-vous une stratégie claire par rapport à cette problématique ? Si oui, pourrait-on en avoir les contours ? C'est important pour nous et surtout pour les personnes dans le public et à nos côtés.

Monsieur le Ministre, pouvez-vous également nous dire la part d'emballages de boissons qui se retrouvent dans les déchets sauvages ?

De manière positive, vous avez annoncé un groupe de travail qui serait consacré à la consigne au sein de la Commission interrégionale de la responsabilité élargie des producteurs. Ce groupe de travail est-il installé ? Qui y siège ? Y a-t-il des associations environnementales ou des consommateurs qui y siègent également ? Est-ce aussi le cas des représentants du monde agricole et des collectivités locales ? Je prends ma casquette de bourgmestre : les dépôts sauvages, le nettoyage des fossés coûtent également une somme importante aux communes. Dès lors, les communes seront-elles représentées dans ce groupe de travail ? Et surtout, quel est le calendrier que ce groupe suivra ?

Monsieur le Ministre, nos prédécesseurs ont largement travaillé sur le dossier. Il y a eu des auditions et des visites de terrain. Nous parlons régulièrement de ce sujet ici, au Parlement. Aujourd'hui, nous avons des citoyens face à nous. Nous savons que, de manière globale, la population est plutôt positive par rapport à ce

type de consigne. Dès lors, il nous faut pouvoir apporter des décisions et des solutions à cette problématique.

Pour reprendre les mots de M. Labiaux et pour terminer, nous avons un projet qui permet de rassembler les gens et surtout un projet qui permet de défendre notre belle nature. On ne jette pas l'argent par la fenêtre, contrairement aux canettes et aux bouteilles, comme indiqué dans votre pétition. Aujourd'hui, ce dont nous avons besoin en Wallonie et en Belgique, c'est d'une solution. C'est entre vos mains et, comme vous le savez, notre groupe sera présent à vos côtés pour essayer d'aboutir de façon la plus constructive possible.

M. le Président. – La parole est à Mme Linard.

Mme Bénédicte Linard (Ecolo). – Je remercie M. Labiaux d'être avec nous aujourd'hui et, surtout, pour tout ce qui a précédé sa venue. C'est mon collègue, Freddy Mockel, que vous connaissez bien, qui porte habituellement cette question, mais il est retenu dans une autre commission. Dès lors, je serai son porte-parole dans ce débat. M. Mockel suit ce dossier de très près et a d'ailleurs pu rencontrer M. Labiaux à plusieurs reprises, notamment lors de l'étape devant le Parlement, à la fin de sa tournée.

Cette initiative mérite tout d'abord notre respect à toutes et tous, car il n'est pas courant qu'un citoyen traverse la Belgique à pied. Ramasser les déchets rencontrés sur son chemin et attirer l'attention sur les déchets sauvages, ce n'est pas seulement un défi sportif ; c'est un engagement citoyen, environnemental et politique. Nous devons au moins saluer cela, en espérant que l'on fasse bien plus que cela. Cette démarche nous montre que, derrière des débats parfois très techniques – sur le taux de collecte, les filières de recyclage et le système de responsabilité des producteurs –, il y a une réalité très simple : des citoyens et des citoyennes voient les déchets dans leur environnement et demandent que nous agissions.

La pétition portée par M. Labiaux est signée par plus de 1 000 personnes – il n'est pas négligeable d'avoir une pétition de cet acabit dans nos murs – vient s'ajouter à un mouvement beaucoup plus large en faveur de la consigne. Ce souhait de consigne défendu par des citoyennes et citoyens l'est aussi par des organisations environnementales ainsi que par différents acteurs économiques et agricoles. Cela a d'ailleurs été repris dans la présentation aujourd'hui. La consigne est, en outre, déjà appliquée dans d'autres pays européens qui nous entourent. La question est désormais : quand allons-nous passer de la discussion à la mise en œuvre ? C'est une question qui s'adresse à vous, Monsieur le Ministre, parce que, sur les bancs parlementaires, nous sommes beaucoup à être dans les starting-blocks pour vous épauler.

Les arguments avancés par M. Labiaux ne sont pas nouveaux et sont connus. Je le remercie de les avoir

rappelés si c'était encore nécessaire. M. Mockel a déjà rappelé qu'une consigne donne une valeur à l'emballage, crée un intérêt très concret à le rapporter plutôt qu'à l'abandonner, permet de récupérer une matière plus facilement identifiable et séparée, et agit précisément là où notre système actuel rencontre ses limites, c'est-à-dire dans l'espace public, dans les rues et dans les champs. J'habite dans une commune semi-rurale où nos agriculteurs ont mis des panneaux le long des champs demandant de ne pas jeter les canettes au vu des détriments pour les bêtes qui se retrouvent aussi aux abords des routes et des cours d'eau.

À côté de la sensibilisation et de la répression, qui ont leur rôle, force est de constater que cela ne suffit pas et que nous devons régler le problème des déchets sauvages autrement. La consigne ajoute quelque chose que nos dispositifs actuels ne permettent pas suffisamment : une incitation immédiate et concrète à rapporter l'emballage. C'est aussi une question de responsabilité. Pendant trop longtemps, on a demandé aux Wallonnes et aux Wallons de mieux trier, de mieux jeter et de faire attention. Chacun a ses responsabilités, mais il serait absurde de faire peser l'essentiel de l'effort sur celui qui tient la bouteille ou la canette en main, alors que sa conception, sa mise sur le marché et la fin de vie de cet emballage relèvent d'une chaîne beaucoup plus large.

C'est précisément la logique de responsabilité élargie des producteurs que nous devons travailler. Celui qui met le produit sur le marché doit aussi contribuer à gérer les conséquences de ce produit. Cette logique est d'ailleurs en train d'évoluer en Belgique puisque le nouvel accord de coopération sur la responsabilité des producteurs prévoit notamment le financement des coûts liés aux déchets sauvages, avec une réduction progressive de ces contributions lorsqu'un système de consigne ou un système équivalent sera opérationnel. L'accord de coopération prévoit une consigne, mais ne l'introduit pas encore puisque cette étape doit venir d'un accord de coopération d'exécution.

Lorsque mon collègue, Freddy Mockel, vous a interrogé en juin, Monsieur le Ministre, vous lui avez répondu que le groupe de travail n'était pas encore formellement constitué – cela fait deux ans que la législation a commencé – et qu'il devait être organisé au niveau interrégional – j'imagine que la difficulté vient, entre autres, de cela, mais quand même – dans le cadre de la Commission interrégionale de l'emballage, et qu'une première rencontre était planifiée pour septembre 2026 pour déterminer ses modalités de fonctionnement. Nous sommes le 29 septembre. Qu'en est-il ? Cette première réunion a-t-elle eu lieu ? Le groupe de travail est-il enfin constitué ? Quelles décisions ou orientations en sont sorties ? Quel calendrier des travaux a été fixé ? Il est temps d'avancer avec tout cela.

L'Europe nous fixe désormais un objectif de collecte séparée d'au moins 90 % pour les bouteilles en plastique à usage unique et les contenants métalliques pour les boissons d'ici 2029. On attend d'ailleurs les chiffres de 2025 de Fost Plus pour ce mois de septembre. Le règlement européen prévoit la mise en place d'un système de consigne pour atteindre cet objectif, sauf si un État membre remplit les conditions permettant une exemption. Toutefois, attendre 2029 pour constater que nous n'avons pas atteint 90 %, ce n'est pas préparer une bonne politique publique ; c'est attendre l'échec pour commencer à chercher une solution. Nous savons où nous allons : vers la consigne, d'une manière ou d'une autre, c'est sûr. Un travail important a d'ailleurs été réalisé lors de la législature précédente. La question est de savoir si l'on veut subir cette évolution ou si l'on veut la préparer. Attendre n'est pas une politique et reporter systématiquement une décision en invoquant la complexité du dossier ne peut pas devenir une manière de ne jamais décider.

Aujourd'hui, M. Labiaux vient nous rappeler quelque chose d'essentiel : derrière les chiffres, les études et les discussions institutionnelles, il y a des personnes qui ramassent ces déchets, des agricultrices et des agriculteurs qui retrouvent des canettes dans leurs champs ou dans l'estomac de leurs vaches mortes ou blessées, des communes qui doivent les nettoyer et des citoyennes et des citoyens qui les voient dans leur environnement. Les bouteilles se décomposent en microplastiques et se retrouvent dans l'eau, dans les océans, dans nos terres et dans nos corps. Quand un citoyen fait plusieurs centaines de kilomètres à pied pour nous montrer cette réalité, la moindre des choses est que nous, parlementaires, répondions par des actes.

À la suite de cette audition, nous demandons donc au Gouvernement de nous présenter un rapport avec l'état d'avancement actuel et précis du dossier. Où en sont les travaux au niveau wallon ? Où en sont les discussions avec les deux autres Régions au niveau interrégional ? Quelles options sont actuellement étudiées, surtout au regard de l'accessibilité et de la non-discrimination ? Avez-vous avancé sur la question de la propriété des emballages consignés ? Quel calendrier est envisagé ? Surtout, quelles sont les étapes concrètes permettant d'aboutir à un système opérationnel dans les délais européens ? Nous demandons ce rapport qui nous semble essentiel.

M. le Président. – La parole est à M. Palermo.

M. Vincent Palermo (MR). – Monsieur Labiaux, je vous remercie. Il fallait le faire, et vous l'avez fait avec une équipe et des gens qui vous ont soutenu. Je suis certain que c'était nécessaire. Il ne faut jamais oublier que c'est un phénomène...

(Absence d'enregistrement)

... nombre de citoyens qui participent lors d'un week-end, une fois par an, les ambassadeurs ou les bénévoles des associations qui sont là pour faire en sorte que, dans leur quartier, dans leur ville, voire dans leur village, on puisse faire des démarches citoyennes. La citoyenneté, c'est le plus important. On parle de civisme et d'incivisme.

On est sur une demande de choix précis de consigne classique, il faut l'étudier, voir comment cela peut fonctionner et si cela va mieux fonctionner que le système en place aujourd'hui. Tout le monde est d'accord, l'objectif est d'éviter que l'on retrouve des déchets sauvages partout : dans les forêts, le long des prairies, dans les rues, le long des grandes surfaces. C'est important et c'est la réalité. Personne ici ne va dire que ce n'est pas important et personne ici n'a envie de le combattre. Le but, c'est de trouver le bon système qui va faire en sorte de diminuer ces déchets sauvages. C'est important parce que cela implique tout un phénomène : la reprise, des machines, le lieu où l'on va rapporter le déchet. Il faut savoir où installer le système et qui va rapporter : dans une petite épicerie, une grande surface, un établissement quelconque ou une machine où l'on dépose sa canette ? Cela reste quelque chose à étudier. On a aussi cette réflexion au niveau du commerce : qui va jouer le jeu et comment ? Qui aura la possibilité de jouer le jeu ?

Avec tous les contacts que vous avez pris, avez-vous pu entendre des différences de coûts ? En vous disant qu'une chose ou l'autre coûterait moins cher. Si l'on met une machine au coin de la rue ou dans un commerce, quel est le coût ? Renseignements pris à gauche et à droite, avez-vous une idée du coût d'une gestion automatisée ? Ce sera notre rôle et nous serons les mieux placés pour cela, mais peut-être que vous avez entendu ce genre de réflexion.

Vous dites aussi que les machines sont un investissement et que ce serait mieux de recycler. Vous savez que beaucoup veulent garder les sacs bleus, c'est très important. Il faudrait investiguer beaucoup plus dans le coût de l'investissement dans un nouveau système, ce que cela va rapporter par rapport à ce qui est fait actuellement. Avec le système de sacs bleus, parfois, on est plus performants que certains pays qui ont un autre système que le nôtre avec des cautions. Il faudrait pouvoir comparer.

Je le dis avec beaucoup de transparence, on a investi dans des centres de tri où l'on peut démultiplier le tri. Ici, on parle des canettes et des bouteilles, mais il y a plein d'autres choses qui doivent être triées et le recyclage coûte cher. C'est ce qui coûte le plus cher pour protéger notre planète. On doit dépenser plus, cela coûte plus cher à l'État, aux citoyens parce que l'on veut préserver notre planète et y faire attention pour elle et pour nous. C'est un coût qu'il faudra évaluer, se demander qui paiera et si tout le monde sera prêt à

changer le concept et à payer plus cher s'il est plus performant.

Moi qui ai une fonction maïorale dans ma ville, ce qui m'a toujours le plus perturbé, c'est le manque de civisme. Vous parliez tantôt de la répression, de faire comprendre aux gens que l'on ne fait pas ce genre d'actes et qu'il faut leur permettre de sortir leur portefeuille pour payer parce qu'ils ont jeté des canettes ou qu'ils ont mis des déchets sauvages. Ce que nous avons fait chez nous, c'est mettre des caméras mobiles. Quand on va parler avec ces gens, je peux vous dire que, une fois sur deux, ils n'ont pas l'air de comprendre quoi que ce soit. Ils prennent la canette et ils la jettent ; pour eux, ce n'est pas anormal. La prévention, faire comprendre aux gens que cela ne va pas, c'est une base pour limiter nos déchets. On ne le dit pas assez. On est en train de chercher des systèmes qu'il faudra trouver et qu'il faudra améliorer, c'est perfectible, certes, mais aujourd'hui, la prévention, la communication et le fait de dire aux gens qu'ils ne peuvent pas le faire parce que ce n'est pas correct et parce qu'ils devront contribuer à payer la note quand ils salissent et quand ils souillent. C'est très important, j'insiste sur l'aspect du civisme.

Vous avez aussi dit que, au niveau du numérique, c'est un peu compliqué, que l'on n'a pas de recul, que l'on ne sait pas trop ce qui se fait. Il faudra faire le test ; il faut faire attention quand on lance du numérique sans savoir les effets et sans savoir ce que cela va coûter.

Le débat ne doit pas opposer – heureusement, ce n'est pas le cas – celles et ceux qui veulent une Wallonie, une Belgique et une Europe plus propres à ceux qui ne veulent rien du tout et qui se disent « tant pis si c'est sale ». Ce n'est pas du tout le sujet. C'est la méthode la plus performante, la plus efficace du rapport qualité-coût, car il faut pouvoir le tenir et il y a toujours quelqu'un qui paie. C'est sur cela que l'on attire vraiment l'attention ; on devra travailler sur le sujet.

La démarche d'aujourd'hui – et le fait d'avoir parcouru 500 kilomètres – est plus que noble ; elle est hyper intéressante. On partage le constat, mais on se dit qu'il faut l'améliorer. On verra avec le ministre et le Gouvernement ce qui peut être fait à cet égard, mais nous devons être attentifs à la faisabilité et aux coûts avant de nous engager dans une nouvelle méthode qui ne sera peut-être pas meilleure et qui coûtera peut-être plus cher. Soyons prudents.

Pour le moment, on va continuer à investiguer, à échanger et à faire en sorte que l'on puisse connaître ce qui est le mieux pour nous, pour nos quartiers, pour notre pays et pour le citoyen.

M. le Président. – La parole est à Mme Ammi.

Mme Jamila Ammi (PTB). – Tout d'abord, merci à M. Labiaux d'être présent parmi nous.

Avant d'entrer dans le vif du sujet, je voudrais rappeler un épisode parlementaire que certains préfèrent oublier : lors de la précédente législature, à la demande de l'actuel numéro deux du Gouvernement wallon – François Desquesnes, des Engagés –, le Parlement wallon a organisé plusieurs auditions et visites de terrain, notamment aux Pays-Bas, pour observer le fonctionnement réel d'un système de consigne. La conclusion était claire : Les Engagés, le PS, Ecolo et le PTB étaient tous pour la consigne. Le seul à bloquer, c'était le MR. Au nom de quoi ? Au nom de qui ? C'est la question qu'il faut poser.

La suite, tout le monde la connaît : lors des négociations gouvernementales, le MR a posé son veto et la consigne a été purement et simplement supprimée de la Déclaration de politique régionale. Plus grave encore, François Desquesnes, le porte-drapeau le plus offensif de la consigne, a abandonné tout le travail accompli. Il a choisi le silence et la capitulation.

Ce n'est pas un simple revirement politique. En effet, Les Engagés avaient lancé, en mars 2023, une pétition sur la consigne qui a recueilli près de 4 000 signatures. Après leur entrée au Gouvernement en juillet 2024, cette pétition en ligne a continué à tourner pendant six mois, jusqu'en décembre 2024, alors qu'ils savaient déjà que la consigne ne figurerait pas dans la Déclaration politique régionale. Ainsi, la confiance des signataires a été trahie. Les agriculteurs, les défenseurs de l'environnement et les citoyens ordinaires qui ont signé ont été instrumentalisés à des fins de posture politique.

La donne a fondamentalement changé depuis que le règlement européen à ce sujet est entré en vigueur. En effet, il impose que, d'ici 2029, 90 % des bouteilles en plastique et canettes métalliques à usage unique soient collectées séparément, au besoin via un système de consigne. Ce n'est pas une recommandation, mais une obligation contraignante. Autrement dit, même si la Wallonie ne fait rien, la consigne arrivera d'une manière ou d'une autre avant 2029. La seule question est de savoir si nous concevons nous-mêmes un système efficace, équitable et classique, ou si la Commission européenne nous imposera un schéma que nous n'aurons pas contribué à dessiner.

Pendant ce temps, 70 % des Belges soutiennent la consigne. C'est le chiffre que donnent les pétitionnaires, ce qui converge avec plusieurs enquêtes d'opinion.

Alors que la Wallonie produit chaque année 30 000 tonnes de déchets sauvages dont le nettoyage coûte 100 millions d'euros, que le monde agricole alerte depuis des années sur des bovins morts après avoir ingéré des morceaux de canettes et que 70 associations réclament des actes, que répond le Gouvernement wallon ? Il répond attendre l'évaluation interrégionale et la transposition du texte européen. Il répond qu'il cherche le consensus. Quand la Belgique aura-t-elle une

consigne sur les canettes et les bouteilles en plastique, une date, un engagement ? Parce que les 1 200 pétitionnaires ont assez attendu, les agriculteurs wallons ont assez attendu et les 4 000 citoyens, trompés par la pétition des Engagés, ont assez attendu.

M. le Président. – La parole est à M. Huberty.

M. François Huberty (Les Engagés). – Nous remercions donc, dans un premier temps, l'intégralité des pétitionnaires et, plus précisément, M. Labiaux. Je voudrais aussi saluer la volonté du jeune que vous êtes – parce que, à 24 ans, je vous considère encore comme un jeune – de vous impliquer sur un sujet aussi marquant que celui-ci. C'est un exemple dans le sens de la participation et de l'implication citoyenne que l'on se doit de saluer. Nous ne pouvons que nous inscrire dans les raisons que vous avez invoquées pour vouloir mettre en place un système de consigne. Le sujet est toujours d'importance pour notre mouvement Les Engagés, puisque nous y sommes favorables.

Récemment, nous avons eu – et j'ai eu l'occasion – à de multiples reprises de relayer le sujet auprès de vous, Monsieur le Ministre, mais également auprès de votre collègue chargée de l'Agriculture, Mme Dalcq, à la suite de l'appel du secteur agricole. C'est un appel important et marqué sur lequel je vais revenir d'ici quelques instants. Il y a eu également, il y a un peu plus d'un an, on se le rappelle, 70 organismes qui s'étaient exprimés dans une lettre ouverte allant dans le même sens. Le consensus sur le terrain est bien là et est bien présent. En effet, les déchets d'emballages de boissons n'ont pas que des conséquences écologiques, puisqu'en quelques chiffres – cela a été mentionné – les Wallons de manière générale jettent chaque année 30 000 tonnes de déchets sauvages en Wallonie, ce qui représente huit kilos par habitant. C'est un élément assez important. Cela coûte un peu moins de 100 millions d'euros aux pouvoirs locaux, principalement aux communes.

C'est de l'argent public qui, malheureusement, est gaspillé pour ramasser ce que les gens n'auraient pas jeté si tout cela avait bien entendu de la valeur. Ces déchets d'emballages touchent également le cœur de nos exploitations agricoles, en se trouvant broyés dans les fourrages destinés au bétail et causant des blessures et, parfois, la mort des animaux. D'après les chiffres que nous avons, 3 000 vaches meurent chaque année en Belgique après avoir ingéré des fragments de canettes broyées dans les fourrages. En termes de chiffre d'affaires pour le secteur, c'est un chiffre non négligeable qui peut être approximativement évalué à 6 millions d'euros, plus la détresse psychologique que cela peut engendrer au niveau du secteur. On sait ce que c'est de perdre un animal. La consigne est donc aussi une mesure agricole.

Le ministre Coppieters a, de nombreuses fois, été interrogé par mes soins et d'autres collègues également, et ce, depuis son entrée en fonction. Il y est très

sensible. Il a indiqué travailler à l'échelle interrégionale à une révision de l'accord de coopération afin de le mettre en conformité avec les règlements européens sur les emballages. Dans ce cadre, pour répondre à l'échéance européenne en matière de collectes sélectives, le projet de révision de l'accord de coopération prévoit le principe général de la consigne et en fixe également déjà les grandes lignes. La question de la consigne deviendra obligatoire si ces objectifs de collecte européens ne sont pas atteints par la Belgique.

D'après les chiffres qui ont été mentionnés, malgré la sensibilisation et autres, malheureusement, à l'heure actuelle, on n'y arrive pas avec le système mis en place. Comme le ministre l'a déjà souligné, un système harmonisé et applicable à l'échelle nationale est essentiel aussi. C'est d'ailleurs l'objet des concertations entre les différentes Régions. Ce n'est pas à vous que je vais expliquer comment fonctionne la Belgique. Dans le cadre du projet d'accord de coopération interrégionale, cela n'a du sens que si on l'applique à l'échelle nationale. C'est ce à quoi il faut s'atteler également.

Nous avons pu prendre connaissance du point relatif au projet d'accord de coopération porté à l'ordre du jour du Conseil des ministres du mois de septembre 2026. Il s'agissait de la troisième lecture du projet de décret. Nous pouvons donc constater que les choses évoluent dans le bon sens. Certes, comme cela a été dit, pas toujours aussi vite qu'on le souhaiterait, mais on connaît les nécessités institutionnelles et juridiques. En somme, je dirais que l'on a plus avancé durant ces quelques mois que sur la législature précédente.

En guise de conclusion, avant d'adresser peut-être l'une ou l'autre question à M. le Ministre, vous aurez compris que le contexte y était bien entendu favorable. Les agriculteurs demandent la consigne, une large majorité des citoyens également. Cela a été mentionné : près de trois Wallons sur quatre y sont favorables. Je ne reviens pas sur les chiffres que j'ai mentionnés, mais les pouvoirs locaux, les communes que nous représentons y sont également favorables, car ils sont fortement impactés par le coût. L'aspect écologique est également important. Nos voisins ont mis en place cette consigne avec des résultats qui sont plus que probants. Et surtout, l'Europe nous impose d'atteindre 90 % de collecte séparée des canettes d'ici 2029, c'est-à-dire demain. Monsieur le Ministre, on ne doute pas une seconde que vous avancez sur le sujet.

Où en est exactement l'état des discussions ? Pourriez-vous faire le point par rapport à l'adoption du projet de décret portant assentiment au dit accord ? Pour quand pouvons-nous espérer le voir arriver au Parlement ? Quel est l'état des contacts avec vos homologues des Régions flamande et bruxelloise concernant ce dossier, ainsi que leur avis sur la mise en place d'une consigne ? Où en est la mise en place prévue du groupe de travail composé des trois Régions ?

Monsieur le Ministre, qu'est-il ressorti de vos échanges avec votre collègue en charge de l'Agriculture et votre collègue en charge du Bien-être animal à ce sujet ? Quels points d'attention ont été évoqués par la Fédération wallonne de l'agriculture et l'Union des agricultrices wallonnes, puisque vous avez eu l'occasion de les rencontrer fin juin ou début juillet dernier ?

Enfin, où en est la réflexion portée quant au type de système de consigne à mettre en place et l'impact budgétaire sous-jacent ?

J'ai une question qui s'adresse également aux pétitionnaires. La question n'est pas de savoir si la consigne va se mettre en place – je me suis déjà exprimé à ce sujet et j'en suis convaincu –, mais comment et sous quelle forme ? Différents systèmes de consigne sont proposés : la consigne digitale, la consigne physique. J'ai cru comprendre dans votre présentation que, et cela me semble logique, que la consigne physique soit privilégiée. Avez-vous eu l'occasion de comparer les différents systèmes de consigne et ainsi nous aiguiller ? On a un avis sur le sujet, mais il serait bon de vous entendre sur le système à mettre en place.

M. le Président. – La parole est à Mme Aït Alouha.

Mme Rachida Aït Alouha (Indépendante). – Je vous remercie, Monsieur Labiaux, pour votre exposé ainsi que tous les signataires.

J'ajouterai aux arguments qui ont été signalés qu'il y a aussi le problème de la taxation, car la taxe poubelle augmente au niveau des communes. C'est un problème qui accentue – bien qu'il n'excuse pas – les dépôts sauvages. Il y a de moins en moins de poubelles publiques accessibles.

Tout cela pousse à ce que l'on ait ce système de consigne classique. Il n'y a pas de raison que notre Région n'applique pas cette consigne. Il est clair que le beau geste doit revenir à la poche des citoyens. C'est d'ailleurs appliqué dans les pays voisins. On voit aussi que nos citoyens se déplacent chaque semaine pour bénéficier aussi de cette consigne. C'est également bon pour le climat de l'avoir chez nous et de l'appliquer. J'espère que l'on sera prêt pour l'échéance européenne.

M. le Président. – Monsieur Labiaux, peu de questions vous sont revenues, car vous avez presque été trop complet. Néanmoins, si vous souhaitez ajouter quelque chose ou répondre à l'un ou l'autre des collègues, je vous cède la parole avant de céder la parole à M. le Ministre pour ses réponses.

La parole est à M. Labiaux.

M. Hugo Labiaux, Primo-signataire de la pétition. – Monsieur le Président, puis-je vous demander encore cinq minutes pour structurer ma pensée ? Si M. le Ministre veut parler avant moi, ce serait très gentil.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Coppieters.

M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale. – Je vous remercie, Mesdames et Messieurs les Députés, pour ces échanges. Je vous remercie, Monsieur Labiaux, d'avoir amené ce débat dans cette commission ; débat très important et très intéressant. Vous savez que je porte ce dossier personnellement et, en tant que ministre de l'Environnement et de la Santé, c'est un dossier sur lequel il faut des résultats, il faut avancer. On doit s'inscrire dans plus d'ambition en termes de protection de l'environnement.

Je voudrais rappeler qu'en Belgique, le système de responsabilité élargie des producteurs pour les emballages est organisé par l'accord de coopération du 4 novembre 2008 concernant la prévention et la gestion des déchets d'emballages, lequel est en cours de révision afin d'être mis en conformité avec le règlement européen relatif aux emballages et aux déchets d'emballages. Le projet a été soumis au Gouvernement wallon en troisième lecture le 17 septembre 2026, et nous attendons son passage dans les autres Régions, dont celui prévu à Bruxelles le 1^{er} octobre prochain, pour coordonner l'adoption et transmettre au Parlement les documents signés. Je ne dispose pas encore d'une date certaine de dépôt.

La révision de l'accord de coopération établit un cadre pour un éventuel système de consigne et prévoit qu'un accord de coopération d'exécution en préciserait les modalités pratiques. Dès lors, nous préparons bien le cadre général pour mettre en place ce système de consigne. La décision d'introduire un système de consigne doit faire l'objet d'un accord politique entre les Régions. Dans la recherche d'un consensus avec mes homologues flamands et bruxellois – dont la volonté reste de répondre aux objectifs européens de 2029 –, il est important d'être attentif à ce que l'éventuel système de consigne mis en place soit uniforme, accessible à tous les citoyens et les citoyennes, notamment dans le choix d'un système classique ou digital. C'est sans doute vers un système hybride que l'on évoluera.

Concernant les types de consignes qui pourraient être mis en place, le système de consigne pourrait être physique, hybride ou électronique, et plusieurs options pourraient être envisagées, avec pour objectif de ne pas limiter l'accès aux seuls utilisateurs d'un smartphone. Les Régions n'ont pas souhaité arrêter, dans l'accord de coopération Emballages, la forme précise du futur système. Seules des lignes directrices ont été posées et l'ensemble des modalités opérationnelles devraient être définies dans un accord de coopération d'exécution. Il reste important aussi d'avoir les modalités homogènes entre nos trois Régions.

Par rapport à l'opérateur unique des consignes – cela n'a pas été posé tel quel, mais c'est intéressant d'en

parler –, il devra s'agir d'une association sans but lucratif, soit une organisation compétente couvrant au moins 50 % des emballages soumis à consigne, soit un tiers lié par contrat exclusif à une ou plusieurs organisations représentant ensemble au moins 50 % du marché concerné. Des exigences de comptabilité distincte, de constat uniforme, de transparence et de plan financier s'appliqueront selon le modèle choisi.

Madame Dejardin, je voudrais vous rappeler les étapes et les objectifs européens 2026. Pour pouvoir bénéficier de l'exemption à l'obligation d'instaurer une consigne, l'État membre doit notamment atteindre un taux de collecte séparée d'au moins 80 % en poids, en 2026, pour chacun des types d'emballages concernés. Au plus tard le 1^{er} janvier 2028, l'État membre qui sollicite cette exemption doit notifier sa demande à la Commission européenne et lui soumettre un plan comprenant des mesures concrètes permettant d'atteindre l'objectif des 90 %. Au plus tard le 1^{er} janvier 2029, les États membres doivent assurer la collecte séparée d'au moins 90 % des emballages concernés. L'exemption porte sur l'obligation de mettre en place une consigne, et non sur cet objectif de collecte.

Si les conditions d'exemption prévues dans le programme ne sont pas remplies, un système de consigne devra être mis en place et les modalités précises de calcul et d'évaluation font encore l'objet de travaux européens. Les Régions participent à ces travaux via une représentation coordonnée au niveau interrégional.

Concernant les chiffres, les chiffres officiels les plus récents disponibles concernant les performances de recyclage sont pour l'année 2024. La Belgique a été enregistrée à ce moment-là avec un taux de recyclage de 77,5 % pour les bouteilles de boissons en PET et de 94,2 % pour les emballages de boissons métalliques. Ce dernier taux est toutefois ramené à 65,1 % lorsqu'il n'est pas tenu compte des quantités d'emballages métalliques récupérés dans la ferraille résiduelle issue des installations de traitement des déchets. À nouveau, les modalités précises de calcul et d'évaluation font encore l'objet de travaux européens. La méthode harmonisée européenne permettant de mesurer l'objectif de collecte séparée prévu dans le programme n'est pas encore définitivement arrêtée à ce stade-ci.

On m'a envoyé quelques chiffres en parallèle de vos discussions. Concernant le taux de collecte et de recyclage pour les bouteilles et boissons en PET, entre 2020 et 2023, on est autour de 81-82 %. Ce sont des chiffres réels. On est systématiquement dans des chiffres autour de cela. En ce qui concerne le taux de collecte et de recyclage pour les emballages de boissons en métal, en 2020, 85 %, mais 64 % collectés sélectivement uniquement ; en 2021, 91 %, mais 70 % collectés sélectivement ; en 2022, 93 %, mais 64 % collectés sélectivement ; en 2023, 94 %, mais 69 % collectés

sélectivement uniquement. C'est l'état des chiffres à ce stade-ci. Pour les autres chiffres, il faut aller chercher les données actualisées de Fost Plus.

Je voudrais vous parler du groupe de travail, puisque plusieurs personnes m'ont posé la question, de même que de l'état des contacts avec nos homologues flamands et bruxellois concernant le dossier ainsi que leurs avis. Dans le cadre des travaux préparatoires relatifs à l'application de l'article 50 du programme concernant le niveau de collecte séparée des emballages de boissons à atteindre, un groupe de travail interrégional est en cours de constitution en vue du lancement dans les prochaines semaines. Il est piloté par la Commission interrégionale de l'emballage, devenue EPRiBEL, responsable de l'ensemble des REP. La composition du GT, ses missions et son organisation seront précisées lors de sa mise en place, en concertation avec les autres Régions. Cette instance permettra d'associer les administrations compétentes aux réflexions nécessaires pour atteindre les objectifs européens ainsi qu'à l'examen des différents outils susceptibles d'y contribuer, parmi lesquels figure la consigne.

Concernant EPRiBEL, l'accord de coopération concernant le cadre de la REP pour certains flux de déchets et pour les déchets sauvages – l'ACI REP-SUP –, adopté dans les trois Régions, met en place un cadre commun pour la responsabilité élargie des producteurs et prévoit que la Commission interrégionale de l'emballage soit transformée en une Commission interrégionale de la REP. La Commission interrégionale de la REP prend donc l'appellation EPRiBEL. Elle comprend un organe de décision Emballages, un organe de décision REP et un secrétariat permanent. Cette architecture permet de distinguer clairement les compétences, tout en conservant une coordination interrégionale, une représentation équilibrée des trois Régions et la présence des trois observateurs fédéraux dans chaque section. La modification de l'ACI Emballages adapte ainsi la structure et le fonctionnement interne de la Commission interrégionale de la REP en fonction de ses nouvelles attributions.

La Commission interrégionale de la REP est notamment chargée d'établir et de gérer un registre public et numérique des producteurs répertoriant tous les opérateurs économiques actifs en Belgique. La Commission aura également la charge de contrôler la REP des différents opérateurs économiques pour les emballages qu'ils mettent sur le marché. En outre, l'accord de coopération désigne la Commission de la REP pour remplir les obligations légales européennes en matière de monitoring, de contrôle et de rapportage pour la Commission européenne.

Le budget d'EPRiBEL comprendra, d'une part, un budget relatif au personnel concernant les coûts du personnel propre et, d'autre part, un budget de fonctionnement. L'ACI Emballages prévoit pour le

personnel propre un budget annuel de 3 millions d'euros au maximum correspondant au fonctionnement de la future institution EPRIBEL sur la base effective de 34 équivalents temps plein. Il est également prévu qu'EPRIBEL soit constituée de personnel détaché et mis à disposition par les Gouvernements régionaux, le nombre étant plafonné à un maximum afin d'éviter un déséquilibre entre Régions, comme c'est le cas actuellement.

Toujours concernant l'état des discussions, le projet de décret est passé en troisième lecture au Gouvernement. Nous devons attendre le passage aux Gouvernements flamand et bruxellois, le 1^{er} octobre, avant de transmettre au Parlement, tout cela pour assurer la concordance des calendriers et transmettre les documents officiels signés par l'ensemble des Gouvernements.

Madame Linard, au niveau de la première réunion, c'est bien le Fédéral qui va convoquer. L'accord de coopération prépare déjà le cadre général de la consigne.

Monsieur Palermo, je vous remercie pour votre vision des choses et la façon dont vous expliquez comment la réflexion doit se faire par rapport à l'évolution des pratiques.

Madame Ammi, je vous remercie pour vos réflexions. Vous avez des éléments de réponse par rapport à quand on va mettre en place la consigne.

Monsieur Huberty, je vous remercie pour vos discussions. Vous avez évoqué beaucoup d'éléments que je reprends dans ma réponse. Je vous remercie pour les apports que vous amenez dans votre questionnement.

Concernant l'état de discussion avec mes collègues wallons, à savoir M. Dolimont, pour le Bien-être animal, et Mme Dalcq concernant l'Agriculture, la rencontre s'est inscrite dans le cadre des échanges menés avec les différentes parties prenantes concernant ce dossier. Les représentants présents ont exposé leurs attentes concernant un éventuel système de consigne sur la canette et les bouteilles en plastique, ainsi que les impacts constatés par le monde agricole en matière de déchets abandonnés.

Concrètement, on a rencontré toute une série de parties prenantes, avec l'accord de la ministre et son équipe. Les agricultrices de la FWA et de l'UAW décrivent les conséquences des canettes et autres déchets abandonnés dans les champs et pâtures, à savoir des blessures et la mortalité du bétail. C'est tout ce que vous avez dit les uns et les autres. Elles soulignent le découragement et le sentiment d'injustice exprimés par les agriculteurs contraints de ramasser les déchets d'autrui. Dans l'enquête auprès de 150 agricultrices et agriculteurs, 77,9 % des répondants désignent les canettes comme le déchet sauvage qui les gêne le plus. La FWA et l'UAW demandent une consigne classique,

accessible à tous pour les canettes et les bouteilles en plastique. Elles souhaitent aussi participer de manière approfondie au futur groupe de travail consacré à ce dossier. Ces demandes seront prises en compte dans les échanges interrégionaux. Tout cela a été rapporté en gouvernement wallon, dans lequel nous avons eu une discussion franche entre ministres, avec Mme Dalcq et M. Dolimont, avec cette volonté d'avancer proportionnellement à l'évolution de la Commission et des autres Régions.

Monsieur Huberty, je vous ai aussi fait l'état d'avancement des deux dossiers en cours : l'ACI REP-SUP et l'ACI Emballages. L'ACI REP-SUP est en cours. Au niveau de l'emballage, nous attendons l'accord des différents Gouvernements.

M. le Président. – La parole est à M. Labiaux.

M. Hugo Labiaux, Primo-signataire de la pétition. – Je vous remercie tous pour vos gentils mots. Cela nous touche sincèrement tous les trois, avec Aurélien et Antoine, et nous motive pour la suite.

Avez-vous déjà été en Allemagne ou connaissez-vous quelqu'un qui y a déjà été ? Ils sont unanimes, il n'y a aucun débat, c'est toujours propre. Aurons-nous encore envie de salir une ville qui a la réputation d'être propre ? Je ne crois pas en la punition, elle est contraignante, une personne doit être attirée à cela et je préfère qu'elle le soit pour sensibiliser peut-être dès le plus jeune âge si vous ne croyez plus en la sensibilisation des plus âgés.

Le sac bleu n'aide pas spécialement pour les déchets sauvages, tandis que les chiffres parlent d'eux-mêmes pour la consigne dans les 19 autres pays d'Europe, surtout ceux installés depuis longtemps. Nous ne pouvons pas dans tous les cas investir à vie dans le recyclage. Il a évidemment ses limites. Même si l'on est très bon en Belgique, investir dans la consigne, c'est investir aussi dans le fait d'habituer les gens à un système qui marche.

Au niveau des différents systèmes de consigne, j'ai mon avis sur le sujet. Selon moi, la consigne numérique ne peut pas fonctionner. Imaginons que j'aie cette canette et que je la scanne. Si je la jette par la fenêtre, que se passe-t-il ? Personne ne me voit, sauf si vous avez des caméras, que vous me voyez et que vous venez me réprimander. À part cela, que peut-il se passer réellement ? Pas grand-chose. Un système où la consigne est directement en magasin pourrait même être postposé. J'ai appris que cela peut être ajouté au système de consigne qu'il y a déjà sur les bouteilles en verre. C'est pour cela que je ne crois pas à la consigne digitale.

Nous sommes à nouveau en projet avec Antoine et Aurélien. J'ai actuellement 300 kilomètres dans les jambes. C'est pour bien autre chose, mais j'ai repris les mêmes tracés. Les statistiques du terrain – ce que je vois

moi-même – me paraissent toujours plus graves que ce dont on parle ici. On parle ici de chiffres, mais que voyez-vous si vous sortez devant le Parlement ? Voyez-vous aussi tous ces déchets ? On est parfois aveuglé par des chiffres. Trouvez-vous que Namur est propre ? Trouvez-vous que c'est toujours net ? Pouvez-vous faire des différences avec ce que vous voyez dans d'autres pays où les systèmes sont différents ?

La question n'est même plus qu'économique. À vrai dire, au niveau économique, je n'y connais personnellement pas grand-chose et je ne pourrai malheureusement pas répondre à toutes vos questions, Monsieur Palermo. Par contre, je peux vous donner un contact que j'ai à l'Alliance pour la consigne qui se fera le plaisir de passer du temps au téléphone ou en présentiel avec vous.

Je suis et je resterai un amoureux de la nature. Si je vais à la citadelle pour courir, pour m'entraîner ou pour un projet, je vois ces déchets. Parfois, ils ne sont même pas visibles par tous les gens parce qu'ils sont déjà enfouis en terre, mais c'est une situation qui doit s'améliorer. On ne peut pas nier que, les déchets sauvages, c'est grave. Si cela a fonctionné dans d'autres pays, j'ai du mal à comprendre pourquoi on ne va plus loin là-dedans et pourquoi on ne prend pas exemple.

M. le Président. – Je vous remercie, Monsieur Labiaux, pour ce nouveau témoignage et ces réponses aux questions des collègues.

La parole est à Mme Dejardin.

Mme Valérie Dejardin (PS). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour vos réponses.

Je vous remercie, Monsieur Labiaux, pour votre intervention. Je ne peux qu'approuver la totalité de celle-ci et je serai donc assez rapide pour répliquer.

En effet, derrière les chiffres, il y a toujours des réalités humaines et environnementales. J'aimerais bien revenir sur un chiffre important. J'ai dit 75 %, mais ce sont 74 % de Belges qui sont favorables à l'introduction d'une consigne. Selon Test-Achats, 89 % seraient en accord avec l'affirmation suivante : « Oui, je suis d'accord de me compliquer un peu la vie pour améliorer mon cadre de vie et être sûr qu'une plus grande partie des emballages et des matières qu'ils contiennent soient recyclés et remis sur le marché ». Cela veut dire que près de 90 % de la population – c'est un chiffre important – serait d'accord de se compliquer un peu la vie pour respecter l'environnement, les villes et les communes ainsi que notre ruralité.

Les villes et les communes sont demandeuses, de même que les agriculteurs. Ce n'est pas seulement une question de recyclage ; c'est une question de sécurité publique, de propreté publique, de finances communales, d'agriculture, de bien-être animal et

d'environnement. Monsieur le Ministre, j'ai une demande à vous faire par rapport à votre réponse sur le groupe de travail. Je suis demandeuse que l'on y ajoute les associations citoyennes, environnementales et d'agriculture.

Pour conclure, je vous remercie pour votre présence et votre travail.

Monsieur le Ministre, chers collègues, on ne peut plus seulement être sensible à la question et l'on ne peut plus seulement se contenter de débattre sur des éléments chiffrables. Aujourd'hui, on attend une décision politique forte et conforme aux engagements. Ce n'est pas moi qui le dis ; ce sont les citoyens et les citoyennes qui ont signé cette pétition, mais également 90 % de la population.

M. le Président. – La parole est à Mme Linard.

Mme Bénédicte Linard (Ecolo). – Je vous remercie pour les réponses qui ont été apportées et pour la deuxième prise de parole de M. Labiaux.

Je ne vais pas être très longue parce que je m'inscris dans la lignée de ce qui vient d'être dit par la collègue Dejardin. Sauf erreur de ma part, la majorité va remettre des conclusions vis-à-vis de cette pétition. Est-ce correct ?

(Réactions dans l'assemblée)

Non, ce n'est pas comme cela que ça fonctionne. Normalement, la règle fait que la majorité remet des conclusions. Si c'est le cas, et parce que je vais aussi devoir partir dans une autre commission, je demande que l'on ajourne la fin des conclusions à quinzaine pour que l'on puisse éventuellement déposer des amendements et rendre ces conclusions plus robustes.

Vous avez entendu qu'Ecolo a demandé un rapport du Gouvernement. Donc, sauf si l'on décide maintenant, ici, que ce rapport a lieu, c'est aussi l'occasion de revenir avec cette demande de rapport. Dans le cas où je serais absente à la fin de ce petit débat, je demande que l'on ne vote pas sur des conclusions aujourd'hui, mais j'entends que ce n'est a priori pas ce qui va se passer.

M. le Président. – Je vous rassure, ce n'est pas prévu du tout.

La parole est à M. Palermo.

M. Vincent Palermo (MR). – Encore merci pour la structure de la réflexion, même la deuxième, c'est très important.

Monsieur le Ministre, j'ai bien entendu tous vos échanges. C'est un sujet qui est un peu compliqué. Vous ne pouvez pas tout gérer, évidemment, on sait que c'est à plusieurs niveaux de pouvoir que cela se joue, mais j'attire l'attention : quid, bêtement, d'une canette

achetée en France ou aux Pays-Bas qui vient et qui fait partie de nos déchets ? C'est quelque chose qui peut paraître un peu particulier, mais on le sait, il y a des villes frontalières.

Comment va-t-on gérer cet ensemble ? Si l'on fait la consigne en Belgique, les autres pays vont-ils l'appliquer également ? J'imagine que, en 2029, ce sera sans doute pensé, mais bien poser la question, bien faire ce système qui va demander aussi, administrativement parlant, un dialogue et une structure identique partout. Il faudra faire vraiment attention parce qu'il y a le terrain et comment on gère ces déchets qui proviennent de pays parfois différents. Vous devrez peut-être être attentif à cette problématique. Encore une fois, vous n'êtes pas seul sur le sujet.

M. le Président. – La parole est à Mme Ammi.

Mme Jamila Ammi (PTB). – Tout d'abord, je vous remercie, Monsieur Labiaux, d'avoir parlé avec le cœur de votre amour de la nature. Nous pensons aussi qu'il est nécessaire de s'inspirer de ce qu'il se passe dans d'autres pays quand cela fonctionne bien.

M. le Président. – La parole est à M. Huberty.

M. François Huberty (Les Engagés). – Je souhaite à nouveau remercier nos pétitionnaires de porter à bras-le-corps ce dossier important à la fois pour notre environnement, mais aussi pour nos agriculteurs, et de le mettre à nouveau en lumière auprès de notre Commission.

Je remercie également M. le Ministre Coppieters d'avancer avec pragmatisme sur le sujet, en concertation avec les autres Régions. L'objectif est bien de se préparer à l'échéance européenne fixée en 2029. Le rendez-vous est fixé et le Gouvernement agit en conséquence. À ce stade, les différents scénarios de consigne sont sur la table, même si j'ai entendu – et je vous rejoins totalement – que l'on sait que la consigne « physique » est un système éprouvé qui a fait ses preuves dans de nombreux pays européens. Cela n'empêche pas de vouloir évoluer avec les meilleures technologies disponibles, et cela me semble être une bonne raison pour mener un travail sérieux d'analyse et de comparaison entre les différents systèmes qui permettent aussi au public en situation de vulnérabilité numérique de participer. Personne ne doit être laissé sur le bord du chemin, qu'il s'agisse d'une canette ou d'une personne plus vulnérable.

Enfin, pour l'état de la consigne en Europe, je peux entendre que cela pose certains problèmes, ou du moins qu'il faut mener une réflexion à proximité des frontières. J'ai entre mes mains, ici, une carte que je mets à disposition où l'on constate que bon nombre de pays européens ont embrayé ou, du moins, sont en passe de le faire. On le voit même au niveau des pays limitrophes : la consigne est déjà en place aux Pays-Bas et en Allemagne, elle a déjà été votée au Luxembourg et

elle est en discussion en France. Je pense qu'avec ce genre d'analyse, on comprend que bon nombre de pays limitrophes au nôtre ont déjà avancé sur ce système.

Vous l'aurez compris, le travail se poursuit. Nous avons pleine confiance en la capacité à la fois de notre ministre, mais surtout du Gouvernement, à faire atterrir ce dossier dans les délais et de la façon la plus adaptée au bénéfice de nos citoyens, de nos communes, de notre environnement et de nos agriculteurs.

M. le Président. – Il me reste une mission bien agréable – déjà menée par l'ensemble des intervenants de ce jour –, à savoir vous remercier, Monsieur Labiaux, ainsi que vos équipiers et toutes les personnes qui vous ont accompagné, pour votre participation aux travaux de notre Commission. Je vous souhaite un bon retour.

La santé mentale

M. le Président. – L'ordre du jour appelle les auditions sur la santé mentale.

Mmes Jacqmin et Dejardin ont déjà été désignées en qualité de rapporteuses.

Échange de vues

M. le Président. – La parole est à Mme Roberty.

Mme Sabine Roberty (PS). – Monsieur le Ministre, chers collègues, souvenez-vous, il y a 15 jours, j'ai demandé un report du vote de confiance aux rapporteuses. Ce n'est pas parce que nous n'avons pas confiance en celles-ci, mais parce que, avec le groupe socialiste, nous voulions prendre du temps de nous poser et de réécouter les différents échanges éclairants, forts et douloureux parfois, mais toujours pertinents. Je voudrais encore remercier les personnes que nous avons auditionnées pour les échanges de grande qualité qui ont eu lieu en commission avec les collègues.

Je crois que nous pouvons toutes et tous être d'accord sur une chose, à savoir que ces auditions nous permettent de tirer un constat clair : la santé mentale est aujourd'hui un enjeu fondamental et structurel de santé publique. Les différents intervenants nous ont tous rappelé combien la santé mentale est liée aux déterminants sociaux de la santé : le logement, les revenus, l'emploi, les conditions de travail, l'isolement, les discriminations ou encore la fracture numérique. Les chiffres que l'on a pu écouter et voir le long de ces auditions en commission sont interpellants. Les troubles de santé mentale sont deux fois plus fréquents chez les personnes disposant des revenus les plus faibles. Cela signifie que nous ne pourrions pas mener une politique ambitieuse de santé mentale sans agir également sur les conditions de vie.

Comment ne pas se souvenir des grandes déclarations de campagne en matière de santé et de santé mentale ? Je pense aux Engagés qui disaient : « La santé, c'est notre priorité. Revalorisons le personnel soignant grâce à un vrai plan d'attractivité et de rétention. Faisons de la santé mentale une cause nationale ». C'est pourtant votre parti, Monsieur le Ministre, qui a décidé de limiter dans le temps les allocations de chômage, avec des exclusions après un an ou après deux ans. Dans le même temps, une autre promesse semble avoir disparu, à savoir celle d'offrir une perspective d'emploi aux dizaines de milliers de personnes qui seront précisément exclues de cette réforme. Votre parti est aussi celui qui a décidé de faire des reports d'indexation dans les allocations familiales – avec des conséquences pour les familles – ou encore dans les petites pensions des personnes âgées porteuses de handicap.

Les troubles de santé mentale s'aggravent à mesure que la précarité s'installe. Quand cette précarité est alimentée elle-même par des réformes qui fragilisent encore davantage les citoyens et les citoyennes, on les enferme dans une spirale dont il devient de plus en plus difficile de sortir. Les troubles de santé mentale sont deux fois plus fréquents chez les personnes disposant des revenus les plus faibles. En choisissant d'appauvrir les plus fragiles, le Gouvernement aggrave la situation. Celle-ci va empirer puisque de nombreuses associations qui viennent en aide aux plus précarisés peinent à agir vu la réduction des subventions facultatives imposées depuis 2025 ou encore en raison de la réforme des APE qui hypothèque la poursuite de leurs missions de terrain. Je pense au secteur de l'alimentaire, qui fait face à de plus en plus de demandes sans soutien additionnel, ou encore aux relais sociaux, qui ne voient toujours aucune réforme aboutir pour un financement structurel de leurs missions. N'oublions pas les exclus du chômage qui disparaissent des radars, mais aussi les familles confrontées à l'explosion des prix de l'énergie, des loyers et des frais scolaires. Il convient également de mentionner les nouvelles menaces sur les allocations familiales, le prix du TEC, les déchets, sans oublier la vignette autoroutière ou encore la taxe autonomie.

Votre Gouvernement accumule les décisions qui affectent le pouvoir d'achat des familles, en particulier les plus fragiles. Les chantiers ne doivent pas se limiter à vos compétences, Monsieur le Ministre. Nous devons mobiliser l'ensemble du Gouvernement et, en premier lieu, les ministres du Logement, de l'Emploi et de la Formation. Quand on fragilise les revenus, quand on réduit les aides et que l'on affaiblit ceux qui accompagnent les plus précaires, on crée de l'angoisse et de l'insécurité. Cette insécurité sociale et financière n'est évidemment pas sans conséquences. Elle pèse directement sur la santé mentale de celles et de ceux qui vivent déjà avec la peur de ne pas pouvoir payer leur loyer et leurs factures ou simplement faire face aux dépenses du quotidien.

Par ailleurs, la demande augmente. En matière de santé mentale, les situations se complexifient. L'offre est tout le temps sous tension. Les listes d'attente, les pénuries de psychiatres et de pédopsychiatres ainsi que les difficultés d'orientation ont été plusieurs fois évoquées lors de nos auditions. Il faut renforcer l'offre existante et lui donner les moyens de fonctionner. Les acteurs n'appellent pas à la création de nouveaux acteurs, mais insistent sur l'importance de rendre le système plus lisible, de stabiliser et de renforcer l'existant. Cela passera notamment par des financements structurels stables et renforcés, par exemple en maintenant les mesures ETP psys qui permettent, pour les seuls services de santé mentale – SSM – d'assurer plus de 7 000 suivis par an, ce qui est énorme. Il faudra également assurer la pérennité des financements APE, indispensables pour maintenir l'offre pour les patients et assurer le fonctionnement des opérateurs.

Monsieur le Ministre, le conclave est là. Le groupe socialiste vous demande de taper du poing sur la table pour vous opposer à la réduction de 1 million d'euros imposée dans les économies de l'AViQ en santé mentale en 2027, mais aussi à de nouvelles coupes budgétaires ou autres gels d'indexation dans les moyens de l'AViQ, en particulier ceux liés à ce qui nous occupe aujourd'hui, c'est-à-dire la santé mentale.

Nous devons faire confiance aux structures qui existent déjà. Il ne peut pas être question de répondre à chaque nouveau besoin par un nouvel appel à projets ou par une nouvelle couche de coordination. Les professionnels nous ont, au contraire, parlé de la nécessité de retrouver du temps pour les patients plutôt que de consacrer toujours davantage d'énergie à la recherche de financements ou au fonctionnement administratif.

Le troisième enseignement de ces auditions est que nous devons travailler sur les parcours. Une personne ne doit pas être laissée sans solution après sa sortie de l'hôpital parce qu'elle attend une place dans un service, parce qu'elle se trouve dans la première ou dans la deuxième ligne, ou parce qu'elle présente une situation complexe mêlant troubles psychiques, assuétude, handicap ou perte d'autonomie. On nous a dit qu'il fallait renforcer les solutions intermédiaires – le résidentiel, le logement accompagné, le *reach out*, l'aller-vers –, mais aussi améliorer la lisibilité du secteur et l'orientation des patients.

Il y a aussi un enjeu qui mérite, à nos yeux, une attention particulière : la prévention du suicide. Les auditions ont montré qu'elle doit être pleinement intégrée à notre politique de santé publique, mais qu'elle mérite également une stratégie spécifique, comme le fait la Flandre, coordonnée avec la stratégie globale de santé mentale. Cela suppose des objectifs propres, une meilleure connaissance des déterminants et des facteurs de risque, un suivi des idées et des

tentatives de suicide, une prise en charge des personnes concernées, mais aussi de leurs proches – c’est tellement important –, notamment les familles endeuillées. La politique de postvention doit également être renforcée et retravaillée, pour éviter qu’une personne qui a commis une tentative de suicide ne se retrouve sans suivi médical.

Sur le plan interfédéral, il est aussi urgent d’assurer la juste répartition des moyens fédéraux sur l’ensemble du territoire wallon. Comme on l’a entendu lors des auditions, il y a malheureusement un déséquilibre historique dans la répartition des moyens entre la Flandre et la Wallonie. Certains bassins de vie restent bien moins lotis que d’autres.

Chers collègues, Monsieur le Ministre, ces auditions nous invitent à faire de la santé mentale une politique transversale dans la première ligne de soins, dans la réforme du paysage hospitalier, dans les politiques destinées aux jeunes, aux femmes et aux personnes âgées, mais aussi dans les politiques de logement, d’emploi, d’enseignement et de lutte contre les discriminations.

Le message que nous voulons porter, c’est que la prévention est indispensable, mais qu’elle ne peut pas fonctionner sans une offre de soins suffisamment financée. L’accessibilité est indispensable, mais elle ne peut pas être garantie sans professionnels en nombre suffisant. Or, une stratégie ambitieuse n’a de sens que si elle s’accompagne de moyens permettant de la mettre en œuvre.

Le 7 avril dernier, notre collègue, Mme Vandorpe, tendait la main à un travail qui dépassait les idées partisans. Nous la rejoignons vivement sur cette matière aussi essentielle qu’est la santé mentale. Nous devons dépasser les réflexes de majorité contre opposition. Ce sujet touche directement la vie quotidienne de milliers de personnes et mérite autre chose que des postures partisans. Sur un enjeu aussi important, nous devons donc collectivement être capables de travailler au-delà des clivages.

C’est pourquoi j’ai une proposition à vous faire aujourd’hui : nous réunir rapidement et travailler ensemble afin d’envisager la suite de ces auditions et de notre proposition de résolution en lien avec la prévention du suicide. Rappelez-vous, c’est celle que la majorité avait accepté de ne pas voter en séance en attendant les résultats des auditions qui viennent d’avoir lieu.

Pour cela, il y a plusieurs options. La première consiste en la production de recommandations qui pourraient être communes et collectives, et qui pourraient être annexées au rapport que l’on pourrait voter ultérieurement. Une autre possibilité, c’est le dépôt d’amendements communs qui visent à modifier la proposition de résolution déposée par Mme Tillieux et

moi-même sur la prévention du suicide. C’est un travail qui peut se faire de manière collective. Une alternative, une troisième option, serait la rédaction d’une nouvelle initiative parlementaire conjointe.

En conclusion, comme ce fut le cas sous la précédente législature pour la proposition de résolution déposée par Mme Vandorpe – et, plus récemment, pour la proposition de résolution visant à renforcer la lutte contre l’homophobie et celle sur les toilettes publiques –, nous sommes convaincus que les clivages partisans peuvent et doivent être dépassés afin de définir ensemble une feuille de route ambitieuse sur le sujet important de la santé mentale.

C’est pourquoi nous vous proposons ces trois options qui permettraient – je l’espère très sincèrement –, dans l’intérêt de toutes les personnes qui sont venues parler, témoigner et expliquer leur travail au quotidien ainsi que des familles qui sont dans la peine, d’aboutir à un texte qui pourrait faire l’objet d’un vote à l’unanimité. Ce serait un signal positif et constructif pour ces familles, ces associations et tous les citoyens. Cela agrandirait le travail que nous organisons au sein de ce Parlement. J’espère que nos collègues de la majorité auront une oreille attentive à ces propositions.

M. le Président. – La parole est à Mme Vandorpe.

Mme Mathilde Vandorpe (Les Engagés). – Je vous remercie, Madame Roberty, d’avoir résumé le rapport. C’est un dossier sur lequel nous travaillons depuis longtemps et déjà sous la législature passée. La force de la législature passée, c’est que, sur la base du texte que nous avons déposé, il avait été retravaillé et amendé pour déposer ensuite un texte commun.

Pour pouvoir avancer de manière constructive et dans un laps de temps correct, je propose, parmi les différentes possibilités, d’acter aujourd’hui la confiance aux rapporteuses. Comme cela, on avance sur le rapport des auditions. De plus, le ministre a participé à l’ensemble des auditions et a bien entendu ce qui a été dit. Il maîtrise sans problème le sujet et les enjeux clés. Comme on l’a rappelé à plusieurs reprises, le ministre prépare un plan stratégique pour la fin de l’année.

Dès lors, je propose que l’on amende la proposition de résolution qui a été déposée et que travaille de manière informelle, avec des allers-retours de textes et de messages ou encore une éventuelle rencontre entre nous ou avec nos collaborateurs, et ce, avec l’objectif d’arriver à un texte final commun. En termes de portée politique, le fait d’avoir un texte final voté par l’ensemble des partis serait le message le plus fort à faire passer. Par ailleurs, comme on l’a dit dès le départ, il serait intéressant d’élargir un peu le spectre du texte et de ne pas se limiter à la prévention du suicide, mais bien de parler de santé mentale de manière plus large.

Je ne peux pas vous donner une date exacte pour les éléments de réponse à apporter. On a déjà des échanges

au sein de la majorité et l'on reviendra vers vous assez rapidement pour travailler à un texte commun en partant du vôtre.

M. le Président. – Quelqu'un d'autre demande-t-il la parole ?

Madame Nikolic, j'attendais votre réaction, mais vous ne sembliez pas fort motivée.

La parole est à Mme Nikolic.

Mme Diana Nikolic (MR). – Ce n'est pas une question de motivation, mais plutôt d'intégrer les nouvelles informations. En effet, on clôture aujourd'hui un cycle d'auditions particulièrement important et dense. À titre personnel, je n'ai assisté qu'à la quatrième et dernière salve d'auditions. Par ailleurs, j'ai pris connaissance du texte du PS, que j'essayais de retrouver, mais il me semble qu'il est fort orienté sur le sujet du suicide et qu'il faudrait peut-être voir plus largement. Ce n'est donc pas une question de motivation, car j'essayais simplement de remettre de l'ordre dans la séquence que l'on est en train de vivre. J'entends pas mal de questionnements ou même de critiques concernant la politique de santé mentale. Or, on a déjà vécu cette séquence sous la précédente législature, lors des auditions de 2021, dont on retrouve beaucoup de constats aujourd'hui, après ces quatre matinées d'auditions.

Un décret-cadre structurant a été adopté en janvier 2024, toujours sous la précédente législature ; celui-ci posait une architecture générale, mais pas encore la stratégie. En effet, on attend encore le plan stratégique. C'est d'ailleurs beaucoup ressorti des auditions : on a besoin, maintenant, d'une véritable stratégie et d'un véritable pilotage opérationnel. Il s'agit surtout d'organiser concrètement les responsabilités des uns et des autres. En effet, pendant les auditions, on a obtenu beaucoup de réponses à nos questions, mais beaucoup de questions ont également été posées par les personnes et organismes auditionnés, qui attendent aussi des réponses du politique.

Dès lors, quand on émet des critiques – ou, pour le dire de manière positive, des propositions constructives – sur la santé mentale, il faut regarder l'ensemble de la séquence. Je veux bien être ouverte à travailler encore sur le sujet, mais je voudrais éviter que l'on se retrouve, dans quelques mois, voire dans quelques années, à refaire les mêmes constats et les mêmes salves d'auditions. Je crois que l'on est alignés sur le diagnostic ; ce qu'il nous reste à faire, c'est déterminer ce qui tient au cadre légal et ce qui relève de la mise en œuvre.

J'entends l'appel à travailler ensemble et je n'ai pas de difficulté à cet égard. Je crois toutefois qu'il faut se mettre des balises et des clauses de rendez-vous. Il faut nourrir la réflexion, mais sans aller plus vite que la musique. Pour le groupe MR, le point d'attention est de

voir comment cela s'articule avec le plan stratégique qui doit arriver d'ici fin 2026. Il sera intéressant d'entendre le ministre à ce sujet au moment opportun. Il s'agira aussi de bien identifier comment l'on avance par rapport au cadre décretaal de 2024 et à la mise en œuvre pour avancer et ne pas se retrouver encore, en fin de législature ou à la législature suivante, à poser les mêmes constats, à se poser les mêmes questions et à réentendre les mêmes personnes qui nous diront encore la même chose. Par rapport aux questions et aux propositions qui viennent d'être soumises, nous sommes d'accord de nous inscrire dans la démarche, mais nous veillerons à ce qu'elle soit constructive et à ce qu'elle s'articule bien avec le plan stratégique qui doit arriver.

J'avais préparé quelques éléments sur ce qu'il faut retenir des échanges, mais cela a déjà été dit. Ce qui ressort de manière transversale, c'est de pouvoir préciser quel service est compétent et pourquoi, en se mettant du côté du bénéficiaire. Cela pose alors la question de l'accès et de la continuité des parcours.

Une question qui m'a le plus marquée durant la dernière salve d'auditions est : que se passe-t-il après une prise en charge, après une tentative de suicide, après un appel à la ligne d'écoute, après une première consultation ? Qui prend le relais et qui s'assure que quelqu'un a pris le relais ?

Un troisième point, qui est un enjeu central, c'est la coordination et le pilotage. On nous a beaucoup dit que la récolte de données prend beaucoup de temps, mais la donnée pour la donnée ne sert à rien. Il faut que quelqu'un monitore ces données. Qui est compétent pour cela ? Le CRéSaM nous a indiqué avoir déjà indiqué à plusieurs reprises être disponible pour ce faire. Il faudrait maintenant que l'on puisse lui répondre si on le charge de le faire ou pas.

Ensuite, il y a la question des moyens, qui a été évoquée durant ces quatre matinées d'auditions, et c'est légitime. Néanmoins, je le répète, pour le groupe MR, il faudrait identifier les besoins insuffisamment couverts, mais nous assurer aussi, en même temps, que les moyens déjà mobilisés interviennent au bon endroit. Il n'y a pas de problème à renforcer ce qui fonctionne. A contrario, il faut aussi se poser la question de l'efficacité là où cela sort moins de résultats.

Ce sont mes quelques réflexions en termes de conclusion, Monsieur le Président. Je me tourne vers vous et d'autres collègues pour voir quelle méthode on se fixe pour travailler concrètement dans les prochains mois, mais en gardant ce cap du plan stratégique qui est la pierre angulaire qui nous manque dans tout ce dispositif, mais où il était bien prévu qu'elle doit seulement arriver. Je ne confonds donc pas vitesse et précipitation.

M. le Président. – La parole est à Mme Roberty.

Mme Sabine Roberty (PS). – Ce qu’il faut arriver à faire, c’est arrêter de constater. On sait que M. le Ministre travaille sur une stratégie. La volonté du groupe socialiste est d’être constructif. Dès lors, quand on a déposé cette proposition de résolution au mois d’avril dernier, on était heureux que la majorité nous dise qu’elle n’allait pas voter contre et qu’elle allait jumeler la proposition à des auditions en matière de santé mentale.

Aujourd’hui, avec ces propositions, le groupe socialiste se veut encore constructif. On sait que M. le Ministre travaille sur sa stratégie. Comme on l’a fait quand on a travaillé sur les toilettes publiques ou sur la proposition de résolution contre les guets-apens homophobes, on a eu un sentiment d’écoute des groupes – en tout cas, de la part des Engagés – et l’on s’est sentis respectés dans notre fonction de député de l’opposition. Dès lors, on s’est dit que l’on allait travailler ensemble, ce que l’on a fait. On a fait grandir le texte sur les toilettes publiques ; cela a pris quelques mois, mais il aboutira demain. On a travaillé sur le texte relatif aux guets-apens homophobes, qui a aussi été voté à l’unanimité.

Cela peut en faire sourire certains, mais l’accès aux toilettes publiques est fondamental. Je suis donc heureuse que ce texte ait pu évoluer comme il a évolué. Il permet au ministre Desquesnes de continuer sa stratégie et de se nourrir de notre travail parlementaire. On sert à contrôler, mais on sert aussi, d’initiative parlementaire, à faire bouger les lignes et à aider les ministres, même si l’on n’est pas du même bord politique. On l’a fait pour les toilettes publiques et pour les guets-apens homophobes, et cela s’est très bien passé.

Pour cette matière de santé mentale et de lutte contre le suicide, on doit absolument dépasser les constats. Cela fait trop d’années que l’on constate que cela ne va pas et qu’on laisse les familles dans l’angoisse, le doute, le questionnement et la peine profonde. C’est terrible de perdre un enfant et quelqu’un de sa famille. C’est terrible de savoir qu’un enfant sort d’un institut, qu’il n’y a plus d’après et qu’il ne trouve pas les réponses là où il peut les trouver. La coordination est importante. Il est important d’avoir un plan stratégique qui viendra en appui. Nous espérons ce plan financé parce que, sans argent public, un plan reste un plan et n’est pas une stratégie.

On demande que la majorité puisse s’accorder avec l’opposition afin de sortir des clivages et de travailler ensemble – c’est la seconde possibilité que Mme Vandorpe et le groupe Les Engagés me donnent l’impression de retenir –, en repartant de notre proposition de résolution de lutte contre le suicide, de l’implémenter et de la faire grandir pour qu’elle devienne un outil plus important et plus large qui englobe la santé mentale. Si l’on arrive à sortir des partis et des clivages partisans, on fera grandir l’estime

que la population a pour nous, politiques – on nous dit souvent que l’on est hors sol –, et permettra aussi de nourrir la stratégie de M. le Ministre.

Confiance au président et au rapporteur

M. le Président. – À l’unanimité des membres, il est décidé de faire confiance au président et aux rapporteuses pour l’élaboration du rapport.

INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES

Question orale de Mme Valérie Dejardin

**à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de
l’Environnement, des Solidarités et de
l’Économie sociale,
sur « les économies réalisées sur les projets du
Plan de relance de la Wallonie (PRW) dans le
cadre des compétences de M. le Ministre »**

M. le Président. – L’ordre du jour appelle la question orale de Mme Dejardin à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l’Environnement, des Solidarités et de l’Économie sociale, sur « les économies réalisées sur les projets du Plan de relance de la Wallonie (PRW) dans le cadre des compétences de M. le Ministre ».

La parole est à Mme Dejardin pour poser sa question.

Mme Valérie Dejardin (PS). – Monsieur le Ministre, il s’agit d’une question écrite que je me permets de relater à l’oral. Si jamais il y a trop de détails, vous pouvez abréger, car elle vise à avoir des informations. N’hésitez pas à ne pas me faire la lecture longue et à me renvoyer les éléments par écrit. Cela ne me pose pas du tout de problème.

Le Gouvernement wallon a transmis, lors de l’ajustement budgétaire 2026, une maquette actualisée du Plan de relance de la Wallonie. Par ailleurs, en 2025, le Gouvernement avait annoncé des économies significatives sur le Plan de relance d’un montant de 92 millions d’euros qui visaient à « alléger la trajectoire financière » du Plan de relance, en précisant qu’ils « seront particulièrement nécessaires dans les années à venir, compte tenu des reports et des retards accumulés dans les projets ». M. le Ministre peut-il identifier, pour les projets relevant de sa compétence, les réductions de crédits d’engagement et de liquidation opérées par rapport aux trajectoires initiales du Plan de relance wallon ?

Par ailleurs, il a été indiqué que le travail de récupération d'indus initié en 2025 se poursuivra également lors des prochains exercices budgétaires. Pouvez-vous nous indiquer de manière détaillée les demandes de récupérations d'indus déjà effectuées pour les projets relevant de votre compétence ? Parmi ces demandes de récupérations d'indus, quels sont les montants déjà récupérés et combien sont encore à réclamer ?

Comme je vous le disais, cela peut être bref, et je peux recevoir les éléments par écrit.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Coppieters.

M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale. – Madame la Députée, ce ne sera pas trop bref non plus parce que j'ai envie de vous répondre et qu'il n'y a pas de souci.

Les économies réalisées sur les projets relevant de mes compétences doivent être analysées en deux temps.

Premièrement, en 2025, le Gouvernement wallon a mené un exercice global de resserrage du Plan de relance de la Wallonie. L'objectif était d'en alléger la trajectoire financière, tout en préservant les engagements déjà pris et les projets présentant le caractère le plus prioritaire. Les projets ont été réexaminés en fonction de leur état d'avancement, des engagements juridiques ou financiers existants, de leur contribution aux priorités poursuivies ainsi que des possibilités de redimensionnement ou de financement alternatif.

Deuxièmement, le suivi de l'exécution depuis ce premier resserrage a permis d'identifier des marges complémentaires. Celles-ci résultent notamment de la clôture normale de certaines actions, d'une adaptation de leur périmètre, de besoins inférieurs aux estimations initiales ou encore de la poursuite de projets dans un autre cadre budgétaire.

En termes de montants, la très grande majorité de l'effort a été réalisé lors du premier resserrage. Au total, ce sont près de 40 millions d'euros en crédits de liquidation qui ont été retirés de la trajectoire du PRW.

Je souhaite toutefois apporter une nuance essentielle : ce montant constitue une économie pour la maquette du Plan de relance, mais pas nécessairement une économie nette équivalente pour le budget wallon. Il ne signifie pas davantage que les objectifs des projets concernés ont été abandonnés.

Une partie des moyens correspondent en effet à des projets repris par d'autres crédits ou organismes. Une autre partie résulte de clôtures normales, de redimensionnements, de fusions entre projets ou de besoins réels inférieurs aux estimations initiales.

Quelques exemples permettent de l'illustrer.

Dans le domaine de l'environnement, le projet relatif aux nouvelles ressources en eau et au ReUse est sorti du financement du PRW. Sa poursuite a toutefois été réorientée vers le Fonds pour la protection de l'environnement, en lien avec les opérateurs du secteur de l'eau.

De même, le projet de digitalisation et d'exploitation des données relatives à la gestion des déchets a quitté le financement du PRW, mais sa poursuite a été organisée via le Fonds de gestion des déchets.

Dans ces deux cas, les objectifs poursuivis n'ont donc pas été abandonnés. C'est le véhicule budgétaire qui a été adapté.

Dans les domaines de la santé et du handicap, plusieurs projets sont également sortis du financement exceptionnel du PRW afin d'être repris dans un cadre plus structurel par l'AViQ. C'est notamment le cas du renforcement de l'offre de répit pour les personnes en situation de handicap.

En matière d'action sociale, certains projets sont également arrivés au terme de la période pour laquelle ils avaient été financés. D'autres ont été poursuivis sur des crédits ordinaires, notamment dans le secteur de l'économie sociale.

L'approche retenue n'a donc pas consisté à supprimer indistinctement les projets. Elle a visé à concentrer les moyens du Plan de relance sur des actions prioritaires, à clôturer les projets arrivés à leur terme et à éviter le maintien de crédits qui ne correspondaient plus aux besoins réels.

Enfin, s'agissant des récupérations d'indus, le travail administratif se poursuit projet par projet. Ces montants ne peuvent être assimilés aux économies résultant du resserrage ou des révisions de trajectoire. Ils doivent être présentés séparément sur la base des montants définitivement établis et effectivement récupérés.

M. le Président. – La parole est à Mme Dejardin.

Mme Valérie Dejardin (PS). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour votre réponse à cette question d'information. Je relirai vos réponses avec intérêt et je vous reviendrai s'il me manque des informations.

Question orale
de M. Loris Resinelli
à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de
l'Environnement, des Solidarités et de
l'Économie sociale,
sur « la reconduction de l'assouplissement dans
le calcul du coût-vérité »

Question orale
de M. Maxime Daye
à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de
l'Environnement, des Solidarités et de
l'Économie sociale,
sur « la gestion du coût-vérité des déchets par
les communes »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle les questions orales à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, de :

- M. Resinelli, sur « la reconduction de l'assouplissement dans le calcul du coût-vérité » ;
- M. Daye, sur « la gestion du coût-vérité des déchets par les communes ».

La parole est à M. Resinelli pour poser sa question.

M. Loris Resinelli (Les Engagés). – Monsieur le Ministre, l'Union des villes et communes de Wallonie a récemment fait état, sur son site internet, d'un avant-projet de décret visant à permettre, pour le calcul du coût-vérité 2027, aux communes qui le souhaitent de ne pas répercuter les hausses conjoncturelles intervenues par rapport au coût-vérité 2026.

Ce mécanisme d'assouplissement a déjà été mis en place au cours des années précédentes. L'Union des villes et communes de Wallonie souligne toutefois que son caractère temporaire pose des difficultés aux communes, notamment en raison du calendrier : celles qui souhaitent bénéficier du mécanisme doivent en effet attendre l'adoption du décret avant de pouvoir déterminer précisément les modalités à intégrer ou non dans leur règlement-taxe.

Cette situation est d'autant plus sensible que les règlements-taxes doivent ensuite être adoptés par les conseils communaux et soumis ensuite à la tutelle. L'Union des villes et communes de Wallonie attire ainsi l'attention sur le risque que des règlements transmis en décembre ne puissent entrer en vigueur au 1^{er} janvier, avec des conséquences financières potentielles, notamment pour la part variable de la taxe.

Confirmez-vous la volonté du Gouvernement wallon de reconduire cet assouplissement du mécanisme du coût-vérité l'an prochain ? Pouvez-vous nous préciser le calendrier envisagé pour l'adoption du décret ? Cette reconduction doit-elle être considérée comme une mesure transitoire dans l'attente de la réforme du coût-

vérité actuellement en préparation ? Où en sont les travaux préparatifs relatifs à cette réforme ? Un calendrier peut-il être avancé ? Une communication spécifique relative à ces dispositions est-elle prévue pour les communes ? Sur la base des années précédentes, pensez-vous qu'un accompagnement renforcé des communes sur ce sujet soit nécessaire ?

M. le Président. – La parole est à M. Daye pour poser sa question.

M. Maxime Daye (MR). – Monsieur le Ministre, *Le Soir* fait sa une, encore aujourd'hui, avec le fameux coût-vérité des déchets. Comme l'a dit très justement mon collègue, Loris Resinelli, avec lequel je suis souvent joint cette semaine, de nombreuses villes et communes attendent impatiemment la réforme du coût-vérité des déchets. Le système actuel a largement montré ses limites et pénalise davantage les citoyens qui trient plutôt que ceux qui polluent. Il est de votre devoir d'agir avec vos collègues afin de récompenser les trieurs et d'appliquer le mécanisme de pollueur-payeur, et non pas de trieur-payeur.

Les espoirs des villes et communes ainsi que de l'Union des villes et communes de Wallonie sont grands. Pour rappel, la DPR prévoit « de réformer le coût-vérité des déchets afin de mieux récompenser les efforts de réduction et de tri des déchets menés par les citoyens et les acteurs économiques, en concertation avec les pouvoirs communaux ». En attendant la réforme, l'Union des villes et communes de Wallonie rapporte qu'un avant-projet de décret prévoit de permettre aux communes qui le souhaitent de ne pas répercuter dans le coût-vérité 2027 les hausses conjoncturelles par rapport au coût-vérité 2026. C'est une mesure saluée, mais qui ne règle qu'en partie le problème et pour une période limitée.

Pouvez-vous confirmer qu'un avant-projet de décret permettant aux communes de ne pas répercuter les hausses conjoncturelles dans le coût-vérité des déchets est bien prévu ? Le texte sera-t-il adopté avant la fin de l'année ? Une plus grande latitude sera-t-elle donnée aux communes, compte tenu de la réforme globale prévue en la matière ? En parlant de la réforme globale, pouvez-vous me dire où en sont les discussions avec votre collègue, le ministre Desquesnes, auquel j'avais aussi adressé des questions ? Un calendrier se dessine-t-il en la matière ? Par rapport à la question écrite que je vous avais adressée, pourriez-vous être un petit peu plus positif et optimiste, en me répondant que le dossier ne stagne plus, mais qu'il avance ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Coppieters.

M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale. – Messieurs les Députés, je vous confirme la volonté du Gouvernement wallon de reconduire, pour

l'exercice 2027, le mécanisme permettant aux communes qui le souhaitent de ne pas répercuter dans le calcul du coût-vérité 2027 certaines hausses conjoncturelles intervenues par rapport au coût-vérité 2026. Cette mesure figure déjà dans un avant-projet de décret adopté en première lecture par le Gouvernement wallon le 16 juillet 2026.

Cette disposition s'inscrit dans la continuité des mécanismes mis en œuvre ces dernières années, afin de tenir compte des surcoûts conjoncturels auxquels sont confrontées les communes en matière de gestion des déchets. Elle vise à leur permettre de maintenir le respect des exigences relatives au coût-vérité, tout en évitant que certaines augmentations de coûts, notamment liées à l'évolution des prix de l'énergie, des carburants, des matériaux ou encore à l'indexation salariale, n'entraînent des conséquences disproportionnées sur la fiscalité appliquée à nos citoyens et nos citoyennes.

S'agissant du calendrier, l'avant-projet de décret poursuit actuellement son parcours d'adoption. Son inscription en deuxième lecture est prévue à l'ordre du jour du Gouvernement wallon le 8 octobre prochain. J'ai d'ailleurs souhaité que cette disposition soit portée dans un texte spécifique dès le mois de juillet plutôt que d'attendre son intégration dans le décret budgétaire de fin d'année, comme cela a été le cas lors des exercices précédents. Cette démarche vise à offrir davantage de visibilité et de prévisibilité aux pouvoirs locaux dans la préparation de leur règlement-taxes et de leur budget.

Une communication appropriée sera assurée vers les pouvoirs locaux au fur et à mesure de l'avancement du dossier. L'objectif poursuivi demeure de garantir aux communes la meilleure prévisibilité possible, afin qu'elles puissent adopter leur règlement-taxes et accomplir les formalités administratives nécessaires en toute sécurité juridique.

Par ailleurs, afin de répondre à certaines difficultés rencontrées par les communes dans l'application du mécanisme actuel, un projet de circulaire ministérielle modifiant la circulaire du 25 septembre 2008 relative à la mise en œuvre de l'arrêté du Gouvernement wallon du 5 mars 2008 est en cours d'élaboration. Sans préjuger d'éventuelles évolutions réglementaires ultérieures, cette révision permettra de répondre à plusieurs préoccupations exprimées par les pouvoirs locaux et de concrétiser certains objectifs poursuivis dans le cadre de la réflexion en cours sur le mécanisme du coût-vérité.

Enfin, l'adoption de cette circulaire est envisagée dans un délai compatible avec son application au coût-vérité budget 2027. Une communication appropriée sera assurée vers les communes et les intercommunales dès son adoption. L'objectif poursuivi demeure de garantir aux pouvoirs locaux la meilleure prévisibilité possible afin qu'ils puissent adapter leurs dispositifs et accomplir

les formalités administratives nécessaires dans des conditions optimales de sécurité juridique.

M. le Président. – La parole est à M. Resinelli.

M. Loris Resinelli (Les Engagés). – Monsieur le Ministre, les communes peuvent être rassurées pour leur règlement-taxe de 2027 puisque vous confirmez la volonté du Gouvernement. Par ailleurs, j'entends que votre volonté est que ce décret passe le plus vite possible puisque vous l'avez mis en dehors du décret-programme budgétaire qui, lui, attend en général la dernière séance de l'année civile. C'est une bonne chose. Les communes qui suivent nos débats peuvent être rassurées à ce propos.

Par rapport à la réflexion globale sur le coût-vérité, l'attente est réelle de la part des communes. En conseil communal, ce sujet de la taxe déchets vient très régulièrement sur la table. Les communes font des appels du pied pour que cette réflexion avance. Je ne doute pas que vos équipes y travaillent et que cela ne doit pas être simple. C'est un mécanisme ou un principe qui a clairement un intérêt et qui doit certainement être modernisé pour correspondre aux réalités actuelles. Nous attendons, mais nous vous faisons confiance dans ce travail.

M. le Président. – La parole est à M. Daye.

M. Maxime Daye (MR). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour votre réponse et votre volontarisme à essayer de faire avancer les choses le plus rapidement possible. Je partage l'optimisme de mon collègue quant au fait que les communes peuvent être rassurées pour 2027.

Par contre, je ne suis pas rassuré quant à l'autonomie communale et quant au fait de pouvoir se dire que l'on n'est pas d'accord, au niveau communal, avec le principe du trieur-payeur. J'insiste là-dessus parce que c'est devenu la réalité. Avant, on était là pour sanctionner ceux qui polluaient et ceux qui produisaient beaucoup trop de déchets. Aujourd'hui, les coûts de traitement des déchets sont liés à nos efforts de tri. Tant mieux, dans un sens, mais c'est contradictoire avec la DPR, qui demande de récompenser les efforts de réduction et de tri des déchets.

Wait and see, comme on dit en anglais. J'espère que l'on aura de bonnes nouvelles, que ce soit par circulaire ou par décret, dans les semaines à venir. On vous fait confiance pour cela.

Question orale
de M. Freddy Mockel
à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de
l'Environnement, des Solidarités et de
l'Économie sociale,
sur « la gestion des déchets d'équipements
électriques et électroniques et la responsabilité
élargie des producteurs (REP) »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Mockel à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « la gestion des déchets d'équipements électriques et électroniques et la responsabilité élargie des producteurs (REP) ».

La parole est à M. Mockel pour poser sa question.

M. Freddy Mockel (Ecolo). – Monsieur le Ministre, le Gouvernement wallon a adopté en troisième lecture un projet d'arrêté relatif à la gestion des déchets d'équipements électriques et électroniques, et encadrant la REP pour les produits y afférents. La législation de l'Union européenne prévoit différents objectifs de collecte, de valorisation, de réemploi et de recyclage pour différentes catégories de déchets, d'équipements électriques et électroniques.

Les dispositions prévues par l'arrêté permettront-elles d'atteindre ces objectifs ? Si oui, lesquels en particulier et quand ? Qu'est-ce qui est prévu pour les atteindre ? L'arrêté prévoit-il des dispositions pour éviter la présence de piles ou de batteries au lithium dans les déchets, responsables de nombreux incendies dans les centres de tri ? On en a déjà parlé dans cette Commission. Quelles articulations, notamment, ont été prévues à ce sujet avec la REP Batteries ? Comment les deux organismes de gestion concernés – Bebat et Recupel – collaborent-ils sur le sujet ?

Un accord de coopération d'exécution devrait suivre au niveau interrégional, dans la foulée de l'approbation de l'accord de coopération entre les trois Régions. Où en est cet accord de coopération d'exécution ? Les dispositions prévues au niveau wallon seront-elles reprises intégralement, ou seulement en partie ? Si oui, lesquelles ? Des dispositions additionnelles sont-elles envisagées dans cet accord de coopération ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Coppieters.

M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale. – Monsieur le Député, l'arrêté du Gouvernement wallon du 16 juillet 2026 modernise en profondeur la gestion des déchets d'équipements électriques et électroniques – souvent évoquée oralement en abrégé, DEEE – en Wallonie. Ce texte transpose les dernières exigences européennes et met en place des mesures fortes pour maximiser la collecte

sélective, le réemploi et le recyclage de l'ensemble de ces appareils. Les producteurs doivent notamment financer et garantir une couverture géographique optimale pour la reprise gratuite des appareils via les recyparcs ou des réseaux de détaillants.

Concernant l'atteinte des objectifs de collecte et de recyclage par les producteurs d'équipements électriques et électroniques, mon administration ne dispose pas, à ce stade, d'éléments permettant d'établir avec certitude l'échéance à laquelle ces objectifs seront pleinement atteints. Néanmoins, si l'évolution des chiffres de collecte se poursuit sur la même tendance, l'objectif devrait être atteint au cours des prochaines années. Les objectifs de traitement sont déjà atteints à l'heure actuelle et le nouvel arrêté du Gouvernement wallon sur les DEEE prévoit, pour les producteurs, une obligation d'information et de sensibilisation à la prévention du risque d'incendie lié aux batteries intégrées dans les DEEE.

Une première campagne nationale conjointe de sensibilisation a été lancée en septembre 2025 par Bebat, Fost Plus et Recupel afin d'informer les citoyens des risques liés à la présence de piles, de batteries et d'appareils électriques dans les déchets ménagers, tout en encourageant des comportements de tri appropriés. En complément, Bebat, Fost Plus et Recupel travaillent notamment à la mise en place d'une signalétique harmonisée destinée aux recyparcs. Celle-ci prendra la forme d'affichages et d'autres messages, notamment digitaux, qui seront apposés au niveau des différentes fractions de déchets afin de renforcer la vigilance des usagers et de favoriser le tri correct des batteries.

Concernant le contenu d'un futur accord de coopération et d'exécution sur les DEEE, il serait prématuré de s'avancer. En effet, celui-ci dépendra notamment de la prochaine révision de la directive à ce sujet. Le nouvel arrêté du Gouvernement wallon sur cette dernière reprend l'ensemble des exigences européennes et wallonnes qu'il faudra inclure autant que possible, en fonction des négociations avec les deux autres Régions, dans ce futur accord de coopération et d'exécution.

M. le Président. – La parole est à M. Mockel.

M. Freddy Mockel (Ecolo). – Je dois dire que je suis un peu perplexe par rapport à la réponse sur la première partie concernant l'atteinte des objectifs. Vous avez d'abord dit que la couverture géographique sera bien donnée et qu'il y aura des reprises gratuites. Par contre, pour les objectifs, je suis étonné que vous ne disposiez pas de dates. L'Europe a certainement fixé des objectifs et des dates, et l'on n'y est pas. Je vais revenir là-dessus parce que cela me laisse un peu perplexe. N'avez-vous pas pu trouver un accord avec le secteur ? Était-ce techniquement impossible d'annoncer une date ? Cela me semblerait bizarre si l'Union européenne

a fixé une échéance. Vous avez mentionné ce point, mais vous ne l'avez pas expliqué, ce qui est étonnant.

Pour les batteries, il y aura apparemment une collaboration entre les deux organismes. C'est bel et bien nécessaire parce que c'est non seulement une question de pollution, mais aussi de dangerosité en ce qui concerne les batteries.

Pour l'accord d'exécution, vu le nombre de nouveaux éléments, je reviendrai vers vous quand cela deviendra plus concret.

Question orale
de Mme Sylvie Muratore
à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de
l'Environnement, des Solidarités et de
l'Économie sociale,
sur « la lutte contre les incendies à répétition
sur le site de Comet à Obourg »

Question orale
de M. Chris Massaki Mbaki
à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de
l'Environnement, des Solidarités et de
l'Économie sociale,
sur « les conséquences d'un nouvel incendie sur
le site de Cometsambre à Obourg »

Question orale
de M. Loris Resinelli
à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de
l'Environnement, des Solidarités et de
l'Économie sociale,
sur « le nouvel incendie sur le site du groupe
Comet à Obourg »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle les questions orales à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, de :

- Mme Muratore, sur « la lutte contre les incendies à répétition sur le site de Comet à Obourg » ;
- M. Massaki Mbaki, sur « les conséquences d'un nouvel incendie sur le site de Cometsambre à Obourg » ;
- M. Resinelli, sur « le nouvel incendie sur le site du groupe Comet à Obourg ».

La parole est à Mme Muratore pour poser sa question.

Mme Sylvie Muratore (PS). – Monsieur le Ministre, un nouvel incendie s'est déclaré, le 18 septembre dernier, sur le site de Comet à Obourg. D'importants moyens de secours ont été mobilisés et un important panache de fumée a conduit les autorités à recommander aux riverains de fermer portes et fenêtres.

Or, un autre incendie avait déjà suscité des inquiétudes parmi les riverains en juin dernier. Vous indiquiez encore, il y a quelques semaines, que les investigations étaient toujours en cours, notamment concernant les particules, les métaux et les composés organiques volatils.

La répétition de ces événements sur ce site pose plusieurs questions. D'abord, les inquiétudes pour la santé sont légitimes. Disposez-vous des résultats des investigations concernant l'incendie précédent ? Quel suivi environnemental allez-vous accorder à ce nouvel incendie ? Quelle est la composition des dégagements liés au présent incendie ? Vous aviez pour projet de revoir les conditions sectorielles des broyeurs à métaux. Où en est ce travail ? Comment cette réforme permettra-t-elle de protéger davantage les riverains ?

Enfin, face à ces incendies, vous avez déclaré précédemment vouloir rencontrer les acteurs du secteur pour dégager des solutions concrètes et durables. Il nous semble effectivement que la sensibilisation des citoyens concernant le tri des objets contenant des batteries ne suffit pas. Il faut agir en amont, dès la conception des produits, pour que les batteries soient signalées et facilement détachables. Quelles mesures réglementaires envisagez-vous pour réduire la présence de ces batteries dans les flux de déchets non adaptés ?

M. le Président. – La parole est à M. Massaki Mbaki pour poser sa question.

M. Chris Massaki Mbaki (MR). – Monsieur le Ministre, vendredi 18 septembre, un nouvel incendie s'est déclaré dans les installations du groupe Cometsambre à Obourg. L'origine du feu, qui a demandé l'intervention d'une trentaine de pompiers, serait encore due à la présence d'une batterie au lithium dans les déchets entrants. Si l'incendie a vite été maîtrisé et qu'aucun blessé n'est à déplorer, les consignes de sécurité adressées à la population n'ont pas manqué de l'inquiéter et de le faire réagir.

En effet, en juin de cette année, un incendie d'une ampleur importante s'était également produit. À ce titre, vous déclariez qu'un groupe de travail allait se réunir concernant la problématique de la gestion des déchets de batteries au lithium, dont les impacts environnementaux et les effets sur la santé peuvent être nuisibles.

Dès lors, Monsieur le Ministre, que pouvez-vous dire concernant ce nouvel incendie impliquant des batteries au lithium ? Quelles en sont les retombées sur la population ? En outre, disposez-vous des résultats des analyses définitives de l'incendie s'étant produit en juin 2026 ? La *task force* dédiée à la gestion des déchets des batteries au lithium s'est-elle réunie récemment ? Comment s'organisent ses travaux ? Un calendrier est-il établi pour les prochaines étapes de ses travaux ?

M. le Président. – La parole est à M. Resinelli pour poser sa question.

M. Loris Resinelli (Les Engagés). – Monsieur le Ministre, quelques mois après un impressionnant incendie déclaré au sein de l'unité de broyage de métaux de Cometsambre à Obourg, le feu a à nouveau pris dans des circonstances similaires. Le groupe, disposant d'une équipe interne, maintenant rodée à l'exercice, ainsi que de moyens techniques – caméras techniques, systèmes d'extinction, citerne, motopompe – a été aidé par les pompiers de la zone de secours Hainaut-Centre, qui a dépêché des moyens conséquents.

Selon les premiers éléments, il est probable qu'une batterie au lithium présente dans les flux de déchets soit à nouveau mise en cause. Le groupe rappelle son inquiétude quant à ce risque conçu en amont de la chaîne et estime que ce problème dépasse largement son seul site. Il plaide pour une action impliquant l'ensemble de la filière et les autorités.

Mentionnons aussi les inquiétudes légitimes des riverains de Mons-Borinage et de la région du Centre concernant les potentielles retombées environnementales. À noter que les eaux d'extinction ont intégralement été récupérées dans un bassin dédié et n'ont pas été versées dans le canal, ce qui est une bonne chose.

À la suite du précédent incendie, vous avez réuni au sein de votre cabinet les principaux acteurs concernés – Denuo, COPIDEC, Fost Plus, Bebat, Recupel et le SPW ARNE –, ce qui a conduit à la mise en place d'une *task force* visant à identifier les principaux facteurs de risque tout au long de la chaîne de gestion des déchets et de formuler des recommandations opérationnelles en matière de prévention, de collecte, de tri, de traitement et de réduction des risques liés à la présence de batteries au lithium dans les flux de déchets.

Vous avez aussi mentionné un travail mené par l'ISSEP et l'INERIS sur la thématique, étant donné la portée plus globale de la réflexion, tant dans le tri et le traitement des déchets que dans la conception même des produits. La sensibilisation du citoyen dans le tri doit bien évidemment aussi être poursuivie.

Monsieur le Ministre, disposez-vous des résultats relatifs aux fumées dégagées ? Où en sont les travaux de la *task force* ainsi que le travail des instituts que je viens de citer ? Comment comptez-vous porter cet enjeu important dans les autres instances concernées ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Coppieters.

M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale. – Madame et Messieurs les Députés, le 18 septembre, le Département de la police et des contrôles du SPW ARNE a été contacté à la suite d'un

nouvel incendie sur le site de Cometsambre à Obourg. Le sinistre a concerné environ 500 mètres cubes de ferrailles légères destinées au broyage ainsi qu'une faible quantité de véhicules hors d'usage. Selon les premiers éléments recueillis, une batterie au lithium présente dans les déchets pourrait être à l'origine du départ de feu, sans que cette cause soit, à ce stade, formellement établie.

Les eaux d'extinction ont été collectées dans les installations du site et traitées par la station d'épuration sous monitoring analytique. Aucune mousse contenant des PFAS n'a été utilisée.

Concernant les conséquences pour la population, des mesures de la qualité de l'air ont été réalisées par la zone de secours Hainaut-Centre. Les mesures réalisées n'ont pas mis en évidence, pour les substances recherchées et durant la période de mesure, de contamination au niveau des zones habitées contrôlées.

Les polluants détectés sont restés localisés à proximité immédiate du site et du panache de fumée. On parle ici de contaminants dits classiques lorsque de telles matières brûlent : l'acide cyanhydrique à 4 particules par million, des composants organiques volatiles à 40 particules par million et du phosgène à 0,4 particule par million.

Concernant les retombées atmosphériques résultant de l'incendie de juin 2026, le dernier rapport en date établi le 23 septembre 2026 par l'ISSEP constate que les résultats obtenus pour les jauges PSM010 et PSM011, situées dans la direction du panache, durant la période couvrant l'incendie sont comparables à ceux enregistrés au cours des treize autres périodes analysées. Aucun impact significatif de l'incendie n'est donc mis en évidence par l'analyse de ces deux jauges.

En conclusion, sur la base des résultats actuellement disponibles, les investigations réalisées ne mettent pas en évidence d'impact significatif de l'incendie sur l'environnement.

Les incendies dans les centres de regroupement et traitement des déchets sont fréquents, comme vous le rappelez. Ceux-ci entraînent une juste inquiétude du secteur et de la population. Les études montrent par ailleurs que, dans 40 à 70 % des cas, le départ de feu est lié à la présence d'une batterie au lithium.

J'ai donc initié une *task force* sur les risques liés aux batteries lithium-ion dans les flux de déchets. Les travaux en cours visent à mieux caractériser les risques et à examiner, avec les opérateurs concernés, les différentes pistes permettant de les réduire.

Les travaux de la *task force* portent actuellement sur différentes pistes visant à renforcer la prévention des incendies liés à ces batteries tout au long de la chaîne de gestion des déchets. Ces réflexions s'articulent autour de trois axes complémentaires :

- l'amélioration de la détection précoce de la présence de piles et batteries dans les flux de déchets ;
- le renforcement du suivi et de la connaissance des incendies associés à ces batteries afin d'en mieux comprendre les causes et d'identifier les mesures de prévention les plus efficaces ;
- un travail en amont sur la conception des produits, notamment en lien avec l'amovibilité des batteries et les exigences européennes en matière d'écoconception.

À cet égard, l'ISSEP a présenté une méthodologie de détection canine des piles et batteries dans les déchets. Cette approche a retenu l'attention des participants et pourrait présenter un intérêt dans le cadre d'actions ciblées ou d'opérations d'échantillonnage.

En ce qui concerne la révision des conditions sectorielles des broyeurs, l'administration corrige actuellement les derniers éléments de l'AGW en intégrant les derniers éléments issus du rapport d'incidence environnementale réalisé dans le cadre de ce dossier.

Après finalisation de l'AGW, celui-ci sera soumis à différentes instances pour avis. Dès réception des avis, mon cabinet prendra connaissance du résultat et lancera la procédure pour qu'il puisse être appliqué le plus rapidement possible.

M. le Président. – La parole est à Mme Muratore.

Mme Sylvie Muratore (PS). – Monsieur le Ministre, je prends acte de ces résultats importants pour les riverains.

L'absence d'impact aigu constaté ne clôt toutefois pas la question environnementale. Avec deux incendies rapprochés, la transparence sur les analyses et les évolutions dans le temps reste essentielle.

La mise en place de la *task force* est un élément positif. L'enjeu est désormais qu'elle débouche rapidement sur des mesures concrètes et non pas uniquement sur de la sensibilisation.

Je serai attentive aux conclusions et surtout à leur mise en œuvre.

M. le Président. – La parole est à M. Massaki Mbaki.

M. Chris Massaki Mbaki (MR). – Monsieur le Ministre, je vous remercie pour votre réponse. Pour moi-même ainsi que l'ensemble des citoyens à Mons, il est assez interpellant de voir la répétition de ces incendies. Je tenais à saluer le travail des équipes de Cometsambre ainsi que des services de pompiers. Malgré tout, ces incendies restent une grande inquiétude. Dans votre conclusion, vous indiquez qu'il

n'y a pas d'impact significatif sur le plan environnemental.

J'insiste sur l'importance de cette *task force* parce que, comme vous l'avez dit, dans 40 à 70 % des cas, cela part des batteries au lithium. L'amélioration de la détection au niveau des batteries est dès lors assez significative. La visite prévue à Cometsambre ce vendredi tombe à pic. On sera très attentifs aux éléments échangés avec les équipes.

M. le Président. – Vous avez anticipé ma conclusion, Monsieur Massaki Mbaki, et vous avez bien fait de rappeler qu'une visite est organisée vendredi prochain.

La parole est à M. Resinelli.

M. Lorin Resinelli (Les Engagés). – Monsieur le Président, je me réjouis de participer avec vous, M. Massaki Mbaki et tous les autres membres de la Commission à cette visite de Cometsambre ce vendredi, car elle permettra de répondre à pas mal de questions en la matière.

Ces incendies à répétition sont interpellants et les colonnes de fumée qui s'en dégagent sont visibles à des dizaines de kilomètres. C'est pour cela que, en région du Centre, les riverains ont été inquiets de l'air qu'ils respiraient suite à cet événement puisque cette colonne de fumée se voyait aussi très facilement depuis La Louvière.

Je suis rassuré de ce que vous nous avez communiqué en la matière. Les captages d'air réalisés et les études indiquent qu'il n'y avait a priori aucun impact significatif sur la qualité de l'air suite à cet incendie pour les personnes habitant dans la région de Mons et dans la région du Centre. C'est rassurant. Il y a néanmoins lieu d'éviter à tout prix que ce genre d'incendie ne devienne quelque chose de banal. Il y a tout un tas de leviers à activer, notamment dans le cadre de ces batteries au lithium qui sont, dans la plupart des cas, les éléments déclencheurs.

Vous avez parlé de l'écoconception. C'est un enjeu indispensable qui doit être abordé au-delà de l'échelle wallonne puisque les concepteurs sont en général des industriels ayant une assise bien plus large que la Région wallonne. Je pense néanmoins que nous avons peut-être une impulsion, en tant que Wallonie, à donner au niveau européen à ce sujet.

Question orale
de M. Freddy Mockel
à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de
l'Environnement, des Solidarités et de
l'Économie sociale,
sur « les conséquences sanitaires d'une épidémie
parmi les canards et faisans lâchés
à Saint-Fontaine à Clavier »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Mockel à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « les conséquences sanitaires d'une épidémie parmi les canards et faisans lâchés à Saint-Fontaine à Clavier ».

La parole est à M. Mockel pour poser sa question.

M. Freddy Mockel (Ecolo). – Monsieur le Ministre, depuis le mois d'août, les riverains de Saint-Fontaine, dans la commune de Clavier, observent tous les jours de nombreuses dépouilles d'oiseaux – faisans et canards – dans le hameau. Sans blessure apparente sur les cadavres, les habitants s'inquiètent d'une potentielle nouvelle crise sanitaire après l'épidémie de grippe aviaire qui a frappé le village en 2022 et dont l'origine est identique à celle de la situation observée sur place.

Selon le SPW, les tests effectués ont été négatifs pour la grippe aviaire. Un canard colvert a toutefois été déclaré positif au botulisme. Le porte-parole du SPW et le bourgmestre de la Commune se sont montrés rassurants et insistent sur la légalité des pratiques. Visiblement, il s'agit de lâchers d'oiseaux d'élevage en vue de leur chasse.

Selon l'AFSCA, en 2025, plus de 45 000 faisans et canards ont été importés et lâchés dans et autour de ces hameaux d'une quarantaine d'habitants. Étiez-vous au courant de cette situation ? Comment la situation sanitaire est-elle gérée ? Qui s'occupe de ramasser les cadavres d'oiseaux sur place ? Qui est finalement compétent pour le suivi sanitaire de cette situation ?

Sachant que les épisodes de stress causés successivement par la sécheresse, les maladies puis les journées de chasse rendent les oiseaux plus vulnérables à une potentielle infection de grippe aviaire, ne faudrait-il pas prévoir un suivi plus rapproché de ces pratiques ? Avez-vous prévu de vous concerter avec Mme la Ministre Dalcq pour aboutir enfin à un arrêté du Gouvernement wallon d'application en vue d'encadrer ces pratiques problématiques tant d'un point de vue sanitaire qu'environnemental ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Coppieters.

M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale. – Monsieur le Député, vous vous en doutez bien, mais j'aimerais vous rappeler que c'est ma collègue, la ministre Dalcq, qui est bien compétente pour la chasse ainsi que pour la faune sauvage. Le Département de la nature et des forêts du SPW ARNE est entièrement sous sa responsabilité.

Le 25 août dernier, les services le DNF d'Aywaille ainsi que le Service de l'environnement de la Commune de Clavier ont en effet été informés par les riverains de la présence de carcasses de faisans et de canards colverts à Saint-Fontaine. Une surveillance du site a immédiatement été mise en place. Aucune carcasse n'a toutefois été retrouvée lors des premières vérifications.

Le 2 septembre, cinq carcasses – un canard colvert et quatre faisans – ont été collectées par un agent du DNF et soumises à analyses auprès du laboratoire national de référence pour l'influenza aviaire, Sciensano, et du Service des pathologies et de la santé des animaux sauvages de la Faculté de médecine vétérinaire de l'Université de Liège. Les résultats obtenus le 10 septembre ont exclu l'hypothèse d'une influenza aviaire. Les autopsies des faisans ont révélé des lésions compatibles avec des morsures.

Le 17 septembre, Sciensano a confirmé un cas de botulisme de type C-D chez le canard colvert. Cette maladie, causée par des toxines produites par *clostridium botulinum*, survient principalement dans certaines conditions environnementales, notamment lors de périodes de fortes chaleurs.

Les carcasses sont collectées par le propriétaire – ou titulaire de droit réel – et évacuées vers un opérateur agréé sous ma responsabilité, à savoir Rendac, tandis qu'une surveillance quotidienne est assurée par les services du DNF. La situation est actuellement stabilisée, tout en faisant l'objet d'un suivi attentif.

En matière de surveillance sanitaire, les compétences sont réparties entre l'AFSCA et la Région wallonne. L'AFSCA est compétente pour les animaux détenus en captivité, tandis que la Région wallonne, via le SPW ARNE, est responsable de la surveillance sanitaire de la faune sauvage. S'agissant des lâchers de gibier, la détention des animaux destinés au repeuplement relève de la compétence fédérale et est soumise aux dispositions du règlement 2016/429 de l'Union européenne relatif à la santé animale. Une fois les animaux relâchés dans le milieu naturel, les compétences relèvent des Régions.

Concernant les risques sanitaires liés aux épisodes de sécheresse, aux maladies ou aux activités cynégétiques, la vigilance est renforcée lors des périodes à risque. La Wallonie dispose déjà d'un dispositif structuré de surveillance de l'avifaune sauvage, combinant surveillance passive des oiseaux

retrouvés morts et surveillance active au travers d'opérations de baguages et d'échantillonnages réalisés notamment sur des oiseaux prélevés à la chasse. Des recommandations spécifiques sont également diffusées au secteur cynégétique lors des épisodes d'influenza aviaire.

Enfin, les concertations nécessaires avec les autorités compétentes se poursuivent afin d'assurer un encadrement adapté des enjeux sanitaires et environnementaux liés à ces pratiques.

M. le Président. – La parole est à M. Mockel.

M. Freddy Mockel (Ecolo). – Monsieur le Ministre, je suis tout à fait au courant que, dès que l'on parle de chasse, c'est bel et bien Mme Dalcq qui a les responsabilités. Cependant, dans cette situation, quand on lisait les articles de presse, la responsabilité n'était pas très claire.

Peut-on encore parler de chasse ? Pour moi, il ne s'agit pas de chasse quand on parle d'une situation artificiellement créée qui n'est pas positive pour le bien-être animal et qui cause des risques en matière de santé animale, voire même humaine. En plus, c'est à répétition.

Il est complètement disproportionné de lâcher 45 000 animaux d'élevage en vue de la chasse dans un petit hameau. La seule solution sera d'interdire ces pratiques, de réglementer clairement ce qui est repeuplement – c'est une autre affaire – puis d'interdire ces pratiques de chasse.

Question orale

de Mme Valérie Dejardin

à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de
l'Environnement, des Solidarités et de
l'Économie sociale,
sur « l'impact de la réforme de la TVA sur les
intercommunales de gestion des déchets »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Dejardin à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « l'impact de la réforme de la TVA sur les intercommunales de gestion des déchets ».

La parole est à Mme Dejardin pour poser sa question.

Mme Valérie Dejardin (PS). – Monsieur le Ministre, l'arrêt du Tribunal de l'Union européenne du 25 février 2026 dans l'affaire Digipolis met fin à la théorie de l'émanation, une tolérance administrative qui permettait jusqu'ici à certaines intercommunales de facturer leurs prestations aux communes sans appliquer

TVA. Cette évolution sera applicable à partir du 1^{er} janvier 2027.

Cette évolution suscite notamment des interrogations dans le secteur de la gestion des déchets. Si l'arrêt concerne directement une intercommunale active dans le domaine de l'informatique, ses conséquences pourraient s'étendre à d'autres secteurs. Des estimations réalisées par certaines intercommunales de déchets font ainsi état d'un impact financier potentiellement important.

Pouvez-vous confirmer que les activités exercées par les intercommunales wallonnes de gestion des déchets pour le compte de leurs communes membres seront concernées par la fin de la théorie de l'émanation ? Quelles activités seront effectivement soumises à la TVA à partir du 1^{er} janvier 2027 et selon quelles modalités ?

Disposez-vous d'une estimation de l'impact financier de cette évolution sur les contributions demandées aux communes et, par conséquent, sur le coût-vérité qui sera supporté par le citoyen ? Le Gouvernement a-t-il été informé des estimations réalisées par les intercommunales de gestion de déchets ?

Enfin, quel pourrait être l'impact de cette réforme pour les autres intercommunales relevant de vos compétences ? Je pense notamment au secteur de l'eau, de l'assainissement, du démergement et sur le financement de ces services par les communes et les citoyens.

Je vous remercie de l'attention portée à cette question qui peut avoir des impacts assez importants.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Coppieters.

M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale. – Madame la Députée, l'administration a pris connaissance de la circulaire 2026/C/81 relative aux conséquences de l'arrêt rendu par le Tribunal de la Cour de justice de l'Union européenne dans l'affaire T-575/24 publiée par le Service public fédéral Finances. Cette circulaire tire les conséquences de l'arrêt rendu le 25 février 2026 dans l'affaire T-575/24 portant sur le traitement TVA applicable aux associations chargées de missions constituées dans le cadre de la coopération intercommunale.

Dans cet arrêt, le tribunal a considéré que les articles 2, 9 et 13 de la directive 2006/112/CE doivent être interprétés en ce sens qu'une association de droit public qui fournit, de manière indépendante et à titre onéreux, des prestations de services à ses membres exerce une activité économique et doit en principe être regardée comme une assujettie à la TVA. La juridiction européenne remet ainsi en cause la pratique

administrative belge dite de la théorie de l'émanation, selon laquelle certaines prestations réalisées par une association chargée de mission au profit de ses membres étaient assimilées à des prestations à soi-même et échappaient dès lors à la TVA. La circulaire fédérale constate que cette tolérance administrative ne peut plus être appliquée dans sa forme antérieure. Les opérations réalisées par une association chargée de mission doivent désormais être examinées à la lumière des critères prévus par la directive TVA et la jurisprudence européenne, sans pouvoir se fonder sur la seule circonstance que l'entité agit en lieu et place de ses membres.

Plus concrètement, la circulaire rappelle que l'existence d'une activité économique, exercée de manière indépendante et moyennant rémunération, constitue désormais l'élément déterminant pour apprécier l'assujettissement à la TVA. Elle précise également que la qualité des membres de l'association ou le mécanisme de transfert de gestion ne suffisent plus à eux seuls à exclure l'application de la taxe. Cette évolution est susceptible d'avoir des incidences pour certaines structures de coopération entre pouvoirs publics et organismes parapublics. Les conséquences concrètes devront toutefois être appréciées au cas par cas, au regard de la nature des activités exercées, mais aussi du mode de financement des prestations et des conditions d'application des dispositions pertinentes de la réglementation TVA.

La COPIDEC a publié un communiqué de presse faisant état des impacts financiers potentiels de la réforme du régime TVA. Selon les estimations avancées par le secteur, l'assujettissement de certaines prestations de gestion de déchets à la TVA pourrait engendrer un surcoût susceptible de représenter jusqu'à 8 euros par habitant.

L'administration suit avec attention l'évolution de ce dossier et l'interprétation donnée par les autorités fédérales compétentes en matière de TVA, afin d'en évaluer les effets éventuels sur les organismes relevant du périmètre régional. Les dispositions de la circulaire doivent être appliquées au plus tard à partir du 1^{er} janvier 2027.

M. le Président. – La parole est à Mme Dejardin.

Mme Valérie Dejardin (PS). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour la transparence de votre réponse.

Ce risque, qui pourrait avoir des conséquences de 8 euros par habitant, est en effet inquiétant. Dans un contexte où les intercommunales de gestion de déchets voient leurs subsides APE diminuer, voient l'augmentation du prix du diesel, déjà avec ces deux éléments, il y avait un risque pour les communes et surtout pour les citoyens et citoyennes d'avoir une augmentation de leur taxe déchets. Si l'on y ajoute

encore 8 euros par habitant, cela risque de devenir catastrophique dans un contexte où tout augmente pour eux aussi, que ce soit le prix du mazout, le prix du diesel, le prix des repas scolaires.

Je sais que vous y êtes attentif, mais je vous demande de l'être parce qu'une augmentation de plus de 10 euros par habitant pour la taxe déchets ne permettra pas aux ménages de survivre.

**Question orale
de Mme Valérie Dejardin
à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de
l'Environnement, des Solidarités et de
l'Économie sociale,
sur « le soutien aux associations
environnementales »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Dejardin à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « le soutien aux associations environnementales ».

La parole est à Mme Dejardin pour poser sa question.

Mme Valérie Dejardin (PS). – Monsieur le Ministre, je vous ai déjà interpellé plusieurs fois à ce sujet : les associations environnementales alertent depuis un certain temps sur les incertitudes pesant sur leur financement et leur pérennité. Nous connaissons la situation de Canopea, qui en est une illustration concrète. En effet, ses difficultés financières ont conduit cette association à mettre des travailleurs au chômage durant plusieurs semaines cet été.

En juin dernier, je vous interrogeais sur cette situation. Vous me disiez que, dans le cadre de vos compétences, Canopea n'avait pas subi de coupes budgétaires, ce qui était positif. Vous ajoutiez que, lors du précédent conclave budgétaire, vous aviez défendu le maintien des financements consacrés aux associations environnementales relevant de vos compétences malgré un contexte budgétaire compliqué.

À l'heure du conclave budgétaire qui s'annonce, pouvez-vous me confirmer que votre position demeure inchangée, ce qui serait déjà positif ? Comptez-vous défendre le maintien des moyens que vos collègues allouent à ces associations environnementales, y compris l'indexation, afin de permettre à ces celles-ci de continuer leur mission ? De manière générale, qu'allez-vous faire ? Allez-vous réussir à convaincre vos collègues de soutenir ces associations qui jouent un rôle important dans notre belle Région ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Coppieters.

M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale. – Madame la Députée, les associations environnementales jouent un rôle capital en matière de sensibilisation, d'éducation à l'environnement, d'expertise et d'accompagnement de nos citoyens et citoyennes. Par leur ancrage territorial, elles contribuent à traduire les politiques régionales en actions concrètes et constituent, à ce titre, des partenaires très importants de notre action publique. Je suis attentif aux préoccupations exprimées par le secteur. Elles doivent être examinées en tenant compte de la diversité des situations et des sources de financement.

Je rappelle que les associations environnementales reconnues peuvent bénéficier d'un financement récurrent dans le cadre d'un plan d'action environnemental. Ce dispositif permet de soutenir, dans un cadre semi-réglementaire, des actions de sensibilisation, d'éducation et d'accompagnement répondant aux priorités environnementales de notre Région. Pour l'exercice 2026, les financements relevant directement de mes compétences ont été maintenus. Dans le cadre des discussions budgétaires en cours, je défends le maintien des moyens consacrés au plan d'action environnemental, ainsi que la prise en compte, dans la mesure des marges disponibles, de l'évolution des coûts supportés par les associations. Mon objectif est de préserver la continuité des missions soutenues.

Enfin, les politiques environnementales sont par nature transversales et certaines associations mobilisent plusieurs sources de financement relevant de compétences distinctes. Une bonne coordination entre les membres du Gouvernement est utile afin d'apprécier leur situation de manière globale, dans le respect des responsabilités budgétaires de chacun. Le conclave a bien démarré. Pour ma part, je continuerai à défendre, Madame la Députée, dans le périmètre de mes compétences, les moyens nécessaires à la mise en œuvre concrète de ces politiques environnementales.

M. le Président. – La parole est à Mme Dejardin.

Mme Valérie Dejardin (PS). – Monsieur le Ministre, je suis un peu rassurée et j'espère l'être totalement après l'exercice budgétaire. Je vous rejoins sur l'importance de ces associations dans le contexte actuel où notre environnement est sans cesse soumis à des difficultés et sans cesse attaqué. Je compte sur vous pour maintenir ces budgets, tant pour les travailleurs que pour toutes les personnes, les citoyens et citoyennes, qui bénéficient de ces aides.

**Question orale
de Mme Valérie Dejardin
à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de
l'Environnement, des Solidarités et de
l'Économie sociale,
sur « le suivi de l'action du Gouvernement
concernant la réduction des risques liés aux
pesticides »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Dejardin à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « le suivi de l'action du Gouvernement concernant la réduction des risques liés aux pesticides ».

La parole est à Mme Dejardin pour poser sa question.

Mme Valérie Dejardin (PS). – Monsieur le Ministre, nous y travaillons, comme vous, depuis un peu plus de deux ans. La réduction de l'exposition aux pesticides constitue à la fois un enjeu de santé publique et un enjeu pour notre environnement. Pour pouvoir mesurer les progrès accomplis et identifier les risques, il nous manque des données fiables sur les usages, les niveaux de risque et les effets de l'exposition. La Cour des comptes a pointé plusieurs lacunes dans le pilotage de la politique wallonne de réduction des pesticides, notamment l'absence d'indicateurs harmonisés qui permettraient de mesurer l'évolution des risques et l'efficacité des mesures mises en œuvre.

Depuis lors, le modèle Phytorisque a été développé afin d'évaluer les risques environnementaux liés aux produits phytopharmaceutiques. Où en est l'intégration de ce modèle dans le suivi du PWRP III ? Est-il appelé à devenir un véritable outil de pilotage assorti d'objectifs et d'une trajectoire de réduction des risques ? Comment préparez-vous, par ailleurs, l'évaluation de ce plan et le futur PWRP IV ?

Depuis le 1^{er} janvier, de nouvelles données doivent être consignées dans les registres d'utilisation des produits phytopharmaceutiques, tandis que leur tenue sous format entièrement électronique deviendra obligatoire au 1^{er} janvier de l'année prochaine. Dès lors, à quelques mois de cette échéance, où en est la préparation de cette obligation ? Les outils et l'accompagnement proposés vont-ils permettre d'assurer une transition effective pour l'ensemble des utilisateurs professionnels ?

Enfin, j'en viens à un pays voisin, à savoir la France, qui dispose d'un dispositif spécifique d'indemnisation des victimes de maladies liées aux pesticides. Des échanges sont-ils menés avec le niveau fédéral afin d'examiner la possibilité de renforcer, en Belgique, la reconnaissance et l'indemnisation des pathologies liées à l'exposition professionnelle aux pesticides ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Coppieters.

M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale. – Madame la Députée, il est évident que le pilotage d'un tel programme doit reposer sur des indicateurs robustes et pertinents. Malheureusement, le PWRP III se base sur la déclaration d'une intention de réduire notre empreinte pesticide de 50 % à l'horizon 2030. Cette affirmation envoyait la responsabilité de l'indicateur au niveau européen. C'est déjà un cap réjouissant. Désormais, il faut le rendre mesurable et surtout concret.

Force est de constater que la Région peut également être force de proposition sur cette question d'indicateur. Depuis le début de la législature, j'ai souhaité que l'on puisse mesurer et évaluer l'impact de nos choix politiques en matière de pesticides, tant pour la santé publique que pour l'environnement. Pour cela, j'ai pu me reposer sur de nombreux projets entrepris en ce sens. Plusieurs indicateurs coexistent avec leurs forces et leurs faiblesses.

Mes équipes travaillent actuellement sur ce dossier, en bonne intelligence, avec les équipes de la ministre Dalcq, afin que les choix permettent d'aboutir à des outils pratiques et utilisables. Le Phytorisque fait bien partie de cette analyse. Le PWRP III fait l'objet d'une évaluation semestrielle de sa mise en œuvre. Cette évaluation alimentera l'évaluation finale qui sera réalisée après la clôture du cycle actuel, soit début 2028.

La préparation du quatrième plan pour la période 2028-2032 s'inscrit dans les travaux menés au niveau fédéral. Les travaux d'élaboration sont en cours en s'inspirant des résultats acquis jusqu'à présent, des évaluations internes, du rapport de la Cour des comptes et des auditions du Parlement. Ils ont également pu bénéficier des apports des différentes parties prenantes. La volonté est de concentrer les actions à venir sur des actions impactantes, tant pour la santé publique que pour l'environnement.

Il est clair que ce futur PWRP IV sera assorti d'indicateurs chiffrés et que la collecte des données, au temps zéro et après cinq ans, sera organisée afin de veiller à un pilotage quantifié de son impact.

Pour l'enregistrement électronique des utilisations de produits phytopharmaceutiques, différents outils sont prêts et disponibles. Il était important pour la Wallonie de proposer un outil entièrement gratuit pour les utilisateurs professionnels visés par l'obligation de registre. Il s'agit de l'application Appi'Field, développée par l'ASBL CORDER. De nombreuses formations de prise en main de l'outil ont déjà été organisées et plus de 1 000 personnes ont déjà été formées. D'autres suivront encore dans les prochaines semaines.

Comme vous le soulignez, les questions liées à la reconnaissance des maladies professionnelles relèvent plus de la compétence fédérale. Nous n'avons malheureusement pas d'équivalence aux structures françaises, comme la Mutualité sociale agricole. Il faudrait pouvoir impliquer les principales mutuelles dans la discussion, mais le premier pas reste la reconnaissance de ces maladies professionnelles. En Belgique, c'est l'Agence fédérale des risques professionnels qui est chargée de la prévention et de l'indemnisation des maladies professionnelles. Nous plaiderons dans ce sens, Madame la Députée, pour faire avancer cette reconnaissance au niveau fédéral.

M. le Président. – La parole est à Mme Dejardin.

Mme Valérie Dejardin (PS). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour votre réponse. À nouveau, je pense que l'on peut être d'accord sur le fait que, pour mener une politique sur le long terme, il faut des indicateurs clairs et des données fiables qui nous permettent d'avancer et de quantifier la façon positive de mener la politique qui répond à une problématique.

Par rapport à la reconnaissance des maladies liées aux pesticides et à leur indemnisation, je vais faire le retour à mes collègues au Fédéral. Aujourd'hui, en 2026, on peut se donner comme objectif d'aboutir à quelque chose. Vous savez mieux que moi, car vous êtes médecin, que les personnes confrontées aux pesticides de manière obligatoire et professionnelle en subissent les conséquences, et ce, parfois de façon dramatique. La moindre des choses est de les indemniser pour qu'elles puissent se soigner correctement.

M. le Président. – La séance est suspendue.

- La séance est suspendue à 12 heures 45 minutes.

REPRISE DE LA SÉANCE

- La séance est reprise à 14 heures 2 minutes.

M. le Président. – La séance est reprise.

INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES (Suite)

Question orale
de Mme Valérie Dejardin
à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de
l'Environnement, des Solidarités et de
l'Économie sociale,
sur « la saturation des centres d'enfouissement
technique (CET) »

Question orale
de M. Freddy Mockel
à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de
l'Environnement, des Solidarités et de
l'Économie sociale,
sur « la feuille de route relative aux
infrastructures de gestion des déchets »

Question orale
de Mme Diana Nikolic
à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de
l'Environnement, des Solidarités et de
l'Économie sociale,
sur « la saturation prochaine des centres
d'enfouissement technique (CET) en Wallonie
et la stratégie de capacité à long terme »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle les questions orales à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, de :

- Mme Dejardin, sur « la saturation des centres d'enfouissement technique (CET) » ;
- M. Mockel, sur « la feuille de route relative aux infrastructures de gestion des déchets » ;
- Mme Nikolic, sur « la saturation prochaine des centres d'enfouissement technique (CET) en Wallonie et la stratégie de capacité à long terme ».

La parole est à Mme Dejardin pour poser sa question.

Mme Valérie Dejardin (PS). – Monsieur le Ministre, bien que les pratiques de gestion des déchets aient fortement évolué, certains déchets ultimes ne disposent toujours pas d'alternative à l'enfouissement. Or, les capacités wallonnes sont limitées et plusieurs échéances approchent désormais rapidement. Précédemment, vous m'indiquiez que les trois principaux CET wallons de classe 2 seraient confrontés à une saturation progressive : le CET de Beaumont à l'horizon 2027, celui d'Oupeye, pour certaines fractions, à partir de 2030, tandis que le permis d'Habay-la-Neuve arrive à échéance en 2028. Vous indiquiez également que la saturation progressive des

sites entraînerait une hausse des coûts d'élimination et de transport.

Le Gouvernement a adopté, en juillet dernier, une feuille de route consacrée aux infrastructures de gestion des déchets ultimes. Celle-ci prévoit notamment un suivi des besoins et des capacités et une gestion parcimonieuse des CET. Toutefois, les modalités concrètes permettant d'éviter une rupture de capacité restent peu claires. Quelles mesures concrètes ont été arrêtées pour garantir les capacités nécessaires à la gestion des déchets ultimes à partir de 2027 ? Quelles mesures sont prises pour réduire prioritairement les flux qui pourraient encore faire l'objet d'une valorisation, notamment les terres excavées et certains déchets de construction ?

Quelles sont les capacités actuellement disponibles dans chacun des CET de classe 2 et selon quelles échéances prévisionnelles seront-elles épuisées ? Une extension ou un renouvellement des autorisations existantes est-il envisagé et, le cas échéant, pour quels sites ? La création de nouvelles capacités d'enfouissement est-elle envisagée, ou le Gouvernement entend-il répondre à cette situation exclusivement par la réduction des flux et le développement de nouvelles filières ?

M. le Président. – La parole est à M. Mockel pour poser sa question.

M. Freddy Mockel (Ecolo). – Monsieur le Ministre, la feuille de route relative à l'ensemble des infrastructures de gestion des déchets, dont les centres d'enfouissement technique, était attendue depuis très longtemps. Elle fut présentée, le 16 juillet dernier, au Gouvernement wallon. Pourquoi de tels délais de réalisation et de transmission, alors que l'administration avait manifestement été renforcée sous la législature précédente pour pouvoir y travailler avec l'ISSeP et la SPAQuE ?

Vu qu'il y aura des impacts croisés et des interactions fortes entre infrastructures et enjeux importants – la gestion des déchets issus de la rénovation énergétique des bâtiments, les objectifs de recyclage plus ambitieux, et cetera –, qu'en est-il de l'évolution de la saturation des infrastructures existantes et des besoins futurs pour chaque type de structure, à savoir les centres d'enfouissement technique de classes 1, 2 et 3, les incinérateurs, les unités de biométhanisation, les centres de tri et les recyparcs ? Quelque part, tout est lié.

En toute logique, la feuille de route, qui est partie intégrante du Plan wallon des déchets-ressources, doit aussi être accompagnée d'une analyse d'impacts environnementaux, sanitaires et socioéconomiques afin d'identifier le meilleur rapport coût-bénéfice et de justifier les meilleures options. Cette analyse a-t-elle été réalisée ? Si oui, quels en sont les résultats ? Comment

ont-ils été intégrés ? Vu les questions qui ont déjà été très souvent soulevées en matière d'infrastructures de gestion de déchets au sein de cette assemblée ou dans la presse, cette feuille de route apporte-t-elle des éléments de réponse concrets à divers questionnements ?

Je pense en particulier à la prise en compte des impacts sur les riverains de la prolongation, voire l'augmentation, des capacités du CET du Champ de Beaumont, à la suppression de la limitation à 15 % de l'acceptation dans le CET d'Habay-la-Neuve des déchets hors zone Idelux, à la possibilité de reconversion d'anciennes décharges en fin d'exploitation, ou à des sites en réhabilitation, en assainissement, pour faire face à la saturation annoncée de certains CET et l'absence d'exutoire pour nos déchets dangereux si la Flandre limite de plus en plus l'accès à ces CET de classe 1. À ce sujet, des garanties ont-elles été obtenues ? Des discussions sont-elles en cours avec votre homologue du Gouvernement flamand, voire avec d'autres régions ou pays voisins ?

Je pense aussi au renforcement et au soutien du projet « Recherche et développement » en matière de recyclage, pour limiter la mise en CET et l'incinération de volumes très importants de déchets, comme le projet Cupidon porté par la société Comet. Ce projet et d'autres sont-ils bientôt en phase d'industrialisation ?

M. le Président. – La parole est à Mme Nikolic pour poser sa question.

Mme Diana Nikolic (MR). – Monsieur le Ministre, dans la foulée de mes deux collègues, je viens vous interroger sur la situation des centres d'enfouissement technique qui accueillent ces déchets qui ne peuvent être ni valorisés ni recyclés. Il y a cinq classes : de la classe 1 pour les déchets industriels dangereux à la classe 5 pour les déchets non toxiques.

La Wallonie ne dispose plus de CET de classe 1. Les déchets dangereux sont actuellement exportés soit vers la Flandre, soit vers l'étranger. Pour la classe 2, trois sites restent exploités : un du côté de Charleroi, un du côté de Liège et un en province de Luxembourg, à Habay-la-Neuve. Il y a déjà eu plusieurs fois des estimations communiquées au sein de ce Parlement. En janvier 2025, le Gouvernement confirmait une saturation de ces trois sites dans les 10 ans.

Pensez-vous que la Wallonie doit se doter d'un CET de classe 1 ? Quels en seraient les avantages et inconvénients environnementaux, économiques et logistiques ? À quel horizon ces trois CET de classe 2 seront-ils saturés ? À partir de quand y a-t-il un risque de rupture de capacité ?

Cela a été évoqué, on sait qu'une note d'orientation a été présentée au Gouvernement. La question est importante, il est dès lors normal que le Gouvernement se penche dessus. Je rejoins les questions sur le fait de nous préciser l'orientation générale de votre politique et

de cette note d'orientation. Quelle stratégie entendez-vous déployer à moyen et long terme pour assurer des capacités suffisantes dans le respect de la hiérarchie des déchets et du caractère ultime de l'enfouissement ? Privilégiez-vous l'optimisation et l'extension des sites existants ou la création de nouveaux CET ? Quels critères guideront ce choix ?

Plus spécifiquement par rapport au site de la Chatqueue à Seraing, on sait qu'il s'agit d'un ancien site industriel qui dispose déjà d'une fonction liée à la gestion des déchets. Une évolution ou une reconversion de ce site fait-elle actuellement l'objet de réflexions ou de contacts avec votre administration, votre cabinet ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Coppieters.

M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale. – Mesdames et Monsieur les Députés, tout d'abord, je tiens à préciser certains éléments relatifs aux centres d'enfouissement technique. Il existe en effet cinq classes de CET selon les types de déchets autorisés. Les CET de classe 1 sont destinés aux déchets dangereux, les CET de classe 2 concernent les déchets non dangereux, aujourd'hui principalement des déchets industriels. Les déchets de classe 5 sont, quant à eux, réservés à l'usage exclusif d'un producteur de déchets pour l'élimination de déchets issus de ses propres activités.

La Wallonie ne dispose pas de CET de classe 1. Il convient de rappeler qu'il ne s'agit pas de la disparition d'un outil qui aurait existé auparavant. Historiquement, la Wallonie a fait le choix de ne pas développer ce type d'infrastructure sur son territoire. S'agissant de la nécessité de disposer de capacités de classe 1, comme vous le mentionnez, l'absence de capacité wallonne crée en effet une dépendance vis-à-vis d'autres Régions pour certains déchets dangereux ultimes, notamment l'amiante libre. Dans ce contexte, le Gouvernement a pris acte de l'intérêt d'examiner le développement de capacités adaptées afin de renforcer progressivement l'autonomie de la Wallonie, tout en respectant la hiérarchie des modes de gestion de tous ces déchets.

Concernant les CET de classe 2, s'agissant de la situation actuelle, au début de l'année 2026, la capacité résiduelle aménagée et autorisée des trois CET de classe 2 en exploitation en Wallonie s'élevait à environ 2 millions de mètres cubes. Elles se répartissent comme suit :

- environ 861 000 mètres cubes au Champ de Beaumont ;
- 95 000 mètres cubes à Habay-la-Neuve ;
- 1 116 000 mètres cubes à Hallembaye.

Je serai prudent quant aux échéances avancées, puisque chaque site présente des spécificités techniques, réglementaires, géographiques, opérationnelles qui lui

sont propres. Il serait simpliste de considérer qu'à la fermeture ou à la saturation d'un CET, les déchets seraient automatiquement redirigés vers les autres installations et extrapoler sur cette seule base une date de rupture de capacité. De plus, plusieurs procédures de renouvellement ou d'évolution de permis sont en cours ou annoncées et je ne peux préjuger de l'issue de ces dossiers, ceux-ci devant faire l'objet d'une instruction par les autorités compétentes dans le respect des procédures applicables.

Quant à la stratégie, compte tenu des enjeux et des constats préoccupants, des travaux ont été menés avec de larges consultations auprès de l'ensemble des acteurs du secteur. En effet, mon administration a mené à bien ces rencontres afin d'aboutir à un travail de qualité, et les enseignements de cette démarche ont nourri une feuille de route adoptée le 16 juillet dernier par le Gouvernement wallon, qui fixe les orientations stratégiques en matière de CET, destinées à répondre aux défis identifiés. La feuille de route adoptée par le Gouvernement constitue une note d'orientation stratégique en matière de centres d'enfouissement technique. Elle fixe un cadre, définit des axes de travail pour nous permettre de répondre aux besoins futurs, sans pour autant, bien évidemment, préjuger des décisions qui devront être prises dans le cadre des procédures de permis.

Cette feuille de route repose sur quatre axes complémentaires qui visent précisément à apporter une réponse équilibrée aux différents enjeux auxquels nous sommes confrontés.

Le premier axe est celui de la gouvernance et de l'anticipation. Il s'agit de poursuivre le suivi des capacités résiduelles et des besoins afin de disposer d'une vision actualisée de la situation.

Le deuxième axe vise à soutenir le développement d'alternatives à la mise en CET. Plusieurs projets et flux présentant un potentiel de valorisation ont ainsi été identifiés et feront l'objet d'une attention particulière.

Le troisième axe porte sur une utilisation toujours plus parcimonieuse des capacités existantes, puisque la fiscalité applicable à l'élimination, les interdictions de mise en CET et les obligations de tri à la source ont déjà permis de limiter progressivement l'enfouissement. La feuille de route prévoit de poursuivre ce mouvement, notamment en réexaminant les conditions d'accès aux taux fiscaux réduits, en identifiant de nouveaux flux susceptibles d'être interdits de mise dans les CET et en améliorant encore la séparation de certains déchets à la source.

Le quatrième axe vise à soutenir les projets qui permettent de renforcer les capacités d'élimination en Wallonie, avec une priorité donnée à l'examen des possibilités offertes par les sites existants, que ce soit par la pleine utilisation des volumes déjà autorisés ou

par l'examen des possibilités d'évolution de leurs capacités.

M. le Président. – Je vais vous interrompre une seconde.

Madame Mael, je vous demanderai de me remplacer à la présidence parce que je dois aller poser une question à M. le Ministre Jeholet dans cinq minutes. Je fais l'aller-retour, je vous le promets.

(Mme Mael, doyenne d'âge, prend place au fauteuil présidentiel)

Mme la Présidente. – Je vous en prie, Monsieur le Ministre, continuez.

M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale. – Il est aussi proposé de réaliser une étude exploratoire pour identifier des solutions potentielles à moyen et long termes, qu'il s'agisse d'extensions, de reconversions ou, si cela s'avère nécessaire, de nouveaux sites.

La priorité est donc de mobiliser au mieux les capacités encore disponibles sur les trois sites actuellement en exploitation, tout en réduisant les quantités qui doivent effectivement être enfouies. Cependant, nous devons également faire preuve de réalisme. Le développement de nouvelles filières de valorisation doit être poursuivi et accéléré, mais il ne permettra vraisemblablement pas, à lui seul, de supprimer tout besoin d'enfouissement. C'est pourquoi la possibilité de créer de nouvelles capacités fait partie des axes.

Concernant la Chatqueue, le projet actuellement évoqué ne consiste pas en la création d'un nouveau CET de classe 5, mais en la reconversion de celui-ci en un CET de classes 1 et 2. Une réunion de projet a déjà été organisée. À ce stade, les premières hypothèses de travail évoquent un potentiel de capacité de plus de 2 millions de mètres cubes. Le projet demeure toutefois au stade des études préparatoires. Il serait donc prématuré de se prononcer aujourd'hui sur son aboutissement ou sur un calendrier de mise en œuvre.

Concernant le Champ de Beaumont, une demande de renouvellement a été déposée en février 2026 afin de poursuivre son exploitation. Elle comporte une étude d'incidences qui analyse les impacts du CETB, notamment en matière de mobilité, de bruit et de poussière. Cette demande est en cours d'instruction par les autorités compétentes.

En conclusion, le Gouvernement a pleinement conscience des enjeux. C'est dans cette perspective qu'il a adopté cet été une feuille de route visant à concilier des objectifs en matière d'économie circulaire, de réduction des déchets et de sécurisation des capacités d'élimination.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Dejardin.

Mme Valérie Dejardin (PS). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour votre réponse. Je vais être assez brève dans la réplique puisque vous travaillez sur le sujet et qu'une feuille de route existe. Ces sites arrivent à saturation. Il faut donc trouver de façon urgente des solutions afin que les entreprises qui ont besoin de CET puissent trouver à proximité de leurs chantiers des sites appropriés. Cela permettra d'encadrer, mais aussi d'éviter que les chantiers ne coûtent malheureusement de plus en plus cher, qu'il s'agisse du secteur privé ou des pouvoirs publics, qui en sont souvent bénéficiaires.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Mockel.

M. Freddy Mockel (Ecolo). – Je vous remercie pour ces réponses, Monsieur le Ministre. Je constate qu'il n'y a pas de date, qu'il n'y a pas de tonnage et qu'il n'y a pas de décision relative à une fermeture, une extension ou un nouveau site. Cela fait pourtant un certain temps que l'on voulait réduire « au maximum ». On verra bien dans quelle mesure cela va se remplir.

En tout cas, je n'ai pas l'impression qu'il y a eu un avancement faramineux par rapport à ce dont on a discuté il y a six mois ou un an. Sans imputer la faute ou qui que ce soit, c'est assez regrettable.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Nikolic.

Mme Diana Nikolic (MR). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour vos réponses que j'ai trouvées relativement complètes et précises, du moins sur la direction. J'ai retenu une ligne assez claire ; on peut résumer la philosophie du Gouvernement par : « Moins enfouir de déchets, mais garantir que l'on puisse toujours s'occuper de ce qui reste quand il n'y a pas d'autres alternatives ».

C'est important, parce que les CET, ce n'est pas qu'une question d'élimination de déchets, c'est aussi une infrastructure indispensable au fonctionnement de nos filières de recyclage et de dépollution, ainsi qu'à notre industrie et à notre économie.

J'ai pris acte de votre prudence par rapport aux quantités et aux projections de capacité, et je la comprends. Ce qui compte, c'est l'enjeu, qui est d'anticiper et développer au maximum les solutions et les alternatives à l'enfouissement. Il ne faudrait pas découvrir, dans quelques années, que l'on n'a plus de capacités nécessaires et pas de solutions. Vous anticipez. Dès lors, ce n'est pas tant la question des quantités actuelles qui compte, c'est de savoir ce que l'on prévoit, anticipe, pour ne pas se retrouver à un moment donné au pied du mur.

Sur les déchets les plus dangereux, vous confirmez un enjeu réel d'autonomie. Je l'ai dit dans ma question

et je l'ai retrouvé dans votre réponse, le fait de ne pas avoir de CET de classe 1 nous place aujourd'hui dans une situation de dépendance. Concernant spécifiquement ma question sur la Chatqueue, je retiens qu'un projet de reconversion de classes 1 et 2 est sur la table, mais qu'il en est toujours au stade des études préparatoires ; c'est le terme que vous avez utilisé.

Je continuerai à suivre ce dossier avec attention, sans préjuger de son aboutissement et des procédures qui devront être respectées, cependant avec grande attention par rapport aux développements futurs. On aura l'occasion d'y revenir.

**Question orale
de M. Arnaud Dewez
à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de
l'Environnement, des Solidarités et de
l'Économie sociale,
sur « la présence de PFAS et TFA dans l'eau
distribuée à Oupeye »**

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Dewez à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « la présence de PFAS et TFA dans l'eau distribuée à Oupeye ».

La parole est à M. Dewez pour poser sa question.

M. Arnaud Dewez (MR). – Monsieur le Ministre, Michaël Jehasse, Conseiller communal à Oupeye, a récemment attiré mon attention sur plusieurs éléments préoccupants concernant la qualité de l'eau de distribution dans sa commune. Alerté initialement par une odeur semblable au chlore provenant de l'eau du réseau, il a consulté le dernier rapport de la SWDE couvrant la période du 1^{er} janvier 2025 au 1^{er} mars 2026. Selon les données qu'il a révélées, la zone de distribution concernée présentait une concentration de 5,35 nanogrammes par litre pour les quatre PFAS considérés comme les plus préoccupants, alors que la réglementation wallonne prévoit une valeur de quatre nanogrammes par litre à atteindre au plus tard le 12 janvier 2028. C'est un dépassement que l'on peut considérer comme minime, mais vous allez m'en dire plus.

Dans le cadre de ses recherches sur l'origine potentielle de cette présence de PFAS, il s'est également intéressé aux activités industrielles situées en amont de la station de pompage de Vivegnis. En 2023, les rejets de l'entreprise de gestion de déchets Renewi avaient notamment suscité des préoccupations politiques et environnementales, avec des concentrations qui auraient atteint jusqu'à 2 400 nanogrammes par litre, soit 24 fois la norme maximale autorisée à l'époque pour les rejets environnementaux.

À ce stade, aucun lien de causalité ne peut être établi sur la seule base de ces éléments. Il pose néanmoins la question de l'origine des PFAS retrouvés dans l'eau distribuée, de l'évolution récente des rejets industriels dans cette zone. Un autre élément relevé dans le rapport interpelle particulièrement : une concentration de TFA de 300 microgrammes par litre y serait mentionnée, alors que la valeur guide wallonne s'élève à 2,2 microgrammes par litre. Si l'unité et le résultat repris dans le document devaient être confirmés, il s'agirait d'un niveau particulièrement élevé. Dans ce cas-ci, le seuil guide est largement dépassé. Il ne s'agit pas d'un dépassement minime. Une clarification paraît donc indispensable avant d'en tirer toute conclusion sur le plan sanitaire.

Sur la confirmation des données et la transparence, pouvez-vous nous confirmer l'exactitude des concentrations relevées dans la zone de distribution d'Oupeye ? Sur le plan d'action et d'anticipation de la norme 2028 par la SWDE, face à l'obligation de respecter la valeur cible de quatre nanogrammes par litre d'ici le 12 janvier 2028, quelles directives précises avez-vous adressées à la Société wallonne des eaux ? Un plan d'action opérationnel et budgétisé a-t-il été validé spécifiquement pour sécuriser la zone de distribution d'Oupeye ?

Sur l'origine de la contamination et l'action de la police de l'eau, quelles investigations concrètes sont menées par les services de l'administration pour remonter la filière et identifier l'origine exacte des PFAS alimentant la station de pompage de Vivegnis ? Disposez-vous d'une cartographie actualisée des sources de contamination en amont ?

Sur le suivi spécifique des activités de l'entreprise Renewi, le Gouvernement dispose-t-il de données de contrôle actualisées concernant les rejets de l'entreprise Renewi depuis les dépassements majeurs constatés en 2023 ? Un lien de cause à effet ou une corrélation chiffrée entre ces résultats industriels et la situation constatée à Oupeye a-t-il fait l'objet d'études ou d'analyses officielles de la part de vos services ?

Enfin, sur les mesures correctrices et la protection de la santé publique, si ces concentrations venaient à être définitivement confirmées, quelles mesures coercitives ou correctrices immédiates entendez-vous imposer sur les installations en amont ? Quelles garanties pouvez-vous apporter aux usagers quant à la pérennité de la qualité de leur eau de distribution ?

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Coppieters.

M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale. – Monsieur le Député, je vous remercie pour votre question, qui est un peu plus longue et détaillée oralement que par écrit. Je ne suis pas certain que j'ai

tous les éléments de réponses. Quoi qu'il en soit, je vous remercie d'aborder le sujet.

Tout d'abord, je vais essayer de clarifier les chiffres, car une erreur d'unité a en effet pu susciter une inquiétude légitime. Pour la zone de distribution de Vivegnis, qui alimente la majeure partie de la commune d'Oupeye, les dernières données disponibles sont les suivantes :

- la somme des 20 PFAS s'élève à 26,6 nanogrammes par litre. Cette concentration est nettement inférieure à la norme réglementaire de 100 nanogrammes par litre ;
- pour les quatre PFAS majeurs, considérés comme les plus préoccupants, la concentration mesurée est de 5,35 nanogrammes par litre. Cette valeur se situe légèrement au-dessus de la valeur cible de 4,4 nanogrammes par litre, vers laquelle il convient de tendre pour le 12 janvier 2028 ;
- pour le TFA, la concentration mesurée est bien de 320 nanogrammes par litre, et non de 320 microgrammes par litre, comme cela a été indiqué par erreur sur une fiche publiée en ligne.

Cette différence d'unité est importante. La concentration réelle en TFA est environ sept fois inférieure à la valeur guide de 2,2 microgrammes par litre, soit 2 200 nanogrammes par litre. Ces données ne mettent donc pas en évidence un dépassement des normes applicables à l'eau distribuée. Elles justifient néanmoins de poursuivre les efforts, en particulier pour réduire la concentration des quatre PFAS les plus préoccupants. Des essais visant à améliorer le traitement de l'eau sont actuellement menés à la station de Vivegnis afin d'abaisser la concentration des quatre PFAS les plus préoccupants sous la future valeur cible, et ce, dans les meilleurs délais.

Vous m'interrogez également sur l'origine de cette contamination et sur un éventuel lien avec l'entreprise Renewi. À ce stade, la configuration des lieux permet d'exclure un lien entre cette entreprise et le captage de Vivegnis. Il faut toutefois reconnaître que ce captage est très vulnérable : la nappe exploitée est peu profonde et se situe dans un environnement fortement industrialisé. Cette vulnérabilité fait actuellement l'objet d'études menées par la SPGE et la SPAQuE, dans le cadre de la sécurisation des champs captants.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Dewez.

M. Arnaud Dewez (MR). – Nous voici rassurés. Ce qui est particulièrement inquiétant, c'est que le conseiller communal en question a envoyé un courrier à la SWDE pour faire remarquer le doute concernant ce dépassement. Il est vrai que les données n'arrivent pas rapidement. À ce jour, il n'avait toujours pas reçu de réponse.

Cela m'invite à un autre questionnement, car, si la SWDE constate une valeur de dépassement, elle n'en a

pas tenu compte, ce qui est assez inquiétant. Quel est le suivi réservé à ces valeurs de dépassement ? Dans le rapport, même si c'est une erreur, il y a bien un dépassement. Dès lors, j'imagine que la personne qui doit analyser le risque se base sur les données fournies. Pour ma part, je me permets de faire part de mon inquiétude sur l'utilisation de ces données. S'il y a un dépassement, on doit déclencher une phase de plan de surveillance. Certes, ici, on peut se réjouir de la situation.

Je vous remercie pour votre réponse par rapport au lien de causalité avec l'entreprise Renewi qui est exclu. Au moins, cela a le mérite d'être clair. La sécurisation à terme de ce captage vulnérable est une bonne chose. Je souhaite que cela avance dans cette direction pour rassurer tous les habitants de la commune d'Oupeye qui utilisent cette eau de distribution.

(M. Lepine, Président, reprend place au fauteuil présidentiel)

**Question orale
de Mme Diana Nikolic
à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de
l'Environnement, des Solidarités et de
l'Économie sociale,
sur « les plans d'action de lutte contre le bruit
des agglomérations de Liège et de Charleroi »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Nikolic à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « les plans d'action de lutte contre le bruit des agglomérations de Liège et de Charleroi ».

La parole est à Mme Nikolic pour poser sa question.

Mme Diana Nikolic (MR). – Monsieur le Ministre, le Gouvernement wallon a approuvé en première lecture le 17 septembre les projets de plans d'action de lutte contre le bruit pour les agglomérations de Liège et de Charleroi. Ils s'ajoutent au Plan de lutte contre le bruit routier, adopté en première lecture le 8 janvier dernier, alors que la Déclaration de politique régionale prévoit de moderniser et de rationaliser la législation relative au bruit.

L'enjeu est majeur. Après la pollution de l'air, le bruit est l'un des principaux facteurs environnementaux ayant un impact sur la santé. Une exposition prolongée peut entraîner des troubles du sommeil, du stress, une baisse de la concentration et de l'apprentissage ainsi qu'un risque accru de maladies cardiovasculaires.

Comment ces plans d'agglomération s'articuleront-ils avec le Plan de lutte contre le bruit routier ? On sait que dans les centres de Liège et de Charleroi, c'est

double peine si je peux m'exprimer ainsi. Dispose-t-on d'une situation de référence et d'objectifs quantifiés permettant d'évaluer, à terme, l'efficacité des mesures retenues ?

Parmi les actions envisagées, comment seront identifiées les zones et les populations à traiter prioritairement, notamment les secteurs les plus exposés et les lieux accueillant des publics particulièrement sensibles ?

Plusieurs mesures concernent directement la mobilité, l'aménagement du territoire ou les politiques communales. Comment seront réparties les responsabilités entre votre département, vos collègues du Gouvernement et les communes ?

Des moyens spécifiques sont-ils prévus pour accompagner concrètement la mise en œuvre de ces plans ?

Enfin, comment ces deux plans d'action s'inscrivent-ils dans le chantier de modernisation et de rationalisation de la législation relative au bruit prévu dans notre DPR ? Quelles évolutions du cadre réglementaire envisagez-vous et selon quel calendrier, y compris pour l'adoption définitive de ces plans ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Coppieters.

M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale. – Madame la Députée, dans le cadre de la directive européenne 2002/49/CE relative à l'évaluation et à la gestion du bruit dans l'environnement, des cartographies stratégiques du bruit sont réalisées afin d'objectiver l'exposition des citoyens aux nuisances sonores générées par les infrastructures de transport ainsi qu'au niveau des agglomérations de Liège et de Charleroi. Sur la base de ces cartographies, des plans d'action doivent être élaborés et une information de la population doit être organisée. Il s'agit d'obligations européennes auxquelles la Wallonie est tenue de se conformer.

L'existence de plusieurs plans d'action ne résulte donc pas d'une volonté de complexification administrative, mais bien de la nécessité de répondre aux différentes composantes prévues par la directive européenne, lesquelles distinguent notamment les grandes infrastructures routières, les infrastructures ferroviaires et les grandes agglomérations. Cette approche permet également de tenir compte des spécificités propres à chaque source de bruit et aux territoires concernés.

Ainsi, les projets de plans d'action relatifs aux agglomérations de Liège et de Charleroi s'appuient, pour ce qui concerne le bruit routier, sur le projet de plan d'action de lutte contre le bruit routier approuvé le 8 janvier dernier. Les mesures envisagées sur les grands

axes routiers et autoroutiers auront dès lors un impact direct sur l'exposition au bruit au sein de ces agglomérations.

Dans le cadre de l'élaboration des différents plans, un état de référence a été établi en intégrant les mesures déjà mises en œuvre sur le terrain. Chaque action envisagée a fait l'objet d'une fiche détaillée comprenant notamment une estimation de son impact sur l'exposition au bruit. Une évaluation globale des effets cumulés des différentes mesures a également été réalisée afin d'appréhender leur efficacité combinée et de prioriser les interventions les plus pertinentes.

Cette démarche repose également sur une évaluation des effets du bruit sur la santé. Dans ce cadre, l'analyse des agglomérations s'appuie sur plusieurs indicateurs permettant d'apprécier la forte gêne, les perturbations importantes du sommeil ainsi que certains risques sanitaires associés au bruit des transports. Cette méthodologie permet de traduire les données acoustiques en indicateurs directement liés à la qualité de vie et à la santé des citoyens afin d'identifier les populations les plus vulnérables et les secteurs nécessitant une attention prioritaire.

L'élaboration de ces plans a, en outre, reposé sur une collaboration étroite avec les administrations communales concernées – LeTEC, la SOWAER, la SNCB, Infrabel – ainsi qu'avec les différentes directions du SPW impliquées.

Les différentes mesures envisagées ont fait l'objet d'une analyse de leur impact potentiel, de leur efficacité acoustique et de leur faisabilité afin d'orienter la priorisation des actions proposées. Les modalités de mise en œuvre des mesures qui seront retenues seront précisées dans le cadre des étapes ultérieures de la procédure d'adoption de ces plans.

S'agissant des évolutions réglementaires et des différentes actions envisagées, il convient de souligner que les projets de plans approuvés en première lecture comportent un ensemble de mesures couvrant des domaines variés, tels que la mobilité, l'aménagement du territoire, les zones calmes, la communication ou encore certaines dimensions réglementaires. L'ensemble de ces propositions fera l'objet des procédures de consultation prévues par le Code de l'environnement et sera présenté de manière détaillée dans le cadre de l'enquête publique préalable à l'adoption définitive des plans.

Pour ce qui est du calendrier, il convient de se référer aux dispositions du Code de l'environnement, et plus particulièrement à l'article D.29. Les projets de plans relevant des catégories A2, un rapport sur les incidences environnementales doit préalablement être élaboré puis adopté par le Gouvernement wallon avant le lancement de l'enquête publique. À l'issue de cette procédure et après analyse des observations formulées, une version amendée comprenant aussi des budgets

alloués sera soumise au Gouvernement wallon en vue de son approbation définitive et de sa mise en œuvre.

M. le Président. – La parole est à Mme Nikolic.

Mme Diana Nikolic (MR). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour votre réponse dense, car j'ai obtenu réponse à la plupart de mes questions. Ce qui me manque encore un peu, c'est l'articulation. Il faudra que je relise dans votre réponse parce que vous avez empilé de nombreuses réponses à mes nombreuses questions.

J'ai besoin de clarifications par rapport à la chaîne, entre ce qui relève des obligations européennes et d'une nouvelle volonté wallonne de travailler sur les aspects de santé. Il s'agit de savoir où se situe, dans cet ensemble, les obligations européennes, le travail sur la dimension de santé et l'engagement de la DPR de moderniser et de rationaliser la législation relative au bruit.

Je sais que je ne peux pas poser de questions, je lirai attentivement les réponses et, si besoin, j'y reviendrai en question orale ou écrite.

Question orale

de Mme Marie Jacqmin

à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « les enjeux et les perspectives de la biométhanisation agricole en Wallonie »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Jacqmin à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « les enjeux et les perspectives de la biométhanisation agricole en Wallonie ».

La parole est à Mme Jacqmin pour poser sa question.

Mme Marie Jacqmin (Les Engagés). – Monsieur le Ministre, j'ai récemment rencontré la Fédération des biométhaniseurs agricoles à la Coopérative du biogaz du Haut-Geer afin d'échanger avec les acteurs de terrain sur les enjeux et les perspectives de la biométhanisation agricole en Wallonie.

La Coopérative du biogaz du Haut-Geer transforme notamment des biomasses et des déchets végétaux en énergie renouvelable grâce à la biométhanisation. Au-delà de la production d'énergie, cette activité permet également de valoriser la matière organique et de produire du digestat, qui peut ensuite être utilisé comme fertilisant.

La FEBA joue quant à elle un rôle important dans la représentation et le développement de cette filière en Wallonie. Elle accompagne notamment les unités existantes, favorise le partage d'expériences et soutient le développement de nouvelles installations et de technologies innovantes.

Cette rencontre a permis de mettre en évidence le potentiel de la biométhanisation agricole dans le cadre de la transition énergétique et du développement d'une économie plus circulaire, mais également certaines questions qui restent à clarifier pour permettre à la filière de se développer dans une perspective durable et de long terme. La valorisation du digestat et son utilisation comme alternative à certains intrants, notamment, constituent un enjeu important pour les acteurs du secteur.

Quel est l'état de la réflexion au sein de votre administration concernant la valorisation et la reconnaissance du digestat, comme les engrais RENURE, en tant qu'engrais vertueux et alternative aux engrais minéraux en Wallonie ? Le digestat apparaît comme un substitut plausible aux engrais chimiques et même utilisable dans l'agriculture bio. Que pensez-vous de son utilisation autour des zones de captage d'eau ? Il est important d'adopter une vision à long terme pour la Wallonie. Où en sont vos échanges avec la FEBA ? Quelle est votre vision sur la création de cette stratégie ainsi que celle du Gouvernement wallon ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Coppieters.

M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale. – Madame la Députée, le cadre légal qui encadre les digestats est appelé à évoluer. D'une part, la valorisation sur les sols des diverses matières organiques ayant des propriétés fertilisantes est en cours de révision et de discussion au sein d'un groupe de travail. Dans ce cadre, l'administration analyse la possibilité de faire sortir certaines matières du statut de déchet. D'autre part, l'administration examine également les conditions d'une mise en œuvre en Wallonie du dispositif RENURE, ainsi que les travaux européens relatifs à son éventuelle extension aux phases liquides de digestats obtenues par centrifugation. Des propositions concrètes sont en cours d'élaboration.

En ce qui concerne l'utilisation du digestat autour des zones de captage, la priorité doit rester la protection de la qualité de l'eau. Le risque dépend moins de la forme de l'azote que de la maîtrise globale de la fertilisation : quantités apportées, période d'épandage, besoins de cultures, rotation, fertilité du sol et effets à long terme des matières organiques. Son utilisation doit donc être appréciée avec prudence et dans le respect des règles applicables à ces zones sensibles.

Les échanges avec la FEBA se poursuivent régulièrement. Les difficultés signalées par le secteur ont notamment été prises en compte dans les dérogations calendaires accordées récemment en matière d'épandage et une rencontre a eu lieu le 24 septembre dernier dans mon cabinet.

Ma volonté est donc de favoriser, dans un cadre adapté, la valorisation des digestats, compte tenu de leur intérêt en matière de production d'énergie renouvelable, de circularité des nutriments et de réduction du recours aux engrais minéraux, tout en veillant à concilier ces avantages avec la protection de l'environnement et particulièrement des ressources en eau.

M. le Président. – La parole est à Mme Jacqmin.

Mme Marie Jacqmin (Les Engagés). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour votre réponse assez claire. Je note que des travaux sont en cours, notamment sur la sortie du digestat de sa qualification de déchets. C'est un élément important.

La présence de la FEBA dans ces discussions est également importante. Selon moi, la biométhanisation est un secteur d'avenir pour la Wallonie, mais, malheureusement, il manque encore aujourd'hui une vision sur le long terme. Je sais que vous y travaillez. Il est important de mener ce travail de manière coordonnée avec vos collègues, les ministres de l'Agriculture et de l'Énergie, pour valoriser cette filière.

Il importe également de reconnaître le digestat comme engrais ayant une valeur et de reconnaître les spécificités de cette matière dans la mise en place des mesures.

**Question orale
de Mme Christine Mauel
à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de
l'Environnement, des Solidarités et de
l'Économie sociale,
sur « l'application aux lisiers des adaptations
temporaires du Programme de gestion durable
de l'azote en agriculture (PGDA) »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Mauel à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « l'application aux lisiers des adaptations temporaires du Programme de gestion durable de l'azote en agriculture (PGDA) ».

La parole est à Mme Mauel pour poser sa question.

Mme Christine Mauel (MR). – Monsieur le Ministre, en mars dernier, j'interrogeais déjà le Gouvernement sur la nécessité de sortir d'une agriculture fondée sur des dates rigides ainsi que de

mieux prendre en considération les réalités agronomiques et météorologiques. Je me réjouis dès lors que le Gouvernement ait décidé, face à la sécheresse exceptionnelle de cet été, d'adapter temporairement certaines règles du PGDA. Le communiqué annonce notamment un allongement des périodes autorisées pour l'épandage de certains fertilisants organiques et fumiers ainsi qu'un assouplissement en zone vulnérable. La formulation reste toutefois imprécise concernant les effluents liquides.

Pouvez-vous confirmer que ces adaptations concernent également l'épandage du lisier ? Dans l'affirmative, quelles sont précisément les nouvelles périodes autorisées, les catégories de terres concernées et les conditions à respecter, notamment en zone vulnérable ? Comment ces nouvelles modalités seront-elles communiquées rapidement et clairement aux agriculteurs et aux organismes chargés de leur contrôle ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Coppieters.

M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale. – Madame la Députée, je vous rejoins sur un point essentiel : notre cadre doit tenir compte des réalités du terrain, en particulier dans les circonstances exceptionnelles que nous avons connues cet été.

Je partage votre constat concernant les règles fondées sur des dates fixes. À ce stade, ce sont toutefois les outils réglementaires dont nous disposons. J'ai donc chargé mon administration d'examiner d'autres pistes en vue d'une réforme à moyen terme. Ce chantier sera également engagé au niveau européen en 2027, à la suite de l'évaluation de la directive Nitrates, achevée en juillet dernier.

Pour établir ces dérogations, nous avons dû nous appuyer sur les dispositions du PGDA. Celui-ci distingue les matières organiques selon la vitesse à laquelle elles libèrent leur azote au bénéfice des plantes. Il différencie ainsi les matières à action rapide des matières à action lente. Ces distinctions techniques expliquent peut-être le manque de clarté qui a été relevé.

Concrètement, les matières organiques liquides, comme les digestats et les lisiers, sont assimilées à des engrais à action rapide. Les fumiers et les fractions solides des digestats sont, quant à eux, considérés comme des matières à action lente. Les périodes d'épandage des lisiers et des digestats, qui sont deux matières organiques à action rapide, ont donc été prolongées selon deux modalités. Celles-ci s'appliquent de la même manière en zone vulnérable et en zone non vulnérable.

En prairie, la période d'épandage est prolongée d'un mois, soit jusqu'au 31 octobre. Les apports sont néanmoins plafonnés à hauteur de 80 unités d'azote, ce qui représente 18 mètres cubes de lisier de bovins ou

13 mètres cubes de lisier de porc. Sur les terres de culture, en revanche, la période est prolongée jusqu'au 30 septembre. Afin de limiter les risques de lessivage, cette prolongation concerne uniquement les cultures intermédiaires pièges à nitrates déjà en place, parce qu'elles ont été semées avant le 15 septembre, ainsi que les pailles enfouies. Le même plafond de 80 unités d'azote s'applique.

Pour le fumier, qui est une matière organique à action lente, la période d'interdiction en zone vulnérable est décalée d'un mois. Elle débute donc le 1^{er} novembre et se terminera le 15 décembre. En zone non vulnérable, aucune restriction de ce type ne s'applique à ces matières.

Ces dérogations ont été définies en conciliant la protection de l'environnement et la nécessité d'alléger les contraintes organisationnelles rencontrées par nos agriculteurs à la fin du mois d'août et en début de mois de septembre. Les retards accumulés durant la sécheresse ont en effet entraîné un chevauchement de plusieurs travaux agricoles. Pour la même raison, nous avons reporté d'un mois l'échéance relative à la gestion des tas de fumier afin de permettre aux exploitants de traiter en priorité les travaux les plus urgents.

Ces modalités ont été communiquées aux fédérations agricoles. Elles ont également été relayées sur le Portail de l'agriculture, sur le site de Protect'eau et sur les réseaux sociaux, notamment par les services extérieurs de l'administration. À ce stade, nous ne prévoyons pas de communication supplémentaire.

M. le Président. – La parole est à Mme Mauel.

Mme Christine Mauel (MR). – Monsieur le Ministre, en mars dernier, vous aviez déjà reconnu la nécessité de sortir d'une agriculture régie par des dates trop rigides et vous annonciez une révision du PGDA...

(Absence d'enregistrement)

... des dérogations et des allègements sont en cours pour ce qui concerne le fumier. Ces dérogations prises cet automne montrent qu'une adaptation aux conditions réelles est possible, y compris pour le lisier et les digestats, tout en protégeant l'eau.

J'espère que cette expérience pourra nourrir la réforme annoncée afin que les agriculteurs disposent de règles à la fois claires et adaptées au terrain, mais je constate que c'est déjà le cas.

Question orale
de Mme Bénédicte Linard
à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de
l'Environnement, des Solidarités et de
l'Économie sociale,
sur « les dangers du projet Omnibus X
sur les pesticides »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Linard à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « les dangers du projet Omnibus X sur les pesticides ».

La parole est à Mme Linard pour poser sa question.

Mme Bénédicte Linard (Ecolo). – Monsieur le Ministre, dans quelques jours auront lieu des débats importants au Parlement européen autour du train de mesures Omnibus X visant à démanteler les règles existantes qui nous protègent des pesticides. Sous couvert de simplification administrative, ce texte prévoit des reculs sanitaires graves et irréversibles pour notre santé et la nature. Il contient notamment la possibilité d'accorder des autorisations à vie aux pesticides toxiques pour notre santé sans plus aucun contrôle scientifique régulier sur le marché. Or, ces contrôles permettent de prendre en compte l'évolution des données scientifiques sur les substances. Vous savez que la science évolue. Ce retour en arrière est tout à fait incompréhensible et ne vise qu'à satisfaire les lobbies propesticides.

Le parcours législatif de ce texte se poursuit au Conseil et au Parlement. Un vote déterminant est annoncé en octobre 2026 – nous sommes le 29 septembre –, lors de la réunion conjointe des Commissions de l'environnement et de l'Agriculture du Parlement européen, qui fixera le mandat de négociation du Parlement avant le trilogue. C'est donc dans les prochaines semaines que la pression politique des États membres peut encore infléchir la position européenne. Les deux rapporteurs italiens du texte – issus, je le rappelle, de la droite et de l'extrême droite – proposent une version au Parlement qui va encore plus loin dans le démantèlement des règles protectrices.

La Wallonie, à travers ses compétences en matière d'environnement, de santé et d'agriculture, ainsi que par la voix qu'elle porte au sein des instances belges de coordination européenne, est directement concernée par ce dossier. Quelle est votre analyse du projet « Omnibus – Sécurité alimentaire » et de ses conséquences pour la santé publique et la biodiversité en Wallonie ? Avez-vous des discussions avec le ministre fédéral de l'Agriculture et vos homologues régionaux à ce sujet ? Quelle position la Belgique a-t-elle défendue au Conseil ?

En avril dernier, vous affirmiez : « La position de la Wallonie est claire : nous défendons une régulation

robuste, fondée sur la science et qui protège la santé, la biodiversité et le principe de précaution. Concrètement, cela signifie que nous veillons au maintien d'évaluations régulières. Il y a un encadrement strict des substances présentant les risques les plus élevés ». Est-ce toujours votre opinion dès lors que le Conseil s'est positionné dans un sens contraire ? Comment avez-vous prévu de protéger les Wallonnes et les Wallons face à ce texte dans ses prochaines étapes ? Quels leviers réglementaires, politiques ou diplomatiques avez-vous prévu d'actionner pour peser sur la suite des négociations ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Coppieters.

M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale. – Madame la Députée, la Wallonie suit avec une grande attention l'évolution des négociations européennes relatives au paquet « Omnibus X – Sécurité alimentaire », en particulier les dispositions concernant les produits phytopharmaceutiques et les résidus de pesticides. Contrairement à certaines inquiétudes exprimées dans le débat public, le compromis adopté au sein du Conseil du 18 septembre 2026 ne consacre pas une suppression générale des garanties sanitaires et environnementales. Plusieurs garde-fous importants ont été réintroduits au fil des négociations.

Ainsi, le Conseil a abandonné l'idée d'approbations quasi illimitées pour l'ensemble des substances actives. Le texte prévoit désormais des périodes d'approbation limitées dans le temps, ainsi que le maintien de mécanismes de réévaluation scientifique. Il renforce le rôle de l'EFSA dans la surveillance des données scientifiques disponibles. Il exclut certaines substances problématiques de plusieurs mécanismes d'extension automatique – notamment les substances cancérigènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction humaine.

Par ailleurs, la Wallonie considère positivement le maintien d'une approche prudente concernant les limites maximales de résidus de pesticides. Le compromis conserve la possibilité d'abaisser ces limites jusqu'à la limite de quantification pour les substances les plus préoccupantes. Il prend explicitement en compte les enjeux liés aux perturbateurs endocriniens, à la protection des pollinisateurs ainsi qu'à la préservation des eaux souterraines. Ces avancées répondent à des préoccupations de longue date de la Wallonie en matière de santé publique et de biodiversité.

Cela étant dit, plusieurs points continuent de susciter notre vigilance. La Wallonie estime que toute simplification administrative doit rester pleinement compatible avec le principe de précaution et avec l'exigence d'une évaluation scientifique rigoureuse et régulière des risques. À cet égard, nous demeurons réservés sur certains mécanismes de prolongation automatique des approbations, sur l'allongement de

certaines périodes de grâce permettant la poursuite de l'utilisation de produits retirés du marché, ainsi que sur certaines mesures destinées à accélérer l'accès au marché de nouveaux produits phytopharmaceutiques.

Nous restons également attentifs au régime envisagé pour les substances dites à faible risque. Si celles-ci doivent naturellement bénéficier de procédures proportionnées, la Wallonie considère qu'aucune substance utilisée en agriculture ne devrait être soustraite à tout contrôle scientifique périodique.

Concernant la concertation institutionnelle, ce dossier est suivi dans le cadre des mécanismes habituels de coordination belge – que vous connaissez. La position défendue par notre pays est préparée en concertation entre l'autorité fédérale et les entités fédérées compétentes. La Wallonie participe activement à ces échanges et y défend une approche fondée sur la science, le principe de précaution, la protection de la santé publique, de la biodiversité et des ressources naturelles.

Vous m'interrogez enfin sur les déclarations que j'avais formulées au printemps dernier. Je les confirme pleinement aujourd'hui. Je reste convaincu qu'il est possible de simplifier certaines procédures administratives et de favoriser l'innovation, mais uniquement à la condition de préserver des mécanismes robustes d'évaluation, de réévaluation et de contrôle des substances mises sur le marché.

Notre ligne reste : oui à une simplification ciblée et proportionnée ; oui à l'innovation lorsqu'elle contribue à la transition vers des solutions plus durables ; mais non à tout affaiblissement du niveau élevé de protection de la santé humaine, de l'environnement, de la biodiversité et des pollinisateurs.

En résumé, la Wallonie reconnaît les améliorations substantielles introduites par le Conseil dans le projet Omnibus X tout en restant particulièrement vigilante sur plusieurs dispositions qui devront encore être discutées lors de la poursuite du processus législatif européen. Croyez, Madame la Députée, en toute ma vigilance par rapport à ces éléments. Mes conseillers y travaillent ardemment pour aller dans le bon sens.

M. le Président. – La parole est à Mme Linard.

Mme Bénédicte Linard (Ecolo). – Je suis étonné par votre réponse, Monsieur le Ministre, parce que, comme un certain Yvan Verougstraete, je pense qu'il y a des points d'attention encore importants dans ce texte :

- l'autorisation de certains pesticides sans limite de durée ;
- les règles de dérogation qui pourraient faciliter des substances interdites ;
- la limitation dans la possibilité pour un État membre d'adopter des règles plus strictes.

J'entends dans votre réponse que vous trouvez que le texte a bien avancé sur ces aspects et que vous avez d'autres points d'attention. J'espère que vous êtes en phase avec votre président, Monsieur le Ministre, car il a raison.

Il faut réagir bien plus que ce que j'ai entendu aujourd'hui. Vous avez une compétence dans vos mains qui n'est pas une compétence strictement wallonne. Avec votre casquette de ministre, vous êtes compétent pour construire une coalition d'États au Conseil européen qui pourraient s'opposer à ce texte. C'est là que l'on vous attend, Monsieur le Ministre.

Question orale

de Mme Anne Lambelin

à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale,
sur « la prise en compte des enjeux de santé-environnement liés aux centres de données »

Question orale

de Mme Anne Lambelin

à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale,
sur « la prise en compte des effets cumulés des centres de données sur la ressource en eau »

Question orale

de Mme Anne Lambelin

à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale,
sur « l'encadrement environnemental de l'implantation des centres de données »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle les questions orales de Mme Lambelin à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur :

- « la prise en compte des enjeux de santé-environnement liés aux centres de données » ;
- « la prise en compte des effets cumulés des centres de données sur la ressource en eau » ;
- « l'encadrement environnemental de l'implantation des centres de données ».

La parole est à Mme Lambelin pour poser ses questions.

Mme Anne Lambelin (PS). – Monsieur le Ministre, le développement des centres de données soulève des enjeux qui dépassent leur consommation en eau et en énergie. Ces infrastructures fonctionnent en continu et nécessitent d'importants équipements de refroidissement, de ventilation, de production d'énergie

et de secours. Elles peuvent dès lors être l'origine de nuisances sonores, notamment liées au fonctionnement permanent des équipements techniques, ainsi que d'émissions atmosphériques lors du fonctionnement ou des essais des groupes électrogènes de secours.

À ce stade, les travaux consacrés aux impacts sanitaires des centres de données restent limités. Ils identifient néanmoins le bruit et les émissions atmosphériques comme des voies d'exposition nécessitant davantage d'attention, en particulier pour les riverains. Des travaux récents soulignent que le bruit à basse fréquence produit par certains équipements des centres de données est encore très peu étudié.

Comment les enjeux de santé-environnement sont-ils actuellement pris en compte dans l'évaluation des projets de centres de données, notamment en matière de nuisances sonores et de qualité de l'air ? Les émissions atmosphériques, notamment de particules fines, d'oxydes d'azote et de monoxyde de carbone, imputables aux groupes électrogènes de secours, sont-elles systématiquement évaluées ?

Une attention est-elle accordée aux bruits générés par les installations de refroidissement et de ventilation, notamment lorsqu'ils présentent un caractère continu ? La proximité des habitations et des lieux accueillant des publics sensibles, comme les crèches, les écoles ou les établissements de soins, est-elle prise en compte dans cette évaluation ? Ces enjeux de santé-environnement seront-ils intégrés dans le futur cadre d'implantation des centres de données annoncé par le Gouvernement ?

J'enchaîne avec ma question qui concerne les ressources en eau.

Le développement des centres de données soulève des enjeux croissants en matière de consommation d'eau. Il existe de plus en plus d'études à ce sujet, notamment lorsque leurs systèmes de refroidissement reposent sur des prélèvements dans les eaux souterraines. La question est d'autant plus importante que notre Région est confrontée à des épisodes de sécheresse de plus en plus fréquents.

Interrogé en juin dernier sur l'impact des centres de données sur les nappes phréatiques, vous avez reconnu ne pas disposer, à ce stade, d'un inventaire spécifique et consolidé des volumes d'eau prélevés par ces installations. Les prélèvements sont intégrés aux bases de données générales des captages et sont encadrés individuellement par les permis d'environnement. Vous précisiez également que des conditions peuvent être imposées au cas par cas, en fonction notamment de la sensibilité locale des nappes.

Envisagez-vous d'intégrer dans le futur cadre d'implantation des centres de données – que vous travaillez, par ailleurs, puisque ma proposition de résolution est passée ce matin chez M. Desquesnes – des critères relatifs à la disponibilité de la ressource en eau,

aux effets cumulés des centres de données et à la capacité de la ressource à faire face aux périodes de sécheresse ? Des mécanismes permettant de réduire temporairement la consommation d'eau de ces installations en période de sécheresse ou de pénurie sont-ils prévus dans les conditions d'exploitation ?

Ma troisième question concerne l'encadrement environnemental dans son ensemble.

Le développement des centres de données constitue un enjeu économique et numérique important. Il soulève toutefois des questions environnementales majeures, notamment en matière de consommation d'eau et d'énergie, d'artificialisation des sols, de gestion des déchets, de nuisances sonores et d'émissions liées aux dispositifs de secours.

Depuis plusieurs mois, bon nombre de citoyens dénoncent ces conséquences environnementales, trop peu prises en compte jusqu'alors. On a vu les mobilisations énormes dans d'autres pays, comme aux États-Unis, en Irlande et en France. Chez nous aussi, les citoyens commencent à se mobiliser.

Aussi, il faut un peu accélérer le travail du Gouvernement pour cadrer ces centres de données. Le Gouvernement a annoncé vouloir définir un cadre pour l'implantation de nouveaux centres de données, notamment afin de concilier attractivité économique, capacité des réseaux et exigences environnementales. Des travaux sont actuellement menés en ce sens. On m'a dit qu'une réunion était prévue en octobre et que peut-être, dans la foulée, une feuille de route serait développée. En tant que ministre en charge de la Santé et de l'Environnement, êtes-vous associé à ces travaux ? J'ai eu la réponse ce matin. Dès lors, je sais que c'est le cas, Monsieur le Ministre.

Quels critères environnementaux sont actuellement envisagés dans ce futur cadre d'implantation et quelle place y sera accordée à la disponibilité de la ressource en eau, aux risques de sécheresse, à l'artificialisation des sols et aux incidences cumulées de plusieurs installations sur un même territoire ? Les enjeux de santé-environnement sont également présents, comme l'évoquait ma question précédente, notamment les émissions atmosphériques des groupes électrogènes de secours des centres de données. Ces enjeux sont-ils intégrés à cette réflexion ? Selon quel calendrier le Gouvernement entend-il finaliser ce cadre d'implantation des centres de données ?

J'ai déjà obtenu quelques éléments de réponse ce matin chez M. Desquesnes. L'échange entre la majorité, l'opposition et le ministre s'est bien passé. Dès lors, j'entends que vous pourrez potentiellement aboutir ici avant la fin de l'année. M. Desquesnes a pris des pincettes pour le dire, mais j'ai l'espoir que le débat puisse être porté au Parlement dans un esprit le plus démocratique et transparent possible.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Coppieters.

M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale. – Madame la Députée, le développement des centres de données répond à des besoins économiques et numériques croissants, mais il peut également exercer des pressions importantes sur les réseaux énergétiques, la ressource en eau, le territoire et l'environnement. C'est bien dans cette réflexion commune que nous travaillons.

Leurs incidences en matière de consommation d'eau et de nuisances sonores peuvent notamment être significatives. Selon les projets et les technologies de refroidissement utilisées, les prélèvements peuvent concerner les eaux souterraines ou les eaux de surface. Les émissions atmosphériques provenant des groupes électrogènes de secours constituent également un point d'attention, même si leur fonctionnement est généralement occasionnel.

En ce qui concerne tout d'abord mon association aux travaux relatifs au futur cadre d'implantation des centres de données, le Gouvernement travaille actuellement à l'élaboration d'une note commune consacrée à l'accueil et à l'implantation de ces infrastructures sur le territoire wallon.

Les centres de données présentent, en effet, des enjeux qui relèvent de plusieurs compétences gouvernementales, notamment l'énergie, l'aménagement du territoire, l'environnement et le développement économique. Les différents cabinets contribuent donc actuellement à cette note, en y apportant leur expertise et leurs priorités respectives.

Mon cabinet est pleinement associé à ces travaux et veille, dans ce cadre, à ce que les incidences environnementales et les enjeux de santé-environnement soient pris en considération de manière suffisamment ambitieuse.

À ce stade, les critères qui figureront dans le futur cadre ne sont pas encore définitivement arrêtés.

Ce futur cadre viendra compléter les instruments d'autorisation qui existent déjà. En Région wallonne, l'implantation et l'exploitation d'un centre de données nécessitent un permis unique sous la responsabilité du ministre Desquesnes.

Chaque demande fait l'objet d'une analyse individualisée. Celle-ci peut conduire soit au refus du projet, soit à l'octroi d'un permis assorti de conditions particulières destinées à encadrer les activités de l'établissement et à réduire leurs incidences sur l'environnement et les riverains.

Dans le cadre de cette instruction, différentes instances spécialisées sont consultées en fonction des

caractéristiques du projet. Il s'agit notamment de la cellule Bruit, des directions compétentes en matière d'eaux de surface et d'eaux souterraines ainsi que de l'Agence wallonne de l'air et du climat pour les rejets atmosphériques.

Concernant plus précisément les enjeux de santé-environnement, l'analyse porte notamment sur les nuisances sonores générées par les équipements techniques. Les conditions particulières peuvent être imposées afin de limiter les niveaux sonores et les nuisances pour les riverains. Les émissions atmosphériques liées au fonctionnement et aux essais des groupes électrogènes de secours sont également examinées dans le cadre de l'instruction environnementale. S'agissant de la ressource en eau, des conditions particulières d'exploitation peuvent prévoir une limitation temporaire des volumes prélevés. Elles peuvent également encadrer les volumes, la qualité et la température des eaux rejetées, en tenant compte du débit et de la température de la masse d'eau de surface réceptrice.

L'évolution climatique constitue un facteur majeur à intégrer dès maintenant dans l'évaluation des nouveaux projets susceptibles d'exercer une pression significative sur nos ressources en eau. Les centres de données font partie de ces projets. Cette évaluation ne peut pas se limiter aux seuls prélèvements sollicités par le porteur de projet. Elle doit également tenir compte de l'état de la masse d'eau concernée, des prélèvements existants, des autres projets connus sur le territoire ainsi que de la capacité de la ressource à répondre aux différents besoins durant les périodes de sécheresse. Des mécanismes permettant de réduire temporairement les prélèvements en période de sécheresse ou de tension sur la ressource peuvent déjà être prévus dans les conditions particulières d'exploitation.

Je considère toutefois qu'une réflexion plus générale doit également être menée sur la hiérarchisation des différents usages de l'eau en période de pénurie. Cette réflexion dépasse le seul secteur des centres de données et concerne l'ensemble des activités et consommations susceptibles d'exercer une pression sur la ressource.

Enfin, concernant le calendrier, les travaux se poursuivent actuellement de manière soutenue au sein du Gouvernement. L'objectif est de pouvoir aboutir avant la fin de cette année à un document commun soutenu par l'ensemble des ministres. Les critères et orientations définitifs doivent encore faire l'objet de discussions et d'arbitrages entre les différentes compétences concernées. Il serait dès lors prématuré de les présenter comme définitivement arrêtés.

M. le Président. – La parole est à Mme Lambelin.

Mme Anne Lambelin (PS). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour vos éléments de réponse liés directement à vos compétences. Les centres de données

ont des enjeux multiples. C'est un nouveau problème de civilisation avec l'intelligence artificielle qui se développe à une vitesse v v prime. Nous accusons un retard considérable face au développement de l'intelligence artificielle, à l'utilisation des données, au numérique, et cetera. On a l'impression de devoir courir après les choses pour mettre un cadre là où il n'existe pas encore.

Les communes et les intercommunales ne sont pas du tout assez équipées pour faire face à de nouvelles demandes, des demandes d'un tout nouveau type, avec des enjeux qui dépassent largement le simple cadre des règles urbanistiques. Il y a l'enjeu des capacités en eau et de l'assèchement des sols, les vagues de chaleur qui nous inquiètent par rapport à tout cela, la pression thermique et les chaleurs qui augmentent. Des études montrent que la température augmente de 2 degrés Celsius en moyenne autour des centres, ce qui est énorme. Par ailleurs, un *data center* de taille moyenne – hors géants de l'IA – consomme 415 000 mètres cubes d'eau par an. C'est l'équivalent de ce que consomme une ville de 10 000 habitants en une année. Des enjeux terribles s'installent autour de ces *data centers*. L'idée n'est pas de jeter la pierre aux bourgmestres et de dire qu'ils font mal. Non, il y a une responsabilité régionale. Donc, je vous encourage à poursuivre votre travail avec le ministre Desquesnes et la ministre Neven.

En parallèle, au Parlement, nous allons mener un travail. J'espère que nous pourrions avancer main dans la main, Législatif et Exécutif, et mener des auditions dans ce Parlement. J'en ai fait la demande ce matin chez M. Desquesnes. La Conférence des présidents devra définir dans quelle commission : où, quoi, comment ? Sachez que le débat arrive au Parlement. L'enjeu est urgent. Sinon, on sera dépassé et l'on n'a pas envie de tomber dans des dynamiques, comme aux États-Unis, où c'est complètement le Far West, où les *data centers* s'implantent partout et n'importe comment. Essayons d'éviter cela en Wallonie.

**Question orale
de Mme Valérie Dejardin
à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de
l'Environnement, des Solidarités et de
l'Économie sociale,
sur « le financement des besoins en matière
d'égouttage »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Dejardin à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « le financement des besoins en matière d'égouttage ».

La parole est à Mme Dejardin pour poser sa question.

Mme Valérie Dejardin (PS). – Monsieur le Ministre, l'égouttage représente une difficulté importante pour de nombreuses communes wallonnes, confrontées à des réseaux vieillissants et à des besoins importants de réhabilitation. Le contrat de gestion 2023-2027 fixe à la SPGE un objectif de 40 millions d'euros d'investissements annuels en matière d'égouttage. Or, pour lui permettre de poursuivre ces investissements, la Région a eu recours à plusieurs reprises à des mécanismes de prêt : 10 millions d'euros en complément des 25 millions d'euros en décembre 2024, puis 15 millions d'euros supplémentaires sous forme de prêt sur 10 ans en novembre 2025 pour financer 47 projets.

Ces interventions permettent de répondre à des besoins immédiats, mais elles interrogent aussi sur le financement structurel de l'égouttage et sur la capacité à maintenir, voire à augmenter, le rythme des investissements, sans accroître la pression financière sur la SPGE et, à terme, sur le coût de l'assainissement supporté par les usagers.

Dans le cadre du conclave budgétaire, quelle évaluation faites-vous des besoins d'investissement en matière d'égouttage par rapport aux moyens structurels dont dispose la SPGE ? Envisagez-vous de renforcer ces moyens, afin de permettre à la SPGE de répondre aux besoins identifiés, sans recourir systématiquement à des financements exceptionnels sous forme de prêts ? La trajectoire actuelle du coût-vérité de l'assainissement permet-elle de financer les investissements nécessaires, sans entraîner de nouvelle hausse importante du CVA ? Le Gouvernement anticipe-t-il d'ores et déjà une augmentation de celui-ci et, le cas échéant, de quelle ampleur ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Coppieters.

M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale. – Madame la Députée, je voudrais tout d'abord confirmer la totale exécution des engagements de la Région wallonne repris dans le contrat de gestion 2023-2028 de la SPGE, à savoir l'octroi annuel d'un montant de 10 millions d'euros sous la forme de prêts à taux zéro, et dans la limite des disponibilités budgétaires, l'octroi annuel d'un montant supplémentaire de 5 millions d'euros sous forme de subsides.

À ce jour, la SPGE a ainsi déjà bénéficié de 60 millions d'euros sous forme de prêts à taux zéro, soit un montant supérieur aux 50 millions d'euros prévus sur l'ensemble de la durée du contrat de gestion. Elle a également perçu 15 millions d'euros de subsides, correspondant au montant programmé pour les trois premières années du contrat. Ces 60 millions d'euros de prêts à taux zéro permettent de réduire d'environ 1,8 million d'euros la charge annuelle de l'endettement de la SPGE, alors que les 15 millions d'euros de

subsidés en capital permettent de financer de nouveaux investissements en matière d'assainissement. Par ailleurs, comme vous l'avez précisé, le contrat de gestion 2023-2028 fixe à la SPGE un objectif annuel de 40 millions d'euros d'investissements en matière d'égouttage. Grâce aux aides de la Région wallonne notamment, le plan financier de la SPGE va toutefois au-delà de cet objectif, en prévoyant 45 millions d'euros d'investissements par an sur la même période.

Au-delà des objectifs, l'analyse des moyens consacrés au cours de ces dernières années confirme le maintien d'un rythme soutenu des investissements en matière d'égouttage, avec 63,9 millions d'euros en 2023, 59,6 millions d'euros en 2024 et 58,4 millions d'euros en 2025. Ces montants témoignent à la fois de l'ampleur des besoins d'investissement et de l'ambition du plan industriel sectoriel visant à mener à bien l'ensemble des programmes prévus.

Vous m'interrogez également sur les modalités de financement structurel de l'égouttage, ainsi que sur la capacité à maintenir, voire à accroître ce rythme d'investissement. Tout d'abord, pour ce qui concerne l'évolution du coût-vérité à l'assainissement, j'ai autorisé pour la SPGE une trajectoire tarifaire quinquennale qui couvre la période 2025-2029 et qui est indexée sur la base de l'inflation. Le coût de l'assainissement supporté par les usagers est ainsi plafonné jusqu'en 2030.

Par ailleurs, afin de financer les investissements, la SPGE complète, depuis 2005, les apports régionaux par un recours à l'emprunt. En dehors de ses capacités d'autofinancement, c'est la maîtrise du recours à l'emprunt par la SPGE qui assure le financement structurel des investissements. Cet endettement, non garanti par la Région wallonne, est également consolidé de l'endettement régional. Il s'appuie sur le recours à une notation financière par l'agence Moody's, soit actuellement un grade d'investissement de qualité moyenne supérieure identique à celui de la Région wallonne.

Après un pic de près de 1,9 milliard d'euros en 2015, la SPGE a toutefois sensiblement réduit son endettement entre 2016 et 2022, pour ramener son encours à environ 1,45 milliard d'euros fin 2022. Depuis 2023, ce désendettement lui permet de relancer une politique d'investissements ambitieuse, en recourant de nouveau, mais de manière maîtrisée, à l'emprunt. Ainsi, l'actualisation 2026 du plan financier fixe un objectif d'endettement à 1,825 milliard d'euros à l'horizon 2030. Ce niveau apparaît soutenable au regard de l'appréciation de l'agence de notation.

M. le Président. – La parole est à Mme Dejardin.

Mme Valérie Dejardin (PS). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour vos réponses. Je relirai

celles-ci avec attention et je reviendrai en cas de demande de complément d'information.

**Question orale
de Mme Valérie Dejardin
à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de
l'Environnement, des Solidarités et de
l'Économie sociale,
sur « le suivi des mesures prises concernant
les PFAS »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Dejardin à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « le suivi des mesures prises concernant les PFAS ».

La parole est à Mme Dejardin pour poser sa question.

Mme Valérie Dejardin (PS). – Monsieur le Ministre, ces derniers mois, plusieurs mesures ont été annoncées pour mieux documenter et mieux encadrer la présence des PFAS en Wallonie : la détermination du bruit de fond dans les sols, le suivi des PFAS dans les boues et autres matières fertilisantes ou encore le projet Ovo-diagnostic pour mesurer la présence des PFAS dans les œufs. Ces initiatives sont utiles, mais elles ne peuvent pas constituer à elles seules une politique de réduction de l'exposition aux PFAS.

Pourriez-vous faire le point sur ces différents chantiers ? Où en est notamment la campagne destinée à établir le bruit de fond PFAS dans les sols wallons ? Concernant les boues issues de l'épuration urbaine, dont la valorisation agricole peut constituer une voie de transfert des PFAS vers le sol, quel bilan tirez-vous du cadre temporel de contrôle et quel calendrier prévoyez-vous pour un cadre pérenne ? Où en est le projet Ovo-diagnostic ? Quelles suites seront données aux éventuelles contaminations constatées ?

Le véritable enjeu reste la réduction des PFAS à la source, notamment des rejets industriels. En janvier dernier, vous reconnaissiez que la convention conclue avec AKT avait produit peu de résultats concrets et vous indiquiez réfléchir à d'autres moyens d'identifier et de quantifier les rejets.

Où en sont ces travaux ? Êtes-vous aujourd'hui en mesure de nous dire combien d'entreprises wallonnes rejettent des PFAS ? Lesquelles et dans quelles quantités ? Envisagez-vous un monitoring obligatoire et systématique des entreprises potentiellement émettrices sans attendre le renouvellement de leur permis ? Comment comptez-vous tenir compte de l'évolution constante des substances à surveiller et assurer une mesure globale des PFAS rejetés ? Quelles mesures comptez-vous prendre pour renforcer le dispositif et

permettre l'application effective du principe du pollueur-payeur ? À l'approche du conclave budgétaire, quels moyens seront consacrés en 2027 à la réduction à la source des contaminations aux PFAS ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Coppieters.

M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale. – Madame la Députée, les actions que vous évoquez illustrent à la fois l'ampleur de la problématique des PFAS et la nécessité de disposer de données fiables pour prendre des décisions adaptées. Je vais donc faire le point sur chacune de ces actions. L'étude relative au bruit de fond en PFAS dans les sols progresse conformément au calendrier prévu. Le rapport final sera disponible à la mi-février 2027. À ce jour, la quasi-totalité des sites a été investiguée et la majorité des analyses a été réalisée. Les données récoltées doivent désormais faire l'objet d'un traitement statistique et d'une interprétation à l'échelle régionale.

Concernant l'analyse des boues de stations d'épuration, l'analyse des PFAS est d'application depuis le 1^{er} janvier 2025, conformément à la circulaire que j'ai adoptée. Les retours de l'administration quant à l'application de ces mesures sont très satisfaisants. Les prescriptions sont respectées. Les analyses ont permis de mettre en évidence certains cas de dépassements qui ont mené à une suspension de valorisation en agriculture. Comme prévu dans la circulaire, l'évaluation globale de la procédure aura lieu en cette fin d'année 2026 et mènera, le cas échéant, à la révision de ses valeurs limites ou des modalités pratiques de valorisation.

Le projet Ovo-diagnostic que vous mentionnez ne porte pas uniquement sur les PFAS, mais sur un large ensemble de contaminants potentiels présents dans les œufs autoproduits. Son premier comité d'accompagnement s'est réuni le 18 septembre 2026. L'intérêt de la population est manifeste : de nombreux candidats se sont déjà proposés, avant même le lancement officiel de la campagne d'information. Les services constituent actuellement le comité scientifique et définissent les critères de sélection des poulaillers afin de garantir un échantillonnage statistiquement représentatif. Les poules entrant actuellement dans une période d'arrêt de ponte, les prélèvements ne pourront être réalisés avant le printemps 2027.

Au-delà des démarches volontaires et en parallèle de la recherche de solutions plus globales, l'administration poursuit l'identification des émetteurs de PFAS. Pour les secteurs à risque, une analyse bimestrielle des rejets est imposée pendant six mois. Sur la base des résultats, l'administration évalue la nécessité de revoir les permis concernés et d'y intégrer les valeurs limites d'émission. Cette démarche doit permettre de renforcer le contrôle

effectif des rejets et d'en organiser la réduction à la source.

S'agissant enfin des moyens budgétaires, les actions engagées se poursuivront. Il est toutefois prématuré de se prononcer sur les crédits qui seront spécifiquement consacrés aux PFAS en 2027, le conclave budgétaire étant toujours en cours. Mon objectif reste néanmoins de poursuivre des actions proportionnées aux risques identifiés, en veillant à leur efficacité et à la bonne utilisation des moyens disponibles.

M. le Président. – La parole est à Mme Dejardin.

Mme Valérie Dejardin (PS). – Monsieur le Ministre, comme vous l'avez dit dans votre réponse, on mesure et l'on identifie. Beaucoup de choses sont mises en œuvre par rapport aux conséquences de la contamination aux PFAS. On analyse l'eau, les sols, les boues, le sang ou encore les œufs. Toutes ces mesures sont nécessaires. Toutefois, si l'on ne s'attaque jamais réellement aux causes – je sais que ce n'est pas facile parce que c'est un dossier complexe et ambitieux –, on pourra continuer à mettre des moyens pour analyser les conséquences, cela n'aboutira jamais à rien.

Je reviens sur la convention avec AKT. Je ne pense pas que vous ayez répondu à ma question. Dans ce cadre, les rejets d'eaux usées de la part des entreprises constituent une problématique importante et globale. Évidemment, il ne faut pas opposer le monde de l'entreprise et de l'économie à l'environnement et à la qualité des eaux. Votre projet, si je ne me trompe pas, est de travailler conjointement sur cette problématique pour essayer de vous attaquer aux causes et non plus aux conséquences.

Si nous continuons à constater les conséquences, il faut aujourd'hui nous donner les moyens de réduire suffisamment ce qui les alimente. Pour le budget 2027, j'espère que vous trouverez des solutions non seulement pour analyser les conséquences, mais aussi pour mettre en œuvre un plan qui nous permettra de nous attaquer aux causes des PFAS.

Question orale

de Mme Valérie Dejardin

**à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale,
sur « l'état des réparations des égouts et collecteurs après les inondations de 2021 »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Dejardin à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « l'état des réparations des égouts et collecteurs après les inondations de 2021 ».

La parole est à Mme Dejardin pour poser sa question.

Mme Valérie Dejardin (PS). – Monsieur le Ministre, plus de cinq ans après les inondations de 2021, les conséquences de celles-ci restent encore visibles dans la vallée de la Vesdre. Lors de cette catastrophe, les réseaux d'égouttage et d'assainissement ont été touchés de manière importante. Immédiatement après la catastrophe, des opérations de curage et d'inspection des égouts ont été menées et des travaux ont débuté. Aujourd'hui, il convient de savoir où en est concrètement la remise en état de ces réseaux, particulièrement dans l'arrondissement de Verviers, mais aussi sur l'ensemble de la vallée de la Vesdre.

Quel est l'état d'avancement des réparations des égouts et des collecteurs ? Quels sont les principaux travaux déjà réalisés ? Que reste-t-il encore à faire ? Quel est le calendrier prévu pour l'achèvement des travaux encore en attente ? Avez-vous une idée, à l'heure actuelle, des moyens financiers qui ont été dégagés et de ceux qu'il reste à dégager pour terminer la remise en état de l'ensemble du réseau ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Coppieters.

M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale. – Madame la Députée, à la suite des inondations exceptionnelles de juillet 2021, la SPGE a mis en œuvre un vaste programme de remise en état des infrastructures d'assainissement touchées, comprenant tant les réseaux d'égouttage communaux que les collecteurs structurants et les ouvrages de traitement. Le sous-bassin de la Vesdre, particulièrement impacté, a concentré une part importante de ces interventions.

Dès août 2021, la SPGE a décidé de financer intégralement les opérations de curage, d'inspection télévisée et, lorsque cela était justifié, les travaux de réhabilitation ou de reconstruction des égouts endommagés dans les zones sinistrées. Plus de 600 kilomètres d'égouts ont ainsi été inspectés à l'échelle des communes touchées, afin d'évaluer précisément les dommages et de définir les travaux nécessaires.

Pour le seul sous-bassin de la Vesdre, les investissements approuvés représentent aujourd'hui environ 10,8 millions d'euros pour l'égouttage, 23,4 millions d'euros pour les collecteurs et 7,1 millions d'euros pour les ouvrages de traitement.

S'agissant plus particulièrement de l'égouttage, plusieurs chantiers sont finalisés ou en voie de finalisation, notamment l'ancienne route de Malmedy à Eupen, le quai des Religieuses et la rue Wilson à Limbourg, ou encore les rues Prévôchamps et Alfred Drèze à Pepinster.

D'autres chantiers vont démarrer très prochainement à Pepinster, Trooz et Verviers, avec une fin des travaux prévue dans les six mois. À titre d'exemple, pour Verviers, les travaux des rues de l'Épargne et de Renoupré seront terminés avant fin 2026 ; ceux des rues des Fouleries, du Tissage, Dupont et de la ruelle Rando seront terminés au premier trimestre 2027 ; ceux des rues Snoeck, Davignon et Depouhon seront terminés au deuxième trimestre 2027. Bien entendu, cette liste n'est pas exhaustive et les échéances restent prévisionnelles.

Le volume des travaux visant la réhabilitation ou la reconstruction des égouts endommagés qui restent à mettre en marché est estimé à un peu plus de 2 millions d'euros. Ce montant ne pourra être arrêté qu'à l'achèvement des marchés.

Concernant les collecteurs, 43 kilomètres d'ouvrages le long de la Vesdre et de ses affluents ont été fortement endommagés. Les interventions ont d'abord porté sur les curages, inspections et réparations urgentes, puis sur les réhabilitations plus lourdes identifiées lors des diagnostics.

La situation au troisième trimestre 2026 est la suivante :

- les travaux sur les collecteurs de Goffontaine sont clôturés ;
- les travaux sur les collecteurs de Membach sont en cours et devraient s'achever au quatrième trimestre 2026, avec un calendrier influencé par les périodes d'interdiction de travaux en cours d'eau ;
- les travaux sur les collecteurs de Wegnez sont également en cours et leur achèvement est prévu au quatrième trimestre 2026.

Enfin, les stations d'épuration touchées ont retrouvé leur pleine fonctionnalité. La STEP de Goffontaine depuis le quatrième trimestre 2024 et celle de Wegnez depuis le deuxième trimestre 2026. Toutes les installations concernées sont aujourd'hui en service.

M. le Président. – La parole est à Mme Dejardin.

Mme Valérie Dejardin (PS). – Monsieur le Ministre, c'est une question qui vous permettrait de mettre à l'honneur la SPGE et la Wallonie pour le travail ainsi que le financement de ces travaux. Je tiens à souligner que le Gouvernement wallon et la SPGE ont joué un rôle important dans la reconstruction de la vallée.

Question orale
de M. Olivier Maroy
à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de
l'Environnement, des Solidarités et de
l'Économie sociale,
sur « la lutte contre les fuites et les pertes d'eau
en Wallonie »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Maroy à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « la lutte contre les fuites et les pertes d'eau en Wallonie ».

La parole est à M. Maroy pour poser sa question.

M. Olivier Maroy (MR). – Monsieur le Ministre, je suis très attentif à ce que vous publiez sur vos réseaux sociaux. Votre récente communication consacrée à la précarité hydrique met notamment l'accent sur la nécessité d'agir davantage sur les fuites cachées et les installations défectueuses qui peuvent entraîner d'importantes surconsommations chez les particuliers. Au-delà des fuites chez les particuliers se pose également la question des pertes d'eau sur les réseaux publics de distribution.

Selon le rapport annuel de la SWDE, l'indice linéaire des volumes non enregistrés atteint 5,59 mètres cubes par kilomètre de conduite et par jour, contre 5,42 mètres cubes en 2024, soit 5 590 litres par kilomètre et par jour. Expliqué comme cela, c'est un peu chinois, mais je me souviens qu'à un moment, on estimait que 20 % de l'eau mise dans le réseau de distribution n'est pas consommée par les particuliers. C'est parfois difficile de voir exactement quelle est la proportion des fuites, car il y a les zones de secours, les pompiers et la protection civile qui viennent puiser de l'eau lorsqu'ils doivent intervenir. Il y a aussi les communes qui procèdent au nettoyage, puis il y a une partie due aux fuites.

On sait que notre réseau a un certain âge et que les conduites s'abîment. Il y a des années, avec cette Commission, à Jambes, nous avons suivi une équipe de la SWDE. Les renifleurs, qui ont une ouïe terriblement fine, arrivent à détecter une fuite dans le réseau à l'oreille. Lorsqu'ils n'y parviennent pas, on injecte du gaz et cela permet de situer les fuites. Je sais que les distributeurs mettent beaucoup de volonté à traquer les fuites.

C'est un peu idiot au moment où l'on parle de sécheresse, où la ressource est plus que jamais précieuse. Dispose-t-on aujourd'hui d'une estimation du volume d'eau potable perdu chaque année en Wallonie en raison des fuites sur le réseau de distribution ? Quelle part de l'eau mise en distribution cela représente-t-il et comment ce chiffre a-t-il évolué ces dernières années ?

En Wallonie, vous indiquiez récemment que le Comité de contrôle de l'eau jugeait le rythme de renouvellement des conduites insuffisant. Combien de kilomètres de conduites sont aujourd'hui identifiés comme nécessitant prioritairement un renouvellement ou une réhabilitation ? Combien sont effectivement renouvelés chaque année ? Je me souviens que l'on disait que, à ce rythme, il faudrait 100 ans pour que l'ensemble du réseau soit rénové. Est-ce toujours le cas ? Le Gouvernement s'est-il fixé un objectif de réduction des pertes d'eau ou d'augmentation du rythme de renouvellement du réseau ?

Concernant les particuliers, dispose-t-on d'une estimation du nombre de fuites cachées donnant lieu chaque année à une réduction de facture et des volumes de surconsommation concernés ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Coppieters.

M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale. – Monsieur le Député, je vous remercie pour votre attention à ce que nous publions et votre très intéressante question. La problématique des fuites et des pertes d'eau en Wallonie est une problématique importante sur laquelle le Gouvernement travaille au travers du cadre général du Schéma régional des ressources en eau et du Plan wallon d'amélioration de la performance des infrastructures publiques d'alimentation en eau potable.

Une dynamique régionale est engagée afin de renforcer la recherche active des fuites, d'améliorer la connaissance patrimoniale des réseaux et d'orienter les investissements vers les tronçons les plus vulnérables.

En Wallonie, les pertes en distribution font l'objet d'un suivi régulier au travers des indicateurs sectoriels établis par le Comité de contrôle de l'eau. L'indicateur utilisé est l'indice linéaire de volume non enregistré qui rapporte le volume non enregistré à la longueur des conduites-mères. Il s'exprime en mètres cubes par kilomètre de conduite et par jour. Cet indicateur couvre non seulement les fuites, mais également certains volumes non facturés ou non comptabilisés, tels que les usages des services d'incendie, le nettoyage des réseaux ou encore le sous-enregistrement des compteurs.

Sur les six dernières années, cet indice s'élève en moyenne à 5,54 mètres cubes par jour par kilomètre, et demeure globalement stable. À titre de comparaison, la moyenne européenne est estimée à 9,6 mètres cubes par jour par kilomètre, tandis que la France affiche une valeur nettement plus faible de 5,22 mètres cubes par jour par kilomètre. Il convient toutefois d'être prudent dans les comparaisons directes, les méthodologies et indicateurs utilisés n'étant pas totalement harmonisés.

La réduction des pertes repose principalement sur trois leviers : la recherche active des fuites, la

sectorisation et la télésurveillance des réseaux, ainsi que le renouvellement progressif des conduites présentant le risque de défaillance le plus élevé.

S'agissant du renouvellement des infrastructures, les gestionnaires de réseau élaborent leurs programmes d'investissement sur la base de critères techniques, tels que l'âge des conduites, leur matériau, leur historique de casses et leur criticité pour l'alimentation des usagers.

Je ne dispose toutefois pas, à ce stade, d'un chiffre consolidé concernant le nombre de kilomètres identifiés comme prioritaires pour un renouvellement ou une réhabilitation, ni du volume annuel effectivement renouvelé. Il n'existe pas d'objectif réglementaire unique de rendement à l'échelle wallonne.

L'approche retenue consiste à poursuivre une amélioration continue des performances des réseaux, en recherchant un équilibre entre les bénéfices environnementaux, les coûts d'investissement et leur incidence sur le prix de l'eau.

Concernant les particuliers, les distributeurs disposent de mécanismes permettant, dans les conditions prévues par la réglementation wallonne, d'octroyer une réduction de facture lorsqu'une surconsommation résulte d'une fuite cachée. En 2025, la SWDE a accordé 617 réductions pour fuite cachée, représentant un volume exonéré de 513 113 mètres cubes, et un montant total de coût-vérité de distribution de plus de 1 million d'euros. La CILE a, pour sa part, octroyé 66 réductions, correspondant à un volume exonéré de 88 000 mètres cubes et à un montant de plus de 150 000 euros.

Enfin, dans le cadre du renforcement de la lutte contre les pertes d'eau, un réseau d'intervenants techniques de proximité sera constitué. Son objectif sera de réduire les délais entre la détection d'une anomalie et sa réparation, de renforcer la coordination avec les communes et d'améliorer la proximité avec les usagers. Les modalités opérationnelles sont en cours de finalisation.

Je confirme ma volonté de poursuivre les actions nécessaires afin d'améliorer la résilience des réseaux de distribution et de préserver durablement notre ressource en eau.

M. le Président. – La parole est à M. Maroy.

M. Olivier Maroy (MR). – Je vous remercie pour cette réponse complète, Monsieur le Ministre. Je le répète : plus que jamais avec le changement climatique, la ressource est extrêmement précieuse. On a parlé de sécheresse. De plus en plus, on en sent les effets chez nous, en Belgique. Il faut s'atteler à ce problème de vétusté du réseau. Rome ne s'est pas construite en un jour. On entend bien que ce n'est pas possible de le faire d'un coup de baguette magique.

Ce qui m'interpelle un peu dans votre réponse – je sens votre volontarisme et je sais que vous êtes attentif à cette question –, c'est que l'on n'ait pas de chiffre concernant le nombre de kilomètres de conduites prioritaires. Or, on devrait avoir un état des lieux. Vous n'avez pas non plus, au niveau de l'ensemble de la Wallonie, une vue sur le nombre de kilomètres de conduites qui ont été renouvelées. Pour mener une politique, il faut avoir des indicateurs. Ce serait bien d'essayer d'œuvrer dans ce sens.

Il y a déjà de nombreuses années, notamment avec Graziana Trotta, nous avons voté un texte en Commission de l'environnement afin que les distributeurs doivent intervenir lorsqu'il y a une fuite cachée chez le particulier. Je pense que cela va dans le bon sens. À entendre vos chiffres, il y a bien une utilité dans ce dispositif puisque, auparavant, c'était au bon vouloir du distributeur. Certains le faisaient et d'autres ne le faisaient pas ; cela n'allait pas. Désormais, c'est un peu harmonisé, ce dont je me réjouis.

Question orale
de Mme Rachida Aït Alouha
à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de
l'Environnement, des Solidarités et de
l'Économie sociale,
sur « la Maison arc-en-ciel de Liège »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Aït Alouha à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « la Maison arc-en-ciel de Liège ».

La parole est à Mme Aït Alouha pour poser sa question.

Mme Rachida Aït Alouha (Indépendante). – Monsieur le Ministre, la Maison arc-en-ciel de Liège joue un rôle essentiel pour les personnes LGBTQIA+. Elle constitue un lieu d'accueil, d'écoute, d'accompagnement, de prévention et de soutien pour de nombreuses personnes confrontées aux discriminations, aux violences et à l'isolement. La Maison arc-en-ciel de Liège rencontre aujourd'hui d'importantes difficultés financières. Elle a dû lancer une campagne de dons afin de pouvoir poursuivre ses activités. Cette situation fait peser des inquiétudes réelles sur la pérennité de la structure. Au-delà de la difficulté financière d'une association, c'est un coup dur pour l'ensemble de la communauté LGBTQIA+ liégeoise, alors même que les besoins en matière de lutte contre les discriminations, les violences LGBTQIA+phobes et l'isolement restent importants.

Vous avez été informé des difficultés financières rencontrées par la Maison arc-en-ciel de Liège. Quel est aujourd'hui le niveau de financement public accordé à

cette structure par la Wallonie ? Une concertation a-t-elle été organisée avec la Maison arc-en-ciel de Liège afin d'identifier précisément les causes des difficultés et les besoins nécessaires à la poursuite de ses missions ? Le Gouvernement wallon envisage-t-il un soutien financier exceptionnel ou structurel afin d'éviter une réduction, voire une interruption, des services proposés aux personnes LGBTQIA+ ? Plus largement, quelles mesures comptez-vous prendre pour garantir la pérennité des associations LGBTQIA+ qui assurent des missions essentielles de prévention, d'accompagnement et de lutte contre les discriminations en Wallonie ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Coppieters.

M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale. – Madame la Députée, je vous remercie pour votre question sur la Maison arc-en-ciel de Liège. J'ai bien été informé de la situation de cette structure et je ne peux que déplorer cette situation, d'autant que mon administration, mon équipe et moi-même sommes convaincus de la pertinence et de l'efficacité de cette association en matière de droits des personnes LGBTQIA+. Nous y étions d'ailleurs, il y a quelques jours, lors de leur anniversaire.

En ce qui concerne le soutien financier, sept maisons arc-en-ciel sont agréées en Wallonie et réparties sur tout le territoire :

- deux en province de Liège, situées à Liège et à Verviers ;
- une en province de Namur, située à Namur ;
- une en province de Luxembourg, située à Virton ;
- une en province du Brabant wallon, située à Ottignies-Louvain-la-Neuve ;
- deux en province de Hainaut, situées à Mons et à Charleroi.

Le montant de la subvention qui leur est octroyé ainsi que celle octroyée à leur fédération, Prisme, a été doublé en 2023, lors de l'adoption du décret modificatif du 23 mars 2023 et son AGW du 6 juillet 2023. En 2026, le budget total affecté aux maisons arc-en-ciel, qui travaillent à l'inclusion des personnes LGBTQIA+ partout en Wallonie, approche le million d'euros. Chaque MAC reçoit de manière structurelle près de 109 000 euros cette année ainsi que deux soutiens relatifs à la mise en œuvre des accords du non-marchand. Pour la MAC de Liège, le montant total s'élève à 122 682 euros.

La Wallonie soutient de manière pérenne d'autres opérateurs de terrain. L'ASBL « Genres pluriels » bénéficie d'une convention quinquennale de 38 000 euros par an, soit un montant total de 190 000 euros du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2030. Le refuge Ihsane Jarfi bénéficie d'une convention quinquennale de près de 43 000 euros par an pour l'hébergement d'urgence et de transition de jeunes

LGBT de 18 à 25 ans en rupture avec leur milieu familial ou social, soit un montant total de 213 750 euros du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2030.

Le Gouvernement wallon et le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles ont également adopté, en avril 2026, une Stratégie d'inclusion des personnes LGBTQIA+ construite autour de sept axes stratégiques. C'est d'ailleurs dans le cadre de cette stratégie que le soutien au refuge Ihsane Jarfi a pu être considérablement augmenté et pérennisé.

Aucune réunion sur ce sujet n'a encore eu lieu avec la MAC de Liège, mais mon cabinet reste, comme toujours, accessible au secteur.

M. le Président. – La parole est à Mme Aït Alouha.

Mme Rachida Aït Alouha (Indépendante). – Monsieur le Ministre, je ne doute pas du tout de votre soutien à tout ce qui concerne la lutte contre les discriminations envers les LGBTQIA+. J'entends que votre porte est ouverte et j'encourage la structure à vous contacter.

Les temps sont durs pour toute la communauté LGBTQIA+. Comme l'ONU l'a confirmé, il y a un mouvement mondial et bien organisé pour diminuer les subsides dans tous les pays. La Belgique a toujours été leader dans toutes les thématiques antidiscrimination. J'espère que l'on va continuer dans cette lancée – c'est bien parti avec vous – et que l'on ne va pas régresser.

**Question orale
de Mme Sylvie Muratore
à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de
l'Environnement, des Solidarités et de
l'Économie sociale,
sur « la reconnaissance du défaut d'accessibilité
comme forme spécifique de discrimination
en Wallonie »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Muratore à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « la reconnaissance du défaut d'accessibilité comme forme spécifique de discrimination en Wallonie ».

La parole est à Mme Muratore pour poser sa question.

Mme Sylvie Muratore (PS). – Monsieur le Ministre, une récente initiative de la Ligue Braille et de BATOPIN améliore l'autonomie des personnes aveugles et malvoyantes grâce au guidage vocal des retraits aux distributeurs. Au-delà du secteur bancaire, cet exemple illustre l'enjeu plus large de l'accessibilité effective des

biens, services, infrastructures et équipements ouverts au public.

Le 8 juillet dernier, Unia a recommandé aux différentes entités du pays d'introduire explicitement le défaut d'accessibilité comme forme spécifique de discrimination dans leurs législations antidiscrimination. Unia souligne que les difficultés d'accessibilité restent structurelles et que l'approche actuelle, principalement fondée sur le refus d'aménagement raisonnable dans des situations individuelles, ne permet pas toujours d'y répondre.

Cette recommandation intervient alors que la Wallonie prépare son décret-cadre « Accessibilité à 15 ans », destiné à instaurer des obligations progressives et des mécanismes de suivi. Vous indiquez encore le 6 août que l'état des lieux réglementaire était en cours de finalisation avec l'AViQ et le CAWaB.

Le Gouvernement envisage-t-il de suivre la recommandation d'Unia et de reconnaître explicitement le défaut d'accessibilité comme une forme de discrimination dans la législation wallonne ? Cette évolution est-elle examinée dans le cadre du futur décret-cadre « Accessibilité à 15 ans » et selon quel calendrier ? Comment serait-elle articulée avec la notion de refus d'aménagement raisonnable et le principe de proportionnalité ? Quels mécanismes d'accompagnement, de contrôle et, le cas échéant, de sanction sont envisagés afin de garantir une amélioration progressive et effective de l'accessibilité ? Les associations représentatives des personnes en situation de handicap, Unia, l'AViQ et le CAWaB sont-ils associés à cette réflexion ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Coppieters.

M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale. – Madame la Députée, dans le cadre de la CIM Handicap, un groupe de travail dédié à l'accessibilité a été mis sur pied. Il s'est jusqu'à présent réuni à deux reprises. La proposition d'Unia est examinée dans ce cadre de concertation.

La notion d'accessibilité se distingue de celle d'un aménagement raisonnable par son application universelle et collective à l'environnement, tandis que l'aménagement raisonnable reste une mesure individuelle et sur mesure. Le concept de charges disproportionnées est plus particulièrement lié à ce dernier.

Dans le cadre de notre politique d'accessibilité, et singulièrement de la mise en œuvre de la stratégie à 15 ans, les réflexions quant aux mécanismes de vérification du respect des normes et de responsabilisation intègrent les principes suivants :

- l'intégration, tant que possible, au sein des procédures et des dispositifs existants ;

- la définition de procédures cohérentes pour les porteurs de projet ;
- la mise en place de ressources pour l'accompagnement et le mécanisme de certification.

La réflexion porte également sur une application flexible des mesures à mettre en œuvre, se basant sur une typologie d'espaces ouverts au public encore à développer afin d'en faciliter le respect au sein du bâti existant de plus petite taille.

Le CAWaB est étroitement associé aux travaux du décret. Le Conseil consultatif wallon des personnes en situation de handicap, dont Unia est par ailleurs membre, est également concerté dans ce cadre.

En complément et pour finir, le déploiement d'une stratégie de mise en œuvre des recommandations du Comité des droits des personnes handicapées viendra également agir à un renfort de l'inclusion et de l'accessibilité. Celle-ci entend intégrer différentes parties prenantes de la société civile, dont Unia.

M. le Président. – La parole est à Mme Muratore.

Mme Sylvie Muratore (PS). – Monsieur le Ministre, je prends acte de cette ouverture. L'enjeu est que l'accessibilité ne reste pas uniquement une ambition à long terme, mais qu'elle produise progressivement des droits effectifs. Je serai attentive aux conclusions de cette analyse et à leur traduction dans le futur décret.

Question orale
de Mme Sabine Roberty
à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de
l'Environnement, des Solidarités et de
l'Économie sociale,
sur « les travaux de la conférence
interministérielle Droits des femmes sur le pack
Nouveau Départ »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Roberty à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « les travaux de la conférence interministérielle Droits des femmes sur le pack Nouveau Départ ».

La parole est à Mme Roberty pour poser sa question.

Mme Sabine Roberty (PS). – Monsieur le Ministre, le 17 décembre dernier, la CIM Droits des femmes a validé plusieurs orientations relatives au pack Nouveau Départ. Ce dispositif, rappelons-le, doit permettre aux victimes de violences intrafamiliales de quitter plus facilement leur situation en bénéficiant d'un accompagnement coordonné en matière de logement, d'aide financière, de soutien psychologique, d'assistance juridique et de protection sociale.

En février dernier, lorsque ma collègue vous a interrogé sur ce dossier, la question centrale était déjà celle de la concrétisation. En effet, comme les associations de terrain le rappellent régulièrement, les victimes n'ont que faire des frontières institutionnelles. Ce qu'elles attendent, ce sont des réponses rapides, accessibles et efficaces.

Le communiqué publié à l'issue de la CIM annonce un accord sur les principes, l'existence future d'un point unique de contact et l'intégration du dispositif dans le prochain Plan d'action national de lutte contre les violences entre partenaires et d'autres formes de violences intrafamiliales.

Pouvez-vous détailler les engagements précis pris par la Wallonie dans le cadre du pack Nouveau Départ ? Le point unique de contact constitue manifestement la pierre angulaire du dispositif. Comment fonctionnera-t-il concrètement ? S'agira-t-il d'un nouveau service, d'une plateforme ou d'une coordination renforcée des structures existantes ? À quelle échéance les victimes pourront-elles y accéder ? Quels moyens budgétaires nouveaux entendez-vous mobiliser afin que ce pack Nouveau Départ ne reste pas un catalogue de bonnes intentions ?

Quels étaient les autres points inscrits à l'ordre du jour de la CIM Droits des femmes ? Quel est l'état d'avancement des autres dossiers qui ont été abordés ? À quelle date est prévue la prochaine CIM Droits des femmes ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Coppieters.

M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale. – Madame la Députée, pendant plusieurs mois, nous avons mené un travail interfédéral approfondi avec l'ensemble des cabinets membres de la CIM autour de ce pack Nouveau Départ. Les administrations, les organisations spécialisées, les acteurs et actrices de terrain ont également été étroitement associés à ces travaux.

Comme vous le savez, le pack Nouveau Départ s'inspire d'un dispositif mis en œuvre en France. Notre architecture institutionnelle, la répartition des compétences et nos réalités budgétaires sont toutefois différentes. L'objectif est donc d'adapter ce modèle au contexte belge, dans le respect de l'autonomie de

chaque niveau de pouvoir, tout en construisant un cadre commun autour des besoins des victimes.

Le dispositif a été structuré autour d'un axe transversal – le point unique de contact – et de six axes complémentaires que je vous cite :

- la sécurité ;
- les aides financières ;
- l'assistance juridique ;
- l'aide psychologique ;
- la protection socioéconomique ;
- le logement.

Cette architecture vise à apporter une réponse globale aux conséquences des violences et essaie d'éviter que les victimes doivent elles-mêmes multiplier les démarches auprès des services insuffisamment coordonnés. Le point unique de contact – c'est cela, l'innovation – s'appuiera sur des structures existantes identifiées par chaque entité fédérée. Leur mission sera d'accompagner les personnes concernées et, le cas échéant, de les orienter vers les services spécialisés compétents.

Les travaux sur le point unique de contact se poursuivront dans le cadre du Plan d'action national de lutte contre les violences entre partenaires et d'autres formes de violences intrafamiliales pour la période 2026-2030 afin de préciser l'opérationnalisation du dispositif. Je me suis engagé à assurer le pilotage d'un sous-groupe dédié à cette thématique. Il est prévu d'inscrire le dispositif du point unique de contact dans un cadre interfédéral fixant les critères minimaux communs, et ce, dans le respect de l'autonomie des entités. Il y a notamment un accord sur un principe essentiel : l'accès au point unique de contact ne peut pas être subordonné au dépôt préalable d'une plainte.

Au-delà de cet axe transversal, je continuerai à participer activement aux travaux de l'opérationnalisation du pack Nouveau Départ dans le cadre du PAN.

Dans le cadre de la CIM Droits des femmes, plusieurs engagements concrets ont été pris par la Wallonie au sujet de la mise en œuvre d'un pack Nouveau Départ :

- la consolidation des dispositifs interdisciplinaires de prise en charge des violences conjugales ;
- le renforcement de l'accompagnement psychologique et juridique spécialisé ;
- une meilleure prise en compte des violences par les ex-partenaires dans les parcours d'accompagnement vers l'emploi ;
- l'amélioration de l'accès des victimes et de leurs enfants à des solutions d'hébergement adaptées et sécurisées, et leur accompagnement.

Ces engagements se traduisent notamment par la mobilisation des moyens suivants.

Au niveau budgétaire, la Wallonie consacre une enveloppe annuelle de 817 000 d'euros dès 2026, ce qui permet de renforcer l'accompagnement psychologique et juridique assuré par les services agréés par l'engagement d'un demi-ETP supplémentaire au sein de ces services.

Au niveau des maisons d'accueil, 695 300 euros sont consacrés en 2026 au renforcement spécifique des maisons bénéficiant de l'article 97. Les maisons concernées peuvent ainsi bénéficier d'un financement complémentaire équivalant à un demi ou à un équivalent temps plein supplémentaire de travail social, selon leur capacité d'accueil, pour des montants pouvant atteindre respectivement 40 900 euros ou 81 800 euros.

Les échanges sur le pack Nouveau Départ ont occupé la CIM pendant toute la durée de la coprésidence wallonne et germanophone. En raison de la présidence tournante, j'assurerai la présidence de la CIM, mais avec ma casquette de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Lors du lancement de la CIM Droits des femmes en janvier, le règlement d'ordre intérieur a été adopté en tenant compte du règlement appliqué sous la précédente législature, mais avec plusieurs changements. Le nouveau ROI prévoit, d'une part, une consultation de la société civile afin d'identifier et de prioriser les thématiques de travail ; d'autre part, d'inscrire la Convention sur l'élimination de toutes formes de discrimination à l'égard des femmes – la CEDAW – comme cadre de référence permanent pour structurer les priorités de la CIM.

La consultation de la société civile a donc été organisée en février 2026. Dans le respect de ce périmètre, la thématique suivante a été validée pour inscription à l'ordre du jour de la présidence de la Fédération Wallonie-Bruxelles dont j'aurai la charge : la participation égale des femmes et des hommes à la vie publique et au processus décisionnel. La première réunion intercabinet est fixée prochainement.

M. le Président. – La parole est à Mme Roberty.

Mme Sabine Roberty (PS). – Je vous remercie pour l'ensemble de vos réponses. Cela fait plusieurs mois que je suis ce dossier et que je vous interroge ; si ce n'est pas moi, c'est une collègue. Nous veillerons à ce que les engagements que vous venez de prendre et de nous expliquer puissent être traduits en mesures identifiables, accessibles et surtout financées sur le terrain. Vous savez que, quand on a des stratégies, il faut les financer. Donc, on sera toujours au rendez-vous pour vérifier que les montants sont bien octroyés.

Question orale
de Mme Veronica Cremasco
à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de
l'Environnement, des Solidarités et de
l'Économie sociale,
sur « le transfert de 50 millions d'euros de
l'échelon fédéral en faveur du secteur de
l'économie sociale à la suite de la réforme des
allocations de chômage »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Cremasco à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « le transfert de 50 millions d'euros de l'échelon fédéral en faveur du secteur de l'économie sociale à la suite de la réforme des allocations de chômage ».

La parole est à Mme Cremasco pour poser sa question.

Mme Veronica Cremasco (Ecolo). – Monsieur le Ministre, il s'agit de la fameuse enveloppe de 50 millions d'euros par an qui devait nous arriver à la suite de la réforme fédérale de l'exclusion du chômage. Ce n'est pas rien : 50 millions d'euros par an entre 2026 et 2029. En outre, c'est un montant destiné à créer des emplois dans l'économie sociale pour les personnes qui présentent un « handicap professionnel ». On sait que l'expression est une traduction du néerlandais qui vaut ce qu'elle vaut.

C'est une enveloppe particulièrement intéressante pour l'économie sociale, à condition qu'elle soit octroyée et qu'elle puisse être utilisée à bon escient. Comme l'économie sociale relève des compétences régionales, le transfert de ces moyens nécessite un véhicule juridique adéquat ; c'est le fonds Maribel social qui a été privilégié jusqu'ici. Vous indiquez vouloir que ces moyens bénéficient à l'ensemble des dispositifs d'insertion wallons – on vous rejoint complètement –, tels que les ETA, les entreprises d'insertion ou encore les IDESS.

Malgré cette fameuse formulation restrictive qui vient de l'accord fédéral – je me suis permis une petite interprétation de traduction, mais c'est peut-être plus politique que cela ; peu importe –, on sait aujourd'hui qu'ils doivent être transférés en Wallonie. Vous nous expliquez que vous voulez que leur affectation bénéficie à tous les systèmes d'insertion wallons. Or, le Maribel qui a été choisi correspond surtout à la réalité flamande et pas à celle de l'écosystème wallon plus diversifié. En réponse à une question écrite, vous indiquiez « explorer les alternatives au Maribel parce qu'il est en effet un peu trop restrictif ».

Dans son avis du 13 mai 2026, le Conseil national du travail souligne que « ce financement doit être additionnel et accessible à l'ensemble des opérateurs favorisant le retour à l'emploi des publics visés ». Le

CNT craint par ailleurs que l'AViQ soit définancée en proportion de ce financement spécifique. Auquel cas, on n'aurait pas gagné grand-chose.

Je vais souligner deux difficultés d'accès au financement du Maribel. Pourquoi le Maribel ne serait-il pas adéquat ? D'une part, les commissions paritaires concernées, notamment l'EFT qui, si je suis bien informée, a fait le choix d'appartenir à la commission paritaire dont les formations aux métiers qu'elles dispensent dépendent. D'autre part, citons la réduction préalable des effectifs. Les ASBL ou les opérateurs qui ont dû réduire leurs créations d'emplois et leur personnel seront-ils toujours éligibles au fonds Maribel ?

Pouvez-vous rappeler les montants dévolus aux trois Régions et les critères de répartition de ces montants ? Confirmez-vous le recours au Maribel social ? Quelles commissions paritaires seront éligibles au Maribel social ou à un autre véhicule juridique pour contrer les limites que cela aurait ?

Comment garantissez-vous l'accès de l'ensemble des opérateurs de l'économie sociale à ce financement, notamment aux CISP ? C'est super important dans le cadre de l'insertion socioprofessionnelle. Comment sera appliqué le principe de création d'emplois supplémentaires ? Nous savons que cela pourrait poser problème avec l'utilisation du Maribel. Les opérateurs qui ont réduit leur personnel en 2026 en raison de coupes régionales – il faut bien dire les choses comme elles sont – seront-ils exclus ?

Quelles garanties donnez-vous pour qu'un définancement parallèle de l'AViQ soit évité ? Quelles décisions ont été prises sur la gouvernance des fonds et l'application des partenaires sociaux ? Fondamentalement, quels critères seront retenus pour définir la notion de « handicap professionnel » ? L'expression est particulièrement malheureuse.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Coppieters.

M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale. – Madame la Députée, ma réponse sera plus courte que votre question. J'en suis désolé, mais vous savez très bien que la situation est malheureusement bloquée pour l'instant. Les échanges entre le Gouvernement fédéral et les entités fédérées concernant l'enveloppe annuelle des 50 millions d'euros se sont poursuivis ces derniers mois. Le recours au Maribel social reste la piste privilégiée.

En juin, le Gouvernement fédéral travaillait encore à la traduction du cadre général dans des arrêtés d'exécution, en concertation avec les entités fédérées. Ces textes doivent préciser les modalités pratiques, les critères et le calendrier. Les entités fédérées ont bien été concertées.

Aucun texte réglementaire n'étant arrêté à ce stade, je ne peux confirmer de manière définitive ni les montants attribués à chaque entité, ni les commissions paritaires éligibles, ni les modalités d'accès et de mise en œuvre du financement, soit l'ensemble des sous-questions que vous me posez.

Les échanges ont notamment porté sur la répartition de l'enveloppe entre les entités et les fonds, les secteurs et commissions paritaires concernés, la définition du handicap professionnel, les règles de création d'emplois supplémentaires ainsi que les modalités de contrôle.

Cependant, le cabinet du ministre Vandenbroucke a récemment fait savoir à mon cabinet que le Conseil d'État avait rendu un avis négatif sur le projet de loi. C'est pour cela que je vais m'arrêter ici. Les discussions sont à l'arrêt, dans l'attente que le Fédéral précise les suites qu'il entend donner à cet avis. Ensuite, nous reprendrons les discussions et nous avancerons sur ce dossier très important pour la Région wallonne.

M. le Président. – La parole est à Mme Cremasco.

Mme Veronica Cremasco (Ecolo). – Monsieur le Ministre, comme vous le dites vous-même, il n'y a pas beaucoup d'informations et c'est un peu au point mort. Vous avez parlé d'une discussion sur la répartition des fonds. Là aussi, il n'y a toujours pas d'accord. Nous avons besoin de ces 50 millions d'euros pour soutenir l'économie sociale, qui est, selon nous, la vraie économie et celle qui remet l'humain au centre. Nous comptons sur vous, nous serons à côté de vous et nous vous encouragerons à aller les chercher, dans cette acception plus large de l'économie sociale que « ce qui nous descend » du Fédéral. Je vous remercie de vous battre pour eux.

Question orale

de Mme Sabine Roberty

à **M. Yves Coppieters**, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale,
sur « les économies imposées à l'Agence pour une vie de qualité (AViQ) et l'impact sur la santé et le soutien aux citoyens »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Roberty à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « les économies imposées à l'Agence pour une vie de qualité (AViQ) et l'impact sur la santé et le soutien aux citoyens ».

La parole est à Mme Roberty pour poser sa question.

Mme Sabine Roberty (PS). – Monsieur le Ministre, précédemment, je vous interrogeais sur votre rencontre

avec le conseil général de l'AViQ ayant pour but d'échanger sur les économies imposées par le Gouvernement à l'agence. Pour 2026, celui-ci a imposé à l'AViQ 28,335 millions d'euros d'économies, auxquels s'ajoute une réduction de 5,623 millions d'euros de sa dotation de fonctionnement. Vous avez vous-même reconnu que 2026 constituait une année transitoire et que ces économies devraient être compensées, dès 2027, par des mesures structurelles.

La réduction des moyens de fonctionnement de l'AViQ se traduit en 2026 par une norme de non-remplacement du personnel d'un sur trois pour les départs connus et de deux sur trois pour les départs non prévus. Si, en 2026, les 28,335 millions d'économies ont pu être lissés à travers la mobilisation de budgets non consommés, en 2027, ces économies doivent devenir structurelles et imposeront des coupes dans les moyens alloués à différentes politiques.

Dans ce contexte, plusieurs acteurs s'inquiètent de voir le Gouvernement profiter du prochain conclave budgétaire pour imposer à l'AViQ un nouvel effort, au-delà des économies déjà décidées, notamment par une réduction linéaire de ses moyens ou une limitation de leur indexation.

Pouvez-vous confirmer qu'aucune nouvelle économie ne sera imposée à l'AViQ lors du conclave budgétaire, au-delà des économies déjà décidées ? Vous engagez-vous à défendre les moyens nécessaires au maintien de la qualité des services et à ne pas faire porter de nouvelles économies sur les politiques de santé, de handicap et d'aide aux personnes ? Pouvez-vous nous préciser comment les économies structurelles prévues pour 2027 seront réparties ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Coppieters.

M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale. – Madame la Députée, pour rappel, les économies inscrites dans la trajectoire budgétaire de l'AViQ résultent des décisions arrêtées lors du conclave budgétaire de 2025. Celui-ci a fixé un effort de recentrage des missions de l'AViQ à hauteur de 28,335 millions d'euros, majoré de 5 millions d'euros à partir de 2028, soit une cible globale de 33,335 millions d'euros à l'horizon 2029. L'année 2026 a déjà permis d'entériner des économies structurelles à hauteur de 3,795 millions d'euros. Des mesures structurelles additionnelles doivent être identifiées dès 2027 pour couvrir le solde de 29,540 millions et respecter la trajectoire fixée par le Gouvernement.

En ce qui concerne la répartition des efforts budgétaires, le conseil général de l'AViQ a validé une clé de répartition fondée principalement sur le poids budgétaire des différentes branches de l'AViQ. La cible globale de 29,540 millions d'euros a ainsi été répartie à

hauteur de 21,120 millions d'euros pour la branche Santé, 8 millions d'euros pour la branche Handicap et 1 million d'euros pour la branche Familles, compte tenu du fait que des mesures spécifiques en matière d'allocations familiales avaient aussi été prises en parallèle de cette trajectoire.

Les travaux menés au cours du premier semestre 2026 ont permis d'identifier un volume de mesures estimé à 25,844 millions d'euros. Sur cette base, l'objectif requis pour le budget initial 2027, soit 24,540 millions d'euros, est atteint. Il subsiste toutefois un montant d'environ 3,7 millions d'euros à identifier afin d'atteindre l'objectif fixé à partir de 2028. Le conseil général a dès lors chargé les comités Santé et Handicap de poursuivre leurs travaux sur un nombre limité de politiques ciblées.

Je veillerai à ce que ces travaux continuent de s'inscrire dans une logique de concertation avec les instances de l'AViQ et dans un souci constant de concilier responsabilité budgétaire, soutenabilité de notre système de solidarité et maintien des services de qualité au bénéfice de nos concitoyens.

Concernant votre question relative à d'éventuelles nouvelles économies lors du conclave budgétaire en cours, les travaux actuellement menés au sein de l'AViQ portent exclusivement sur la mise en œuvre de la trajectoire budgétaire déjà décidée par le Gouvernement. Nous poursuivons actuellement nos arbitrages budgétaires dans le cadre de procédures habituelles, mais les travaux actuellement conduits par l'AViQ concernent exclusivement la mise en œuvre des objectifs déjà fixés. Nous verrons donc, en fin de conclave, s'il y a d'autres éléments à rajouter à cette trajectoire ou si nous en restons là.

M. le Président. – La parole est à Mme Roberty.

Mme Sabine Roberty (PS). – Je sais que vous ne pouvez pas vous engager aujourd'hui puisque le conclave n'est pas terminé. D'ailleurs, tant qu'à faire, qu'il ne se termine pas parce que l'on a un peu peur de voir arriver de très mauvaises nouvelles. On a lu dans la presse qu'il y aurait 200 millions d'euros d'économies à faire. Aujourd'hui, vous ne vous engagez pas à ne pas toucher à l'AViQ. Cela nous inquiète, car, en matière de santé, de santé mentale, de handicap et de familles, ce sont justement les politiques de l'AViQ qui préservent les choses. Étant donné que vous ne vous engagez pas à défendre ce service tellement important pour nous et pour la population, on verra bien les séquelles que cela engendrera après le conclave.

Question orale
de Mme Diana Nikolic
à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de
l'Environnement, des Solidarités et de
l'Économie sociale,
sur « le suivi de la réunion du
14 septembre 2026 avec les directions
hospitalières wallonnes sur la gouvernance de
l'offre de soins en région liégeoise »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Nikolic à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « le suivi de la réunion du 14 septembre 2026 avec les directions hospitalières wallonnes sur la gouvernance de l'offre de soins en région liégeoise ».

La parole est à Mme Nikolic pour poser sa question.

Mme Diana Nikolic (MR). – Monsieur le Ministre, la presse a récemment annoncé la fermeture, au 31 mars 2027, du service d'urologie du site André Renard à Herstal, qui est intégré au CHU de Liège depuis le 1^{er} janvier dernier. Ce service, présenté comme rentable, accueille chaque année plus de 3 000 patients venus de Herstal et de la Basse-Meuse, mais des rendez-vous sont déjà déprogrammés. Cette décision soulève la question de l'accessibilité des soins pour ces patients et, plus largement, celle de la capacité des institutions liégeoises à organiser ensemble l'offre hospitalière.

Si j'en parle, c'est parce que cette annonce intervient dans un contexte déjà tendu. Fin août, les médiateurs chargés du rapprochement – dont on parle depuis très longtemps – entre le CHU de Liège et le CHR de la Citadelle ont jeté l'éponge, renonçant à leur mission, faute d'un climat de confiance. D'ailleurs, le 2 septembre dernier, je vous ai adressé une question d'actualité à ce sujet. Vous avez alors annoncé que vous alliez rencontrer les directions hospitalières wallonnes, notamment celles de Liège, le 14 septembre. Vous avez rappelé que Liège est un bassin de soins au sein duquel les structures doivent collaborer et que, faute d'entente, des solutions seront trouvées pour influencer cette coordination. Vous avez parlé d'un pouvoir d'influence plutôt que d'un pouvoir d'injonction, sauf erreur de ma part.

Pouvez-vous faire le point sur cette rencontre du 14 septembre ? La situation liégeoise a-t-elle pu être abordée ? Quels engagements les directions concernées ont-elles pris ? Quel rôle entendez-vous jouer, dans le cadre de vos compétences, pour que la coordination hospitalière progresse dans le bassin liégeois et pour que l'évolution de l'offre ne se fasse pas au détriment des patients, à l'instar de ce que l'on a vécu à Herstal ? Le 2 septembre dernier, vous évoquiez des solutions pour influencer cette coordination, à défaut d'entente entre

les acteurs. Comment voyez-vous les choses ? L'AViQ peut-elle constituer un levier d'influence ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Coppieters.

M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale. – Madame la Députée, la réunion du 14 septembre que vous évoquez avait pour objet principal la présentation aux directions hospitalières wallonnes de l'état d'avancement de la réforme du paysage hospitalier belge et des propositions actuellement discutées dans le cadre de la conférence Santé publique. Les échanges ont porté sur les principes généraux de cette réforme, son calendrier et ses implications pour l'organisation future de l'offre de soins. La situation liégeoise n'a pas fait l'objet d'un examen détaillé à ce moment ; dès lors, aucun engagement spécifique n'a été pris concernant ce bassin de soins.

En ce qui concerne la fermeture annoncée du service d'urologie du site André Renard, je rappelle que, comme vous l'avez dit, ce site est intégré au CHU de Liège depuis le 1^{er} janvier, à la suite d'une opération de fusion. Cette fusion est notamment justifiée par des impératifs de viabilité financière, puisque la clinique André Renard est devenue un site du CHU de Liège et relève désormais des compétences de la Communauté française. Les choix relatifs à l'organisation des activités médicales relèvent en premier lieu de la gouvernance hospitalière et de la stratégie médicale des institutions concernées.

Par ailleurs, il ressort des informations publiées que, si l'hospitalisation d'urologie devait être arrêtée sur le site André Renard, les consultations d'urologie pourraient, elles, être maintenues en vue d'assurer la continuité des prises en charge. Sans disposer à ce stade de l'ensemble des éléments ayant fondé cette décision, il est raisonnable de considérer qu'elle s'inscrit dans une réflexion plus large touchant à l'organisation des équipes médicales, au volume d'activité, à la qualité et à la sécurité des soins, ainsi qu'à l'évolution du projet médical du groupe hospitalier.

Enfin, il y a lieu de relever que le service d'urologie ne fait pas l'objet d'un agrément ni de normes spécifiques.

Je comprends néanmoins les interrogations que cette annonce peut susciter en matière d'accessibilité des soins pour les patients concernés. C'est précisément l'un des enjeux majeurs de la réforme en cours : garantir à la fois la proximité des soins lorsqu'elle est pertinente, et la concentration de certaines activités lorsque celle-ci est nécessaire pour assurer leur qualité et leur pérennité.

S'agissant de la coordination hospitalière dans le bassin liégeois, il convient de rappeler que celle-ci relève avant tout des établissements eux-mêmes dans le

respect de la législation sur les hôpitaux. À ce jour, ni l'AViQ ni le Gouvernement wallon ne disposent des moyens réglementaires permettant d'imposer directement une coordination ou des rapprochements institutionnels entre hôpitaux – même si on leur a demandé d'aller dans ce sens –, sauf pour certains programmes de soins agréés ou réglementés sur lesquels nous avons une influence – comme les pathologies cardiaques, les AVC, l'oncologie, et cetera – ou des réseaux sur ces pathologies particulières.

L'AViQ exerce des compétences importantes en matière d'agrément, de soutien au financement des infrastructures et à la répartition de leur programmation, voire de normes complémentaires, mais elle ne peut se substituer aux organes de gouvernance interhospitaliers ni les contraindre à adopter un modèle de coopération déterminé.

La réforme du paysage hospitalier actuellement débattue vise précisément à renforcer la cohérence de l'offre de soins à l'échelle des bassins de soins, et à amener progressivement les établissements à inscrire leurs projets dans une logique davantage territoriale – comme basée sur les organisations locorégionales de santé, c'était la question précédente sur laquelle on est passé aujourd'hui –, pour une meilleure coordination et intégration des soins à l'échelle des bassins de vie.

À travers ses compétences en matière de planification et d'agrément, la Wallonie pourra accompagner cette évolution, et veiller à ce que les projets de transformation des établissements soient appréciés au regard des besoins de la population, de l'accessibilité des soins et de la cohérence territoriale de l'offre.

Dans ce contexte, il n'est pas exclu qu'à l'avenir les outils de planification régionale soient amenés à jouer un rôle plus structurant dans l'organisation de certaines activités ou dans l'appréciation de la cohérence territoriale de l'offre de soins. Cette réflexion devra toutefois s'inscrire dans le respect des compétences de chacune et de chacun, et dans le cadre des travaux actuellement menés autour de la réforme hospitalière.

M. le Président. – La parole est à Mme Nikolic.

Mme Diana Nikolic (MR). – Monsieur le Ministre, beaucoup de Liégeois seront heureux d'avoir des apaisements sur le service d'urologie, mais il ne faisait l'objet d'aucune de mes questions.

Vous avez apporté des éléments de réponse sur ce qui était le cœur de ma question, à savoir ce qu'on fait. Cela fait maintenant plusieurs années – quatre ans, je pense – que cela discute. Le plan A a échoué et le plan B a échoué. Ma question était : que fait-on maintenant ?

Je ne réclame pas de l'autoritarisme et que vous forciez la fusion, mais la responsabilité du politique est de piloter la suite et de remettre un plan. Je ne sais pas si

c'est C ou D et je ne sais pas s'il y aura assez de lettres dans l'alphabet. On doit avoir un plan pour savoir vers quoi on va et ce que l'on met en œuvre.

Vous avez parlé d'un outil. Permettra-t-il de piloter ? Vous en avez parlé pour l'avenir. J'espérais que la question d'aujourd'hui puisse déjà aboutir à des résultats. Là-dessus, je suis un peu sur ma faim. Vous le comprendrez, on aura l'occasion de revenir sur cette question essentielle pour la structuration du paysage hospitalier dans le bassin liégeois.

**Question orale
de Mme Sabine Roberty
à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de
l'Environnement, des Solidarités et de
l'Économie sociale,
sur « l'usage de l'intelligence artificielle dans le
dépistage du cancer du sein »**

**Question orale
de Mme Marie Jacqmin
à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de
l'Environnement, des Solidarités et de
l'Économie sociale,
sur « l'amélioration du taux de participation au
dépistage du cancer du sein en Wallonie »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle les questions orales à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, de :

- Mme Roberty, sur « l'usage de l'intelligence artificielle dans le dépistage du cancer du sein » ;
- Mme Jacqmin, sur « l'amélioration du taux de participation au dépistage du cancer du sein en Wallonie ».

La parole est à Mme Roberty pour poser sa question.

Mme Sabine Roberty (PS). – Monsieur le Ministre, le mois d'octobre rappelle chaque année l'importance de la prévention, de la formation et du dépistage précoce du cancer du sein. Dans ce domaine, les évolutions technologiques ouvrent aujourd'hui de nouvelles perspectives pour améliorer encore l'efficacité du dépistage.

Dans son récent discours sur l'état de l'Union, Ursula von der Leyen a d'ailleurs cité le dépistage du cancer du sein parmi les domaines dans lesquels l'intelligence artificielle pourrait apporter une réelle plus-value. Selon elle, la mammographie assistée par l'intelligence artificielle pourrait notamment contribuer à détecter certains cancers plus tôt et avec davantage de précision, tout en restant un outil au service des professionnels de la santé. Il est important de le souligner.

L'innovation technologique ne peut, par ailleurs, porter pleinement ses fruits que si les femmes sont suffisamment informées et participent effectivement au dépistage. Or, une récente enquête montre que « seules 39 % des femmes interrogées déclarent connaître les signes d'alerte du cancer du sein ». Ce n'est pas beaucoup. Cette proportion tombe à une femme sur quatre parmi les 18-39 ans. C'est inquiétant. L'enquête met également en évidence la persistance de plusieurs idées reçues et le fait qu'une partie importante des femmes ne se sent pas concernée par les campagnes de sensibilisation existantes. Ces constats sont d'autant plus préoccupants que la participation aux programmes organisés de dépistage reste particulièrement faible en Wallonie.

Avez-vous pris connaissance des déclarations de la présidente de la Commission européenne concernant l'utilisation de l'IA dans le dépistage du cancer du sein ? Quelle est votre position de ministre et de médecin ? Nous avons la chance que vous ayez les deux casquettes. En juillet 2025, vous indiquiez qu'un travail était en cours avec le CCRef afin d'améliorer le programme wallon de dépistage du cancer du sein. Plusieurs évolutions étaient alors à l'étude. Un an plus tard, où en sommes-nous et quelles sont les pistes proposées ? L'utilisation de l'intelligence artificielle fait-elle partie des pistes examinées et, au regard des résultats de l'enquête précitée, envisagez-vous d'adapter les messages, les supports, les publics cibles par des campagnes de sensibilisation, notamment afin de mieux toucher les femmes plus jeunes, par exemple celles qui répondent finalement le moins à ces campagnes ?

M. le Président. – La parole est à Mme Jacqmin pour poser sa question.

Mme Marie Jacqmin (Les Engagés). – Monsieur le Ministre, chaque année, la campagne « Octobre rose » nous rappelle l'importance de la prévention contre le cancer du sein. En Belgique, une femme sur huit sera touchée au cours de sa vie par un cancer du sein. En 2024, selon les derniers chiffres de la fondation Registre du cancer, près de 12 000 personnes ont reçu un nouveau diagnostic du cancer du sein, soit 32 personnes par jour. Grâce au dépistage et aux progrès des traitements, les chances de guérison sont en augmentation et même parfois maximales lorsque le cancer est détecté à un stade précoce. C'est une bonne nouvelle.

Il y a quelques jours, j'ai eu l'occasion d'assister à une conférence de presse parce que ma commune, Hannut, est devenue ville rose Think Pink. C'est un label qui me tenait à cœur, et j'en suis très heureuse. J'ai été interpellée parce que, lors de cette conférence de presse, on nous a montré les derniers chiffres de la fondation Registre du cancer.

Seules 4,3 % des femmes en Wallonie, contre 49,7 % des femmes en Flandre, répondent positivement

à l'invitation du Gouvernement à bénéficier d'un dépistage gratuit du cancer du sein. Ce chiffre est interpellant. Nous pouvons souligner, par contre, que le dépistage n'est pas organisé de la même manière en Flandre et en Wallonie. En Flandre, un rendez-vous est fixé à l'avance par l'organisme de dépistage. En Wallonie, une fois que chaque femme de 50 ans à 69 ans reçoit son invitation à se faire dépister, elle doit ensuite faire la démarche pour prendre rendez-vous.

Heureusement, à ces chiffres, on peut ajouter le dépistage volontaire. Le pourcentage atteint 51,3 % en Wallonie. Ce n'est malheureusement pas encore suffisant, car le niveau européen recommandé est d'arriver à 75 % de taux de dépistage.

Quel regard portez-vous sur ce taux de dépistage en dessous du seuil recommandé au niveau européen ? Avez-vous déjà envisagé de changer la méthode de campagne de dépistage gouvernemental en Wallonie afin d'améliorer le taux de participation ? Comment pouvons-nous mobiliser et sensibiliser encore plus de femmes à se faire dépister ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Coppieters.

M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale. – Mesdames les Députées, le dépistage organisé du cancer du sein constitue en effet un enjeu majeur de santé publique et une stratégie à renforcer pour améliorer son accessibilité dans le programme organisé. Les données scientifiques démontrent qu'un diagnostic précoce améliore significativement le pronostic de la maladie. En Belgique, le taux de survie à cinq ans après un diagnostic de cancer du sein atteint aujourd'hui plus de 93 %, et les cancers détectés dans le cadre du dépistage sont plus fréquemment diagnostiqués à un stade précoce avec des conséquences positives en matière de prises en charge.

En Wallonie, le programme de dépistage organisé repose sur les mammothests, proposés tous les deux ans aux femmes âgées de 50 à 69 ans, avec ce problème, comme vous l'avez dit, Madame Jacqmin, où la femme doit avoir une démarche proactive une fois qu'elle reçoit son invitation. Ce dépistage est coordonné par le Centre de coordination et de référence pour le dépistage des cancers, agréé et subventionné par l'AViQ. Les mammothests sont réalisés au sein des unités de mammographie agréées par l'AViQ, dont le nombre s'élève actuellement à 78 centres de radiologie agréés répartis sur le territoire wallon.

Afin de limiter les freins à l'accès au dépistage, plusieurs dispositifs sont déjà en place. Les femmes invitées au mammothest reçoivent une information détaillée leur permettant d'identifier les unités agréées proches de leur domicile. Une aide est donc prévue pour trouver rapidement un rendez-vous. Par ailleurs, la liste

actualisée de l'ensemble des centres agréés est disponible en permanence via le site du CCRef, ce qui permet aux patientes et aux professionnels de santé d'orienter les rendez-vous vers les structures disposant de disponibilités plus rapides.

Au-delà de l'accessibilité géographique et temporelle, la Wallonie veille également à garantir la qualité du dépistage. Les unités participantes doivent satisfaire à des exigences strictes d'agrément fondées sur les recommandations européennes en matière de qualité, d'équipements et de pratiques professionnelles. C'est cet aspect qualitatif qui distingue le mammothest du dépistage individuel volontaire dans l'interprétation des images et la double lecture indépendante autour des clichés. En effet, dans le cadre du dépistage organisé, chaque mammothest fait notamment l'objet d'une double lecture radiologique indépendante, ce qui renforce la fiabilité diagnostique du programme.

Concernant les perspectives d'amélioration, mes services poursuivent leur collaboration avec le CCRef et la fondation Registre du cancer afin d'identifier les leviers susceptibles d'augmenter la participation au dépistage et d'améliorer encore l'accessibilité de l'offre. Une attention particulière est portée aux besoins des territoires moins densément dotés, pour lesquels le Mammobus constitue une réponse concrète et adaptée en matière d'accès au dépistage. Le Mammobus fonctionne très bien et l'idée est d'augmenter éventuellement la couverture géographique avec d'autres Mammobus.

Il convient aussi de rappeler que l'enjeu principal reste la participation au dépistage. Les dernières évaluations montrent qu'une proportion importante de femmes wallonnes recourt encore à un dépistage volontaire en dehors du programme organisé ou ne participe pas au dépistage par mammothest ni à ses statistiques. Le renforcement de l'information, de l'orientation des patientes et de la lisibilité de l'offre constitue dès lors une priorité afin que chaque femme concernée puisse bénéficier, quel que soit son lieu de résidence, d'un accès effectif à un dépistage de qualité.

Cette mobilisation passe également par des actions de sensibilisation venant soutenir les efforts de communication déployés dans le cadre du programme organisé. Plusieurs initiatives locales contribuent également à sensibiliser les femmes à l'importance du dépistage. Par exemple, des campagnes largement reconnues, telles qu'Octobre rose, viennent ainsi en soutien du dispositif régional structuré, sans s'y substituer, et contribuent à améliorer la visibilité du programme de dépistage et l'adhésion des populations cibles.

Au-delà des enjeux d'accessibilité et de participation, l'innovation constitue également une piste de développement susceptible de renforcer l'efficacité du dépistage. Les déclarations de la présidente de la

Commission européenne mettent en lumière les perspectives offertes par l'IA pour renforcer la détection précoce du cancer du sein et soutenir l'expertise des radiologues. Cette évolution trouve déjà des applications concrètes en Wallonie : plusieurs services de radiologie utilisent, à l'initiative de leurs équipes médicales, des solutions d'intelligence artificielle comme outils complémentaires d'analyse des mammographies. En outre, tout cela doit être évalué. On doit mesurer la plus-value dans le programme actuel.

Ces expériences témoignent de la capacité des acteurs wallons de la santé à intégrer l'innovation dans leurs pratiques. Pour les pouvoirs publics, l'enjeu consiste désormais à examiner les conditions dans lesquelles ces solutions pourraient être évaluées et, lorsque leur valeur ajoutée est démontrée, intégrées plus largement dans les pratiques de dépistage, permettant de passer d'initiatives locales ou spécifiques à une approche plus structurée.

Le cadre réglementaire wallon organise actuellement une première et une deuxième lecture – deux lectures indépendantes –, complétées par une troisième lecture en cas de discordance, sans prévoir spécifiquement le recours à l'IA. Cette situation ne constitue pas un obstacle de principe à son évolution. On pourrait imaginer d'y introduire l'IA. Les enseignements issus des usages cliniques existants et des initiatives actuellement menées pourront alimenter la réflexion sur la place que l'IA pourrait occuper à l'avenir dans le programme organisé. Cela pourrait être le même dans la détection des autres cancers gérés par le CCRef.

La Wallonie dispose aujourd'hui d'un programme de dépistage organisé du cancer du sein reconnu pour sa qualité. On peut être fier de ce programme, et déçu de son adhésion. Mes services poursuivent, avec l'ensemble des acteurs concernés, un travail constant visant à renforcer sa visibilité, son accessibilité et son attractivité, tout en restant attentifs aux opportunités liées aux innovations actuelles et futures.

M. le Président. – La parole est à Mme Roberty.

Mme Sabine Roberty (PS). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre, d'avoir répondu à tant de questions, qu'il s'agisse de celle de ma collègue, Marie Jacqmin, ou des miennes. À nous deux, nous en avons posé plusieurs et nous avons eu beaucoup de réponses.

La meilleure technologie au monde ne servira pas si les femmes ne participent pas au dépistage. Il est important de continuer à augmenter le spectre. Vous avez parlé des Mammobus qui font un travail exceptionnel, comme tous les centres de radiologie qui existent sur notre territoire. Il reste à motiver ces femmes et ces filles à se faire dépister. La campagne « Octobre rose » y participe.

C'est une habitude que l'on pose, de manière régulière, pendant le mois d'octobre, toute une série de

questions sur le cancer du sein et ce n'est certainement pas la dernière.

M. le Président. – La parole est à Mme Jacqmin.

Mme Marie Jacqmin (Les Engagés). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour vos réponses.

Un autre chiffre qui m'a interpellée, c'est que, toutes les 45 minutes, en Belgique, un cancer du sein est diagnostiqué. Depuis ce matin, cela en fait déjà pas mal. Je voulais avoir une pensée pour toutes ces femmes et ces hommes qui découvrent ce diagnostic. Je remercie toutes les associations et tous ceux qui se mobilisent, en octobre et tout au long de l'année, pour sensibiliser au cancer du sein et au fait qu'il faut absolument aller se faire dépister. C'est très important.

Comme vous l'avez dit, il y a une double lecture dans le mammoth organisé par la Région wallonne qui renforce la fiabilité des résultats et plein de choses sont mises en place, mais on peut encore mieux faire. Je suis certaine qu'on peut encore amener les filles et les femmes à aller faire ce dépistage quand c'est nécessaire et, de 50 à 69 ans, à participer à cette grande campagne. Le Mammobus est très important et très précieux. À Liège, il est piloté par la Province. C'est très important, notamment pour les zones rurales dont vient de parler ma collègue, Geneviève Lazon.

Je remercie tous les professionnels de la santé. Le médecin traitant a aussi un grand rôle à jouer pour amener les femmes à participer à cette campagne de dépistage. J'ai une petite attention pour l'autoexamen en rappelant la campagne Full Moon Check mise en place par Think Pink.

**Question orale
de Mme Valérie Dejardin
à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de
l'Environnement, des Solidarités et de
l'Économie sociale,
sur « la résilience climatique des infrastructures
hospitalières »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Dejardin à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « la résilience climatique des infrastructures hospitalières ».

La parole est à Mme Dejardin pour poser sa question.

Mme Valérie Dejardin (PS). – Monsieur le Ministre, ce 22 septembre, le journal *Le Soir* rappelait la vulnérabilité des hôpitaux aux canicules : locaux surchauffés, bâtiments vieillissants, équipements de refroidissement insuffisants et réseaux électriques

soumis à une forte sollicitation. Plusieurs acteurs hospitaliers reconnaissent que leur niveau de préparation n'était pas calibré pour une canicule d'une telle ampleur.

La réforme hospitalière portée par la CIM Santé va conduire à des choix structurants en matière d'infrastructures et d'investissements hospitaliers.

Précédemment, vous indiquiez que l'adaptation thermique pouvait être prise en compte dans le financement des plans hospitaliers wallons. Au regard des enseignements de cet été, envisagez-vous de renforcer ces exigences dans les futurs projets de construction et de rénovation ? Des critères de résilience face aux fortes chaleurs seront-ils systématiquement intégrés ? Outre le confort thermique, comment la résilience des réseaux électriques est-elle assurée, vu le réseau électrique wallon vieillissant et parfois déjà saturé ?

Par ailleurs, alors que les hôpitaux travaillent actuellement à adapter leurs plans d'urgence, quel accompagnement l'AViQ prévoit-elle pour les aider à passer d'une simple identification du risque de canicule à des procédures opérationnelles testées et adaptées aux épisodes climatiques extrêmes ?

Comment alliez-vous la réforme du paysage hospitalier, qui va profondément revoir l'offre d'infrastructures, avec l'urgence d'assurer la résilience climatique dans les futurs investissements hospitaliers en Wallonie ?

Enfin, l'article évoque le plan belge intégré chaleur-santé discuté en CIM, qui devrait notamment prévoir de nouveaux indicateurs de tension, des guides opérationnels pour les hôpitaux et des mesures concrètes d'action. L'objectif serait d'être opérationnel dès mai 2027, d'ici quelques mois. Pouvez-vous nous détailler la position qui sera portée par la Wallonie lors de cette CIM ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Coppieters.

M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale. – Madame la Députée, les épisodes de canicule sont appelés à se multiplier sous l'effet du changement climatique et représentent un défi croissant pour les établissements hospitaliers, tant en matière de qualité des soins que de sécurité des patients, des professionnels, et de continuité des activités hospitalières. Les événements observés au cours de l'été passé confirment la nécessité de renforcer progressivement la résilience de nos infrastructures de soins face à des phénomènes climatiques extrêmes qui deviennent de plus en plus fréquents et plus intenses.

Le secteur wallon des soins de santé est confronté à des défis environnementaux majeurs tout en devant

garantir sa mission de service public. Pour répondre à ces enjeux, la Région a lancé l'Alliance santé en transition en Wallonie, qui vise à mobiliser principalement les hôpitaux et les maisons de repos et de soins autour d'une transition durable, permettant à la fois de réduire leur impact environnemental et de renforcer leur résilience face aux crises climatiques, sanitaires et énergétiques.

Concernant les infrastructures, les travaux visant à améliorer le confort thermique, l'efficacité énergétique ou l'adaptation aux fortes chaleurs sont d'ores et déjà éligibles dans le cadre du financement des infrastructures hospitalières. Plusieurs projets intégrant ces dimensions figurent dans les plans de construction hospitaliers adoptés par le Gouvernement wallon.

Les enseignements tirés des événements récents renforcent toutefois la nécessité d'intégrer davantage encore les enjeux de résilience climatique dans les projets futurs. L'adaptation thermique des bâtiments, la limitation des îlots de chaleur, la gestion des eaux, l'efficacité énergétique ainsi que la robustesse des équipements techniques constituent désormais des paramètres incontournables dans la réflexion relative aux investissements hospitaliers de demain. Cette approche s'inscrit pleinement dans les réflexions plus larges actuellement menées sur l'évolution du paysage hospitalier.

Par ailleurs, les établissements peuvent mobiliser différents outils régionaux, tels que le programme UREBA ou les mécanismes développés par Wallonie Santé, parmi lesquels le prêt Green Health, le prêt Green Photovoltaïque ou le Climate Resilience Loan. Ces dispositifs contribuent à soutenir les investissements nécessaires pour rendre les infrastructures plus sobres en énergie, plus résilientes face à de fortes chaleurs et plus aptes à faire face aux conséquences du changement climatique.

S'agissant de la résilience des réseaux et de la continuité d'activité, les établissements hospitaliers disposent déjà de dispositifs de sécurisation, notamment via leurs alimentations de secours et leur plan de continuité. Les enjeux liés à la dépendance énergétique, à la sécurisation des équipements critiques et à la continuité des fonctions essentielles font également partie des réflexions en cours en matière de préparation aux risques majeurs.

Concernant l'accompagnement des hôpitaux dans l'adaptation de leur plan d'urgence, je souhaite souligner qu'un important travail est actuellement mené sous l'impulsion de la Direction générale du SPF Santé publique, en collaboration avec les entités fédérées et le CERAC, le Centre d'analyse des risques du changement climatique. Un groupe de travail spécifique a entamé des travaux en vue de l'élaboration d'une directive relative aux risques naturels liés au changement climatique, avec une attention particulière portée aux

risques liés aux vagues de chaleur et aux inondations. L'AViQ participe à ces travaux.

Cette démarche vise précisément à permettre aux établissements de dépasser la simple identification d'un risque pour développer des procédures opérationnelles, des outils d'évaluation, des listes de contrôle et des mesures concrètes de prévention, de préparation et de gestion de crise adaptés aux événements climatiques extrêmes.

Enfin, concernant le plan belge intégré chaleur-santé évoquée dans votre question, la Wallonie soutient une approche fondée sur l'anticipation, la coordination interfédérale et le renforcement de la résilience des infrastructures et des organisations de soins. Elle participe activement aux travaux actuellement menés afin de développer des outils opérationnels, des indicateurs pertinents et des recommandations adaptés aux réalités de terrain. L'objectif partagé est de disposer d'un cadre renforcé permettant aux acteurs de santé de mieux anticiper et gérer les épisodes climatiques extrêmes à venir.

Madame la Députée, je ne sais pas encore si ce point sera bien mis à l'ordre du jour de la prochaine CIM Santé, qui aura lieu demain ou après-demain. Quoiqu'il en soit, nous avons la responsabilité d'y amener nos mesures et nous le ferons, soit cette semaine, soit lors de la prochaine CIM Santé.

M. le Président. – La parole est à Mme Dejardin.

Mme Valérie Dejardin (PS). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour votre réponse.

De manière assez concrète et pragmatique, il faut, d'une part, des mesures qui permettent assez rapidement aux hôpitaux, entre autres, de s'adapter au changement climatique et d'avoir des bâtiments adaptés à la prochaine canicule ; d'autre part, il faut des mesures assez pragmatiques et des procédures assez simples à mettre en œuvre pour anticiper et gérer une éventuelle crise.

Dans tout ce que vous m'avez dit, l'élément essentiel est la simplification administrative. Il faut simplifier les choses et donner aux acteurs de terrain les moyens concrets de lutter contre les canicules.

**Question orale
de Mme Geneviève Lazon**
**à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de
l'Environnement, des Solidarités et de
l'Économie sociale,**
**sur « le soutien aux aidants proches à l'occasion
de la Journée mondiale de la maladie
d'Alzheimer »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Lazon à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « le soutien aux aidants proches à l'occasion de la Journée mondiale de la maladie d'Alzheimer ».

La parole est à Mme Lazon pour poser sa question.

Mme Geneviève Lazon (Les Engagés). – Monsieur le Ministre, le 21 septembre dernier était célébrée la Journée mondiale de la maladie d'Alzheimer. À cette occasion, Sciensano a publié une étude sur la réalité vécue par les aidants proches des personnes atteintes de cette maladie. Ses résultats m'interpellent : les aidants proches vivant sous le même toit que la personne malade consacrent 139 heures par semaine aux soins, à la supervision et au soutien émotionnel. Même lorsque la personne entre en institution, les proches continuent à assurer près de 30 heures de soutien hebdomadaire.

L'étude met également en évidence les conséquences importantes de cet engagement sur la vie des aidants. Ainsi, parmi les aidants exerçant une activité professionnelle, 41 % déclarent avoir réduit leur temps de travail. Plus préoccupant encore : huit personnes sur dix rencontrent des difficultés en matière de santé mentale. Ces chiffres illustrent à quel point notre système d'accompagnement repose sur l'engagement quotidien des aidants proches, dont le rôle demeure essentiel.

Pouvez-vous dresser un état des lieux du dispositif de soutien actuellement accessible aux aidants proches en Wallonie, qu'il s'agisse de soutien psychologique, de solutions de répit ou d'accompagnement administratif ? Considérez-vous que ces dispositifs répondent suffisamment aux besoins observés sur le terrain, notamment au regard des impacts psychologiques relevés par l'étude ? Des mesures nouvelles ou renforcées sont-elles envisagées pour les aidants proches ? Quelles collaborations existent actuellement entre la Wallonie, les associations, telles que la Ligue Alzheimer et la fondation Stop Alzheimer, et les acteurs de terrain ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Coppieters.

M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale. – Madame la Députée, je tiens d'abord à souligner l'importance des enseignements de cette étude menée par Sciensano, qui met en évidence l'ampleur de l'engagement des aidants proches, ainsi que les répercussions majeures sur leur vie professionnelle et leur santé mentale. Elle démontre combien le système de soins repose en grande partie sur leur engagement quotidien.

En Wallonie, plusieurs dispositifs visent à soutenir les aidants proches, tant sur le plan psychosocial que dans l'organisation concrète de leur quotidien. C'est notamment l'un des objectifs de l'ASBL « Aidants proches », qui constitue le centre de ressources et de référence pour les aidants proches en Région wallonne. Ses actions incluent :

- une permanence Info'aidant offrant écoute, orientation et soutien psychosocial ;
- des formations et des sensibilisations pour des groupes ;
- des conférences ;
- la création d'outils pédagogiques ;
- des publications pratiques ;
- une action permanente de plaidoyer politique.

En matière de répit, l'AViQ agréée et finance des services de répit offrant différentes modalités d'intervention : répit à domicile, accueil temporaire résidentiel, activités collectives, ainsi que des solutions de dépannage de situations d'urgence. Ces dispositifs permettent aux aidants proches de disposer de temps de repos indispensables au maintien de leur propre santé et de leur équilibre familial.

Un budget complémentaire a été dédié au renforcement de l'offre de répit existante : 1 million d'euros pour 2026 et 2 millions d'euros par an dès 2027, et ce, jusqu'en 2029. Ce refinancement permettra l'accès au répit de 200 à 250 usagers supplémentaires et apportera ainsi un soulagement aux aidants proches. En Wallonie, les centres d'accueil de jour peuvent également être considérés comme des centres de répit pour les aidants.

Ouverts toute la journée du lundi au vendredi, ils permettent aux aidants de souffler ou de poursuivre leur activité professionnelle, mais assurent également le maintien à domicile des aînés par une approche individualisée. Actuellement, ces centres accueillent de plus en plus de personnes présentant des troubles cognitifs. Certains d'entre eux en ont d'ailleurs fait leur spécificité.

Un financement du FSE a également permis à l'AViQ de lancer cinq projets pilotes qui ont favorisé le développement d'actions et d'offres de services à destination des aidants, comme la psychoéducation, des activités à l'extérieur des aidants aidés ou des activités festives. Les résultats actuels sont très encourageants et

démontrent que les aidants se sentent moins impuissants et moins seuls. Cela passe par le développement d'une entraide entre aidants et par la possibilité de se projeter plus sereinement face à l'évolution de la maladie, en préparant notamment des solutions d'hébergement alternatif.

La Wallonie entretient depuis plusieurs années des collaborations étroites avec des associations spécialisées, notamment avec la Ligue Alzheimer, qui organise des groupes de parole, des conférences, des formations et un accompagnement psychosocial. Elle propose également ce que l'on appelle les cafés Alzheimer. Sur l'ensemble du territoire wallon, il y en a plus ou moins 60 qui sont destinés à des personnes présentant une maladie de type Alzheimer ainsi qu'à leurs aidants. L'objectif est de parler de la maladie, de comprendre l'évolution des troubles et de proposer un accompagnement.

S'agissant de l'adéquation des dispositifs aux besoins de terrain, force est de constater que les résultats de l'étude de Sciensano rappellent l'ampleur des défis auxquels sont confrontés les aidants proches. Les dispositifs existants constituent des soutiens essentiels, mais ils ne peuvent à eux seuls combler la charge émotionnelle, physique, sociale et organisationnelle qui accompagne souvent l'évolution de la maladie. Les taux élevés de détresse psychologique observés dans l'étude invitent à poursuivre nos efforts afin de renforcer plus l'accompagnement des aidants, en particulier sur le plan du répit et de la santé mentale.

Par ailleurs, l'AViQ renforce sa première ligne d'information et d'orientation omnicanale – téléphone, mail, présentiel, permanences décentralisées – déployée sur l'ensemble du territoire wallon. Cette première ligne, également accessible aux aidants proches, devrait leur permettre de disposer plus aisément d'informations de qualité et à jour sur les ressources disponibles spécifiques à leur territoire. Cette organisation tiendra compte de la complémentarité de l'intervention du service public avec les opérateurs de terrain, tels que l'ASBL « Aidants proches », et, dans le futur, les organisations locorégionales de santé.

M. le Président. – La parole est à Mme Lazon.

Mme Geneviève Lazon (Les Engagés). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour cette réponse détaillée et assez encourageante par rapport aux soutiens aux acteurs de terrain et aux dispositifs que vous avez cités. Vous avez parlé d'emblée, dans votre réponse, de l'ampleur de l'action des aidants proches envers les personnes qu'ils accompagnent. Vous avez évoqué, vers la fin, la détresse de certains proches. Je pense qu'il est important de les soutenir.

Les chiffres que vous avez annoncés – 1 million pour 2026, 2 millions pour 2027 et les années qui suivent ; on l'espère, en tout cas –, c'est très important.

Cependant, derrière ces chiffres, il faut se rendre compte qu'il y a des hommes et des femmes – vous en êtes bien conscient – qui donnent énormément de leur personne. Je voulais encourager la poursuite et le renforcement de tout ce qui existe, notamment dans l'accompagnement en matière de répit et de santé mentale des aidants.

Dans ma question, il s'agissait d'aidants proches par rapport à la maladie d'Alzheimer, mais on peut globaliser les aidants proches en général. Chaque maladie a ses spécificités, mais la maladie d'Alzheimer est parfois très déroutante par rapport aux accompagnants. Je ne peux que vous encourager à continuer dans ce sens par rapport aux aidants proches en général et d'avoir ce focus sur les aidants proches par rapport aux personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer.

**Interpellation
de Mme Sabine Roberty
à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de
l'Environnement, des Solidarités et de
l'Économie sociale,
sur « les allocations familiales au cœur des
tractations gouvernementales pour le conclave »**

**Question orale
de Mme Alice Bernard
à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de
l'Environnement, des Solidarités et de
l'Économie sociale,
sur « la publication du rapport des experts sur
les allocations familiales »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'interpellation et la question orale à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, de :

- Mme Roberty, sur « les allocations familiales au cœur des tractations gouvernementales pour le conclave » ;
- Mme Bernard, sur « la publication du rapport des experts sur les allocations familiales ».

Mme Fafchamps, M. Tzanetatos, Mmes Cremasco et Bernard se joignent à l'interpellation.

La parole est à Mme Roberty pour développer son interpellation.

Mme Sabine Roberty (PS). – Monsieur le Ministre, les allocations familiales sont un droit inconditionnel des enfants. Elles contribuent directement au financement des dépenses incontournables pour les enfants. Encore ce 15 septembre, la Ligue des familles, à travers une nouvelle étude consacrée aux allocations familiales, rappelait l'importance de ces prestations pour de nombreuses familles, notamment celles qui

traversent une difficulté. Elles permettent d'absorber un choc et peuvent éviter un basculement dans la précarité.

Les témoignages recueillis par la Ligue des familles sont particulièrement clairs. Je cite une conclusion de l'étude : « Les réponses des parents convergent presque toutes dans une même direction. Une suppression des allocations provoquerait un basculement immédiat vers la précarité pour de nombreux ménages, les forçant à des arbitrages douloureux sur des besoins fondamentaux, avec, en dernière instance, la nécessité de préserver l'alimentation de leurs enfants de toute économie ».

Cela étant dit, depuis le début de cette législature, le discours du Gouvernement sur les allocations familiales n'a cessé d'évoluer, et pas dans le sens attendu des familles. En campagne électorale, les Engagés promettaient une augmentation des allocations familiales jusqu'à 300 euros par mois par enfant. Aujourd'hui, les familles peuvent en toute vraisemblance oublier cette promesse puisque, lors de la dernière réunion de notre Commission, vous avez indiqué que vous vous contenteriez d'appliquer la Déclaration de politique régionale.

En 2025, à la veille du conclave, vous déclariez avec le ministre Desquesnes : « Pas touche aux allocations familiales, celles-ci constituant une ligne rouge ». Pourtant, lorsque le Gouvernement fédéral a décidé de reporter de deux mois l'indexation des allocations familiales, votre Gouvernement a appliqué ce report. Vous n'avez même pas soutenu notre proposition visant à maintenir l'indexation. Résultat, les familles ont donc bien subi une perte de pouvoir d'achat.

En outre, le Gouvernement a adopté une réforme qui modifie les conditions d'octroi des allocations familiales pour les jeunes majeurs et qui supprime le supplément d'allocations familiales pour certains jeunes en situation de handicap qui bénéficient d'une allocation de remplacement de revenu ou d'une allocation d'intégration. Ce week-end, je suis encore allée à la rencontre de l'ASBL Ensemble, située à Esneux, une association de personnes cérébrolésées et aphasiques, où de nombreux parents m'ont témoigné leur incompréhension.

Il y a le fameux rapport d'experts qui confirme la pertinence du dispositif et qui donne des pistes d'optimisation visant l'efficacité du système et la qualité du service aux familles, mais qui ne donne pas d'éléments permettant d'affirmer que les experts recommandent une baisse du montant de base ou des suppléments.

Bref, nous sommes aujourd'hui face à une situation paradoxale. Vous affirmez défendre les allocations, vous affirmez qu'elles constituent une priorité et même une ligne rouge, et vous affirmez que l'on ne doit pas y toucher. C'est parfait. Toutefois, lorsqu'il faut

concrètement défendre ces principes dans des arbitrages gouvernementaux, vous ne nous donnez aucune garantie.

Il y a 15 jours, je vous ai demandé un engagement ferme sur le maintien du système actuel. Vous nous avez renvoyés aux travaux du conclave budgétaire ; idem le lendemain en plénière. Monsieur le Ministre, vous ne pouvez pas indéfiniment vous présenter comme le défenseur des familles, tout en renvoyant systématiquement la responsabilité des décisions au conclave budgétaire. Un ministre ne se contente pas de constater et de vivre avec les arbitrages budgétaires de ses collègues du Gouvernement. Il défend ses lignes rouges, il préserve ses priorités, il les négocie et il obtient des garanties pour les politiques dont il a la responsabilité.

Si je vous interpelle aujourd'hui, c'est aussi pour vous le rappeler parce que votre capacité à faire entendre vos priorités au sein du Gouvernement suscite chez nous, mais pas uniquement, de réelles interrogations. Les précédents conclaves budgétaires nous ont déjà montré combien il pouvait être difficile de préserver pleinement les moyens de vos compétences face aux arbitrages de vos collègues de Gouvernement et de votre partenaire de majorité.

Ce n'est pas moi qui le dis. Peuvent en témoigner les acteurs de la lutte contre le sans-abrisme et les relais sociaux, pour qui les moyens structurels annoncés n'ont pas été obtenus à la hauteur des engagements pris. Peuvent aussi en témoigner les acteurs de la santé et du handicap, avec les économies imposées à l'AViQ, la diminution de la provision consacrée à la prévention santé, la norme de non-remplacement des agents, la réduction des moyens de fonctionnement et la non-indexation de la dotation.

Le problème, ce n'est donc pas seulement ce que vous dites vouloir défendre ; c'est ce que vous allez réellement défendre et la réelle capacité d'obtenir quelque chose pour les allocations familiales, lors de cette discussion au sein du conclave avec vos partenaires de majorité.

Aujourd'hui, les familles sont en droit de s'inquiéter. Comme je vous le disais à l'entame de mon propos, votre propre Gouvernement a pris connaissance des conclusions du groupe d'experts chargé d'évaluer le système et le communiqué de presse qui en découle. Le rapport parle d'un modèle dont la solidité est confirmée et évoque des pistes d'optimisation. Dès lors, comme je vous l'ai déjà dit il y a 15 jours, si une diminution des montants ou des suppléments devait être décidée, je veux savoir clairement s'il s'agirait d'une recommandation du groupe d'experts – une recommandation que nous ne connaîtrions pas – ou d'un choix délibéré du Gouvernement, avec des incidences claires au niveau du budget.

Quelle est réellement votre position au sein du Gouvernement ? Êtes-vous prêt à défendre bec et ongle les familles lorsque les arbitrages budgétaires auront lieu ou allez-vous une nouvelle fois nous expliquer que la décision appartient au conclave ? Pouvez-vous nous confirmer que, à ce stade, aucune diminution du montant de base des allocations familiales ni aucun resserrement des suppléments n'est envisagé dans le cadre de la préparation du conclave ? Indépendamment de ce qui est aujourd'hui sur la table, allez-vous vous engager à défendre, lors de ce conclave, le maintien intégral du montant de base et des suppléments actuels octroyés, tant pour les enfants déjà nés que pour ceux qui naîtront demain ? Vous engagez-vous à défendre leur indexation afin qu'elles ne perdent pas progressivement leur pouvoir d'achat ?

La Ligue des familles vient précisément de rappeler ce que représentent ces allocations dans le budget quotidien des ménages. Lorsqu'elle interroge les parents sur l'évolution souhaitable des montants, leur demande est claire : au minimum, maintenir le montant actuel et garantir une indexation stricte liée à l'évolution du coût de la vie. Il ne s'agit donc même plus de vous demander de réaliser la promesse électorale des Engagés, de renforcer le modèle ou de l'optimiser, comme le préconise votre majorité MR-Les Engagés dans la Déclaration de politique régionale. Nous vous demandons de faire le choix de soutenir les familles et les enfants, de garantir que les familles ne perdront pas 1 euro et ne perdront jamais ce qu'elles ont aujourd'hui.

M. le Président. – La parole est à Mme Bernard pour poser sa question.

Mme Alice Bernard (PTB). – Monsieur le Ministre, le Gouvernement a reçu et examiné les conclusions du groupe d'experts chargé d'évaluer le modèle wallon d'allocations familiales ainsi que le financement des frais de gestion des caisses d'allocations familiales.

D'après votre communication à ce sujet à la presse, ces experts confortent la pertinence et la solidité du système. Ils font d'éventuelles suggestions sur le système de gestion des caisses et de l'administration. Ils semblent confirmer que le système est tout à fait solide et tout à fait valable, et ne le remettent dès lors pas du tout en question.

Ce rapport sera-t-il rendu intégralement public pour que tout le monde puisse en prendre connaissance ? Dans quel délai ?

M. le Président. – La parole est à Mme Fafchamps qui a demandé à se joindre à l'interpellation.

Mme Sophie Fafchamps (Les Engagés). – Monsieur le Ministre, après un premier débat ce matin, nous revoici à parler des allocations familiales. Ce n'est pas la première fois que le PS oppose le programme de campagne des Engagés à la Déclaration de politique régionale. En effet, un gouvernement est tenu de

respecter la DPR, car c'est le fondement même de son action. Cette déclaration est le fruit d'un compromis entre les formations qui le composent et qui partagent une même ambition pour la Wallonie, mais sans spécialement porter exactement les mêmes projets ou la même vision de société. C'est le sens même d'un accord de majorité : dépasser les divergences pour assumer collectivement une ligne commune.

Madame Roberty, si je peux me permettre un petit conseil amical, évitez de comparer trop attentivement le programme du PS de 2019 et la DPR du Gouvernement de l'époque. Votre cœur risquerait de saigner en découvrant le chemin parcouru entre les ambitions affichées et les compromis consentis. En politique, il y a toujours une distance entre ce que l'on annonce dans un programme et ce que l'on obtient autour de la table. Gouverner, c'est plus exigeant que promettre. La vie large est agréable à imaginer, mais plus complexe à atteindre.

Pour en revenir aux allocations familiales, le modèle wallon adopté en 2018 est en vigueur depuis 2019. Il évolue depuis plusieurs années. Je ne reviendrai pas sur le détail de la réforme, qui relève de la responsabilité du ministre. Je rappelle simplement que le groupe socialiste a lui-même soutenu en 2024, sous la précédente législature, des modifications du décret relatif à la gestion et au paiement des allocations familiales. L'adaptation du dispositif n'est pas une démarche nouvelle ; c'est la précédente majorité qui l'a jugée nécessaire et initiée.

Par ailleurs, nous ne pouvons pas faire abstraction du contexte économique et financier particulièrement difficile dans lequel la Région wallonne évolue. Les marges de manœuvre sont limitées, les besoins sont nombreux et les décisions d'aujourd'hui auront inévitablement des conséquences sur la capacité de la Région à financer ses politiques publiques de demain. Le Gouvernement est engagé dans un conclave budgétaire qui doit définir une trajectoire crédible et soutenable à l'horizon 2029. Cet exercice est indispensable pour préserver la capacité d'action de la Région et garantir la continuité de ses missions essentielles.

Vous reprochez au ministre de renvoyer au conclave, mais aucune décision n'est arrêtée et il semblerait irresponsable de commenter des scénarios avant même que le Gouvernement en ait délibéré. Les choix qui s'imposent ne sont pas des choix de facilité, ils sont la conséquence d'une situation financière qui exige que nous regardions la réalité en face : la dette wallonne a considérablement augmenté ces dernières années. Dès lors, nous devons avoir le courage de mener cet exercice de vérité budgétaire, non pas pour renoncer à nos ambitions sociales, mais précisément pour pouvoir les maintenir dans la durée, car il ne suffit pas de défendre aujourd'hui les allocations familiales dans les discours ; encore faut-il se donner les moyens de les financer

demain. C'est toute la responsabilité du Gouvernement : concilier les besoins immédiats de la population avec la préservation des capacités financières des générations futures.

M. le Président. – La parole est à M. Tzanetatos qui a demandé à se joindre à l'interpellation.

M. Nicolas Tzanetatos (MR). – Monsieur le Ministre, le Gouvernement est embarqué dans des discussions très houleuses au niveau du contexte budgétaire ; ce n'est un secret pour personne. On doit pouvoir trouver des pistes d'assainissement. C'est indispensable pour la Wallonie de demain, car une Wallonie qui continue de s'endetter, c'est une dette qui coûte de plus en plus cher et donc des euros qui ne peuvent plus être affectés à des politiques concrètes. Ce serait dramatique.

On parle de la Ligue des familles et de sa sonnette d'alarme, mais, à un moment, donné, on doit faire en sorte de poser le constat : les allocations familiales sont importantes, et personne ne dira le contraire. C'est encore plus important pour des familles qui n'ont pas de moyens. Toutefois, il faut aussi voir le fondement de ces allocations familiales. Elles ne sont pas un revenu complémentaire ou un revenu de remplacement ; elles sont destinées à soutenir l'éducation et le bien-être de nos enfants.

Or, Madame Roberty, quand on vient de communes paupérisées comme les nôtres, on sait que l'argent des allocations familiales ne va pas forcément aux enfants parce qu'il y a de mauvais parents qui vont les dépenser au café. Il y a des enfants qui bénéficient des mêmes allocations familiales que les autres et qui viennent à l'école avec des cervelas ou des boulettes de grande surface. Ils n'ont pas droit à une alimentation variée et cohérente au regard de ce dont ils ont besoin à leur âge. Il faut donc arrêter de dire que le fait de donner de l'argent revient à protéger nos enfants.

On pourrait dire sans tabou que, si l'on transférait le montant des allocations familiales vers plus de crèches, vers plus de sport et d'infrastructures sportives, vers autant de structures qui prennent soin de nos enfants, ce ne serait pas un grossier mot et une mesure dévastatrice pour le bien-être de nos enfants. Le tout, c'est d'affecter l'argent là où il est le plus utile, là où il rencontre les objectifs.

Malheureusement, la politique d'aujourd'hui – Monsieur le Président, vous avez connu une politique d'un autre temps parce que vous avez plus d'expérience que moi ; c'est la raison pour laquelle je le dis –, c'est la politique de la posture.

Quand on doit faire des économies parce que l'on n'a pas le choix, on nous dit que l'on fait des économies et que c'est mal. Quand on a un budget qui s'envole, on nous dit que notre budget s'envole et que c'est mal. Quand on prend enfin ses responsabilités en indiquant

que l'on va essayer de voir comment assainir un peu le budget en modifiant un peu les dépenses, on est dans la politique de la posture et l'on est contre.

Aujourd'hui, vous êtes contre les enfants, Monsieur le Ministre. C'est la politique d'aujourd'hui. Je trouve que c'est dramatique. Je crois que l'on mérite mieux et que nos enfants méritent mieux. Un sujet sans tabou, avec des perspectives et une réaffectation de moyens plus efficace pour nos enfants. C'est cela que de faire de la politique. Je m'arrête là, mais je pense que l'on doit sortir de cette politique de posture.

M. le Président. – Je vous remercie de m'avoir rappelé mon jeune âge.

(Rires)

La parole est à Mme Cremasco qui a demandé à se joindre à l'interpellation.

Mme Veronica Cremasco (Ecolo). – Monsieur le Ministre, je suis déjà venue devant vous en question d'actualité, à la suite de l'étude de la Ligue des familles, pour vous dire de mettre des lignes rouges et de garantir le maintien d'un droit universel. Monsieur Tzanetatos, il n'est pas question de le considérer comme un subside à affecter à ceci ou à cela. C'est un droit universel qui est consenti. Sa définition est celle-là. Je suis donc estomaquée par votre interprétation. Le discours de Mme Fafchamps ne m'a pas rassurée parce que, en l'entendant, je me suis dit que c'était mort par rapport à la discussion du conclave. Monsieur Tzanetatos, vous venez carrément avec des propos plus graves politiquement quant à l'utilisation des allocations familiales. Je rappelle que c'est un droit des enfants. On parle parfois du fait, au sujet de notre Région, qu'il faut « économiquement sauver l'avenir de la Wallonie ». Or, une Wallonie sans enfants n'a pas d'avenir. Donc, les propos parfois tenus me font un peu rire.

Monsieur le Ministre, on voulait vous rappeler que vous y avez déjà touché, à ces allocations familiales. On vous soutiendra à condition que l'on n'y touche plus du tout. Comme Mme Roberty l'a rappelé, vous avez reporté l'indexation. Or, on ne reporte pas les factures. Les factures sont là et augmentent, mais les allocations familiales n'ont pas suivi. De plus, vous en avez déjà restreint l'accès pour les 18-21 ans. C'est encore plus dur. On sait à quel point cette jeunesse – ce n'est pas dans cette commission-ci que je dois le dire – a de vrais problèmes, notamment de santé, et que l'on doit les aider. Sanctionner les parents en leur disant qu'ils n'auront plus d'allocations familiales – ce sont des propos que je devine par rapport à ceux tenus ici –, selon nous, ce n'est pas acceptable. La réponse est : « Non, il faut les soutenir ». On rappellera que c'est un droit universel et que l'on demande à ce que l'on ne touche plus du tout à ces allocations familiales, car l'effort budgétaire par rapport à celles-ci a déjà été consenti.

Je vous remercie de nous rassurer, Monsieur le Ministre, davantage qu'il y a 15 jours, ce qui me ferait plaisir ainsi qu'au groupe Ecolo.

M. le Président. – La parole est à Mme Bernard qui a demandé à se joindre à l'interpellation.

Mme Alice Bernard (PTB). – Monsieur le Ministre, à entendre les débats que l'on a eus ce matin et encore maintenant, il est de plus en plus clair que les discussions budgétaires en cours vont en arriver à piocher dans les allocations familiales. Mme Fafchamps a beau essayer de nous rassurer, tout comme vous, la position du MR est plus que claire. Monsieur Tzanetatos, vous dites que l'argent doit servir à l'éducation, mais qu'il est parfois détourné par de mauvais parents qui vont le boire au café. Ce genre de propos est méprisant envers les parents dont la vie devient de plus en plus chère. Tout augmente. On supprime les repas chauds, on diminue les fournitures scolaires, on augmente le minerval, on augmente les factures d'eau et l'on augmente le carburant. Tout cela fait que les parents n'ont plus les moyens d'assurer correctement l'éducation de leurs enfants. Deux parents qui travaillent et qui ont deux enfants à l'université doivent déboursier, rien que pour le minerval, 2 400 euros. Comment voulez-vous qu'ils s'en sortent ? Les allocations familiales sont un droit des enfants.

Depuis ce week-end, le monde patronal commence à se mêler du débat. Le patron des patrons wallons, M. Panier, a notamment dit que les allocations familiales sont moins élevées en Flandre. Il trouve un écho dans les rangs du Gouvernement puisque M. Dolimont a déclaré la même chose. On constate ainsi que, depuis la régionalisation, il y a une sorte de spirale sans fin vers le bas. Maintenant que la Flandre a chipoté à l'indexation des allocations familiales, en Wallonie, on se dit que l'on ne va pas les indexer non plus. Ensuite, les Flamands vont se dire que, si les Wallons n'ont pas indexé, ils ne le font pas non plus. Les choses vont sans fin vers le bas. On ne peut pas l'accepter.

Monsieur le Ministre, ce week-end, vous avez déclaré dans *La Libre* que vous ne voulez pas que l'on touche aux allocations familiales. Ce faisant, la question à vous poser devient de plus en plus claire. D'abord, vous avez déjà touché aux allocations familiales. En effet, depuis le début de la législature, il y a eu une restriction des allocations des enfants de plus de 18 ans, alors que ces jeunes restent à la maison et qu'il faut continuer à les nourrir, les habiller, et cetera. C'est tout de même un peu schizophrénique : d'un côté, vous dites ne pas vouloir toucher aux allocations familiales et, de l'autre, vous siégez au sein d'un gouvernement qui y touche quand même. Nous demandons une position claire de votre part : allez-vous personnellement vous engager pour que les allocations familiales soient maintenues, y compris leur indexation pleine et entière ?

M. Tzanetatos fait comme si l'argent appartenait à la Wallonie, mais c'est faux : l'argent qui est dans les caisses de la sécurité sociale appartient aux travailleurs et à leurs enfants. Il transite par le Gouvernement wallon, mais il appartient aux travailleurs et à leurs enfants. Pour nous, il n'est pas question d'y toucher.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Coppieters.

M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale. – Mesdames et Monsieur les Députés, cette interpellation est le reflet des discussions qui ont entouré les auditions de ce matin. Les allocations familiales constituent un pilier important du soutien aux familles wallonnes. Nous sommes tous d'accord à ce sujet. Je me battraï – et le Gouvernement en est tout à fait conscient – pour défendre l'objectif de conserver les essentiels, conformément au principe du *standstill*. C'est d'ailleurs ce que je vous ai déjà répondu en séance plénière.

Comme je l'ai déjà indiqué à plusieurs reprises en commission et en séance plénière, le Gouvernement wallon a chargé ce groupe d'experts indépendants d'évaluer le modèle wallon des allocations familiales ainsi que les frais de gestion des caisses de paiement. Pour rappel, le Gouvernement n'a pas commandité une expertise visant à proposer des pistes d'économies. L'objectif ne se situait pas là, mais plutôt dans l'analyse et l'optimisation du système avant tout. Le rapport des experts a été présenté au Gouvernement wallon, qui en a pris acte, et aucune décision du Gouvernement n'était attendue.

S'agissant de la publicité de ce rapport, je rappelle que celle-ci est encadrée par le décret du 30 mars 1995 relatif à la publicité de l'administration. Cela signifie qu'il est accessible, moyennant une demande formelle auprès de l'administration ou de mon cabinet.

En ce qui concerne les perspectives d'évolution des allocations familiales, je tiens à rappeler qu'aucune décision nouvelle n'a encore été arrêtée dans le cadre du conclave budgétaire en cours. Il est donc compliqué de mener une telle discussion à cet instant précis.

Par ailleurs, vous me demandez d'avoir une vision personnelle et de défendre personnellement certaines choses. Non, ce conclave se fait à l'échelle du Gouvernement et les décisions qui en résulteront seront portées par l'ensemble des membres du Gouvernement. Il n'est donc pas question que l'un ou l'autre ministre ait une vision parallèle concernant nos responsabilités.

Dans ce contexte, il ne m'apparaît ni opportun ni responsable de commenter des hypothèses et des scénarios – qu'il s'agisse de diminution, d'indexation ou des suppléments – ou d'éventuels arbitrages que vous me proposez d'envisager et qui ne font l'objet d'aucune

décision du Gouvernement actuellement. Une fois pour toutes, il faut comprendre cela.

Je ne peux dès lors ni confirmer ni infirmer les différentes spéculations qui circulent actuellement quant à d'éventuelles modifications du régime des allocations familiales. Par rapport à celles-ci, je ne sais malheureusement rien dire. Vous allez me dire : « Monsieur le Ministre, vous n'êtes pas courageux ». Quoi qu'il en soit, je n'ai pas les éléments de réponse à ce stade puisque les décisions ne sont pas prises. Vous savez très bien, puisque vous avez tous été au pouvoir bien avant moi, qu'il n'y a pas de décision spécifique. Dans un conclave, c'est toujours une décision globale avec des équilibres qui se font au niveau final.

Depuis ce matin, dans toutes les différentes thématiques et compétences, vous me demandez de ne pas faire d'économies. Or, il faut être réaliste, cela va être compliqué. Que ce soit en action sociale ou en environnement, systématiquement, depuis ce matin, vous me poussez à dire des choses qui ne sont pas la réalité de ce conclave. Il faudra faire des efforts considérables. Dans les grandes masses budgétaires qui sont les miennes, certains efforts seront faits, et je les assumerai.

M. le Président. – La parole est à Mme Roberty.

Mme Sabine Roberty (PS). – Le conclave est en cours, mais il n'y a aucune décision du Gouvernement jusqu'à maintenant. Vous ne décidez pas de toucher aux allocations familiales puisque vous n'êtes pas encore en train d'en parler. Ce que l'on fait avec cette interpellation, c'est allumer des *warnings* et vous dire pourquoi vous ne devez pas toucher aux allocations familiales. On est beaucoup à vous l'avoir dit et à vous l'avoir répété lors de cette interpellation. Ce sont les petits feux rouges qu'il faudra regarder et auxquels penser quand vous serez en train de discuter avec vos collègues ministres. Je ne doute pas de votre bonne volonté. Au-delà de « j'espère » et de « je vais », il va falloir vous battre bec et ongle. C'est en cela aussi que cette interpellation va servir.

J'ai envie de répondre à mes collègues. On n'attaque pas une interpellation de l'opposition, alors que l'on essaie de défendre un modèle. Si c'est votre façon de faire de la politique, tant mieux, mais gardez cela pour vous. Je n'ai aucun souci. Je suis estomaquée d'entendre M. Tzanetatos, que je connais beaucoup plus calme, dire – je ne sais pas sur quelle étude il se base pour le dire – qu'il y a des parents qui préfèrent garder leurs allocations familiales pour aller jouer au café et qu'ils mettent des cervelas dans les boîtes à tartines. En Fédération Wallonie-Bruxelles, il ne fallait pas supprimer les repas gratuits dans les écoles, ce qui aurait permis aux élèves d'avoir autre chose. Je me réjouis d'entendre parler de cette étude qui explique que les parents vont jouer l'argent des allocations familiales au café.

Une question reste en suspens, mais je ne vous l'ai pas posée. C'est une question rhétorique. Quand on aura fini de s'attaquer – ou pas, mais on verra – aux allocations familiales, on aura suffisamment de temps, après le conclave budgétaire et lors de la discussion des budgets, pour revenir sur cela. Si vous vous attaquez aux allocations familiales, alors que le rapport d'experts ne vous enjoint pas à le faire – que du contraire –, quand on en aura fini, par l'index ou par autre chose, je me réjouis de savoir quel pan de notre sécurité, de celle des familles et des enfants, de la santé, de l'action sociale et des solidarités, vous attaquerez encore. Cela n'est peut-être encore qu'un premier pas vers un abysse pour les Wallons.

M. le Président. – La parole est à Mme Bernard.

Mme Alice Bernard (PTB). – Sur la question de la publicité du rapport, je vous remercie pour la réponse. On va faire la demande pour pouvoir disposer de ce rapport dans son intégralité.

Vous dites : « Je ne peux pas affirmer, je ne peux pas confirmer, je ne peux pas infirmer, ce sont des spéculations ». Néanmoins, vous dites en même temps : « Il faudra faire des efforts considérables. Certains efforts seront faits, et je les assumerai ». Vous nous dites donc que, de toute façon, dans vos compétences et probablement dans les allocations familiales – on ne va pas tourner autour du pot –, il y aura des efforts qui seront faits.

Que va-t-il se passer ? Cela va ajouter à la colère des gens qui voient tous les jours des avis dans la presse comme quoi le coût de la vie va augmenter et qui vont se retrouver avec des complications pour faire face à l'augmentation du coût de la vie. Cette colère va encore s'exprimer. Elle s'exprime ici, dans le Parlement, puisque nous vous interpellons régulièrement, mais elle va s'exprimer aussi dans la rue.

Le 9 octobre, il y aura à nouveau des manifestations pour interpellier tous les Gouvernements qui font des assainissements budgétaires. Vous devrez faire face à cette colère et y répondre. Pour ce qui concerne le PTB, on sera aux côtés des travailleurs dans la rue.

M. le Président. – La parole est à Mme Fafchamps.

Mme Sophie Fafchamps (Les Engagés). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour la réaffirmation de votre volonté de conserver ce système. Les allocations familiales sont un droit fondamental et constitutionnel. On ne peut pas toucher au système des allocations familiales. En plus, grâce au principe de *standstill*, le Gouvernement ne peut pas le modifier de façon importante. Le rapport nous dit que notre modèle est bon. Il y a toujours de quoi améliorer. Monsieur le Ministre, on vous sait et l'on vous sent très volontariste pour aller dans le bon sens.

Madame Roberty, vous avez dit tirer des petits *warnings* et des petites sonnettes d'alarme. Je vous remercie, car c'est aussi votre rôle de le faire. J'ai entendu que vous saviez que le ministre était volontaire et qu'il voulait le faire. Maintenant, laissons-le travailler et donnons-lui toute notre confiance pour les discussions qui sont compliquées puisque le budget des allocations familiales, comme plein d'autres, représente une grosse manne financière au sein du budget de la Région wallonne. Les discussions sont particulièrement compliquées. Quand on doit faire des efforts, c'est toujours compliqué. Monsieur le Ministre, vous avez tout notre soutien.

M. le Président. – La parole est à M. Tzanetatos.

M. Nicolas Tzanetatos (MR). – Monsieur le Ministre, je vous remercie pour votre réponse. Je comprends bien la difficulté de se positionner actuellement.

J'ai parlé de politique de posture, et c'est vraiment cela. Je n'ai pas du tout émis l'idée de supprimer un droit constitutionnel. Je dis que l'on doit, comme dans toute politique, pouvoir évoluer. Il faut trouver un équilibre entre le soutien à la parentalité – qui est cette allocation financière donnée – et les services au développement de l'enfant.

À partir du moment où l'équilibre de l'enfant à travers les différentes structures existantes n'est pas optimal, je n'ai aucune difficulté à financer ces services par l'intermédiaire d'une allocation ou d'une partie de l'allocation qui était donnée aux parents. En échange, on leur offre un service qu'ils auraient dû payer jusque-là. Les cantines scolaires ne sont pas supprimées, quoi qu'on en dise de part et d'autre.

Imaginons que l'on ait des fonds que l'on puisse affecter à avoir des cuisines collectives avec de la nourriture bio et saine pour nos enfants. Ce n'est pas une difficulté. Ce que les enfants mangeront à l'école, les parents ne devront pas le dépenser à la maison.

Il s'agit de rencontrer les objectifs de soutien au développement de l'enfant. À partir de ce moment, on peut avoir une discussion sans tabou, avec un objectif que nous partageons.

M. le Président. – La parole est à Mme Cremasco.

Mme Veronica Cremasco (Ecolo). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre, d'avoir rappelé que c'est un pilier de soutien aux familles. Les allocations familiales sont un droit universel. Il ne s'agit pas de le considérer de façon très « dirigiste ». Ce droit universel est un soutien hyper important aux familles. C'est ce que rappelait l'étude de la Ligue des familles. Aujourd'hui, dans la situation où est la Wallonie, dans l'état de paupérisation dans lequel on est et avec la tension sociale présente, toucher aux allocations familiales n'est plus possible. Vous l'avez déjà fait et

vous pouvez dire à vos partenaires du Gouvernement que vous l'avez déjà fait. Comme Mme Glatigny qui dit que l'on ne touche plus à l'enseignement, M. Coppieters a déjà fait son effort sur les allocations familiales. Dès lors, on n'y touche plus.

Vous dites que, depuis ce matin, tout le monde vous demande de faire des efforts et de maintenir des financements pour vos politiques de solidarité, de santé et d'environnement, mais c'est normal. Si l'on fait des efforts chez vous, ce n'est pas possible, car on est déjà à la corde. Par contre, on a identifié d'autres pistes où aller faire des économies. Ce serait bien de ne pas creuser la dette. On ne reviendra pas sur les droits d'enregistrement et la réforme des droits de succession. Il y a des tas de choses que l'on peut éviter. Vous nous aurez toujours avec vous pour dire que l'on ne touche pas aux solidarités, à la santé et à l'environnement parce que nous en avons besoin. Ce sont des économies à moyen terme et même à court terme pour certaines d'entre elles. Aggraver la situation sociale – vous savez encore beaucoup mieux que moi dans quel état elle est –, c'est impossible. Cela passe par le fait de ne pas toucher aux allocations familiales parce que cela a déjà été fait. Vous avez déjà fait le job.

M. le Président. – Des motions sont déposées en conclusion de l'interpellation de Mme Roberty. La première, motivée, est déposée par Mme Roberty et M. Lepine (Doc. 700 (2026-2027) N° 1), la deuxième, motivée, par Mmes Bernard et Ammi (Doc. 701 (2026-2027) N° 1) et la troisième, pure et simple, par Mme Fafchamps et M. Tzanetatos (Doc. 702 (2026-2027) N° 1).

L'incident est clos.

Question orale
de Mme Geneviève Lazon
à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de
l'Environnement, des Solidarités et de
l'Économie sociale,
sur « l'état d'avancement des travaux relatifs à
la garantie autonomie »

Question orale
de Mme Rachida Aït Alouha
à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de
l'Environnement, des Solidarités et de
l'Économie sociale,
sur « la garantie autonomie »

Question orale
de Mme Sabine Roberty
à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de
l'Environnement, des Solidarités et de
l'Économie sociale,
sur « la taxe autonomie et ses contreparties pour
les citoyens »

Question orale
de Mme Alice Bernard
à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de
l'Environnement, des Solidarités et de
l'Économie sociale,
sur « la taxe autonomie envisagée par le
Gouvernement wallon »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle les questions orales à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, de :

- Mme Lazon, sur « l'état d'avancement des travaux relatifs à la garantie autonomie » ;
- Mme Aït Alouha, sur « la garantie autonomie » ;
- Mme Roberty, sur « la taxe autonomie et ses contreparties pour les citoyens » ;
- Mme Bernard, sur « la taxe autonomie envisagée par le Gouvernement wallon ».

La parole est à Mme Lazon pour poser sa question.

Mme Geneviève Lazon (Les Engagés). – Monsieur le Ministre, la Déclaration de politique régionale prévoit la mise en œuvre d'une garantie autonomie destinée à permettre aux personnes en perte d'autonomie de poursuivre leur vie à domicile dans les meilleures conditions possibles.

À plusieurs reprises, nous avons eu l'occasion d'échanger sur ce dossier en commission. Il y a quelques semaines, vous indiquiez que le Gouvernement avait désigné le 5 février dernier un groupe d'experts chargé de mener des travaux afin d'objectiver les besoins et d'éclairer les futurs choix du Gouvernement. Vous précisez qu'un premier rapport

intermédiaire avait été présenté. Vous souligniez qu'une attention particulière était portée aux questions d'emploi, d'attractivité et de formation dans le secteur de l'aide, de l'accompagnement et des soins à domicile.

Par ailleurs, la presse a récemment évoqué la possibilité que ce dossier fasse partie des discussions de l'actuel conclave budgétaire.

Dès lors, pouvez-vous faire le point sur l'état d'avancement des travaux relatifs à la garantie autonomie ? Quels enseignements le Gouvernement tire-t-il à ce stade du rapport intermédiaire présenté par les experts ? Quelle concertation a-t-elle déjà été menée avec les acteurs du secteur de l'aide à domicile, des soins et de l'accompagnement des aînés ? Enfin, pouvez-vous nous confirmer le calendrier que vous envisagez pour les prochaines étapes ?

M. le Président. – La parole est à Mme Aït Alouha pour poser sa question.

Mme Rachida Aït Alouha (Indépendante). – Monsieur le Ministre, je partage l'objectif de permettre à nos aînés et aux personnes en perte d'autonomie ou en situation de handicap de vivre le plus longtemps possible à domicile. Toutefois, vous utilisez cet argument pour imposer une nouvelle taxe autonomie. Il était question de 75 euros. Désormais, on parle de 100 euros obligatoires par an à partir de 26 ans. C'est une taxe supplémentaire pour les citoyens qui est aujourd'hui sur la table du conclave budgétaire.

Soyons clairs : les citoyens paient des impôts et des cotisations sociales pour financer notre système de soins. On ne peut pas demander à chaque fois un effort supplémentaire aux mêmes personnes, c'est-à-dire les travailleurs, les pensionnés et la classe moyenne. À chaque conclave, le Gouvernement leur demande des efforts supplémentaires. Les poches de nos citoyens sont vides et l'inflation est bien là : la hausse des prix de l'énergie – on arrivera bientôt à 3 euros le litre de gasoil –, la vignette automobile, qui est aussi une taxe supplémentaire, le précompte immobilier qui flambe, la taxe poubelle qui va encore augmenter, tout comme le prix de l'eau, et j'en passe.

Or, vous voulez ajouter 100 euros de taxe. Demander au citoyen de payer un service qu'il a déjà payé, c'est tout simplement du racket. Ce qui est contradictoire, c'est que, au Fédéral votre parti demande la même chose que moi : que l'on arrête de taxer les mêmes, à savoir la classe moyenne, les travailleurs et les pensionnés que je viens de citer. Or, vous imposez une taxe de 100 euros. Selon moi, il y a un problème de cohérence.

Allez-vous défendre, au sein du conclave, une garantie autonomie financée par une nouvelle taxe obligatoire pour les citoyens ? Allez-vous enfin vous battre pour que l'autonomie soit financée

prioritairement par une meilleure utilisation des moyens publics existants et une contribution fiscale plus juste ?

M. le Président. – La parole est à Mme Roberty pour poser sa question.

Mme Sabine Roberty (PS). – Monsieur le Ministre, encore un dossier qui fâche. Ce 17 septembre, le ministre Desquesnes confirmait que la garantie autonomie constituera un élément des discussions du Gouvernement dans le cadre du conclave budgétaire, rappelant qu'une clause de rendez-vous avait été prévue lors des précédents exercices.

Deux pistes sont envisagées pour la cotisation : un additionnel régional à l'IPP ou une cotisation sociale obligatoire. Le montant évoqué serait de 80 à 100 euros par an pour les plus de 26 ans, et de 40 à 50 pour les bénéficiaires du statut BIM. On ne va pas se mentir : tout le monde a compris que cette mesure allait réduire le pouvoir d'achat.

Confirmez-vous les montants publiés dans la presse et les modalités de financement envisagées ? Quelle piste est aujourd'hui privilégiée par le Gouvernement ? Quels services concrets additionnels cette contribution permettra-t-elle de financer ? Quels seront les droits des citoyens qui la payeront ?

L'accès sera-t-il garanti à toute personne en ordre de cotisation ou restera-t-il soumis à des critères de revenus, de dépenses ou de disponibilité de l'offre ? Alors que les SAFA ne peuvent déjà pas répondre à l'ensemble des demandes, le contingent d'heures sera-t-il augmenté, voire levé, afin que la garantie autonomie se traduise réellement par une offre supplémentaire ?

Plus fondamentalement, comment pouvez-vous garantir que cette nouvelle contribution ne sera pas simplement un prélèvement supplémentaire sur le pouvoir d'achat des Wallons, mais donnera accès à de nombreux services lorsqu'ils en auront besoin ? Au-delà de la contribution elle-même, que recevra le citoyen concrètement en contrepartie de plus qu'il n'a déjà droit aujourd'hui ?

Si une personne verse chaque année cette contribution, elle doit savoir à quoi cela lui donnera droit lorsqu'elle perdra son autonomie. Aujourd'hui, c'est précisément là que subsiste le flou. Une garantie, assurance ou taxe autonomie ne peut pas se résumer à créer un nouveau financement. Elle doit aussi permettre de créer réellement de l'offre supplémentaire.

M. le Président. – La parole est à Mme Bernard pour poser sa question.

Mme Alice Bernard (PTB). – Monsieur le Ministre, ce que vous appelez une garantie autonomie – on pense qu'il s'agira plutôt d'une taxe – revient sur la table du conclave budgétaire du Gouvernement wallon. C'est une réalité qui n'est pas du tout séduisante pour la

population puisque ce sera une nouvelle contribution obligatoire par rapport à l'autonomie. Vous dites vouloir ainsi financer davantage le maintien à domicile. Il est évident que le maintien à domicile est souhaitable tant que c'est possible, mais, comme l'a dit Mme Aït Alouha, les Wallons contribuent déjà collectivement au financement de ces services.

Lorsqu'une personne fait appel à un service d'aide à domicile, elle paie déjà une participation qui est calculée en fonction de ses revenus. Après avoir contribué toute leur vie au financement de notre protection sociale et de nos services publics, les travailleurs et les pensionnés, selon vous, devraient donc encore passer à la caisse au moment où ils perdent leur autonomie. C'est d'autant plus injuste si cette taxe prend la forme d'un montant forfaitaire. Parmi les montants qui circulent, on parle de 75 euros, voire de 100 euros. Cela ne représente pas le même effort pour une petite pension ou pour un très haut revenu.

Pouvez-vous confirmer que l'instauration de cette taxe autonomie est actuellement sur la table du Gouvernement ? Quel montant et quelles modalités sont envisagées ? Pourquoi choisir de faire payer une nouvelle contribution aux citoyens, plutôt que de renforcer les services d'aide à domicile par le financement collectif ? Pouvez-vous garantir que cette nouvelle taxe ne se substituera pas demain au financement public actuel de l'aide à domicile ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Coppieters.

M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale. – Mesdames les Députées, je vous remercie pour vos questions qui me permettent de faire le point sur les avancées de la garantie autonomie. Celle-ci répond à une ambition importante de la Déclaration de politique régionale : « Renforcer les possibilités de vivre à domicile lorsque survient une perte d'autonomie ». Il est donc prévu que le décret portant création de la garantie autonomie soit voté d'ici la fin de la législature. Nous souhaitons donc mettre en place un dispositif juridiquement robuste et financièrement soutenable, qui renforce les possibilités de vivre à domicile en cas de perte d'autonomie, et ce, dans le respect des choix individuels.

Nous avons le soutien des secteurs, des experts et des acteurs de terrain pour mettre en place ce type d'appui à l'autonomisation des personnes en perte d'autonomie, surtout à domicile ; le retour que l'on en a est que cette mesure aurait dû être prise déjà depuis de nombreuses années dans notre système. Le Gouvernement a désigné, le 5 février dernier, un groupe d'experts chargé d'objectiver les besoins de l'offre et de construire les bases d'un mécanisme robuste.

Une étape importante a été franchie avec la remise du rapport intermédiaire. Celui-ci établit le diagnostic des besoins et de l'offre, pose les principes du dispositif de garantie publique et les mécanismes de sécurité sociale, analyse les contraintes juridiques et propose une modélisation budgétaire. Sur cette base, les travaux se poursuivent actuellement sur les dimensions opérationnelles, les types de financement, l'offre de services, la gouvernance, l'emploi et la formation. Plusieurs milliers de personnes doivent en effet être formées pour assurer plus de services à domicile.

Le dossier est aujourd'hui étayé par des scénarios documentés permettant au Gouvernement de progresser dans ses choix. Ce travail est d'ores et déjà très concret en termes de perspectives d'emploi et de formations. Différentes réunions ont permis d'identifier les métiers nécessaires et les besoins de main-d'œuvre et de formation, ainsi que les leviers d'attractivité avec l'AViQ, le FOREm et les représentants des secteurs concernés.

Les travaux portent aussi sur les données et indicateurs nécessaires au pilotage de cette réforme. L'enjeu est de préparer simultanément le développement de l'offre et les capacités humaines nécessaires pour les rendre effectives, puisque tous ces services ne pourront pas être mis sur pied du jour au lendemain.

Le rapport confirme la nécessité d'agir face à la croissance des besoins liés, notamment, au vieillissement de la population, aux maladies chroniques, aux handicaps ou à l'évolution du vivier d'aidants proches. Le scénario exploratoire privilégie une offre de services répondant aux besoins plutôt qu'une prestation en espèces, avec un rôle central pour l'aide familiale, les gardes à domicile et l'aide de vie quotidienne pour les personnes en situation de handicap. Des prestations complémentaires pourraient être proposées, comme l'ergothérapie ou l'assistance digitale.

S'agissant du calendrier, la garantie autonomie fait partie des dossiers examinés actuellement dans le cadre des discussions budgétaires. Cette étape s'inscrit dans la progression du dossier. Il appartient au Gouvernement d'arrêter collégialement les orientations retenues, mais je ne préjuge pas de ces arbitrages à ce stade. Ensuite, leur mise en œuvre nécessitera un cadre juridique et réglementaire approprié, ainsi que les adaptations institutionnelles nécessaires selon le mécanisme choisi.

Sur le financement, les experts ont identifié deux voies principales juridiquement envisageables sous réserve de leur opérationnalisation, comme cela a été rappelé dans les questions : une cotisation sociale obligatoire ou un mécanisme reposant sur l'impôt des personnes physiques. D'autres voies sont également envisagées.

Le Gouvernement dispose ainsi d'options instruites. Ni le mécanisme ni son montant ne sont toutefois arrêtés à ce stade. Les montants évoqués dans la presse ou utilisés dans le simulateur restent des hypothèses de travail, de même que les modalités liées à la capacité contributive des foyers, et ne peuvent être présentés comme une décision du Gouvernement à ce stade.

Les conditions d'accès sont également instruites. Les experts envisagent une évaluation formelle des besoins afin d'orienter les personnes vers les services adaptés, avec des modalités susceptibles de tenir compte de l'intensité de l'intervention qu'il faut leur apporter. La garantie autonomie est ainsi construite à partir des besoins des personnes. Les critères juridiques définitifs devront être arrêtés dans le dispositif.

Enfin, concernant l'articulation avec les financements publics existants, le modèle de garantie a vocation à soutenir une offre supplémentaire et à répondre aux besoins croissants et évolutifs liés au vieillissement de notre population. C'est la contrepartie recherchée pour les citoyens : renforcer concrètement les capacités d'accompagnement à domicile.

M. le Président. – La parole est à Mme Lazon.

Mme Geneviève Lazon (Les Engagés). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour ces réponses détaillées. Vous rappelez d'emblée l'ambition de la DPR de soutenir cette garantie autonomie, elle-même issue de l'assurance autonomie, qui a été soutenue par différents partis durant l'avant-dernière législature. Le fait de permettre aux personnes en perte d'autonomie de rester chez elles le plus longtemps possible, que ce soit des personnes âgées ou même d'autres – la garantie autonomie ne visant pas que les aînés –, est certainement une priorité. Vous avez évoqué l'analyse de l'état des besoins et des offres, avec cette plus-value – l'offre qui doit correspondre aux besoins –, mais aussi avec le soutien et l'adhésion d'une grande partie des acteurs.

Pour les Engagés, la garantie autonomie, c'est anticiper plutôt que subir. C'est même garantir un accès plus équitable et solidaire à une certaine qualité de vie ; avec une plus-value, je l'entends bien. Vous avez d'ailleurs évoqué, à la fin de votre exposé, la garantie de l'offre supplémentaire et de renforcer ce qui existe. Cette plus-value est donc bien là. En tout cas, nous attendons la mise en application de cette garantie avec impatience.

M. le Président. – La parole est à Mme Aït Alouha.

Mme Rachida Aït Alouha (Indépendante). – Je n'ai même pas envie de vous dire merci pour cette réponse, Monsieur le Ministre, parce que c'est un scandale ! Vous voulez que les citoyens paient deux fois le même service. C'est incroyable ! Quand je vous dis que c'est du racket, c'est du vrai racket. Vous dites que vous avez l'appui du terrain. Or, le terrain va mal et est en manque

de moyens. Comment expliquer cela à un citoyen qui paie 300 à 400 euros de cotisation par mois ? Pour quoi faire ? À quoi sert cette cotisation ?

Aujourd'hui, si j'appelle l'hôpital, j'ai un rendez-vous dans neuf mois. Si l'on va en maison de repos, il y a un sous-effectif. Avec la canicule, on a vu tous les problèmes qu'il y a eu par manque de moyens et de coordination. Cela, c'est aujourd'hui ; c'est donc aujourd'hui qu'il faut renflouer la caisse sociale. Comment la renflouer ? En arrêtant d'exonérer les multinationales et en allant chercher une justice fiscale. C'est cela qu'il faut faire et non pas racketter les citoyens qui font déjà le travail. Aujourd'hui, ils font le job et ils cotisent. Ce n'est pas normal et c'est une réforme injuste.

Je ne me réjouis pas du tout de cette réforme, contrairement aux Engagés. C'est scandaleux ! Il faut absolument continuer à consacrer le budget de la santé à la santé. Comment garantir que les 100 euros vont rester pour l'autonomie et l'accessibilité des soins ? Ils vont peut-être aller au budget de l'emploi, comme tous les millions que vous avez cédés pour le ministre Jeholet. Aujourd'hui, on n'a aucune garantie. On a de l'argent, mais on le donne à d'autres compétences. Le budget de la santé doit rester à la santé.

Je suis en colère et je serai à côté des gens qui vont manifester le 9 octobre parce que c'est inadmissible. Dans les revendications de la manifestation du 9 octobre, il y a aussi la justice fiscale, car c'est important.

M. le Président. – La parole est à Mme Roberty.

Mme Sabine Roberty (PS). – Monsieur le Ministre, il y a 15 jours, je vous ai interrogé sur la taxe autonomie et sur le rapport d'expert. Vous vous montriez alors hyper prudent. Je vous ai même dit : « Prenez votre temps ? Les Wallons ne sont pas prêts à payer une nouvelle taxe ». Deux jours après, c'est le ministre Desquesnes qui nous donne les réponses au travers de la presse. Que s'est-il passé entre le mardi soir, très tard, au moment où je vous interroge, et le jeudi, quand le ministre Desquesnes s'exprime ? La prochaine fois, j'irai poser la question de l'assurance autonomie à votre collègue parce que j'ai eu beaucoup plus d'informations dans la presse que lorsque j'ai posé ma question il y a 15 jours.

Quels sont les nouveaux services dont vont bénéficier les gens ? L'ergothérapie et l'assistance biométrique, cela existe déjà et cela n'a rien de nouveau. Quand on va à la CSD et que l'on demande une aide familiale, on propose évidemment les services d'un ou d'une ergo ainsi que l'assistance biométrique.

Vous nous dites sans cesse que le secteur est OK et qu'il n'attend que cela. Je ne sais pas quel secteur vous avez consulté parce que je vous ai déjà posé cette question puisque cela fait des mois que je vous interroge

sur l'assurance autonomie. Il y a des mois, je vous avais demandé qui sont les experts autour de la table qui vous conseillent. Là-dedans, il n'y avait pas le maintien à domicile. Je me réjouis de savoir qui sont les experts que vous consultez. Ils seraient tous d'accord pour dire que c'est cette assurance ou taxe autonomie est la panacée.

Excusez-moi, mais ce n'est pas le même son de cloche que j'entends sur le terrain. Ce que j'entends sur le terrain, ce sont des choses très précises : « Il faut s'assurer que le modèle du contingent ne soit pas détricoté ». C'est cela qui attend le secteur parce que cela rajouterait encore de l'incertitude au niveau des SAFA. Ce qu'il faut préserver et qu'il faut faire grandir, c'est le nombre d'heures de contingent. Les SAFA n'ont pas été concertés. Or, il faut le faire. Je ne sais pas lequel vous avez concerté, mais pas ceux auxquels je pense. C'est un comble !

Bref, on n'a pas fini de poser des questions sur la taxe autonomie. Cela fait déjà des mois que l'on s'en inquiète. La prochaine fois, je ferai une double question et j'irai aussi interroger votre collègue Desquesnes.

M. le Président. – La parole est à Mme Bernard.

Mme Alice Bernard (PTB). – Monsieur le Ministre, on a bien entendu votre ambition de renforcer les possibilités de vivre à domicile et on la partage.

Vous dites que vous avez le soutien du secteur. Ce que je comprends, c'est que le secteur est en demande de soutien supplémentaire pour assurer ses missions parce que la demande est grande, qu'il s'agisse des personnes qui souhaitent rester à domicile ou des travailleurs qui doivent courir parce qu'ils n'ont pas assez de temps pour faire les toilettes, préparer à manger et faire les courses. Le secteur a besoin de renforts.

En ce sens, je comprends bien que vous dites avoir le soutien des secteurs, mais la question est de savoir qui va payer tout cela. Les personnes en perte d'autonomie, ce sont beaucoup de personnes très âgées qui ont cotisé toute leur vie à la sécurité sociale. Or, dans les budgets fédéraux, auxquels vous participez avec la majorité fédérale, on rabote les budgets à l'INAMI et l'on parle d'une franchise à 500 euros.

Les gens voient que tout ce qu'ils ont cotisé est en train d'être détricoté. Ce sont des choix budgétaires que vous faites. Votre majorité, en Wallonie et au Fédéral, choisit d'investir dans autre chose que le service à la population. Il y a la question de la justice fiscale et celle de mettre l'argent là où les gens en ont besoin, et non pas dans des avions de chasse F-35. Nous allons encore vous le répéter plusieurs fois.

Question orale
de Mme Rachida Aït Alouha
à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de
l'Environnement, des Solidarités et de
l'Économie sociale,
sur « le conclave budgétaire et le financement
du secteur non marchand »

Question orale
de Mme Sabine Roberty
à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de
l'Environnement, des Solidarités et de
l'Économie sociale,
sur « les négociations au point mort pour la
conclusion d'un nouvel accord concernant le
secteur non marchand »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle les questions orales à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, de :

- Mme Aït Alouha, sur « le conclave budgétaire et le financement du secteur non marchand » ;
- Mme Roberty, sur « les négociations au point mort pour la conclusion d'un nouvel accord concernant le secteur non marchand ».

La parole est à Mme Aït Alouha pour poser sa question.

Mme Rachida Aït Alouha (Indépendante). – Monsieur le Ministre, les chiffres annoncés dans les différents conclaves budgétaires sont particulièrement inquiétants pour le non-marchand. Le ministre Maxime Prévot a bien exprimé que le point de discordance du conclave avec le Fédéral concerne les soins de santé, ce qui est inquiétant pour le secteur du non-marchand.

Ces économies arrivent dans un secteur qui connaît déjà une pénurie de personnel, une hausse de l'absentéisme, des maladies de longue durée, des burn-out et une pression croissante sur les travailleurs. Les maisons de repos sont particulièrement concernées. Le secteur tire la sonnette d'alarme et dit que l'empilement des économies met en péril ses missions.

Allez-vous défendre le non-marchand et donner enfin les moyens nécessaires pour que vos futures normes fonctionnelles deviennent une réalité sur le terrain ou allez-vous céder aux exigences des différents conclaves budgétaires et faire du non-marchand, une nouvelle fois, la vache à lait des différents Gouvernements ?

M. le Président. – La parole est à Mme Roberty pour poser sa question.

Mme Sabine Roberty (PS). – Monsieur le Ministre, sous la précédente législature, un accord de 260 millions d'euros a été conclu pour soutenir le secteur du non-

marchand. Depuis 2025, vous annoncez une évaluation des précédents accords en vue, selon vos déclarations, de conclure un nouvel accord du non-marchand dans la seconde moitié de la législature.

À l'approche de la moitié de la législature, quelles sont les avancées dans les négociations pour aboutir à un nouvel accord du non-marchand ? Avez-vous demandé des moyens complémentaires pour assurer le financement d'un nouvel accord lors du conclave ? Si oui, quel est le montant demandé ? Que permettront-ils de financer ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Coppieters.

M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale. – Mesdames les Députées, le Gouvernement wallon a choisi d'inscrire la préparation d'un futur accord du non-marchand dans une démarche rigoureuse. Avant d'arrêter de nouvelles mesures, il importe de disposer d'une évaluation complète des accords 2021-2024 afin d'en mesurer les effets concrets, d'identifier les besoins qui demeurent et de dégager des priorités partagées.

Dans ce cadre, plusieurs échanges ont déjà eu lieu au sein de mon cabinet avec les partenaires sociaux, les représentants des autres ministres régionaux concernés et les quatre administrations chargées de la mise en œuvre des accords précédents. Ces travaux ont permis de faire remonter les difficultés rencontrées sur le terrain et de préciser les éléments examinés.

L'évaluation engagée couvre les dimensions qualitative, quantitative et financière des mesures adoptées :

- l'amélioration des conditions de travail ;
- les emplois supplémentaires ;
- la revalorisation barémique ;
- les aménagements de fin de carrière ;
- le nombre de travailleurs concernés ;
- le niveau d'exécution des budgets.

Cette phase est en voie de finalisation. Ainsi, 99 % des données reçues sont actuellement analysées et consolidées afin d'avoir cette fameuse base de discussions en termes d'objectifs, de périmètres et de modalités d'usage des marges potentielles qui seront organisées.

Une fois les résultats consolidés, une réunion de travail sera organisée endéans la fin de cette année avec les partenaires sociaux, les administrations et les cabinets ministériels concernés afin d'examiner les résultats et de déterminer les voies d'action. À ce stade, il est prématuré de préjuger du contenu précis de ces discussions.

S'agissant du volet budgétaire, aucun moyen complémentaire n'a, à ce stade, été sollicité par les

membres du Gouvernement wallon dans la perspective d'un nouvel accord du non-marchand, dans la mesure où l'évaluation réalisée n'a pas encore livré ses conclusions.

M. le Président. – La parole est à Mme Aït Alouha.

Mme Rachida Aït Alouha (Indépendante). – Monsieur le Ministre, est-ce une blague ? Vous voulez évaluer les accords de 2021-2024 – nous sommes pratiquement en 2027 – et commencer les négociations après. Je suppose que, s'il y a un accord, ce sera après 2029. Pour moi, vous jouez la montre. Ce n'est pas possible et c'est beaucoup trop lent au vu de l'urgence et des conséquences de la canicule. Franchement, c'est incompréhensible !

Je ne comprends pas, alors que vous venez du milieu médical. C'est un avis personnel, mais on est toujours trahis par les proches. Cela a été pareil avec Mme De Block, qui était médecin et qui a trahi les soins de santé. Pourtant, vous êtes le même monsieur qui a défendu les soins de santé pendant le covid. Je ne comprends pas.

M. le Président. – La parole est à Mme Roberty.

Mme Sabine Roberty (PS). – En réalité, sur le terrain, au niveau du *care*, il y a une pénibilité qui s'installe depuis longtemps dans le travail. Il n'y a plus d'attractivité, car on n'arrive plus ni à attraper des talents ni à fidéliser les personnes qui travaillent dans les métiers du *care*.

Pour faire évoluer les choses, selon nous, il est fondamental de renégocier des accords du non-marchand. J'entends que, au niveau de la DPR, ce sera à la fin de la législature. Or, nous aimerions avoir des signaux qui se mettent un peu au vert parce que cela fait déjà longtemps que le groupe de travail œuvre. Dès lors, nous voudrions bien atterrir et avoir un vrai calendrier, ce qui nous permettrait déjà d'avoir nos apaisements. Si cet accord du non-marchand n'arrive pas – sait-on jamais –, comment pourra-t-on continuer toutes les politiques avec toutes ces personnes qui travaillent dans le non-marchand ?

Si l'on veut mettre un peu d'huile dans les rouages et leur dire de tenir bon, il faut au moins être clair. Or, j'ai l'impression que, à chaque fois que l'on vous pose la question, il n'y a jamais rien de clair. Pourtant, une communication devrait être efficace pour rassurer l'ensemble du secteur du non-marchand qui ne voit pas ce calendrier arriver.

Question orale
de Mme Sabine Roberty
à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de
l'Environnement, des Solidarités et de
l'Économie sociale,
sur « le manque de soutien pour le secteur de
l'aide et des soins à domicile face aux prix élevés
des carburants »

Question orale
de Mme Veronica Cremasco
à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de
l'Environnement, des Solidarités et de
l'Économie sociale,
sur « la prise en charge des frais de déplacement
des aides à domicile »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle les questions orales à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, de :

- Mme Roberty, sur « le manque de soutien pour le secteur de l'aide et des soins à domicile face aux prix élevés des carburants » ;
- Mme Cremasco, sur « la prise en charge des frais de déplacement des aides à domicile ».

La parole est à Mme Roberty pour poser sa question.

Mme Sabine Roberty (PS). – Monsieur le Ministre, chaque jour, une nouvelle question s'ajoute à notre ordre du jour concernant ces fameuses aides pour les carburants qui n'arrivent pas sur la table au désespoir de tous. Je suis désolée d'y revenir encore, mais, ce 22 septembre, le prix du diesel a connu une nouvelle augmentation. À 2,501 euros le litre, un plein de diesel de 40 litres coûte désormais 100 euros, 50 litres coûtent 125 euros et, pour les véhicules avec un réservoir de 60 litres, le plein atteint 150 euros. Vous imaginez l'anxiété que chacun ressent en faisant le plein. Je rappelle que tout le monde n'a pas encore le budget pour acquérir un véhicule électrique.

Or, de nombreuses personnes, comme les aides-ménagères et les aides familiales des services d'aide à domicile, doivent quotidiennement utiliser leur véhicule et donc remplir leur réservoir pour assurer des missions essentielles. Comme je l'ai dit il y a 15 jours, si tout le monde décide demain d'arrêter de faire son plein par manque d'argent, ces personnes ne rempliront plus leurs missions et ne feront plus leurs visites. C'est une personne âgée qu'on ne lavera pas, quelqu'un qui ne recevra pas un soin ou quelqu'un qui ne sera pas accompagné pour aller faire ses courses.

Imaginez-vous la détresse de ces aides-ménagères, de ces aides familiales, de ces gens qui travaillent au chevet des personnes qui en ont le plus besoin et qui doivent se serrer la ceinture pour faire leur plein

d'essence. C'est incompréhensible que l'on n'ait toujours pas d'aide du Gouvernement aujourd'hui.

Il y a 15 jours, vous disiez être pleinement conscient – je n'en doute pas – des difficultés rencontrées par les travailleuses et les travailleurs du secteur ainsi que de la pression que ces prix font peser sur leur budget mensuel. Cependant, derrière vos larmes, les actes ne suivent pas. C'est bien pour cela que la question revient aujourd'hui. La compassion ne peut pas être la seule réponse. Il est urgent de transformer les belles paroles en actes concrets.

Vous disiez avoir demandé une analyse de l'impact à votre administration. Celle-ci est-elle finalisée ? Comment se traduit l'impact de la hausse des prix des carburants sur les travailleurs et travailleuses du secteur de l'aide et des soins à domicile ? Quelles réponses le Gouvernement va-t-il enfin apporter ? Les prix n'arrêtent pas de s'envoler depuis longtemps. On a eu une petite baisse, mais cela repart de toute façon à la hausse.

Le suivi attentif de la situation, que vous n'avez de cesse de répéter depuis le mois d'avril, va-t-il enfin déboucher sur des mesures concrètes et visibles pour le portefeuille des aides-ménagères, des aides familiales et, plus largement, des travailleuses et des travailleurs qui, tous les jours, utilisent leur véhicule pour assurer leurs prestations au domicile ? Ce sont des questions très simples et ce sont toujours les mêmes.

M. le Président. – La parole est à Mme Cremasco pour poser sa question.

Mme Veronica Cremasco (Ecolo). – Monsieur le Ministre, ce rendez-vous est dicté par la hausse du carburant puisque le prix maximum du diesel a encore augmenté et atteint aujourd'hui 2,5 euros par litre. En parallèle, il y a la fameuse étude dont Mme Roberty a parlé. Il y a un problème structurel puisque les SAFA doivent rembourser à leurs travailleurs le tarif légal de 0,4309 euro par kilomètre, tandis que l'intervention de l'AViQ n'est que de 0,1213 euro par kilomètre. Le différentiel est énorme entre ce que doivent rembourser les SAFA à leurs travailleurs et ce qu'ils ont de l'AViQ.

Vous nous avez annoncé qu'une analyse et un audit des SAFA allaient être faits sur le sujet. C'est normal que nous posions nos questions maintenant puisque le prix du carburant augmente. Cela nous semble un peu paradoxal par rapport à votre volonté affichée de renforcer le maintien de l'aide à domicile. Il faut donc faire quelque chose pour ces frais kilométriques, ce qui va de pair avec le fait de soutenir l'aide à domicile. À la suite de l'analyse et de l'audit des SAFA, avez-vous des conclusions ? Pouvez-vous nous les livrer ?

Avez-vous objectivé le coût réellement supporté par les services dû à l'écart entre l'intervention de l'AViQ et le remboursement légal des kilomètres ? Au vu de la situation actuelle, allez-vous revoir ce fameux montant

de 0,1213 euro du kilomètre et prévoir un mécanisme d'indexation automatique ? Le prix du carburant augmente tout le temps et le remboursement était déjà trop petit structurellement. Plus le prix du carburant augmente, plus le différentiel augmente et pire c'est pour tous les SAFA qui ne savent plus faire face aux coûts réels des déplacements. Avez-vous prévu un alignement, une indexation ou une façon de coller un peu plus au prix coûtant ?

Quelles mesures avez-vous prévues d'inscrire dans le budget 2027 – ne nous dévoilez pas tout ; j'ai pris en considération le fait qu'il va se passer quelque chose – pour éviter que ces frais continuent de fragiliser les services et, in fine, l'offre d'aide à domicile puisque, à la base, il s'agit de soutenir l'aide à domicile, le remboursement des kilomètres parcourus en faisant partie ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Coppieters.

M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale. – Mesdames les Députées, vous revenez sur la problématique de la prise en charge des frais ainsi que du soutien au secteur de l'aide et des soins à domicile. Je souhaite commencer par rappeler l'importance du travail accompli quotidiennement par les services d'aide aux familles et aux aînés ainsi que par leurs équipes. Dans un secteur dont l'activité repose par nature sur des interventions au domicile des bénéficiaires, les déplacements professionnels constituent une composante essentielle de l'organisation du travail et du coût supporté par les services.

Les tensions actuelles sur les prix du carburant sont prises au sérieux. Elles affectent tant les travailleuses et travailleurs qui utilisent leur véhicule pour assurer leurs prestations que les employeurs chargés de leur rembourser les déplacements professionnels. Je souhaite néanmoins apporter une précision importante concernant les montants des 0,1213 euro par kilomètre évoqué dans la question. Ce montant ne peut pas être présenté comme l'unique financement régional destiné à couvrir les frais de déplacement des SAFA.

Le dispositif de financement repose en effet sur plusieurs composantes. Outre l'indemnisation kilométrique spécifique prévue à l'article 347 du Code réglementaire wallon de l'action sociale et de la santé, le financement forfaitaire des aides familiales prévues à l'article 242 du Code décretaal prend notamment en considération les kilomètres parcourus. Pour les gardes à domicile, l'article 251 prévoit également un financement par équivalent temps plein, qui inclut notamment les frais de déplacement.

Comparer directement l'indemnité kilométrique due aux travailleurs à la seule intervention de 0,1213 euro par kilomètre ne permet donc pas de rendre compte de

l'ensemble des ressources qui participent au financement de la mobilité professionnelle dans le secteur. Cette comparaison met en regard, d'une part, un montant dû au travailleur et, d'autre part, une seule composante d'un financement sectoriel plus large.

Il faut également préciser que cette intervention n'est pas totalement figée. Son calcul suit l'évolution de l'indemnité kilométrique applicable. L'adaptation intervient normalement sur une base trimestrielle et a même été réalisée mensuellement au cours d'une période de forte variation des coûts. Le mécanisme tient donc déjà compte, au moins partiellement, de l'évolution des coûts de mobilité.

Cela ne signifie pas pour autant que je nie les difficultés rencontrées par les services ni que je considère les mécanismes actuels comme pleinement satisfaisants. La précédente réponse parlementaire soulignait déjà que leur articulation ne reflétait pas adéquatement la réalité des coûts ni la diversité des situations rencontrées par les opérateurs. Elle indiquait également qu'il restait difficile de quantifier précisément la part des dépenses couverte par chacun des dispositifs.

C'est précisément la raison pour laquelle l'administration poursuit son travail de collecte et d'analyse des données. Les pratiques diffèrent entre services et les données actuellement disponibles ne permettent toujours pas – et j'en suis désolé – de mesurer de façon suffisamment robuste, pour chaque type d'opérateur, l'écart éventuel entre l'ensemble des financements reçus et les frais effectivement supportés. Les informations recueillies doivent permettre d'établir une vision consolidée, tenant compte de l'ensemble des sources de financement et pas uniquement de l'indemnité kilométrique spécifique.

Je préfère donc être clair : il serait inexact d'affirmer que les services ne sont limités qu'à cette indemnisation kilométrique pour couvrir leurs déplacements. Il serait tout aussi prématuré d'affirmer que l'ensemble des coûts est aujourd'hui couvert de manière adéquate et équitable pour chaque opérateur.

Nous devons donc partir de données complètes pour distinguer ce qui relève de la hausse conjoncturelle des prix de l'énergie de ce qui révèle une difficulté plus structurelle dans le modèle de financement et qui peut être également hétérogène entre les structures. Les analyses en cours demandent du temps et permettront d'éclairer les adaptations qui pourraient être envisagées, en tenant compte de leur pertinence, de leur équité entre les services et de leur soutenabilité budgétaire.

Je reste donc pleinement attentif à la situation. Il ne s'agit ni de minimiser les difficultés du secteur ni de tirer des conclusions à partir d'une comparaison partielle, mais d'objectiver l'ensemble des coûts et des

financements afin d'identifier les réponses les plus adéquates et les plus durables.

Madame Cremasco, vous comprenez bien, vu l'ampleur de la problématique, que c'est un dossier actuellement sur la table dans les discussions du conclave.

M. le Président. – La parole est à Mme Roberty.

Mme Sabine Roberty (PS). – Il n'y a rien de neuf puisque, ce que vous dites, on le sait déjà. Vous rappelez l'importance du travail effectué sur le terrain par l'ensemble de ces travailleurs et de ces travailleuses, mais on ne remplit pas un réservoir avec des mercis.

Ce qui nous pend au nez, c'est que tout le monde se réveille un matin et se dise : « Je ne remplis plus mon réservoir ». À un moment donné, c'est ce qu'il va se passer parce que les prix peuvent encore augmenter. Ce qui nous pend au nez, c'est que l'aide et le maintien à domicile s'arrêtent pour des personnes qui travaillent trop loin pour aller voir un bénéficiaire et qui se disent : « Lui, je ne le verrai pas deux fois sur la semaine ; je ne le verrai qu'une fois par semaine ». Dès lors, le service à la population, le service à des personnes qui en ont réellement besoin – on ne fait pas appel à une aide-ménagère ou à une aide familiale par envie –, va faire passer certains bénéficiaires à la trappe, ce qui me fait très peur.

Savez-vous qui pallie souvent ce problème de remplissage d'essence ou de diesel ? Ce sont les SAFA eux-mêmes. Or, les SAFA ne vont pas bien. Ce n'est pas qu'ils terminent avec des millions d'euros de bénéfices chaque année. Que nenni, Monsieur le Ministre. Il faut aller voir les budgets et les comptes financiers des différents SAFA. Ils ne vont pas bien. Je vous le répète, on ne remplit pas le réservoir avec des mercis.

Sur mes réseaux sociaux, quand je parle de cela, les gens ont l'air de dire : « Vous ne parlez jamais que du maintien à domicile ». Or, ce sont tous les ministres qui doivent se poser des questions sur l'augmentation du prix des énergies. En effet, ce sont tous les travailleurs qui, peu importe ce qu'ils font, doivent remplir leur réservoir. Pour tout le monde, c'est compliqué. Dans ce cas-ci, la différence, c'est que ces travailleurs et ces travailleuses ont besoin de leur voiture pour faire des prestations et pas nécessairement pour aller au travail.

Le problème est énorme et, sans aide, cela va commencer à coincer, d'autant plus que tout augmente. Le panier de la ménagère augmente. Quand vous allez faire vos courses, les chicons que vous payiez 3 euros avant-hier sont aujourd'hui à 6 euros. C'est valable pour tout le monde. Tous les frais augmentent ; avec celui-là en plus, cela commence à faire déborder le vase.

M. le Président. – La parole est à Mme Cremasco.

Mme Veronica Cremasco (Ecolo). – Je ne suis pas censée répondre à Mme Roberty quand elle indique que tout le monde lui dit qu'elle ne parle que de l'aide à domicile sur ses réseaux sociaux, mais j'en envie de lui répondre qu'elle a bien raison parce que c'est un enjeu majeur.

Ce n'est pas pour rien que l'on vient systématiquement devant vous, Monsieur le Ministre, qui considérez le maintien à domicile aussi longtemps que possible comme un enjeu majeur. Cela vaut pour tous les cas de figure de maintien à domicile, car il n'y a pas que la perte d'autonomie due à la vieillesse, même si cela représente une part importante de la population. C'est un enjeu sociétal hyper important.

Par contre, j'avoue avoir appris des choses. Je me doute que le calcul n'est pas si simple que cela, mais il y a un truc qui me perturbe. Je comprends que ce n'est pas si simple, que ce n'est pas uniquement ce remboursement d'indemnités et qu'il y a des tas d'autres choses à prendre en considération. Cependant, si cela me semble jouable, cela aurait pu être fait.

Vous dites que vous ne me livrez pas les conclusions de l'étude, mais vous annoncez un truc sur la table du conclave. À mon sens, cela veut dire que vous avez bel et bien des conclusions, et que vous en tirez des conséquences puisque vous mettez cela sur la table du conclave. Vous ne souhaitez pas me les expliquer, soit.

En tout cas, j'espère qu'il va se passer quelque chose parce que, même si, en tant qu'écologiste, je ne soutiens pas coûte que coûte les déplacements en voiture, je sais aussi que certains secteurs, comme celui-là, en sont éminemment dépendants. Ces travailleurs doivent pouvoir se rendre jusque chez les personnes qu'ils aident.

Je me réjouis de découvrir les éléments du conclave, mais j'avoue que cela titille ma curiosité de savoir ce que vous mettez sur la table puisque vous ne nous livrez pas le résultat des études. Je suivrai cela de près.

**Question orale
de Mme Sabine Roberty
à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de
l'Environnement, des Solidarités et de
l'Économie sociale,
sur « les modifications dans l'octroi des aides
matérielles »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Roberty à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « les modifications dans l'octroi des aides matérielles ».

La parole est à Mme Roberty pour poser sa question.

Mme Sabine Roberty (PS). – Monsieur le Ministre, ce 17 septembre, vous avez annoncé une réforme de l'aide matérielle individuelle visant notamment à relever de 65 à 67 ans la limite d'âge permettant d'accéder à certaines interventions de l'AViQ. Cette modification doit permettre à des personnes dont le handicap survient entre 65 et 67 ans de bénéficier désormais de certaines aides.

Pouvez-vous préciser à partir de quelle date cette nouvelle limite d'âge sera applicable ? S'appliquera-t-elle uniquement aux nouvelles demandes introduites après l'entrée en vigueur de la réforme ou pourra-t-elle également bénéficier à des personnes ayant atteint 65 ans avant cette date et dont la situation répondrait aux nouvelles conditions ?

Quelles sont précisément les aides et interventions concernées par ce relèvement de l'âge ? Des adaptations ou instructions particulières ont-elles été transmises aux bureaux régionaux de l'AViQ afin d'assurer une application uniforme de la nouvelle réglementation ?

Le Gouvernement dispose-t-il d'une estimation des bénéficiaires supplémentaires qui pourraient entrer dans le dispositif grâce à cette réforme et de l'impact budgétaire annuel ? Dans quelle mesure ces nouveaux besoins ont-ils été intégrés aux prévisions budgétaires de l'AViQ pour 2026 et 2027 ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Coppieters.

M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale. – Madame la Députée, le projet d'arrêté modifiant certaines dispositions du Code wallon de l'action sociale et de la santé au niveau de l'aide individuelle à l'intégration, qui a été adopté par le Gouvernement le 17 septembre dernier, entrera en vigueur le premier jour du mois suivant sa publication au *Moniteur belge*.

Cette nouvelle réglementation s'appliquera à toutes les demandes introduites après l'entrée en vigueur dudit texte, ainsi que les personnes âgées de plus de 65 ans dont le handicap est survenu entre 65 et 67 ans.

Ces changements réglementaires visent, entre autres :

- les aides aux soins et à la protection personnelle ;
- les adaptations pour voiture ;
- les aides pour se lever ;
- les aménagements et adaptations de maison, y compris les dispositifs de changement de niveau ;
- les aides à la communication et à l'information ;
- les systèmes de contrôle de l'environnement.

L'application de la nouvelle réglementation passera certainement par une information à l'ensemble des

agents impliqués dans l’instruction des dossiers. La mise à jour des supports d’instruction est également en cours. En outre, les différents bureaux régionaux de l’AViQ sont épaulés par la Direction de l’aide individuelle et de l’autonomie à domicile afin d’assurer une application uniforme des nouveaux principes d’intervention.

Enfin, concernant l’estimation des potentiels bénéficiaires supplémentaires, il est important de signaler que, depuis plusieurs années, toute personne en situation de handicap, quel que soit son âge, est susceptible de bénéficier d’une intervention de l’AViQ dans le cadre de l’aide individuelle à l’intégration, pour autant qu’elle puisse démontrer la survenue de son handicap avant l’âge de 65 ans. Une bonne proportion de la population en situation de handicap est donc déjà admise à ces interventions. L’ouverture de droits prévue prochainement vise avant tout les personnes pour lesquelles un handicap survient entre 65 et 67 ans.

Pour rappel, ce texte réglementaire a été établi à budget constant, ce qui signifie que cette ouverture de droits est contrebalancée par la suppression de certaines aides devenues courantes.

M. le Président. – La parole est à Mme Roberty.

Mme Sabine Roberty (PS). – Je remercie le ministre pour les réponses qu’il vient de formuler. Je les relirai attentivement, car il s’agit d’un dossier hyper technique.

La question qui reste en suspens, sachant que le projet d’arrêté doit suivre un certain cheminement légal, c’est de savoir quand le projet sera publié au *Moniteur belge*. Vous ne nous le dites pas puisque vous dites simplement qu’il entrera en vigueur le premier jour du mois après sa publication. Dès lors, ce qui m’intéresse, c’est de savoir quand ce projet d’arrêté sera inscrit au *Moniteur belge*. On va donc suivre le dossier.

Question orale
de Mme Sabine Roberty
à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de
l’Environnement, des Solidarités et de
l’Économie sociale,
sur « les moyens annoncés par M. le Ministre
pour financer le contingent 2025 des services
d’aide aux familles et aux aînés (SAFA) »

Question orale
de Mme Veronica Cremasco
à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de
l’Environnement, des Solidarités et de
l’Économie sociale,
sur « l’insuffisance des services d’aide pour la
continuité de la vie à domicile »

M. le Président. – L’ordre du jour appelle les questions orales à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l’Environnement, des Solidarités et de l’Économie sociale, de :

- Mme Roberty, sur « les moyens annoncés par M. le Ministre pour financer le contingent 2025 des services d’aide aux familles et aux aînés (SAFA) » ;
- Mme Cremasco, sur « l’insuffisance des services d’aide pour la continuité de la vie à domicile ».

La parole est à Mme Roberty pour poser sa question.

Mme Sabine Roberty (PS). – Monsieur le Ministre, cette question sera très circonscrite, car elle porte sur un sujet que j’aborde régulièrement avec vous.

Lors de l’examen de l’ajustement budgétaire en 2026, vous annonciez avoir obtenu des moyens complémentaires pour assurer le financement du dépassement du contingent 2025 des services d’aide à domicile. Malgré votre engagement en commission et auprès des acteurs, il semble qu’aucune liquidation des moyens attendus ne soit encore intervenue.

Confirmez-vous que les moyens pour assurer le financement du dépassement du contingent ont bien été inscrits lors de l’ajustement 2026 ? Si oui, à combien s’élèvent-ils et sur quels domaines fonctionnels sont-ils inscrits ? Quand ces moyens seront-ils liquidés ?

C’est une question importante, car les SAFA craignent que cette enveloppe soit supprimée à l’occasion du conclave budgétaire. Là aussi, je pense que vous devez absolument être clair et transparent envers les SAFA parce qu’ils sont inquiets. Le contingent, c’est leur manière de vivre au quotidien.

J’espère donc que la réponse que vous allez formuler sera de nature à leur apporter des certitudes quant à la liquidation de ces moyens qu’ils attendent depuis longtemps.

M. le Président. – La parole est à Mme Cremasco pour poser sa question.

Mme Veronica Cremasco (Ecolo). – Monsieur le Ministre, vous affirmez vouloir favoriser le maintien à domicile et permettre aux personnes de vieillir chez elles dans de bonnes conditions. On vous soutient complètement sur cet objectif. Cependant, en avril, vous avez reconnu que huit personnes sur dix souhaitaient vieillir à domicile, tout en constatant que l'offre restait contrainte par l'indisponibilité ; c'est peu de le dire. En somme, ce n'est pas accessible à tout qui le souhaite, ce qui est un problème gravissime. On est en Wallonie et l'on devrait au moins pouvoir offrir ce service à nos concitoyens.

Les services d'aide aux familles et aux aînés ne parviennent plus à répondre à la demande, alors que les besoins augmentent. Le contingentement illustre cette contradiction : en 2025, 130 000 heures d'aide familiale réalisées au-delà des contingents n'auraient pas été financées, alors que les dépassements étaient pris en charge depuis plus de 30 ans, selon ce que j'ai entendu au fur et à mesure de mes rencontres. Vous seriez donc le premier à ne pas payer ces dépassements depuis 30 ans. Est-ce vrai ? Que va-t-il se passer ? Cela signifie que des bénéficiaires ne seront pas visités et que des emplois ne seront pas financés. Le secteur indique qu'aucune enveloppe n'est prévue pour ces dépassements en 2026 et qu'il leur manque aussi une perspective en 2027.

Lors de nos échanges précédents, vous avez reconnu que le contingentement atteignait ses limites et annoncé un groupe de travail pour objectiver les déséquilibres. Vous renvoyez le refinancement des SAFA – je souris, mais cela me fait moyennement rire – au groupe de travail pour essayer d'objectiver les choses. Dans vos matières, il y en a un paquet. Vous renvoyez leur refinancement à la future garantie autonomie, mais si cette garantie doit renforcer l'autonomie et le maintien à domicile, comment peut-elle être crédible si les services pour répondre aux besoins actuels ne disposent pas déjà des moyens nécessaires ?

La garantie autonomie, vous venez d'en discuter, je veux bien tout ce qu'on veut, mais s'il n'y a pas de renforcement du service d'aide à domicile, il faut que vous nous expliquiez et que vous nous donniez des garanties pour que l'aide à domicile soit rencontrée. Les canicules ont aussi montré la vulnérabilité. S'il fallait encore taper sur un autre clou, c'est la vulnérabilité des personnes âgées isolées. C'est évident. Il faut aller les aider, aller jusque chez elles et les rencontrer.

Dès lors, quelles mesures sont prévues pour financer les dépassements en 2026 et en 2027 ? Combien d'heures réalisées au-delà du contingentement avez-vous prévu de financer en 2026 ? Pour quels montants ? Quel refinancement structurel des SAFA le Gouvernement envisage-t-il dans le budget 2027 ?

Qu'envisagez-vous concernant les moyens nécessaires accompagnant la future garantie autonomie pour permettre aux personnes qui le souhaitent de vieillir à domicile ? C'est une question pour faire le lien avec la garantie autonomie et que vous ne bottiez pas en touche en me disant : « Ne vous inquiétez pas, ce sera inclus dans la garantie autonomie, on verra bien après. Ne vous inquiétez pas, il y aura le conclave ». C'est un peu toujours la même réponse.

On attend, mais il ne se passe rien. En attendant, il y a des personnes âgées. On ne va pas rouvrir le débat, mais il y a des décès qui nous font mal à chacune et à chacun. Mon expression est mal choisie, mais vous savez très bien l'émotion que j'y mets et la sensibilité par rapport à ces 3 000 décès de surmortalité pendant la canicule.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Coppieters.

M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale. – Mesdames les Députées, en ce qui concerne le financement du dépassement du contingent 2025 des services d'aide aux familles et aux aînés, la couverture des heures réalisées au-delà de l'enveloppe initiale est bien intégrée dans le cadre de l'ajustement technique budgétaire. La liquidation effective des montants fait actuellement l'objet de demandes d'éclaircissements complémentaires portant sur les modalités de construction budgétaire et sur l'impact financier de cette fin d'exercice. Afin de finaliser ce dossier dans les meilleurs délais, une révision de la temporalité de nos travaux est en cours.

Je souhaite être clair : des moyens destinés à couvrir le dépassement du contingent en 2025 sont bien prévus. Les démarches actuellement menées visent à permettre leur mise en œuvre effective. S'agissant de l'exercice 2026, les données d'activité de l'ensemble des opérateurs ne sont pas encore consolidées. Il n'est dès lors pas possible, à ce stade, d'établir avec précision le volume définitif d'heures réalisées au-delà des contingents ni le financement qui pourrait en découler. Ces éléments feront l'objet d'une analyse sur la base des données consolidées disponibles.

Concernant 2027, les discussions budgétaires sont en cours. Il ne serait donc pas approprié de préjuger aujourd'hui des arbitrages qui seront retenus par le Gouvernement, mais vous avez bien compris aussi que c'était un dossier important. Comme je vous l'ai déjà indiqué, je suis particulièrement attentif à la situation des services d'aide aux familles et aux aînés. Madame Cremasco, quand vous dites que l'on ne fait rien, j'ai quand même du mal à accepter cela.

(Réaction de Mme Cremasco)

C'est comme cela que je l'ai compris. Parfois, j'ai du mal parfois à entendre les critiques.

Cette attention ne se limite pas aux travaux actuellement menés avec l'administration et le secteur. Elle guide également les positions que je défends dans l'ensemble des discussions gouvernementales relatives aux moyens à consacrer à l'aide à domicile. Je veille ainsi à ce que les réalités de terrain vécues par les SAFA et leurs bénéficiaires soient pleinement prises en considération dans les arbitrages à venir.

Plus largement, les travaux menés avec l'administration et les représentants du secteur se poursuivent afin d'objectiver les besoins réels et d'évaluer les évolutions nécessaires du modèle actuel de financement, les questions relatives au contingent, aux frais de déplacement – on a discuté – et, plus largement, à l'adéquation des moyens aux missions confiées aux SAFA s'inscrivent pleinement dans cette réflexion. On a besoin de SAFA forts par rapport aux ambitions que l'on veut et à la prise en charge de la population vieillissante.

S'agissant de la garantie autonomie, l'ambition du Gouvernement est bien de renforcer les conditions permettant aux personnes qui le souhaitent de vivre le plus longtemps possible à domicile. C'est une ambition qui nécessite de s'appuyer sur un secteur de l'aide à domicile solide, accessible, renforcé et qui est soutenable dans la durée. Les travaux actuellement menés sur l'avenir des SAFA participent pleinement à cet objectif.

Par rapport à 2027, l'enjeu est actuellement sur la table du Gouvernement. Je reviendrai devant vous avec les perspectives que nous aurons dégagées avec l'ensemble des ministres.

M. le Président. – La parole est à Mme Roberty.

Mme Sabine Roberty (PS). – J'ai relu les questions que l'on vous avait posées précédemment. Vous avez dit que vous aviez augmenté les crédits pour les SAFA pour tenir compte des heures réalisées au-delà du contingent. Pour répondre à ma collègue, Veronica Cremasco, cela fait des années que, en toute bonne intelligence collective, les SAFA s'organisent entre eux quand ils ont des dépassements de contingents. Quand quelqu'un dépasse, il y a toujours quelqu'un qui ne fait peut-être pas son contingent. Entre SAFA, ils s'arrangent par convention en disant : « Tu n'as pas fait tes heures. Moi, j'ai dépassé les miennes. Nous allons nous arranger entre nous ».

L'augmentation est tellement importante avec le vieillissement de la population que c'est logique que l'on se retourne vers le Gouvernement, que l'on dise que l'on a besoin d'aide et que l'on ne s'en sort pas. Ma question – moins large que celle de Mme Cremasco – visait à savoir quand vous allez enfin exécuter ce que vous avez annoncé au mois de juin. Cela devient compliqué pour l'ensemble du secteur que vous soutenez et c'est très bien. J'ai répondu à Mme Cremasco pour lui expliquer comment on

fonctionnait, en toute bonne intelligence collective, mais celle-ci ne suffit plus. Il faut passer de ce que vous aviez dit au mois de juin aux actes et libérer les fonds.

M. le Président. – La parole est à Mme Cremasco.

Mme Veronica Cremasco (Ecolo). – J'ai envie, car je l'ignore, de demander à Mme Roberty si, pendant 30 ans, on n'a jamais aidé...

(Réaction de Mme Roberty)

Oui, mais on n'a jamais dépassé. Donc, en faisant des accords en interne, on arrivait au contingentement. Je l'ignorais et je croyais qu'on avait déjà dépassé. Je ne ni quand c'était ni dans quelles circonstances, mais je croyais que ce n'était pas le premier dépassement. C'est super intéressant parce que cela veut dire qu'il y a un dépassement. J'imagine que l'on va avoir un dépassement en 2026 vu la canicule.

Je n'ai pas dit que vous ne faisiez rien. J'ai souri parce que, systématiquement, vous me dites : « C'est compliqué. On fait une étude puis on verra comment rééquilibrer la chose ». J'aimerais bien que vous vous engagiez fermement en disant : « On va revaloriser les SAFA, car on sait que c'est important ». Je ne vois pas pourquoi le MR serait contre. Parfois, ils sont compliqués à comprendre – surtout pour moi –, mais les espoirs reposent là-dessus.

J'ai cru comprendre, par contre, parce que le secteur en a besoin – ils vont le lire ou l'écouter –, que, pour 2025, vous dites que l'on est en train d'ajuster administrativement, qu'il y a un accord et que le surplus sera liquidé. C'est déjà une première bonne nouvelle, mais il faut engranger une vraie réflexion pour l'avenir et financer systématiquement ce dépassement parce que, à mon avis, il sera systématique, notamment avec le vieillissement de la population et les catastrophes climatiques. Rendez-vous après le conclave.

Question orale

de Mme Jamila Ammi

à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « la fermeture de la maison de repos Le Bon Repos à Dour »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Ammi à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « la fermeture de la maison de repos Le Bon Repos à Dour ».

La parole est à Mme Ammi pour poser sa question.

Mme Jamila Ammi (PTB). – Monsieur le Ministre, je souhaite revenir sur la fermeture annoncée de la maison de repos publique Le Bon Repos à Dour. Cette situation n'est pas tombée du ciel. Dès 2022, des travailleurs alertaient sur le manque de personnel et la vétusté du bâtiment. En 2023, l'AViQ constatait elle-même l'état très vétuste de l'infrastructure. Aujourd'hui, la fermeture est annoncée. Derrière les 58 lits concernés, il y a d'abord des personnes âgées, avec leurs habitudes, leurs proches à proximité et des soignants qu'elles connaissent parfois depuis de nombreuses années.

Quel accompagnement l'AViQ met-elle en place pour garantir la continuité de leur prise en charge ? Combien de places sont actuellement disponibles à Dour et dans les communes voisines ? Quelle est leur répartition entre le secteur public, associatif et commercial ? Pouvez-vous garantir que les résidents pourront rester à proximité de leur famille ? Il y a aussi la question du prix.

Quel est le coût actuellement payé par les résidents du Bon Repos ? Comment se compare-t-il aux prix pratiqués dans les établissements à proximité et qui peuvent les accueillir ? Pouvez-vous garantir que cette fermeture n'entraînera pas une hausse importante de leur facture ? Qu'advient-il précisément des 58 lits ? Où seront ils transférés et dans quel délai ? L'offre globale des places accessibles dans la région sera-t-elle maintenue ?

Vu que les difficultés étaient connues depuis plusieurs années, quelles démarches l'AViQ et la Région ont-elles entreprises pour éviter cette fermeture ? Les solutions de rénovation, de reconstruction ou de maintien d'une offre publique ont-elles été étudiées ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Coppieters.

M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale. – Madame la Députée, la maison de repos Le Bon Repos à Dour est un établissement agréé de 58 places. Selon les informations communiquées à ce stade à l'AViQ, le gestionnaire a engagé une réflexion quant à l'avenir de l'établissement. Il convient de rappeler que les décisions relatives à l'exploitation, à la poursuite ou à l'arrêt des activités d'une maison de repos relèvent en premier lieu de la responsabilité du gestionnaire, dans le respect des dispositions réglementaires applicables. L'AViQ n'a pas vocation à se substituer à celui-ci dans ses choix de gestion.

En revanche, lorsqu'une cessation d'activité ou une réorganisation est envisagée, l'AViQ veille à ce que l'ensemble des procédures prévues par la réglementation soient respectées et à ce que l'accompagnement des résidents soit assuré dans les meilleures conditions possibles. À ce stade, les modalités définitives de réaffectation éventuelle des

places agréées ainsi que les solutions d'accueil des résidents concernés font encore l'objet d'échanges entre les acteurs concernés. Il serait dès lors prématuré de préjuger des décisions qui seront prises ou des choix individuels qui seront posés par les résidents et leurs familles.

Je peux toutefois vous assurer que la continuité de l'accompagnement des résidents constitue une priorité. Une attention particulière est portée au maintien de la qualité de leur prise en charge, à l'information des résidents et de leurs proches ainsi qu'à la recherche de solutions adaptées à chaque situation individuelle. S'agissant de l'offre de places sur le territoire, l'AViQ suit attentivement l'évolution de la situation afin d'anticiper les besoins éventuels et d'accompagner les démarches nécessaires dans le respect du cadre réglementaire applicable.

Plus largement, j'ai demandé à l'AViQ d'approfondir, avec les acteurs du secteur et les pouvoirs locaux, les pistes susceptibles de renforcer la pérennité du modèle des maisons de repos en Wallonie. Cette réflexion porte notamment sur les conditions de gouvernance des établissements, leur viabilité financière ainsi que le renforcement de la transparence du secteur, avec pour objectif de prévenir autant que possible les situations susceptibles de fragiliser la continuité de l'accompagnement des résidents.

Enfin, je rappelle que la Wallonie dispose d'un cadre réglementaire encadrant les prix demandés aux résidents, afin de garantir un équilibre entre l'accessibilité financière pour les aînés et la viabilité des établissements. Toute évolution de la situation fera l'objet de l'attention nécessaire des services compétents dans le respect des responsabilités de chacun.

M. le Président. – La parole est à Mme Ammi.

Mme Jamila Ammi (PTB). – Derrière ces 58 lits, ce sont des personnes âgées. Fermer une maison de repos public n'est pas anodin. Les pensions ne suivent déjà plus le prix des maisons de repos à l'heure actuelle. Quand on dispose d'une maison de repos du CPAS avec des prix accessibles, pourquoi la fermer ? Les représentants de votre parti, Les Engagés, ont voté au Fédéral la réforme des pensions qui aura un impact sur leur pouvoir d'achat et leur capacité à pouvoir se payer une maison de repos.

À Dour, qui paiera la différence ? Les résidents et leurs familles ? Une somme de 300 ou 400 euros en plus, alors qu'ils étaient dans une maison de repos publique et accessible ? Le personnel va-t-il retrouver un boulot à proximité ou sera-t-il repris par le gestionnaire dont on parle ? Les 58 lits seront-ils repris par un autre gestionnaire ? Les résidents conserveront-ils le même prix journalier que la maison de repos de Dour ou bien devront-ils payer 300 euros ou 400 euros

en plus ? Ils devront passer à la caisse puisque cette maison de repos va fermer.

Question orale
de Mme Jamila Ammi
à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de
l'Environnement, des Solidarités et de
l'Économie sociale,
sur « l'immersion de M. le Ministre en maison
de repos et de soins (MRS) »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Ammi à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « l'immersion de M. le Ministre en maison de repos et de soins (MRS) ».

La parole est à Mme Ammi pour poser sa question.

Mme Jamila Ammi (PTB). – Monsieur le Ministre, pendant les vacances, vous avez effectué une immersion de trois heures aux côtés d'Alicia, une aide-soignante en maison de repos. Au-delà de l'exercice de communication, je voudrais savoir ce que vous avez réellement retenu de cette expérience sur les conditions de travail de ces professionnels. Alicia vous a parlé d'un métier difficile physiquement, mais moralement aussi. Elle vous a parlé des résidents que l'on accompagne parfois pendant des années, auxquels on s'attache et dont le décès laisse une charge émotionnelle aux travailleuses. Elle vous a surtout parlé du temps : le temps de faire un soin correctement, le temps d'écouter, de rassurer une personne désorientée ou pas, ou simplement d'être humain avec eux. Elle vous a aussi montré la pénibilité physique du métier. Les palans et le matériel sont utiles, mais ils ne remplacent pas les bras. Mobiliser une personne très dépendante, seule ou à deux, ce n'est ni la même difficulté ni la même sécurité pour le résident et pour la travailleuse.

Après cette immersion, quelle prise de conscience tirez-vous de la pénibilité physique et de la charge morale du métier d'aide-soignante ? Estimez-vous que les conditions actuelles leur permettent réellement de consacrer assez de temps aux résidents sans mettre leur propre santé en danger ? Surtout, quelles mesures concrètes comptez-vous prendre pour garantir davantage du temps, des équipes suffisamment nombreuses et de meilleures conditions de travail ? Ayant moi-même exercé ce métier, je peux vous dire que le matériel peut aider, mais ne remplacera jamais des collègues, du temps et de l'humain.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Coppieters.

M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale. – Madame la Députée, cette immersion m'a surtout permis d'appréhender de manière très concrète la réalité quotidienne du métier d'aide-soignante en maison de repos et de soins. Au-delà des chiffres, des rapports, des échanges réguliers que nous entretenons avec le secteur et à travers l'administration, être présent sur le terrain permet de mieux mesurer les exigences de cette profession et l'engagement remarquable dont font preuve celles et ceux qui l'exercent, et aussi le cadre, l'environnement de ces maisons de repos, qui était tout à fait positif.

J'ai été particulièrement marqué par l'intensité des tâches qui rythment le quotidien des équipes, tant sur le plan physique que sur le plan humain. Les aides techniques et le matériel de manutention constituent des soutiens précieux pour les professionnels, mais ils s'inscrivent nécessairement dans un accompagnement qui repose avant tout sur les compétences, l'expérience et l'investissement des équipes. Celles que j'ai côtoyées sont très investies.

Cette expérience m'a également permis de mesurer l'importance de la dimension relationnelle du métier. Les aides-soignantes accompagnent les résidents dans les différentes étapes de leur parcours de vie, notamment les dernières, et développent avec eux des liens de confiance essentiels à la qualité de l'accompagnement. Cette implication humaine représente une richesse incontestable pour nos aînés comme pour les établissements.

Vous évoquez également la question du temps consacré aux résidents. Cette immersion a confirmé combien ce temps d'écoute, d'échange et d'accompagnement constitue un élément essentiel de la qualité des soins et du bien-être des personnes âgées. Les réalités observées peuvent toutefois être différentes d'un établissement à l'autre, en fonction notamment de leur organisation, de leur projet de vie et du profil des résidents accueillis. La collègue que j'ai pu accompagner pendant trois à quatre heures lors de cette matinée m'a expliqué la difficulté de devoir faire ces tâches, assurer ces responsabilités et d'avoir trop peu de temps en colloque singulier par rapport à d'autres dimensions dans, simplement, l'accompagnement des personnes.

Si de nombreux établissements parviennent chaque jour à offrir un accompagnement de qualité – ce que j'ai rencontré lors de ce stage d'immersion, parce que l'environnement le permettait et qu'il y avait un engagement remarquable des équipes, de la direction, des différents professionnels du secteur –, c'est clair que le secteur est confronté à des défis bien connus en matière de recrutement, d'attractivité des métiers de soins et parfois même de valorisation de certains de ces métiers. Cette immersion a renforcé ma conviction de la nécessité de poursuivre les efforts engagés pour soutenir

ces professionnels essentiels et assurer leur attractivité dans la durée.

Dans ce contexte, le Gouvernement poursuit la mise en œuvre de sa stratégie en faveur des métiers du soin et de l'accompagnement afin de soutenir les professionnels tout au long de leur parcours et de favoriser leur bien-être au travail, de promouvoir les bonnes pratiques organisationnelles et d'accompagner les établissements dans les défis qu'ils rencontrent. Ces différents leviers contribuent à renforcer la qualité de l'accompagnement des résidents, tout en soutenant les travailleurs dans l'exercice de leur mission. Cette immersion a donc conforté ma conviction que les aides-soignantes occupent une place essentielle dans notre système d'accompagnement des aînés et font un travail considérable. C'est un travail compliqué, parfois très lourd, mais essentiel pour le maintien de nos aînés dans ces institutions.

M. le Président. – La parole est à Mme Ammi.

Mme Jamila Ammi (PTB). – Monsieur le Ministre, c'est très bien de me parler de la pénibilité, mais, ce métier, je le connais, car je l'ai exercé pendant 30 ans. Pour vous, cela n'a duré que trois heures. Je n'ai pas besoin que l'on m'explique cette pénibilité parce que je l'ai vécue pendant 30 ans. Je sais ce que c'est que de courir, de laver, de lever les résidents, de les installer au WC puis dans leur fauteuil, de répondre aux urgences et aux sonnettes, de distribuer les déjeuners, de donner à manger et d'enchaîner les soins sans avoir le temps de souffler. Je l'ai dit d'une traite sans avoir le temps de souffler.

La pénibilité, les aides-soignantes la voient et la vivent tous les jours. Ce qu'elles vous disent est simple : « On manque de bras, on manque de temps et l'on manque de collègues ». Quand les travailleuses s'abîment la santé au point de quitter le métier, c'est qu'il y a un problème.

Les aides-soignantes se posent une seule question, Monsieur le Ministre : allez-vous revoir les normes d'encadrement à la hausse ? Oui ou non ? Les aides-soignantes, qu'elles soient infirmières ou aides-soignantes, ne demandent pas qu'on leur explique leur métier. La pénibilité, elles la vivent au quotidien. Ce qu'elles demandent, ce sont des bras en plus ainsi que du temps pour pouvoir soigner et accompagner nos aînés dans la dignité. C'est le minimum.

Question orale
de Mme Veronica Cremasco
à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de
l'Environnement, des Solidarités et de
l'Économie sociale,
sur « l'avis du Conseil économique, social et
environnemental de Wallonie (CESE Wallonie)
sur les stratégies « Solidarité » »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Cremasco à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « l'avis du Conseil économique, social et environnemental de Wallonie (CESE Wallonie) sur les stratégies « Solidarité » ».

La parole est à Mme Cremasco pour poser sa question.

Mme Veronica Cremasco (Ecolo). – Monsieur le Ministre, l'avis du CESE recoupe une partie de mon propre avis que j'ai pu illustrer au cours d'autres questions. Le Gouvernement wallon a approuvé, le 20 novembre 2025, trois stratégies « Solidarité » : la lutte contre la pauvreté, la sortie du sans-abrisme et le soutien aux familles monoparentales. Vous voyez que je vous écoute attentivement. Cela dit, louer ces trois thèmes en assistant à cette Commission, ce serait impossible. En juin 2026, le Conseil économique, social et environnemental de Wallonie a rendu un avis d'initiative sur ce dossier qui soulève plusieurs questions.

Tout d'abord, le Conseil s'interroge sur la lisibilité d'ensemble de la démarche et le choix de décliner trois stratégies distinctes plutôt qu'une seule stratégie de solidarité. Dans ces trois stratégies distinctes, il identifie aussi l'absence de fil stratégique qui explicite les liens entre eux ni un cadre clair des responsabilités entre les niveaux wallon et locaux. Selon le CESE, cela risque de déboucher sur une logique de silo plutôt que sur une réponse intégrée. Comment avez-vous prévu de garantir la cohérence et la complémentarité entre ces trois stratégies et les réformes en cours ? J'ai déjà eu l'occasion de vous demander comment être global et cohérent entre les trois stratégies. Ici, je voulais revenir sur l'avis d'un organisme de référence, plus important que moi toute seule, qui pose la même question.

Ensuite, le CESE pointe l'absence d'engagement budgétaire structurel clair. Les mesures reposent largement sur l'optimisation de crédits existants sans garantie de pérennisation ni de financement des missions nouvelles confiées aux opérateurs. Au-delà de l'enveloppe de 12,4 millions dégagée au conclave 2026, quels moyens structurels seront mobilisés à moyen terme ? Pour ma part, je l'aurais carrément dit autrement et j'aurais été un peu plus agressive par rapport au fait que ce n'est pas financé, mais je reprends l'avis rendu tel qu'il est formulé.

Plus loin, le CESE s'interroge sur la composition des organes de pilotage : *task force* Pauvreté, Observatoire du sans-abrisme et comité Monoparentalité. Comment avez-vous prévu d'y associer les fédérations représentatives, les acteurs de terrain et les personnes directement concernées par la pauvreté ? S'il faut systématiquement associer des acteurs de terrain, dans ces secteurs qui sont encore beaucoup plus sensibles et où l'on est sur des situations qui sont graves, c'est d'autant plus important d'aller écouter le terrain.

Enfin, le conseil alerte sur l'impact des réformes fédérales. Une fois de plus, il n'est pas le seul. Si je reprends ce que le CESE dit, en particulier la limitation des allocations de chômage sur les CPAS, l'impact des réformes du Fédéral sur les CPAS wallons est chiffré à 142 millions d'euros par an selon les scénarios. Quelle démarche de concertation avez-vous engagée avec le niveau fédéral, en complément avec le ministre des Pouvoirs locaux, pour anticiper ce transfert de charges et en obtenir une juste compensation ? Cela fait écho à la question sur les 50 millions d'euros qui étaient dédiés à l'économie sociale. Il est évident que nous suivons de près ces moyens qui devraient revenir à la Wallonie pour « absorber le choc ».

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Coppieters.

M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale. – Madame la Députée, le choix d'élaborer trois stratégies distinctes visait avant tout à répondre à chacune de ces réalités. Ces stratégies doivent donc être considérées comme un tout complémentaire, formant une réponse intégrée et renforcée à la pauvreté. La cohérence entre ces stratégies est assurée à plusieurs niveaux. Elle repose sur un diagnostic partagé, une grille de lecture commune et des principes identiques, tels que la prévention des ruptures, l'accompagnement global des personnes et la participation des publics concernés.

La gouvernance des trois stratégies a été prévue, dès leur conception, afin d'assurer leur cohérence et leur articulation. Les administrations travaillent ensemble à leur mise en œuvre avec une dynamique particulièrement positive entre le SPW Intérieur et Action sociale et le Secrétariat général. Cette collaboration permet de coordonner les actions, de garantir la complémentarité des mesures et d'éviter les doublons et les angles morts.

S'agissant de la question budgétaire, le Gouvernement a fait le choix d'un cadre d'action fondé à la fois sur le réalisme budgétaire et sur la recherche d'impact. Plusieurs mesures prévues dans les stratégies reposent sur l'optimisation, la réorientation et la meilleure coordination des moyens existants. Ce choix ne traduit pas une absence d'ambition, mais la volonté

de privilégier des interventions rapidement mobilisables et intégrées dans les politiques publiques menées par le Gouvernement. Je rappelle que la lutte contre la pauvreté ne se limite pas à des mesures passagères et exige que les besoins de ces publics soient pris en compte dans l'ensemble des politiques publiques.

Du reste, une enveloppe additionnelle de 12,4 millions d'euros a été dégagée par le biais d'une réaffectation structurelle des moyens disponibles provenant d'ajustements internes au sein de mon portefeuille, les politiques de santé, d'action sociale et d'environnement étant fortement interconnectées.

Les instances de gouvernance des trois stratégies se sont réunies une première fois au mois de septembre afin d'assurer le suivi de leur mise en œuvre. Elles associent les administrations, les acteurs de terrain et le monde académique, les fédérations représentatives, les associations concernées ainsi que des personnes disposant d'une expertise vécue dans la pauvreté, le sans-abrisme ou la monoparentalité. Cette composition permet de croiser l'expertise administrative, scientifique, professionnelle et vécue afin d'identifier les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre et d'adapter les actions aux réalités des publics concernés.

Enfin, concernant les réformes du Gouvernement fédéral, notamment en matière de revenu d'intégration sociale, je rappelle que chaque niveau de pouvoir a des compétences en matière de lutte contre la pauvreté. Le Conseil des ministres du Gouvernement fédéral a adopté, en avril 2026, un ensemble de mesures visant à renforcer la lutte contre la pauvreté et les inégalités. Le Gouvernement wallon reste bien entendu attentif aux effets indirects de ces réformes sur les publics les plus fragilisés en Wallonie et est pleinement engagé dans les instances interfédérales, notamment la CIM Politique des grandes villes, Intégration sociale et Lutte contre la pauvreté, que j'ai la chance de présider. Cette coordination est essentielle pour assurer une réponse cohérente et collective à la pauvreté sur l'ensemble du territoire wallon et en Belgique en général.

M. le Président. – La parole est à Mme Cremasco.

Mme Veronica Cremasco (Ecolo). – Je vous remercie pour ces éléments de réponse qui impliquent d'autres questions. On verra si ces éléments de réponse rassurent le CESE ou pas.

ORGANISATION DES TRAVAUX

(Suite)

Interpellations et questions orales transformées en questions écrites

M. le Président. – Les questions orales de :

- M. Lepine, sur « le suivi du dossier relatif à la consigne au regard des objectifs européens » ;
- Mme Thoron, sur « l'évolution du découpage territorial des organisations locorégionales de santé (OLS) et l'avenir de la zone Namur-Ouest » ;
- Mme Mauel, sur « la généralisation de l'European Disability Card et sa mise en œuvre dans les régions frontalières » à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sont transformées en questions écrites.

Ceci clôt nos travaux de ce jour.

La séance est levée.

- La séance est levée à 18 heures 39 minutes.

LISTE DES INTERVENANTS

Mme Rachida Aït Alouha, Indépendante
Mme Jamila Ammi, PTB
Mme Alice Bernard, PTB
M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale
Mme Veronica Cremasco, Ecolo
M. Maxime Daye, MR
Mme Valérie Dejardin, PS
M. Arnaud Dewez, MR
Mme Sophie Fafchamps, Les Engagés
M. Hervé Fiévet, MR
M. François Huberty, Les Engagés
Mme Marie Jacqmin, Les Engagés
M. Hugo Labiaux, Primo-signataire de la pétition
Mme Anne Lambelin, PS
Mme Geneviève Lazon, Les Engagés
M. Jean-Pierre Lepine, Président
Mme Bénédicte Linard, Ecolo
M. Olivier Maroy, MR
M. Chris Massaki Mbaki, MR
Mme Christine Mauel, MR
M. Freddy Mockel, Ecolo
Mme Sylvie Muratore, PS
Mme Diana Nikolic, MR
M. Vincent Palermo, MR
M. Loris Resinelli, Les Engagés
Mme Sabine Roberty, PS
M. Nicolas Tzanetatos, MR
Mme Mathilde Vandorpe, Les Engagés

ABRÉVIATIONS COURANTES

ACI	accord(s) de coopération interrégional(-aux)
AFSCA	Agence fédérale pour la sécurité de la chaîne alimentaire
AGW	arrêté du Gouvernement wallon
AKT	AKT for Wallonia (organisation des employeurs privés wallons)
APE	aide(s) à la promotion de l'emploi
ARNE	Agriculture, Ressources naturelles et Environnement (Service public de Wallonie)
ASBL	association sans but lucratif
AVC	accident vasculaire cérébral
AViQ	Agence pour une vie de qualité
BATOPIN	Belgian ATM Optimization Initiative (Initiative belge d'optimisation des distributeurs automatiques de billets)
BIM	bénéficiaire de l'intervention majorée
CAWaB	collectif Accessibilité Wallonie-Bruxelles
CCRef	Centre de coordination et de référence pour le dépistage des cancers (ASBL)
CE	Commission européenne
CEDAW	Convention on the Elimination of All Forms of Discrimination Against Women (Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes)
CERAC	Climate Risk Assessment Center (Centre d'analyse des risques du changement climatique)
CESE	Conseil économique, social et environnemental de Wallonie
CET	centre(s) d'enfouissement technique
CETB	Centre d'enfouissement technique du Champ de Beaumont
CHR	centre hospitalier régional
CHU	centre(s) hospitalier(s) universitaire(s)
CILE	Compagnie intercommunale liégeoise des eaux
CIM	conférence interministérielle
CISP	centre(s) d'insertion socioprofessionnelle
CNT	Conseil national du travail
COFAMON	Collectif des familles monoparentales
COPIDEC	Conférence permanente des intercommunales wallonnes de gestion des déchets
CORDER	Coordination recherche et développement rural (ASBL)
covid	coronavirus disease (maladie à coronavirus)
CPAS	centre(s) public(s) d'action sociale
CSD	centrale de services à domicile
CVA	coût-vérité à l'assainissement
DEEE	déchets d'équipements électriques et électroniques
DNF	Département de la nature et des forêts
DPR	Déclaration de politique régionale
EFSA	European Food Safety Authority (Autorité européenne de sécurité des aliments)
EFT	entreprise(s) de formation par le travail
EPRiBEL	Interregional Commission for EPR (Commission interrégionale de la REP)
ETA	entreprise(s) de travail adapté
ETP	équivalent temps plein
FamiWal	Caisse wallonne d'allocations familiales
FEBA	Fédération des biométhaniseurs agricoles
FOREm	Office wallon de la formation professionnelle et de l'emploi
FSE	Fonds social européen
FWA	Fédération wallonne de l'agriculture (ASBL)
GT	groupe de travail
IA	intelligence artificielle
Idelux	Association intercommunale pour le développement économique durable de la Province de Luxembourg

IDESS	initiatives de développement de l'emploi dans le secteur des services de proximité à finalité sociale
INAMI	Institut national d'assurance maladie-invalidité
INERIS	Institut national de l'environnement industriel et des risques (France)
Infrabel	société anonyme de droit public en charge de l'infrastructure ferroviaire
IPP	impôt des personnes physiques
ISSeP	Institut scientifique de service public (Région wallonne)
IWEPS	Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique
JT	journal télévisé
LeTEC	société de transport en commun (anciennement TEC)
LGBT	lesbiennes, gays, bisexuels et trans
LGBTQIA+	lesbiennes, gays, bisexuels, trans, queers, intersexes, asexuels + les nombreux autres termes désignant les genres et les sexualités
MAC	maison(s) arc-en-ciel
MRS	maison de repos et de soins
OLS	organisation(s) locorégionale(s) de santé
ONU	Organisation des Nations unies
PAN	plan d'action national
PET	polyéthylène téréphtalate
PFAS	perfluoroalkyl and polyfluoroalkyl substances (substances perfluoroalkylées et polyfluoroalkylées)
PGDA	Programme de gestion durable de l'azote en agriculture
PMC	bouteilles et flacons en plastique (P), emballages métalliques (M) et cartons à boissons (C)
PRW	Plan de relance de la Wallonie
PWRP	Programme wallon de réduction des pesticides
RENURE	recovered nitrogen from manure (azote récupéré à partir de fumier)
REP	responsabilité élargie des producteurs
ROI	règlement d'ordre intérieur
SAFA	service(s) d'aide aux familles et aux aînés
SNCB	Société nationale des chemins de fer belges
SOWAER	Société wallonne des aéroports (SA)
SPAQuE	Société publique d'aide à la qualité de l'environnement
SPF	Service public fédéral
SPGE	Société publique de gestion de l'eau (SA)
SPW	Service public de Wallonie
SSM	services/soins de santé mentale
STEP	station(s) d'épuration des eaux usées
SWDE	Société wallonne des eaux
TEC	Société de transport en commun
TFA	trifluoroacetic acid (acide trifluoroacétique)
TVA	taxe sur la valeur ajoutée
UAW	Union des agricultrices wallonnes
Unia	Centre interfédéral pour l'égalité des chances
UREBA	renovation énergétique des bâtiments (subventions)